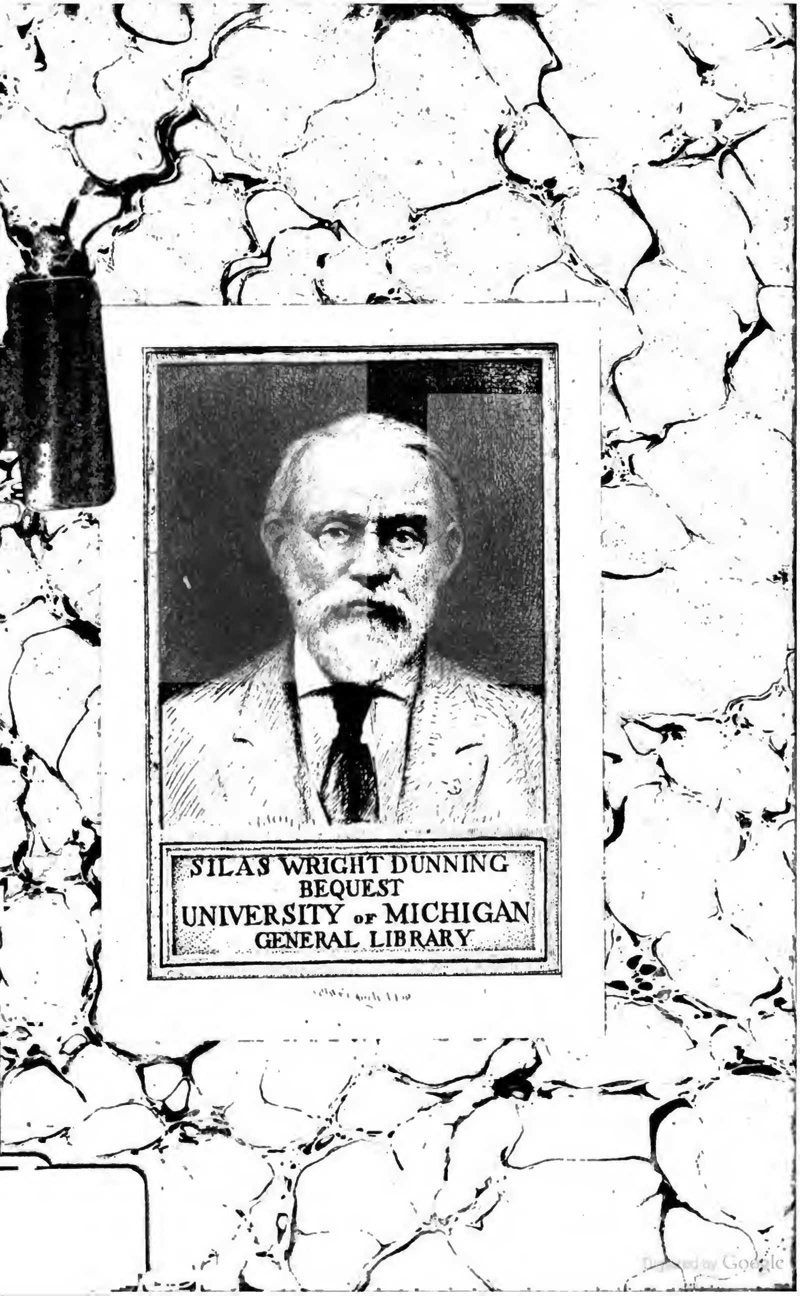
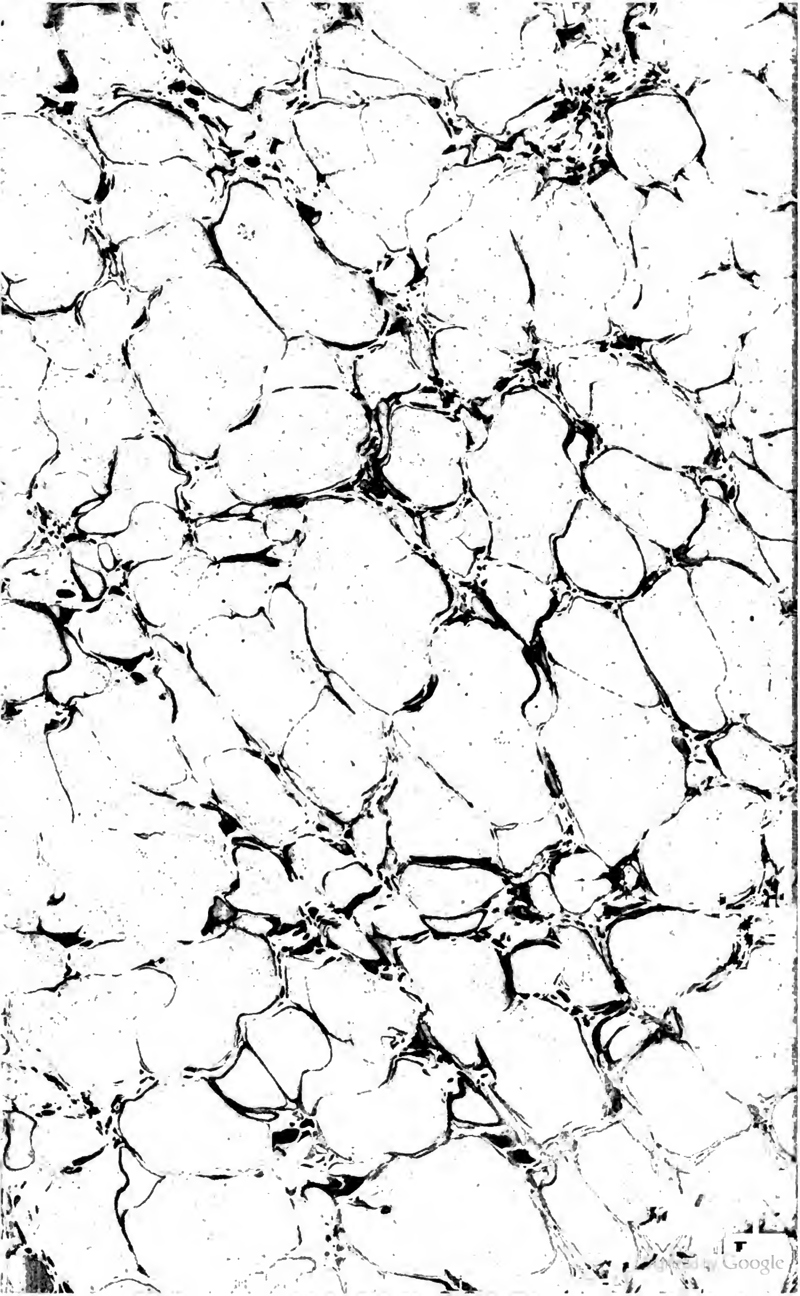



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



MÉMOIRES

de la Société

DES

Antiquaires de la Morinie.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

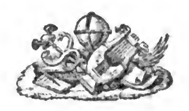
DES ANTIQUAIRES

DE LA

MORINIE.

TOME 1.er — ANNÉE 1833.

Doctrina investigando restituet.



Saint-Omer :

IMPRIMERIE DE CHANVIN FILS, RUE DE L'OEIL.

1834.

Printed in France.

AVERTISSEMENT.

Tous les ouvrages présentés pendant le cours de l'année 1833, à la Société des Antiquaires de la Morinie, par différents Membres, ne sont pas reproduits dans ce volume, et nous devons à nos lecteurs, comme à nos collègues, de leur indiquer les motifs de cette suppression :

1.° Plusieurs de ces ouvrages avaient déjà été publiés par la voie de la presse avant d'être présentés à la Société, entr'autres les œuvres suivantes de M. PIERS :

Les Variétés Historiques de St.-Omer, l'Histoire de Thérouanne, celle de Bergues et les Notices sur Hondscoote, Bourbourg, etc., etc.

La Société n'a pas jugé convenable de faire imprimer dans son Ier. volume des ouvrages, assez volumineux, qui se trouvaient déjà entre les mains du public.

Le même motif l'a engagée à ne point admettre la dissertation de M. DESMARQUOY sur SUGER, publiée il y a plus de six ans.

2.° Le bel Atlas historique de M. WALLET sur St.-Omer, est une propriété particulière, dont l'auteur a fait imprimer, à ses frais, le texte et les planches, pour les livrer au commerce. La Société aurait fait tort aux intérêts de l'auteur en le reproduisant.

3.° La dissertation de M. DERHEIMS sur l'utilité de la Société des Antiquaires de la Morinie avait d'abord été présentée à cette compagnie telle qu'elle se trouve dans ce volume ; M. Derheims l'a ensuite considérablement augmentée, en y ajoutant des développemens qui, au jugement de la Société

s'écartaient de ses statuts ; c'est ce motif qui l'a décidée à adopter le premier texte.

4.° Elle n'a point admis dans son premier volume la nouvelle intitulée : *Le Fanatique*, présentée par M. VANHENDE, parce qu'elle a jugé que cette nouvelle, d'ailleurs intéressante en elle-même, était purement littéraire, et s'écartait du programme des travaux attribués aux cinq comités de la Société.

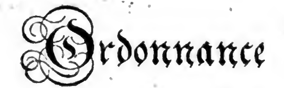
5.° La notice nécrologique sur M. DERON, prononcée par M. l'abbé MONTEUUIS à la séance publique, dépassait les limites que comporte ce genre d'ouvrage. L'auteur guidé par l'amitié et la reconnaissance qu'il portait à M. Deron, en avait fait un éloge trop étendu qu'il publiera séparément; il en a retranché une grande partie dans la notice imprimée dans ce volume.

6.° L'extrait de l'ouvrage de M. EUDES intitulé: *Recherches historiques, éthographiques et étymologiques sur St.-Omer*, lu à la séance publique, sera imprimé dans le second volume avec le reste de l'ouvrage. Cet extrait se trouve remplacé par une relation du tournois qui a eu lieu en 1447, près de la *Croix Pélérine*, au village de St.-Martin-au-Laërt.

7.° La Société n'a pas jugé à propos de faire imprimer son réglement intérieur, parce qu'il se trouve entre les mains de tous ses Membres, et présenterait peu d'intérêt aux étrangers.









Louis-Philippe, Roi des Français,

A tous présens et à venir, SALUT :

Vu l'avis délibéré par MM. les Membres composant le comité de l'Intérieur et du Commerce, en Conseil d'État ;

Sur le rapport de notre Ministre-Secrétaire d'État au département de l'Instructiou pnblique,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

La société formée à St.-Omer (département du Pas-de-Calais), sous le titre de SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE, est reconnue.

Ses Statuts et son Réglement intérieur sont approuvés, tels qu'ils ont été arrêtés en 1832.

ARTICLE 2.

Notre Ministre-Secrétaire d'État au départe-

ment de l'Instruction publique, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

A Paris, le 21 Avril 1833,

Signé, **LOUIS - PHILIPPE.**

PAR LE ROI :

Le Ministre-Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,

Signé, GUIZOT.

POUR AMPLIATION :

Le Chef du Bureau du Secrétariat,

Signé, BERNARD.

Pour expédition conforme adressée à M. le Sous-préfet de St.-Omer,

Le Conseiller de Préfecture, Secrétaire-général,

Signé, LIGER.

Pour expédition conforme :

Pour le Sous-Préfet indisposé,

Le Conseiller d'Arrondissement délégué,

LEFEBVRE.



STATUTS

De la Société

DES ANTIQUAIRES

DE LA

MORINIE.

ARTICLE PREMIER.

La société a pour objet :

1.° La conservation et la description des anciens monuments de la Morinie, qui subsistent ou dont il reste quelques ruines ;

2.° La recherche et la description des objets d'art du tems des Romains et du moyen âge dont les fouilles, déjà faites ou à faire, démontreraient l'existence sur divers points de la Morinie.

3.° La reconnaissance et la description des faits géographiques, géologiques et d'histoire naturelle, qui peuvent servir à constater les variations du sol et des eaux de la Morinie, depuis l'expédition de César; spécialement la formation graduelle des îles

et des plages du Delta de l'Aa et de l'Iser, depuis Calais jusqu'aux bouches de l'Escaut ;

4.° La recherche et la discussion des éléments du langage ancien de la Morinie, des idiômes de l'Artois et de la Flandre maritime, ainsi que de leurs rapports avec ceux des anciens peuples de l'Europe ;

5.° La conservation, la recherche, le classement, l'analyse et la publication intégrale ou par extrait, des chartes et diplômes, des anciens titres, des cartes et plans du moyen âge et de tous les autres documens propres à établir ou éclaircir l'histoire des communes et des états de Flandre et d'Artois; de leurs coutumes et des autres monuments de leur législation et de leur jurisprudence, ainsi que de leur administration depuis les Romains jusqu'à la révolution de 1789 ;

6.° La conservation, la recherche, le classement et la publication intégrale ou par extrait, des anciennes chroniques, des mémoires ou recueils historiques, qui sont encore manuscrits ou qui n'ont été, comme l'ouvrage de Malbrancq (*de Morinis*) publiés qu'en partie ;

7.° L'encouragement des entreprises étrangères à la société, qui auraient pour objet l'impression ou la gravure d'ouvrages propres à faire connaître les antiquités de la Morinie, les événemens historiques dont elle a été le théâtre, et les personnages

qui l'ont illustrée par leurs ouvrages, leurs talens ou leurs services.

Art. 2.

En ce qui concerne l'agriculture, la Société des Antiquaires de la Morinie ne s'attache qu'à la recherche des faits; elle laisse à la Société d'Agriculture de l'arrondissement de St.-Omer, le soin d'en faire l'application.

Les Membres de l'une de ces Sociétés peuvent faire partie de l'autre.

Art. 3.

La Société s'interdit toute discussion politique relative aux affaires du tems; elle publie, sans allusion, ni application, les documents relatifs à l'état du pays avant la révolution de 1789.

Art. 4.

La Société se réserve de distribuer ses Membres en plusieurs classes ou sections, si l'expérience lui en fait reconnaître la nécessité.

Jusques là, ses membres s'occuperont, en séance générale ou en comité temporaire, des divers objets de son institution.

Art. 5.

La Société sera composée de Membres résidans ou titulaires, honoraires et correspondans. Le nombre des membres résidans sera de 30, dans la première formation; il ne pourra dans aucun cas excéder le nombre de 36.

Le nombre des Membres honoraires ou correspondans est illimité.

ART. 6.

Les Membres titulaires doivent avoir leur résidence habituelle à St.-Omer ou dans les environs, à une distance qui leur permette d'assister habituellement aux séances. Ils ont seuls voix délibérative, en ce qui touche les nominations, l'administration et les autres branches du régime intérieur.

Les Membres honoraires ou correspondans peuvent assister aux séances ; ils ont voix délibérative dans toutes les discussions scientifiques.

ART. 7.

Les Officiers de la Société sont : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire perpétuel, un Secrétaire-Archiviste et un Trésorier.

Le Président et le Vice-Président sont élus pour l'année et peuvent être réélus. Le Secrétaire perpétuel est chargé de la rédaction des procès-verbaux, de la publication des mémoires et de l'administration intérieure, ainsi que de la correspondance générale.

Il est secondé par le Secrétaire-Archiviste, gardien responsable des papiers et du matériel.

Le Trésorier exerce les fonctions de Receveur et de Payeur, pour la recette et l'emploi des fonds de la Société.

Art. 8.

Les fonds de la Société sont composés :

1.° Des contributions souscrites par les Membres titulaires.

2.° Des dons et legs faits à la Société, lorsqu'elle sera légalement autorisée à les recevoir. Ces fonds seront employés, d'après les délibérations de la Société et payés par le trésorier sur mandats du Président.

Art. 9.

La Société déterminera la somme qu'il est indispensable d'appliquer aux dépenses administratives de l'association.

Le reste des fonds sera consacré par la Société :

1.° Aux recherches et publications qui sont l'objet principal de son institution.

2.° A donner des prix ou médailles aux auteurs étrangers à la Société, des meilleurs ouvrages sur les antiquités de la Morinie.

Art. 10.

La Société forme sa collection particulière.

La conservation de ses manuscrits et de sa bibliothèque est confiée à son Secrétaire-Archiviste.

Fait et arrêté entre les soussignés, pour les statuts, ci-dessus transcrits, être soumis à l'approbation de l'Autorité Supérieure.

A St.-Omer, *le* 5 *Septembre* 1831.

Signés : Lefebvre, Ferry, *maréchal-de-camp en retraite*,

EVERARD, DESMARQUOY, Augustin PLEY, A. TOURNIER, F. DUMÉRIL, Jean DERHEIMS, L. DE GIVENCHY, VANHENDE, H. LESERGEANT, *membre de la Chambre des Députés*, A. LEGRAND, H. PIERS, ARDOUIN, *lieutenant-colonel d'Artillerie en retraite*, B.-J. CADART, Ed. DENEUVILLE, MALLET, HERMAND-LEGRAND, VANEECHOUT, *capitaine du génie.*

EXTRAIT de la lettre de M. le Préfet du département du Pas-de-Calais, à M. le Sous-Préfet de St.-Omer, en date du 20 janvier 1832.

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que par sa lettre du 19 du courant, M. le Ministre du commerce et des travaux publics, autorise, d'après l'avis du comité de l'Intérieur et du Commerce au Conseil d'État, la Société pour la recherche, la description et la conservation des antiquités de la Morinie, formée à St.-Omer, et approuve les statuts de cette Société, tels qu'ils ont été rédigés, sur l'avis du même comité, en date du 14 Septembre dernier.

Pour le Conseiller d'État, Préfet du Pas-de-Calais, absent,

Le Secrétaire général délégué,

Signé : PHILIS.

LISTE

DE MM. LES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE, SÉANTE A SAINT-OMER
(Pas-de-Calais.)

Membres titulaires ou résidans.

DIGNITAIRES.

MM.

FERÉY (*), maréchal-de-camp d'artillerie en retraite, *président.*

EUDES, Valentin, juge d'instruction à Saint-Omer, *vice-président.*

DE GIVENCHY, Louis (*), propriétaire, membre des sociétés des antiquaires de Normandie, de Douai, Abbeville, Cherbourg, Blois, *etc.*, *secrétaire perpétuel.*

MALLET père (*), commissaire-priseur à Saint-Omer, *trésorier.*

PIERS, Hector (*), bibliothécaire de Saint-Omer, membre des sociétés des antiquaires de Normandie, de Douai, etc., *secrétaire-archiviste.*

NOTA. Un astérisque (*) indique les membres fondateurs de la société. Deux astérisques (**) indiquent les membres titulaires devenus honoraires pour cause de changement de domicile ou pour d'autres motifs de convenance personnelle. Les deux signes (*) (**) indiquent que les membres devenus honoraires étaient fondateurs.

TITULAIRES.

MM.

CADART (*), principal du collége de Saint-Omer.

DAMAN, Auguste, avocat.

DEKEYSÈRE, juge au tribunal de première instance.

DENEUVILLE, Edouard (*), négociant.

DESCHAMPS, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes.

DESMARQUOY (*), ancien médecin en chef des armées, membre de l'académie royale de médecine de Paris et de plusieurs autres sociétés savantes.

DESPREZ, professeur de rhétorique au collége de Saint-Omer, docteur-ès-lettres.

DE GIVENCHY, Romain, propriétaire.

GOFFART, professeur de seconde au collége de Saint-Omer.

HERMAND, Alexandre (*), propriétaire, membre de la société académique de Douai et de plusieurs autres.

LOUIS, Joseph, chef de bataillon au corps royal du génie, sous-directeur des fortifications à St.-Omer.

LEGRAND, Albert (*), trésorier de la ville.

MAGUIN, commissaire de la poudrerie d'Esquerdes.

DE MONNECOVE, Edouard, propriétaire.

NOEL, professeur de philosophie au collége de Saint-Omer, licencié en droit.

OUIN, agent comptable des subsistances militaires.

PLEY-LEGRAND (*), propriétaire, président de l'administration des hospices et de la société d'agriculture.

PLEY, Omer, propriétaire.

PRINCE, docteur en médecine.

TOURNIER, Achille (*), avocat.

MEMBRES HONORAIRES ET CORRESPONDANTS HABITANS SAINT-OMER.

MM.

ARMAND Germain, maire de St.-Omer, membre du conseil du département, M. H.

CUVELIER, peintre, M. C.

DERHEIMS, Jean (*) (**), pharmacien, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

DESCHAMPS, Auguste, élève en droit, M. C.

DESCHAMPS, Louis, aspirant à l'école polytechnique, M C.

LEBOURS, peintre, M. C.

VANHENDE, (*) (**) professeur de langues, M. H.

ABBEVILLE.

MM.

BOMY, C. de, propriétaire et antiquaire, M. H.

BOUCHER, Aimable, bibliothécaire, M. H.

BOUCHER, père, ancien directeur des douanes, littérateur, M. H.

BOUCHER, de Perthes, directeur des douanes, président de la société d'émulation, M. H.

LOUANDRE, ancien conservateur de la bibliothèque, M. H.

MOREL DE CAMPENNELLE, propriétaire, membre de la société des antiquaires de France, etc, M. H.

POILLY, André de, ancien professeur de philosophie, M H.

AMETTES.

M.

DECROIX, l'abbé, directeur du petit séminaire, M. H.

AMIENS.

MM.

DUSEVEL, Eugène, auteur des recherches historiques sur l'arrondissement de Doulens, M. C.

DUSEVEL, Hyacinthe, auteur de l'histoire d'Amiens, membre des sociétés des Antiquaires de France et de Normandie, M. C.

LEDIEU, auteur des recherches historiques sur la Picardie., M C.

RIGOLLOT, fils, antiquaire, membre de plusieurs sociétés savantes, M. C.

ARRAS.

MM.

BAILLY, L'abbé, grand doyen de l'église de Notre-Dame, M. H.

COLIN-VAST amateur d'antiquités, M. C.

COLIN-THILOY, M. C.

CORNILLE, conseiller de préfecture, M. H.

DELADERRIÈRE, M. C.

GARNIER, ingénieur en chef des mines, M. C.

LEROUX DU CHATELET, père, propriétaire ancien député, M. H.

LEROUX DU CHATELET, fils, avocat et homme de lettres, M. H.

NAU DE CHAMPLOUIS, préfet du Pas-de-Calais, M. H.

PETIT, juge au tribunal civil, M. H.

PHILIS, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, président de l'Académie royale d'Arras, M. H.

TERNINCK, fils, avocat, M. C.

VANEECHOUDT, (*) (**), capitaine du génie, M. H.

BEAUVAIS.

M.

GRAVE, secrétaire-général du département de l'Oise, M. C.

BERGUES SAINT-WINOC.

MM.

BAUMAR, professeur de rhéthorique au collège, M. H.

DELABARRE, receveur de l'enregistrement, M. H.

DESCHAMPS, secrétaire de la mairie, M. H.

DUHAMEL, Auguste, propriétaire, M. H.

DUHAMEL, Eugène, propriétaire, M. H.

FOEKEDEY, médecin, M. C.

BETHUNE.

M.

LEFEBVRE-DUPRÉ, juge d'instruction, M. H.

BLOIS.

M.

LA SAUSSAYE, Louis de, conservateur honoraire de la bibliothèque, membre des sociétés d'antiquaires de France et de plusieurs sociétés savantes, M. H.

BOULOGNE.

MM.

ADAM, maire et membre du conseil général du Pas-de-Calais, M H.

ALLOY, receveur de l'enregistrement, M. H.

BERTRAND, docteur en médecine, auteur d'une histoire de Boulogne, M. H.

DEMARLE, pharmacien, conservateur du musée, M. H.

DESSAUX, président du tribunal civil, membre du conseil général, M. H.

DUCHOCHOIS, fils aîné, avocat et numismate, M. H.

DUTERTRE-HYVART, pharmacien, membre de la société d'agriculture, M. H.

GAILLON, receveur principal des douanes, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

GÉRARD, avocat, conservateur de la bibliothèque de Boulogne, M. H.

HÉDOUIN, avocat, et homme de lettres, M. H.

HENRY, fils, adjudant du génie, M. H.

HOREAU, président de l'administration des hospices, receveur des invalides de la marine, M. H.

LEDUC, médecin, membre de la société d'agriculture, M. H.

MACREZ, l'abbé, grand doyen de l'arrondissement de Boulogne, M. H.

MARGUET, ingénieur des ponts et chaussées, M. H.

MARMIN, négociant, dessinateur et numismate, M. H.

MORAND, avocat, M. H.

ORDRE, le baron d', ancien inspecteur des forêts, M. H.

RINCQUESENT, W. de, président des conservateurs du musée, M. H.

ROSNY, Eugène de, ancien officier d'artillerie, M. H.

WATTIER, le baron, contre-amiral en retraite, M. H.

BROXEELE.

M.

LORENZO, percepteur des contributions directes, M. C

BRUGES.

M.

SCOURION, secrétaire de la régence, M. H.

CAEN.

MM.

CAUMONT, A. de, propriétaire, membre correspondant de l'institut, fondateur de la societé des antiquaires de Normandie et de l'association Normande, membre de la société des antiquaires de France, secrétaire de la société linnéenne de Caen, etc, etc, M. H.

LAIR, P. A., conseiller de préfecture du Calvados, secrétaire de la société d'agriculture, membre de la société des antiquaires de Normandie, M. H.

LA RUE, l'abbé de, directeur de la société des antiquaires de Normandie, M. H.

LÉCHAUDÉ D'ANISY, vice-président de la société des antiquaires de Normandie, M. H.

DE MAGNEVILLE, trésorier de la société des antiquaires de Normandie, fondateur du musée de Caen, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

PATTU, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

CALAIS.

MM.

PIGAULT DE BEAUPRÉ, membre du conseil général du Pas-de-Calais, M. H.

DURHEIMS, ancien courtier de navire, M. H.

DUFAITELLE, propriétaire et antiquaire, M. H.

FRANCIA, peintre et l'un des conservateurs de la bibliothèque, M. H.

HENNEGUIER, vérificateur des douanes, M. H.

CAMBRAI.

M.

LEGLAY, docteur en médecine, membre de l'institut, membre des sociétés d'antiquaires de France et de Normandie, M. H.

CHERBOURG.

M.

RAGONDE, bibliothécaire, professeur au collége, membre de la société des antiquaires de Normandie, etc., etc., M. C.

COURTRAY.

MM.

GOETHALS-VERCRUYSEN, antiquaire, membre de plusieurs sociétés savantes, M H.

VANDAELE-BEKAERT, antiquaire, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

COUTANCES.

M.

TOLLEMER (l'abbé), professeur de rhétorique au collége, M. C.

DOUAY.

MM.

BÉQUET DE MÉGILLE, président de la société royale centrale des sciences et arts, M. C.

FOUGEROUX DE CAMPIGNEULLES, conseiller à la cour royale, membre de plusieurs académies, M. H.

DANCOISNE, propriétaire, numismate, M. C.

DUPLESSIS, recteur de l'académie, M. H.

JANNET, professeur de rhétorique au collége royal, M. C.

PRONNIER, secrétaire de la société royale des sciences et arts, M. C.

QUENSON (aîné), conseiller à la cour royale et membre de plusieurs académies, M. H.

WALLET, professeur de dessin au collége royal, M. H.

DUNKERQUE.

MM.

PIETERS, bibliothécaire, M. H.

POULAIN, notaire et antiquaire, M. H.

SCHOUTEER, orfèvre et numismate, M. C.

EVREUX.

M.

SAUVAGE, professeur au collége, auteur de l'histoire de St.-Pol, M. C.

FALAISE.

MM.

Le comte DE BEAUREPAIRE-LOUVAGNY, ancien ministre plénipotentiaire, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

GALERON, procureur du Roi, membre de la société des antiquaires de Normandie, M. C.

GAND.

MM.

Le baron DE REIFFENBERG, directeur de l'université, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

SERRURE, membre de l'université, et de plusieurs sociétés savantes, M. H.

VOISIN, membre de l'université et de plusieurs sociétés savantes, M. H.

WARNKOENIG, recteur de la faculté de droit, M. H.

GUINES.

MM.

ISAAC, secrétaire de la mairie, M. C.

L'abbé MONTEUUIS (**), doyen, M. H.

HAZEBROUCK.

M.

QUENSON, Augustin, juge au tribunal civil, M. H.

HESDIN.

MM.

DOVERGNE fils, amateur d'antiquités, M. H.

PREVOST, propriétaire et maire, membre du conseil général, M. H.

IPRES.

MM.

LAMBIN, archiviste de la régence, M. H.

WALWEIN-DEVOS, propriétaire, M. H.

LILLE.

MM.

BARROIS, ancien député, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

BRUN-LAVAINNE, archiviste de la ville, M. C.

DUMÉRIL, président de la commission des hospices, M. C.

Charles DE GODEFROY, propriétaire, ancien sous-préfet, M. H.

Le vicomte Paul DE HAMEL-BELLANGLISE, propriétaire, M. C.

LAFFITTE, bibliothécaire, M. C.

LEGRAND, Pierre, avocat, M. C.

MAUROY, ancien avocat aux conseils et à la cour de cassation, M. C.

SÉNÉCA, (**) substitut du procureur du roi, M. H.

MONTREUIL.

M.

ENLART, fils, président du tribunal civil, membre du conseil général, M. H.

ORLEANS.

M.

VERGNAUD-ROMAGNÉSI, membre de la société des antiquaires de France, de Normandie, etc., etc., M. H.

PARIS.

MM.

ALLENT, conseiller d'état, fondateur de la société des antiquaires de la Morinie, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

BARANTE, le baron de, pair de France, M. H.

BERTHOUD, auteur de chroniques de Flandres, M. C.

BOTTIN, ancien secrétaire général de la société des antiquaires de France, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

CAVENTOU, chimiste, M. C.

CHATEAUBRIAND, le vicomte de, ancien ministre, M. H.

CHAUDRUC DE CRAZANNES, le baron, conseiller d'état, M. H.

DANIELO, auteur de l'histoire de toutes les villes de France, M. C.

DELALLEAU, avocat à la cour de cassation, M. C.

DESMYTTÈRE, médecin de l'hospice Cochin, auteur d'un ouvrage historique sur Cassel, M. H.

DUMÉRIL, professeur d'histoire naturelle, au jardin des plantes, M. H.

DURANT, antiquaire, M. H.

EDWARDS, membre de l'institut, M. H.

GENGOULT, ancien sous-préfet de St.-Omer, M. H.

GUIZOT, ministre de l'instruction publique, M. H.

LEFRANC, architecte, M. C.

LEFRANC, Emile, homme de lettres, M. C.

LE NORMAND, Charles, homme de lettres, M. H.

MARTIN, Aimé, homme de lettres, M. H.

MICHELET, chef de la section historique des archives du royaume, M. H.

MM.

MIONNET, premier employé à la conservation des médailles, M. H.

RAOUL-ROCHETTE, membre de l'institut, M. H.

RÉCICOURT, Charles de, capitaine du génie, M. C.

ROLLIN, numismate, M. C.

SIMÉON, le vicomte, conseiller d'état, ancien préfet du Pas-de-Calais, M. H.

TALLEYRAND, le baron de, ministre des finances à Florence, M. H.

THIERRY, Amédée, auteur de l'histoire des Gaulois, M. H.

THIERRY, Augustin, auteur de l'histoire des conquêtes des Normands, M. H.

VAN-PRAET, conservateur de la bibliothèque royale, M. H.

VILLEMAIN, pair de France, membre de l'institut, M. H.

VITET, conservateur des monumens historiques de France, M. H.

POITIERS.

M.

LAFONTENELLE DE VANDORÉ, président à la cour royale, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

POPERINGUES.

M.

DENUNCQ, l'abbé, antiquaire, M. H.

PONT SUR YONNE.

M.

LEYS, numismate, M. C.

RENTY.

M.

LESERGEANT DE MONNECOVE, Amédée, propriétaire et maire, M. H.

ROQUEFORT PRES YVETOT

M.

LE VER, le marquis, membre de la société des antiquaires de Normandie, et de plusieurs autres sociétés savantes, M. H.

ROUEN.

MM.

DEVILLE, Achille, membre des sociétés d'antiquaires de France, de Londres, d'Ecosse, de Normandie, et de plusieurs autres sociétés savantes, M. H.

FRÈRE, Edouard, membre de la société des antiquaires de Normandie, M. H.

LANGLOIS, membre de la société des antiquaires de Normandie, M. H.

LE PREVOST, Auguste, membre du conseil général de l'Eure, membre de la société des antiquaires de Normandie, et de plusieurs autres sociétés savantes. M. H.

STABENRATH, Louis de, juge d'instruction, membre de la société des antiquaires de la Normandie, auteur de plusieurs ouvrages archéologiques sur le département de l'Eure, M. H.

SAINT-VALERY (SUR SOMME.)

MM.

RAVIN, docteur en médecine, M. C.

ROUSSEL, César, antiquaire, M. C.

SISTERON.

M.

LAPLANE, Edouard de, propriétaire, antiquaire, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

TOURNAY.

M.

FAUQUEZ, numismate, M. C.

UPEN.

M.

LESERGEANT DE BAYENGHEM, propriétaire et maire, M. H.

VALENCIENNES.

MM.

DINAUX, Arthur, rédacteur des archives du Nord, M. C.

A. LEROY, bibliothécaire, M. C.

VILLARCY, de, sous-directeur d'artillerie, M. C.

VALOGNES.

M.

GERVILLE, de, membre des sociétés des antiquaires de France, de Londres, d'Ecosse, de Normandie et de plusieurs autres sociétés savantes, M. H.



PROCÈS-VERBAL

De la Séance publique du 16 Décembre 1833.

A 6 heures 1/4, le Président ouvre la séance par un discours dans lequel il expose : que le désir de faire prospérer les études archéologiques, par l'investigation des histoires locales, a engagé quelques personnes à réunir leurs efforts pour atteindre ce but. Il signale comme une preuve de l'heureuse impulsion déjà donnée à ce genre d'études, les recherches imprimées récemment, par plusieurs écrivains, sur les annales des différentes villes du Pas-de-Calais. Il termine par des remercimens à la nombreuse assemblée, réunie dans l'enceinte, et particulièrement aux dames qui ne se sont point effrayées d'une séance purement scientifique.

Le Secrétaire perpétuel a la parole pour faire le rapport sur les travaux de l'année. Ce fonctionnaire considérant cette première séance comme l'inauguration solennelle de la Société, fait précéder ce rapport de quelques considérations générales sur l'organisation de la Société des Antiquaires de la Morinie et sur le but de son institution. Il donne ensuite lecture de l'extrait du procès-verbal de la séance du 6 du mois

courant, dans laquelle la Société a décidé : que le Mémoire sur la ville d'Ipres, présenté au concours, portant pour épigraphe : *l'Histoire de la ville natale est la seule où notre âme s'attache par un intérêt patriotique*, avait mérité la Médaille d'Or promise par le programme, et que le mémoire sur la ville de Térouanne, portant pour épigraphe : *Morinus Romanus*, avait été jugé digne d'une mention honorable.

Ce même membre lit ensuite le mémoire couronné.

Le Président décachète la lettre portant pour suscription, l'épigraphe : *l'Histoire de la ville natale est la seule ou notre âme s'attache par un intérêt patriotique*, et proclame le nom de son auteur qui est : M. Jean-Jacques Lambin, archiviste de la ville d'Ipres, membre honoraire de la Société. Il invite le lauréat présent à la séance, à s'approcher du bureau, pour recevoir la médaille d'or qui lui a été décernée, et il la lui remet en présence de l'assemblée qui applaudit à son triomphe.

Le Secrétaire-Archiviste donne lecture de quelques fragmens du mémoire sur Térouanne, jugé digne d'une mention honorable.

Le Président décachète ensuite la lettre portant pour suscription, l'épigraphe : *Morinus Romanus*, et proclame le nom de son auteur; Il se nomme :

M. A.-J. DENUNCQ, prêtre, religieux-bernardin, natif de Norrent-Fontes, membre honoraire de la Société, demeurant à Poperingues (Flandre occidentale). Ce membre est absent.

Le Secrétaire-Archiviste a la parole pour annoncer les questions proposées dans la séance du 5 juillet dernier, et adoptées définitivement par la Société, dans la séance du 6 septembre suivant, pour être soumises au concours de 1834.

M. l'abbé MONTEUUIS, qui, par obligeance, a bien voulu suppléer le Secrétaire perpétuel, lequel, aux termes de l'article 26 du réglement, devait prononcer l'éloge de M. DERON, grand doyen de l'arrondissement de St.-Omer, membre titulaire, décédé dans l'année, a la parole pour remplir ce pieux devoir. Son discours qui retrace les vertus du collègue que nous regrettons, est accueilli par de vifs applaudissemens.

Par suite de la décision prononcée par l'assemblée, dans sa séance du 8 novembre dernier, tendant à fixer l'ordre des lectures qui, aux termes de l'article 26 du réglement, doivent être faites à la séance solennelle, M. Ed. DENEUVILLE a la parole pour lire ses méditations poétiques sur les ruines de St.-Bertin. Ce discours prononcé de mémoire, excite le plus vif enthousiasme dans l'assemblée qui, à deux reprises, l'interrompt par de vifs applaudissemens. A peine

l'orateur a-t-il terminé, qu'une triple salve de nouveaux applaudissemens prouve tout l'effet que son discours a produit sur l'auditoire.

M. Alex. Hermand a la parole pour lire la description du tombeau en mosaïque du jeune prince Guillaume de Flandre, découvert dans les ruines de St-Bertin, en 1831. Cette notice est également applaudie.

M. Eudes lit ensuite sa notice sur quelques inscriptions monumentales de St.-Omer. La lecture de cet ouvrage est interrompue, à diverses reprises, par l'hilarité et les applaudissemens que provoque dans l'auditoire, le style plein de verve et d'originalité piquante de l'orateur, à qui les battemens de main prouvent qu'il a amusé autant qu'intéressé.

L'ordre du jour indiquait la lecture de la dissertation de M. Desmarquoy, tendant à prouver que le ministre Suger est né à St.-Omer; mais l'heure avancée force le Président à déclarer que la séance est levée.



Discours d'Ouverture

Du Président

DE LA SOCIÉTÉ.

La séance publique et solennelle que vous daignez honorer et embellir, est, pour la société des Antiquaires de la Morinie, l'accomplissement d'un devoir imposé par son réglement. Vous avez déjà compris quel est son but; c'est de propager le goût des études historiques, d'encourager les hommes laborieux qui se dévouent pour répandre l'instruction qu'ils acquièrent par tant de recherches, de soins et de persévérance; de les en récompenser autant qu'il est en nous. Vous venez nous aider dans cette honorable tâche, grâces vous soient rendues.

Les historiens de la Morinie sont nombreux, leur esprit investigateur est remonté jusqu'aux temps les plus reculés; mais leurs écrits n'ont-ils pas été influencés par les idées dominantes à leur époque? Plusieurs ne sont-ils pas suspectés d'entraînement au merveilleux des temps anciens, si féconds en fictions de toute espèce? N'ont-ils pas omis, soit sciemment, soit par ignorance,

des faits importants ? Ont-ils complètement décrit les mœurs, les usages des habitans qui se sont succédé pendant un grand nombre de siècles dans ce pays si fertile et si riche ? Nous ont-ils suffisamment fait connaître les monuments construits par ces peuples, les sciences, l'industrie et les arts auxquels ils se sont appliqués ? Qu'il nous soit permis d'élever des doutes, de comparer leurs écrits, d'éclairer ce qu'il peut y avoir d'obscur et de les refuter même, si des faits nouvellement découverts, si des documents authentiques qui leur ont échappé, nous en donnent les moyens.

Mais, dira-t-on, ces laborieuses recherches ne tendent qu'à satisfaire une vaine curiosité ; notre siècle éclairé n'a pas à recevoir d'enseignement utile des siècles passés. Ce raisonnement, quel que soit le nombre de ses partisans, ne peut nous convaincre. Nos anciens, il est vrai, ceux de la haute antiquité surtout, ne nous ressemblaient pas, osons le dire, ne nous valaient pas, cependant tel est l'esprit humain qu'il aime à se reporter vers son berceau, comme un vieillard trouve du plaisir à revoir les lieux qui l'ont vu naître, à raconter les traits de sa jeunesse, à embrasser les amis qui participaient à ses jeux.

Le genre humain pris dans son ensemble a eu, comme chacun des membres qui le composent, son enfance, sa jeunesse, son âge viril,

ainsi l'homme de la civilisation aime à remonter vers l'enfance du monde, cherche à dévoiler l'origine des choses, à tout examiner, à tout expliquer; c'est ce sentiment qui nous entraîne à l'étude de l'histoire, qui nous aide à soulever les voiles que le temps a jetés sur les premiers âges du monde. Il nous semble enfin que notre vie s'allonge de tous les siècles écoulés jusqu'à nous.

L'homme créé pour vivre en société n'est plus ce qu'il fut autrefois; c'est par elle qu'il s'est successivement amélioré : combien n'a-t-il pas gagné de belles qualités par la culture de son esprit! Aussi mesure-t-il avec plaisir l'intervalle immense qui le sépare de ses barbares aïeux; il s'encourage à contribuer aux progrès de la perfection et à rendre à jamais impossible le retour des temps d'ignorance, presque tous d'horrible mémoire.

Tel est, Messieurs et Dames, le noble objet de l'association que votre présence vient encourager. Vous n'accueillerez pas les discours trop sévères de quelques critiques exigeants et chagrins; vous comprendrez qu'il serait injuste de la comparer à ses sœurs aînées, dont l'éducation, terminée depuis long-temps, a produit de si beaux fruits, et d'exiger d'elle d'aussi brillants résultats. Entrée plus tard dans la carrière, elle marchera sur leurs traces, et les prendra pour

modèles en exploitant la Morinie dans les limites qui lui sont tracées.

On a pensé que le but serait atteint avec plus de sûreté en travaillant d'abord à l'histoire des localités, en fouillant dans les archives, en consultant les traditions. Ainsi, St.-Omer, sa Cathédrale, St.-Bertin, Bergues, et quelques autres lieux mémorables ont eu récemment leurs historiens, que la société se glorifie de compter parmi ses membres, et qui nous donnent un heureux exemple à suivre.

En proclamant les trois questions à traiter pour le concours aux prix de cette année, la Société fut guidée par la même pensée : de ces trois questions, l'une traitée par une plume habile et savante sera couronnée dans cette séance, l'autre, reconnue d'une extrême difficulté, abordée avec courage, mais avec moins de succès, mérite cependant que les efforts de l'auteur soient récompensés par une mention honorable ; la troisième question reste intacte, c'est un regret qu'éprouve la Société et qu'elle ne peut se dispenser d'adresser aux savans nombreux, habitant les environs du *Portus Martis* et du *Portus Gesoriacus*.

Nous voyons avec reconnaissance, et sans étonnement, Messieurs et Mesdames, la part que vous venez prendre à notre séance publique,

dont le principal objet est de couronner l'auteur du Mémoire que nous avons jugé digne de cet honneur ; ainsi vous participerez à l'accomplissement des vœux de la Société, en donnant plus d'éclat et de valeur à cette récompense bien méritée. Mais c'est surtout à vous, Mesdames, qui n'avez pas redouté les ennuis d'une séance toute scientifique, et qui venez en faire le plus bel ornement ; c'est à vous surtout, que nous rendons des actions de grâces. Bien qu'en vous invitant à cette séance, votre goût pour l'antique nous fût connu, puisque nous le trouvons tout autour de vous, dans vos élégants salons, dans vos boudoirs, dans vos meubles, et jusques dans vos livres de prières, nous avons craint, cependant, de vous un refus. Aujourd'hui notre satisfaction dépasse nos espérances. Vous allez, après le rapport des travaux annuels de la Société et la lecture d'un Mémoire que nous devons couronner et récompenser dans cette séance, parcourir avec un de nos collègues plusieurs rues de cette cité, chef-lieu de nos études ; méditer avec un autre sur les ruines, naguères encore admirables de l'antique église de St.-Bertin ; entendre un troisième décrire les intéressantes mosaïques nouvellement découvertes, jeter avec un orateur chrétien, dont la douce éloquence vous a souvent charmés, quelques fleurs sur la tombe du vénérable Doyen, l'un des fondateurs de notre société, vivement regretté de tous ceux qui ont eu le

bonheur de le connaître. Si l'heure trop avancée ne s'y oppose, la séance sera terminée par la lecture d'un Mémoire, déjà ancien, d'un de nos collègues; ce Mémoire qui tend à prouver que le célèbre ministre de Louis VII est né à St.-Omer, vaut à votre cité la promesse d'un buste destiné à l'ornement prochain d'une de nos places publiques.

Tel est le programme de la séance. M le Secrétaire perpétuel va vous rendre compte des travaux de la société.

Puisse un heureux succès répondre à notre attente et nous donner la flatteuse espérance de vous revoir dans un an, prendre une nouvelle part à la solennité qne nous allons vous préparer.



RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ

Des Antiquaires de la Morinie

PAR SON SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

A la Séance solennelle du 16 Décembre 1833.

Messieurs,

Les fonctions, dont votre bienveillance m'a honoré, m'imposent le devoir de vous tracer à chacune de vos séances publiques, un tableau raisonné de vos travaux, pendant le cours de l'année précédente.

Nous ne comptons guères plus de 15 mois d'existence, cette première séance est donc, en quelque sorte, l'inauguration solennelle de notre société. Cette circonstance m'a fait penser, qu'avant de mettre sous les yeux de cette nombreuse assemblée, composée de l'élite de nos concitoyens et d'une foule de dames, dont la présence vient ajouter un si brillant éclat à la solennité de notre réunion, il lui serait agréable, ainsi qu'à vous, Messieurs, que je vinsse vous retracer

en peu de mots, la nature des travaux auxquels nous nous sommes voués et le but de l'institution de la société des antiquaires de la Morinie.

La cité des Morins était une partie de l'ancienne province romaine nommée 2.de Belgique; vers le 5.e siècle la Morinie fut érigée en évêché, dont le siége était l'antique et depuis si malheureuse ville de Térouanne.

Après sa destruction, en 1553, la circonscription de son diocèse, fut partagée en trois nouveaux évêchés, Boulogne, St.-Omer et Ipres; les limites du territoire que nous avons à explorer, sous le rapport de la science, sont donc à peu près les mêmes que celles de ces trois nouveaux diocèses.

Notre société est composée de trois sortes de membres, dont les droits et les prérogatives, en ce qui concerne la science, sont absolument les mêmes.

1.° De Membres résidens, dont le nombre ne peut, aux termes de l'ordonnance royale, excéder 36.

2.° De Membres honoraires.

3.° De Membres correspondans.

Les Sociétaires résidens forment le noyau de cette association purement scientifique, ils sont en quelque sorte son centre d'action, ils en

sont aussi les fondateurs. Le seul droit, qui les distingue de leurs collègues, est celui de régler tout ce qui concerne le régime intérieur et la comptabilité, parce que seuls, ils supportent les frais que nécessitent nos séances et nos travaux.

Les diplômes des autres membres sont purement gratuits.

On s'est étonné que nous eussions autant de membres honoraires; il en devait être ainsi, d'après l'esprit de notre institution. En effet, notre compagnie ne constitue pas uniquement la société des antiquaires de St.-Omer, mais bien de toute la province; un point central était indispensable, l'ordonnance royale du 25 avril dernier l'a établi à St.-Omer, mais les savans qui habitent Boulogne, Dunkerque, Calais, Ipres ou tout autre lieu de la province, devaient naturellement faire partie intégrante de la société. Si un sentiment de délicatesse, facile à comprendre, nous a portés à réserver aux seuls membres résidens, des charges pécuniaires, qu'il ne nous appartenait pas d'ailleurs d'imposer à d'autres, sans leur consentement préalable, par cela même que notre société n'est pas instituée dans l'intérêt d'une seule ville, mais de la province entière; il devenait de rigueur que nos collègues du dehors fussent nos égaux, en tous points, sous le rapport du but de notre institution, mais aussi il devenait également nécessaire

de leur donner un titre qui indiquât la légère nuance qui nous distingue. On les a donc nommés membres honoraires. Un très-petit nombre d'étrangers, pris dans les sommités intellectuelles de notre époque, ont reçu le même titre ; tous les autres sont membres correspondans.

Notre société ne forme qu'un seul et même corps, néanmoins, pour faciliter la répartition du travail, ses membres résidens sont divisés en 5 sections ou comités temporaires.

Le premier, dit des archives et de glossologie, est chargé de rechercher et d'étudier dans les chartes, les diplômes et autres titres déposés, soit dans les archives des villes et des églises, soit dans les bibliothèques particulières, tout ce qui intéresse ou peut éclaircir l'histoire de notre pays.

Cette étude demande une grande connaissance des anciennes écritures, des diverses formules, des abréviations et des caractères employés dans les siècles qui se sont succédés depuis l'époque de la domination romaine jusqu'à nos jours. C'est cette science que l'on nomme la *diplomatique*, elle est le fanal qui éclaire les ténèbres du passé et nous dirige lorsque nous voulons puiser aux seules sources, à la fois pures et authentiques de l'histoire, les actes contemporains des faits.

Cette section est également chargée de faire

des recherches sur les éléments du langage des peuples, qui ont successivement habité notre pays. C'est ce qu'on nomme la *glossologie*.

La deuxième section, dite d'histoire, s'occupe de la recherche et de la critique de tous les faits historiques, qui concernent la Morinie depuis les tems les plus reculés, jusqu'en 1789, époque où nous avons dû nous arrêter, parce que nous avons voulu laisser à ceux qui viendront après nous, le soin de parler des faits qui ont rapport à l'origine et aux diverses périodes de nos dissentions civiles et celui de retracer des événemens, trop récens encore, pour entrer aussitôt dans le domaine de l'histoire.

Le troisième comité, dit de technologie, embrasse tout ce qui concerne les beaux arts, non-seulement dans les tems modernes, mais plus particulièrement encore dans le moyen-âge et dans les tems antérieurs. L'architecture, la sculpture, la peinture sont du ressort de ce comité.

La quatrième section, dite de législation, examine l'influence des lois sur les mœurs des des peuples, qui ont habité cette partie de la Gaule; recherche les anciennes coutumes, les vieilles traditions de l'antique Morinie. Cet examen s'arrête également à l'époque de 1789.

Le cinquième et dernier comité, dit de numismatique, a dans ses attributions spéciales, tout

ce qui concerne la science des médailles ainsi que des jetons, des monnaies anciennes ou modernes; les inscriptions sont aussi du ressort de ce comité; cette science n'est pas moins utile que les autres branches de l'archéologie; elle a souvent éclairci les points les plus obscurs de l'histoire et porté la lumière et la vérité, là, où, n'existaient encore que les ténèbres de l'erreur, du doute ou de l'incertitude.

Tel est, Messieurs, le cercle des devoirs que nous nous sommes imposés, tel est le but de notre institution; le Roi a daigné la sanctionner par une ordonnance et précédemment elle avait reçu l'approbation du conseil d'état.

Le vulgaire, qui, presque toujours ne considère les choses qu'à leur surface, ne voit souvent dans l'étude de l'archéologie, qu'une occupation purement spéculative, ne présentant d'autre résultat qu'un passe-tems pour les oisifs, ou tout au plus une récréation pour les hommes de cabinet, dont la tête a besoin de se reposer des fatigues de leurs profondes et sérieuses méditations.

L'homme sage, au contraire, habitué à s'élever à de plus hautes considérations et partant à mieux saisir la portée des institutions, voit dans l'étude des antiquités une science éminemment utile à la Société, aux Arts et à l'Histoire, en effet :

Cette charte à demi-rongée des vers, ce vieux titre en lambeaux, qu'un caprice du hazard fait tomber entre les mains de l'homme frivole et superficiel, qui le rejette loin de lui avec un sourire de dédain, contient peut-être un document susceptible de rendre la fortune, ou l'honneur à une famille opprimée ou dépouillée faute d'avoir pu le produire. Mais la première condition, pour en faire usage, est de savoir le lire. Sera-ce vous homme attaché aux intérêts purement matériels, qui savez à peine épeler la cote des fonds publics ou balbutier les fadaises du roman plat ou licencieux, dont se nourrit votre indolence? Sera-ce vous, dis-je, qui pourrez rendre ce service important à cette famille infortunée? Non certes, mais le laborieux antiquaire est là, il saura déchiffrer une écriture devenue presqu'illisible par l'ancienneté de ses caractères; il rassemblera, avec une admirable patience les fragmens lacérés du vieux parchemin et proclamant les droits méconnus du malheur, il goûtera la plus douce jouissance que puisse ressentir une âme pure, le bonheur d'être utile à son semblable. (*)

Ces sublimes chefs-d'œuvres des arts, ces ruines mêmes, que l'homme frivole daigne à peine

---

(*) Cette pensée a été justifiée cette année même, dans une affaire importante qui intéresse une des familles les plus notables du département.

honorer d'un regard, sont pour l'homme de génie, le foyer où s'allume le flambeau de ses plus sublimes inspirations. Pour vous, hommes matériels, que j'oserais presque nommer des créatures sorties incomplètes des mains de la nature, car elle vous a privés d'un organe, le sentiment du beau, pour vous dis-je, des ruines seraient-elles donc des pierres muettes et froides? Il était certes bien loin de les considérer comme vous, cet illustre exilé, méditant sur les débris de la superbe Carthage! Demandez à Marius ce que ces ruines lui inspiraient? l'affranchissement de sa patrie, courbée sous le glaive d'un odieux tyran!

C'est au milieu des ruines des tems anciens que l'artiste vient réchauffer son imagination fatiguée, que l'élève vient prendre des idées, qui sont le prélude de ses succès futurs. Si les souvenirs des trophées de Miltiade ont créé le vainqueur de Salamine, qui donc a pu enfanter un Raphaël, un Lesueur, un Girardon, un Canova, si ce n'est la méditation des chefs-d'œuvres des Appelle, des Phidias, des Praxitèle, échappés à la dent rongeuse du temps? Michel Ange contemple la coupole du Panthéon et s'écrie, plein de cet enthousiasme du génie : je la placerai dans les airs! Et l'admirable basilique de St.-Pierre élève au-dessus des nuages, son dôme superbe et audacieux.

Censurer, a dit un auteur renommé par son

esprit, est chose d'autant plus facile, que c'est presque toujours le fait de l'ignorance, aussi voyons-nous souvent des Aristarques de 20 ans tourner en ridicule les travaux de l'antiquaire, du numismate, et s'écrier : quoi! « S'extasier » sur une vieille pièce de monnaie à demi fruste » ou ébréchée; c'est bien là une manie, un » véritable passe-tems! » A vos yeux peut-être, homme frivole et peu réfléchi, mais pour l'historien, cette médaille qui provoque chez vous un sourire de pitié, est une page de bronze, ainsi que l'a si énergiquement nommée un de nos collègues, qui prouve un fait souvent contesté, qui détruit une erreur historique trop long-tems adoptée, et si de pareils intérêts, lorsqu'ils concernent l'histoire de votre pays, vous paraissent peu dignes de votre sollicitude, ils ne produisent pas le même effet sur l'homme réfléchi. Quelle est en effet l'âme élevée, le citoyen généreux qui restera indifférent au récit des hauts faits ou des infortunes de ses pères? à l'étude de l'histoire du sol qui l'a vu naître? à la description des monumens qui ont été les muets témoins des jeux de son enfance? Oui, Messieurs, l'œuvre d'un historien consciencieux et sage, est le plus bel hymne qu'il puisse chanter à la gloire de sa patrie. Avons-nous donc oublié que c'est en retraçant aux Grecs assemblés aux jeux olympiques, les hauts faits de leurs aïeux, en décrivant les magnifiques monumens de la

mystérieuse Egypte, qu'Hérodote cueillit les palmes immortelles décernées à son génie sublime, et qu'il mérita le titre glorieux de père de l'histoire.

J'ose donc le proclamer avec une profonde conviction, la société des antiquaires de la Morinie a entrepris une tâche aussi NOBLE, qu'elle est à la fois UTILE et DIGNE D'ÊTRE ENCOURAGÉE par tous les gens sages et véritablement amis de leur pays.

Noble, parce qu'elle tend à rendre à l'homme toute sa dignité, en l'élevant dans les régions supérieures de l'intelligence, au lieu de le laisser ramper sur le terre-à-terre des soins vulgaires et des intérêts purement matériels qui retrécissent l'esprit, tuent l'imagination et dessèchent l'âme, en la détournant de la fin qui convient à son immortelle essence.

Utile et digne d'encouragement, parce qu'elle doit avoir et a déjà eu dans notre ville, pour résultat, d'inspirer aux jeunes gens le goût des études sérieuses, qui, en mûrissant leur jugement dès leur début dans le sentier de la vie, les détourne des passions, source des discordes civiles, les dégoûte de ces théories dangereuses, de ces funestes abstractions dont les suites ne sont, trop souvent hélas! que le désespoir et le suicide.

Une société, comme la vôtre, tend également

à rapprocher les hommes, même divisés d'opinions politiques, parce que réunis par des occupations de leur choix, par la similitude de leurs goûts, ils apprennent à se connaître, à s'estimer et partant à s'aimer. Quel but plus noble et plus généreux, je le répète, peut espérer d'atteindre tout homme sincèrement attaché au sol sacré de la patrie?

Ce grand but moral de votre institution, Messieurs, n'a point été méconnu par l'estimable magistrat qui préside l'administration de notre cité. Dès notre début dans la carrière, il vous a prouvé sa sympathie, en acceptant le titre de votre collègue, et si les devoirs importans de la place qu'il occupe, ne lui permettent pas de s'associer à nos travaux, il a au moins prouvé qu'il savait en apprécier l'importance et protéger notre société naissante auprès des autorités supérieures.

Le premier magistrat de notre département vous a également donné une preuve de sa bienveillance et de l'importance qu'il attache à votre institution, en vous donnant officiellement l'assurance qu'il n'autoriserait, à l'avenir, aucune démolition ni réparation des monumens architechtoniques, qui existent dans la Morinie, sans avoir consulté votre société.

A la suite de ces considérations générales,

je vais avoir l'honneur de vous retracer, en peu de mots, nos travaux de l'année qui finit. Je n'abuserai point de votre patience.

Votre premier soin, aussitôt après avoir reçu du conseil d'état, l'approbation de nos statuts, et du Ministre, l'autorisation de former définitivement notre société, a été de rédiger votre réglement intérieur, travail plus important et plus long qu'on ne le pense ; car d'une part, nos séances n'ont lieu qu'une fois par mois, et souvent l'expérience a démontré qu'une disposition, que l'on avait considérée comme très-utile, présentait des inconvéniens graves et devait être modifiée ou tout-à-fait supprimée.

M. Piers, votre secrétaire-archiviste, est le premier de vos membres, qui a donné l'exemple à ses collègues, en publiant un volume intitulé : *Variétés Historiques sur St.-Omer*, vaste dépôt plein de recherches utiles à ceux qui voudraient écrire une histoire détaillée de cette ville, ou se rappeler sommairement les principaux faits qui la concernent.

Peu de tems après, M. Wallet, l'un de vos membres honoraires, a fait paraître la première livraison de son bel ouvrage, intitulé : *Atlas historique, topographique et pittoresque de St.-Omer et de la Morinie.* L'exécution des planches est remarquable. Il est à regretter que la publication

du texte n'ait pas accompagné celle des lithographies, mais, vous le savez, Messieurs, ce retard tient à des causes tout-à-fait indépendantes du zèle et de la bonne volonté de l'auteur.

Je vous annonce, avec plaisir, que tous les obstacles sont levés, et que non seulement le texte, mais aussi les planches des livraisons suivantes, ne tarderont pas à paraître.

M. Derheims vous a lu une notice remarquable sur l'étude de l'archéologie, dans laquelle il détaille avec beaucoup de méthode et de talent, les diverses branches de cette science, qui demande une si grande variété de connaissances pour la posséder à fond.

M. Alexandre Hermand vous a présenté une description pleine de détails curieux et intéressans, du tombeau en mosaïque, du jeune prince Guillaume, fils de Robert, dit de Jérusalem, 11.e comte de Flandre, mort en 1109 à l'âge de 18 ans. Ce tombeau a été découvert dans les ruines de St.-Bertin; mais il est bien à regretter que la maladresse des ouvriers soit cause de l'état déplorable de dégradation dans lequel il a pu être déposé au Muséum de la ville.

M. Vanhende vous a offert une nouvelle du 16.e siècle; l'auteur peint, avec une vérité malheureusement trop exacte, les funestes suites

des discordes civiles et religieuses, il y décrit quelques scènes déplorables qui ne les accompagnent que trop souvent.

M, Eudes, votre vice-président, vous a lu un examen critique et analytique de l'intéressant ouvrage de feu M. Henri, sur une partie de la Morinie, dans lequel il a relevé un petit nombre d'erreurs, échappées à l'auteur. M. Eudes fait ressortir, plus souvent encore, son mérite et surtout son esprit consciencieux de recherches. Une critique aussi sage et aussi modérée est loin d'être une satyre, c'est, au contraire, un véritable service rendu à la science.

M. Alexandre Hermand, en vous faisant connaître diverses antiquités du village de Serques, près St.-Omer, vous a retracé plusieurs scènes des longs débats, qui ont existé, au 16.e siècle, entre Robert Le Normand, vicomte de Serques, et les religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Licques, relativement à leurs droits respectifs sur l'église de ce village.

M. Edouard Deneuville a composé une méditation sur les ruines de St.-Bertin, dont les pensées font autant d'honneur à son esprit, qu'à son âme élevée et sensible.

M. Desmarquoy vous a présenté une notice sur les fossiles trouvés aux environs de St.-Omer, et spécialement sur une dent d'éléphant, décou-

verte aux sept écluses, dont il a enrichi le muséum. Il y a joint quelques considérations générales sur l'oryctographie, ou description des fossiles.

Un de nos plus jeunes sociétaires, dont l'exemple justifie une des plus graves considérations que j'ai eu l'honneur de vous présenter, il y a peu d'instans, M. Louis Deschamps, vous a donné la description d'une médaille de Conan IV, comte de Richemont et duc de Bretagne, frappée entre 1158 et 1170.

Cette médaille est remarquable, car jusqu'ici, elle n'était pas connue et ne se trouve décrite dans aucun ouvrage de numismatique.

M. Auguste Deschamps a aussi décrit une médaille, également inédite de Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne, en 1161. Cette médaille est curieuse en ce qu'elle intéresse l'histoire de notre pays, et, je le répète, n'était point encore connue des savans. La société a cru devoir récompenser le zèle des deux frères, par le titre de membres correspondans.

M. Pigault de Beaupré, membre honoraire, vous a présenté cinq notices historiques sur divers points de la Morinie

La première parle des fouilles faites au château de Tournehem et des objets curieux du moyen

âge, découverts dans les ruines de cet antique manoir des ducs de Bourgogne.

La deuxième vous a fait connaître quelques bulles papales, trouvées sous le maître-autel de l'église de St.-Bertin, lors de sa première démolition, qui présentent quelqu'intérêt pour l'histoire de cette célèbre abbaye.

La troisième concerne le château de Ham, près Calais, bâti sur les fondations d'une ancienne forteresse élevée par les Romains, pour protéger les côtes de la Morinie, des invasions des Barbares. Cette notice contient en outre un inventaire curieux de l'artillerie qui y fut trouvée, lorsque le duc de Guise s'en rendit maître en 1560.

La quatrième notice offre un assez vif intérêt; elle donne la description d'une pièce d'artillerie provenant, selon toutes les probabilités, de la bataille d'Azincourt, donnée en 1415. Ce petit canon, qu'on nommait alors *Ribaudequin*, fut pêché, en 1827, à trois lieues en mer, à l'est du port de Calais. Il était encore chargé. Le général d'artillerie Tirlet l'a examiné avec plusieurs officiers de son arme, et a constaté que la poudre, malgré son long séjour sous l'eau, avait encore conservé sa forme, son odeur et un peu de sa force. Elle était renfermée dans un tube de fer.

La cinquième et dernière notice concerne le

château de Sangatte, construit dans le 12.e siècle par BAUDOUIN, 2.e comte de Guines, mort en 1206. Un fait assez remarquable, c'est qu'aux funérailles de ce BAUDOUIN, assistèrent trente-trois de ses enfans qu'il avait eus de Mahaud de St.-Omer, sa première épouse, et de deux autres femmes.

M. PIERS vous a donné une notice curieuse sur la pêche qui se faisait anciennement dans le golphe Itius, alors voisin du lieu où fut bâtie depuis la ville de St.-Omer, et une autre sur les camps qui ont existé près de cette ville.

Ce même membre a publié deux ouvrages, l'un intitulé : histoire de *Térouanne* et notice historique sur *Fauquembergues* et *Renty*; l'autre, histoire de *Bergues-St.-Winocq* et notice historique sur *Hondschoote*, *Wormhoudt*, *Gravelines*, *Mardick*, *Bourbourg* et *Watten*.

M. le docteur DESCHAMPS, membre titulaire, a produit un mémoire sur la situation du *Sinus Itius*, dans lequel il explique et appuie, par plusieurs observations géologiques, le système de Malbrancq, auteur d'une histoire des Morins, sur la situation de ce golphe et son étendue. Ces observations tendent à justifier Malbrancq des reproches que lui adresse d'Anville, dont M. Deschamps adopte d'ailleurs l'avis, en plaçant le port où s'est embarqué César, pour la conquête

de la Bretagne, à Wissant, ainsi que l'a établi ce savant géographe; assertion démontrée jusqu'à l'évidence, par l'inspection des lieux et par l'ouvrage de notre compatriote Henri.

M. Desmarquoy vous a remis une dissertation dans laquelle il établit, d'une manière satisfaisante, que Suger, cet illustre ministre de Louis-le-Gros et de son fils Louis VII, est né à St.-Omer.

M. Eudes vous a présenté une notice sur plusieurs inscriptions monumentales existantes sur des édifices ou sur des maisons particulières de St.-Omer, dont la plupart étaient ignorées d'un grand nombre de ses habitans, et parmi lesquelles il s'en trouve de fort curieuses.

M. Alexandre Hermand vous a lu une dissertation dans laquelle il relève, avec tous les égards et les ménagemens qu'on se doit entre collègues, quelques erreurs qu'il a reconnues dans l'histoire de Térouanne. L'inflexible vérité a fait taire un moment dans son cœur, la bienveillance et l'amitié qu'il porte à l'auteur. Telle doit être la conduite d'un écrivain consciencieux.

M César Roussel, l'un de vos membres correspondans les plus actifs, vous a adressé trois rapports sur des fouilles importantes, exécutées sous sa direction, sur nos côtes, où il a découvert les ruines de trois villes Gallo-Romaines, dont

aucun géographe ne fait mention ; il vous a adressé aussi quelques notes sur les antiquités d'Auxy-le-Château et de quelques autres lieux sur les bords de la Canche et de l'Authie. (*)

M. Quenson aîné a publié une notice intéressante sur Notre-Dame de St.-Omer, suivie de notes nombreuses et pleines de recherches.

Votre comité de numismatique vous a fait un rapport où il signale de graves erreurs commises par M. De Smyttère, dans son histoire de Cassel : cet examen sévère des ouvrages publiés sur notre pays, est un des principaux devoirs de vos comités temporaires.

Enfin M. Piers, dont le zèle et l'ardeur infatigable semblent croître, à mesure qu'il produit, vient de publier, tout récemment encore, une brochure contenant un épisode fort intéressant de l'histoire de notre ville, l'entreprise de Henri IV sur l'Artois, et l'analyse de l'histoire de toutes les villes de France, par M. Daniélo, suivie d'une dissertation sur le vers de Virgile :

Extremique hominum Morini.

Après vous avoir parlé des travaux particuliers de vos membres, j'ai à vous rappeler ceux qui sont communs à la société entière.

(*) Nous regrettons de ne pouvoir insérer ces rapports dans ce volume ; l'auteur ayant voulu y faire des changemens, ils ont dû être renvoyés au second.

Vous avez voulu justifier la confiance et l'intérêt que vous a témoignés le conseil général de ce département, en vous allouant des fonds, à titre d'encouragement, dans ses budgets de 1833 et 1834; vous avez en conséquence décidé de les employer en totalité dans l'intérêt de la province, en vous réservant en entier la charge de payer seuls, sur le produit de la cotisation de chacun de vos membres, les dépenses nécessaires à votre administration intérieure.

Un concours scientifique a donc été annoncé; vous y avez proposé pour prix des ouvrages qui y seraient couronnés, une Médaille d'Or du prix de 300 francs et deux autres médailles, du même métail, du prix de 150 francs chacune.

Vous avez voulu, par le choix des questions proposées au concours, prouver jusqu'à l'évidence cette vérité, base de votre association, vérité que vous n'avez jamais cessé de reconnaître et de proclamer, que vous ne vous considérez nullement comme société des antiquaires de la seule ville de St.-Omer, mais bien de la Morinie entière. En effet :

La I.ère question proposée concerne Térouanne;

La 2.ème Boulogne;

La 3.ème Ipres.

Ce sont les chefs-lieux des trois grandes divisions modernes de la Morinie.

Nous avons à regretter que personne n'ait traité la question relative à Boulogne; peut-être serons-nous plus heureux une autre année : les deux autres questions l'ont été, et vous aurez aujourd'hui même, à décerner des récompenses proportionnées à leur mérite, à deux des mémoires présentés. Vous ferez ensuite connaître les nouvelles questions proposées pour le concours de 1834, elles sont également d'un intérêt général.

Au milieu de ces travaux, préludes de vos travaux futurs, vous n'avez pas perdu de vue cette importante considération, que la science, comme la chaleur, s'augmente par le frottement.

Vous vous êtes empressés d'établir des relations avec la plupart des sociétés savantes de France, qui s'occupent du même genre d'études que vous. La société des antiquaires de Normandie qui, jeune encore, a apparu comme un géant dans le monde savant, vous a accueillis à bras ouverts.

La société des antiquaires de France, celle de Poitiers, d'Orléans, de Blois, de Cambrai, Valenciennes, Abbeville; les académies royales de Cherbourg et de Gand, plusieurs autres encore, se sont empressées de se mettre en rapport avec vous.

Un grand nombre de leurs membres vous ont fait hommage de leurs ouvrages, qui ont enrichi votre bibliothèque particulière. Je ne vous en

ferai pas l'énumération pour ne pas prolonger un rapport déjà trop long; je ne puis cependant passer sous silence, l'histoire de Boulogne offerte par M. Bertrand, celle d'Amiens par M. Dusevel, l'histoire d'Orléans par M. Vergnaud, et surtout l'excellent cours d'antiquités monumentales par M. De Caumont, et son ouvrage sur les poteries romaines.

Enfin vous n'avez pas voulu rester étrangers au mouvement remarquable de décentralisation intellectuelle, qui s'opère depuis quelques années en France, et à l'impulsion donnée par la Société des antiquaires de Normandie, en convoquant un congrès scientifique à Caen. Vous y avez député un de vos membres : il y a trouvé une preuve de l'estime et de la considération qu'on vous porte, dans l'accueil flatteur fait à votre représentant, par les membres du congrès.

Voilà, messieurs, l'esquisse de vos travaux de l'année. Des censeurs pourront trouver qu'on aurait pu faire davantage; il est, en effet, bien plus facile de censurer et de lancer un sarcasme, que de faire un bon ouvrage. A vrai dire quelques uns de nos collègues sont restés en arrière de leurs promesses, mais plusieurs d'entr'eux ont des travaux importans commencés, qui demandent des recherches et du tems; les autres ne tarderont pas à mettre la main à l'œuvre.

Moi-même, n'ai-je pas à réclamer, sur ce point, toute votre indulgence? Des procès-verbaux, quelques rapports assez insignifians, tel est le faible tribut dont j'ai payé votre bienveillance.

Que puis-je répondre à ces justes reproches? Rien, sinon, m'amender et mieux faire à l'avenir. Tel sera le but de mes efforts et le moyen dont je me servirai pour vous exprimer ma profonde reconnaissance des bontés dont vous n'avez cessé de m'honorer, et dont le souvenir restera gravé dans mon cœur.



NOTICE

biographique

Sur M. Deron,

Curé-Doyen de Notre-Dame

à Saint-Omer,

Membre titulaire de la Société des Antiquaires de la Morinie.

François Deron, né à Aire, en 1765, de Pierre Deron, notaire, et de Jeanne Démarquoy, n'avait que quatre ans, quand il perdit son père. Mais la Providence qui vient toujours en aide à l'orphelin, lui suscita un second père dans la personne de son oncle, humble pasteur de Chocques, village célèbre par son antique abbaye Là, le cœur du jeune François s'ouvrit à la religion et à la vertu, pour ainsi dire en même temps qu'à la vie. On le voyait toujours à côté de son oncle, au pied des saints autels, dans les promenades

L'ABBÉ DERON.



champêtres, au chevet des malades, sous l'humble toît du pauvre, et l'homme de Dieu, remarquant son cher neveu plein d'intelligence et de charité, pensa qu'il serait un jour un bon prêtre. Il l'envoya d'abord au collège de Béthune où il se montra constamment aux premiers rangs dans ses classes. Grâces à ses rapides progrès, dès l'âge de quatorze ans, il obtint une bourse au célèbre collège de St.-Bertin, à St.-Omer. Ses supérieurs, reconnaissant en lui une imagination vive et brillante, un esprit judicieux et solide, un goût prompt et éclairé, s'attachèrent à cultiver, avec un soin tout particulier, ce jeune arbuste qui promettait des fruits si beaux, et le succès surpassa leurs espérances. C'est là surtout qu'il acquit cette variété de connaissances qui rendirent doux à lui-même et utiles aux autres ses jours de prospérité, et qui lui présentèrent, au temps de l'adversité, une ressource honorable. Aussi bon qu'intelligent, les brillantes qualités de son esprit recevaient un nouveau lustre des excellentes qualités de son cœur. Aussi était-il toujours recherché de ses condisciples qui tous se plaisaient à reconnaître sa constante supériorité, et dont il savait se gagner l'affection par la candeur et la sensibilité de son ame, l'ineffable aménité de ses mœurs, les charmes de sa conversation et les innocentes saillies de l'esprit le plus aimable.

Par les soins d'un de ses parens, Abbé du

monastère de St.-Eloi, près d'Arras, après avoir fini glorieusement ses humanités, il entra, à Paris, au séminaire de St.-Firmin, maison justement renommée pour les hautes études ecclésiastiques. Semblable au laborieux ouvrier qui s'enfonce dans les profondeurs des mines, creuse incessamment les entrailles de la terre et bientôt reparaît à la lumière chargé d'un riche butin, le jeune lévite, dévoré d'amour pour la vraie science, pour la sagesse qui épure et vivifie, s'enfonça dans les profondeurs de la retraite et de l'étude y sonda avec une infatigable ardeur la triple mine des divines Écritures, des saints Docteurs et des auteurs de théologie, et y amassa ce riches trésors de science avec lesquels il gagna depuis tant d'ames à Dieu. Enfin, ses Supérieurs, après l'avoir vu passer avec distinction par les différens grades dans la science ecclésiastique, crurent qu'il était temps de placer sur le chandelier de l'Église cette brillante lumière encore sous le boisseau. Ils appelèrent le pieux et savant François au sacerdoce, et alors il revint à son pays natal, plein de talent, de zèle et de charité. — Ce n'est plus la colombe gémissante de la solitude, ce n'est plus l'astre paisible de la nuit qui s'éclaire comme à l'écart des feux qu'il emprunte à l'astre du jour : c'est le Soleil lui-même venant verser la chaleur et la vie, c'est l'Aigle aux aîles déployées, qui sème la lumière dont il a aspiré à leur source les rayons pénétrans.

En attendant la vacance d'un Canonicat ou d'une Cure à laquelle ses grades ecclésiastiques lui permettaient de prétendre, l'abbé Deron désira s'exercer, sur un humble théâtre, à la pratique du saint ministère, et c'est en la paroisse de Bunette, petit village du canton de Lillers, qu'il fut envoyé par son Evêque. Son ame aimante et naïve trouva et répandit le bonheur au milieu de ses bons villageois. Par ses discours simples et affectueux et plus encore par ses exemples, il leur apprit à aimer la vertu et à bénir la Providence dont il leur offrait en lui une image vivante par ses bienfaits de chaque jour. Il aimait à les visiter, à se reposer sous leur toît de chaume, et là, il écoutait leurs plaintes, appaisait leurs différends, leur donnait de sages conseils, consolait les affligés, encourageait les malades, secourait les pauvres, et le soir, il rentrait chez lui, insoucieux de gloire et content d'avoir fait un peu de bien. C'est ainsi que sa vie s'écoulait douce, obscure et vivifiante comme le ruisseau de la vallée.

Mais hélas! il n'est point de bonheur durable dans ce monde de vicissitudes. Depuis long-tems un nuage sinistre s'amassait sur l'Église de France et il allait s'épaississant chaque jour, et quand l'heure fatale vint à sonner, le nuage de mort s'ouvrit, et les nations, inclinées de stupeur,

de respect et d'admiration, virent passer, à la lueur de la foudre, cent trente Évêques et cinquante mille Prêtres qui abandonnaient leurs biens, leurs dignités et toutes les espérances de la terre, qui se dévouaient à la pauvreté, à la mort, pour ne pas prononcer un serment que repoussait leur conscience. L'abbé Deron ne fit point défaut au grand rendez-vous des Forts persécutés. Il s'arracha en pleurant aux embrassemens de ses paroissiens désolés et, après leur avoir recommandé, comme St.-Jean, de toujours s'aimer les uns les autres, il partit pour l'exil; jeune héros qui conserve ici dans sa fuite même l'air d'un conquérant et semble traîner enchaîné à son char l'Esprit du mal qu'il a vaincu. — En traversant la Belgique, le hasard ou plutôt la Providence voulut qu'il s'arrêtât à l'humble presbytère d'un pasteur octogénaire et infirme. Pensant qu'il serait à son poste partout où il pourrait faire un peu de bien, il s'offrit à cet homme des anciens jours, pour l'aider dans des fonctions trop pénibles pour sa vieillesse, et bientôt, par ses soins et son zèle infatigables, les ronces et les épines disparurent et le bon grain remplaça l'ivraie dans ce champ presqu'en friche. C'est ainsi que par ses services, il payait au vieillard sa douce hospitalité, et tous deux bénissaient le Seigneur de les avoir réunis. Hélas! cet humble séjour de la paix et de la vertu faillit, à cette époque, être changé en une mai-

son de deuil et de mort. C'était au milieu d'une sombre nuit d'hiver. Déjà depuis longtems les paisibles habitans du presbytère goûtaient ce doux sommeil que donne une bonne conscience, quand tout-à-coup le saint exilé sent une main dure et froide s'appesantir sur sa bouche, et une voix sinistre et voilée lui dit: si tu bouges, si tu dis un mot, tu meurs. Et il se sent lier sur sa couche par les pieds et par les mains. Tandis qu'il cherche à rappeler ses esprits, à comprendre si ce qui se passe est un rêve ou une réalité, il entend au dessous de lui des gémissemens étouffés.... C'est la voix du bon vieillard à qui des brigands passent et repassent la flamme sous les pieds pour l'obliger à leur découvrir son trésor. Hélas! au jour le jour le saint homme plaçait son humble avoir dans le sein des pauvres pour le faire saintement fructifier au centuple, et il n'avait pas de trésor, et, sur sa réponse négative, on prolongeait, on redoublait ses tourmens. Ses cris déchirans percent le cœur de son jeune coadjuteur : il oublie alors le soin de sa propre conservation, il ne pense qu'au vieillard et, le sentiment de l'humanité lui donnant en ce moment une force surnaturelle, il fait un violent effort, rompt ses liens et s'élance par la fenêtre du second étage pour aller chercher des secours. Les brigands effrayés abandonnent leur victime et le vieillard éperdu croit voir dans son libé-

rateur un ange envoyé de Dieu pour lui sauver la vie, un ange que les anges ses frères ont soutenu dans sa chûte, pour qu'il ne se brisât point contre la pierre.

Cependant les armées françaises, jalouses de cacher sous des lauriers les plaies saignantes de leur patrie, étaient entrées en Belgique et marchaient ou plutôt volaient de victoire en victoire. A leur approche, l'abbé Deron reprit le bâton du proscrit et, après avoir donné le baiser d'adieu à son hôte vénérable qu'il n'espérait plus revoir qu'au sein de Dieu dans la terre des vivans, il dirigea tristement ses pas vers l'Allemagne. Pour un moment alors, il sentit sa force morale l'abandonner. Comme ces arbrisseaux qui languissent et se dessèchent sur un terrain étranger, il éprouva, en s'éloignant de plus en plus de sa chère France, cette langueur nostalgique, cette tristesse corrosive que ressentent les êtres qu'on a transplantés. Comme l'Hébreu sur les rives des fleuves de Babylone, il s'assit au bord du chemin et, le front sur les genoux, il pleura amèrement au souvenir de Sion. Mais bientôt la religion reprit son empire, il invoqua la mère des infortunés, et la résignation descendit dans son ame, et il se releva fort et consolé.

Privé de toutes ressources, parce que, chez le vieux pasteur Belge, les brigands lui avaient volé le peu d'or qu'il possédait, il continua sa

route sur la foi de celui qui disait à ses disciples : « *ne possédez ni or, ni argent dans vos ceintures et, en quelque ville ou village que vous entriez, demandez où est un juste et demeurez chez lui, et lorsque quelqu'un ne vous recevra point, sortez sans murmure de sa maison, et secouez la poussière de vos pieds.* » Et il allait toujours réclamant de ses frères en Jésus-Christ le lit du pélerin et la place du voyageur au foyer, et partout la porte hospitalière s'ouvrait avec une sorte de respect devant sa noble infortune, et il était reçu comme un frère par des hommes qui ne l'avaient jamais vu, tant la charité chrétienne est un inépuisable foyer d'amour, un lien immense qui unit partout l'homme à l'homme. C'est ainsi que le saint voyageur arriva à OEttingen où le pasteur du lieu l'accueillit avec la plus touchante cordialité et lui offrit même gratuitement sa maison pour le lieu de son repos durant tout le tems de son exil. L'abbé Deron ne crut point s'humilier en acceptant cette offre généreuse et, sentant que, cette fois, il ne pourrait acquitter sa dette de reconnaissance qu'après qu'il se serait initié à la langue du pays, il ferma sur lui la porte de son cabinet et, après six à sept mois d'une étude opiniâtre, il sortit comme un nouvel apôtre de ce nouveau Cénacle, et on le vit alors dans la chaire sacrée, rompan[t] le pain de la parole de vie et, selon l'expressio[n] de l'Écriture, tous étaient dans la stupeur e[t]

admiraient , disant : « *Est-ce que celui qui nous parle n'est pas un étranger ? Comment donc l'entendons-nous parler en notre langue ?* » C'est alors que la Princesse d'*Œttingen* l'appela dans sa maison, pour y être le Précepteur de ses enfans, et elle l'accueillit comme un homme de science et de vertu, avec tous les égards que demandait l'importance des fonctions qu'il allait remplir. Jaloux de répondre dignement à cette haute confiance, l'abbé Deron se représenta Fénélon près du duc de Bourgogne, et Vincent de Paule, au sein de la noble famille des De Gondi, et c'est sur ces admirables modèles avec lesquels il avait déjà tant de ressemblance, qu'il régla sa conduite pour l'éducation des jeunes Princes. Pendant six ans, il s'attacha à cultiver en eux les sentimens du cœur avec autant de soin que les qualités de l'esprit, et il réussit à en faire des hommes solidement instruits et saintement vertueux, et la bonne Princesse, qui voyait les succès surpasser ses espérances, se plaisait à répéter qu'avec ce sage Mentor, la lumière et la bénédiction étaient descendues sur sa famille.

Cependant la main divine cessait de s'appesantir sur la France, et Dieu, dans sa clémence, avait dit au torrent du mal : *tu n'iras pas plus loin*. Alors l'abbé Deron sentit se réveiller plus vivement dans son cœur l'amour de la terre natale. Il pensa qu'après tant de désolations et de ruines,

tout fidèle Israëlite devait aller porter sa pierre pour la reconstruction du temple, et malgré les vives instances de la princesse et de ses enfans qui aimaient leur précepteur comme un père, malgré tous les nouveaux avantages qu'on lui offrit pour le retenir, il reprit le chemin de la France. — A mesure qu'il avançait dans sa chère Patrie, ses yeux se baignaient de larmes amères, à l'aspect des ravages du vandalisme et de l'impiété. Partout la main féroce et brutale du méchant s'était stupidement acharnée contre les lieux saints, et les maisons de prière n'offraient plus que des ruines. Le lierre et la ronce se traînaient sur les portiques écroulés des temples ou le long des tronçons de piliers restés debout ; l'herbe croissait sur les autels brisés et un silence de néant et de mort avait succédé aux saints cantiques des fidèles enfans de Dieu. Les croix rustiques, arbres de vie d'où descendaient sur l'humble laboureur l'espérance, la paix et la résignation, les croix rustiques gisaient renversées sur les chemins où leurs débris servaient de bornes aux héritages. Tout rappelait à notre saint voyageur que l'Esprit du mal avait prévalu en France, que le Dieu d'Israël avait été renié par son peuple ; et la tristesse oppressait son cœur d'une double étreinte: en lui pleuraient le digne Prêtre du Dieu méconnu et l'ardent ami des Arts indignement profanés. Mais bientôt les idées sombres faisaient place dans son cœur à une douce mélancolie, à une

suave espérance, quand il se représentait le Ciel redevenu serein, la Religion, comme la colombe de l'Arche, rentrée en France avec le rameau d'olivier et l'arc-en-ciel du salut s'arrondissant comme les bras d'un Père sur la patrie renaissante. — C'est le cœur plein de ce vague et indicible mélange de tristesse et de joie qu'après dix ans d'exil, l'Abbé Deron rentra enfin sous le toît paternel, où sa vieille mère, seule au foyer domestique, comptait les jours et les instans, priant le bon Dieu avec un ineffable amour de lui rendre son fils bien-aimé, heureuse de mourir après l'avoir revu.

A cette époque de régénération, de palingénésie sociale, un homme des anciens jours, l'une des plus brillantes lumières et des plus fermes colonnes de la Foi dans nos contrées, qui, par sa science, sa prudence et son zèle évangélique s'était attiré toute la confiance de son premier Pasteur, le vénérable M. Coyecques, Curé de Notre-Dame à St.-Omer, avait été chargé, par ce Prélat, de l'administration générale d'une partie de ce vaste diocèse. Juste appréciateur du mérite, il désira associer l'abbé Deron à ses importans travaux, et, sur sa demande, le Prélat s'empressa de le lui accorder pour vicaire. Cette nomination remplit de joie le cœur de l'ancien élève de St.-Bertin, qui brûlait de payer sa dette de reconnaissance à une ville

où, dans sa jeunesse, on l'avait nourri des doux fruits de la science et de la vertu.

Le saint vieillard l'accueillit avec tendresse et lui offrit même bientôt sa maison pour demeure. Dieu semblait avoir formé ces deux cœurs l'un pour l'autre, et l'on ne vit peut-être jamais d'union si tendre, si sainte et si solide. — Ce fut vraiment un spectacle digne des regards des anges et des hommes que de voir l'ami que nous avons perdu, prodiguant à son vénérable supérieur et à son excellente mère qu'il avait appelée près de lui tout ce que son ame éminemment sensible pouvait contenir de gratitude et d'amour, versant sur leurs infirmités le baume heureux des attentions les plus délicates, couvrant de fleurs le peu de chemin qu'il leur restait à faire, radoubant de prévenance et de doux soins ces deux nacelles si chères, fatiguées, brisées par le temps et les orages et près de surgir, chargées de mérites, au port heureux de l'éternité. — L'ancien du sanctuaire entoura l'abbé Deron de toute sa confiance, le prit pour son secrétaire et, à mesure que l'âge et les infirmités lui rendirent plus pénible le poids des affaires, il se déchargea avec sécurité, sur cet autre lui-même, d'une partie de son fardeau et l'initia ainsi à tous les détails d'une pénible et délicate administration. Il manifesta même au digne Prélat de ce diocèse le désir de l'avoir pour successeur et lorsque, comme le

patriarche Abraham, *il s'éteignit dans une heureuse vieillesse, plein de jours et de bonnes œuvres*, ses vœux se réalisèrent, et en 1824, l'abbé Deron fut élévé à la cure de Notre-Dame avec le titre de chanoine honoraire d'Arras et de vicaire général de l'arrondissement. — Dans ce poste élevé, l'abbé Deron se montra constamment digne de la haute confiance dont l'avait honoré son évêque. Jamais, dans les circonstances les plus diverses, on ne le vit fléchir sous le brillant, mais bien pénible fardeau imposé à son mérite, et toute la cité, s'il le fallait, se léverait comme un seul homme pour lui rendre témoignage.

L'abbé Deron aimait et protégeait les lettres qui avaient embelli ses jours de bonheur et consolé son adversité. Il pensait que la culture des bonnes lettres donne à l'ame l'habitude des jouissances pures, simples et douces et conduit à la vertu et au bonheur. Aussi aimait-il à suivre, dans leurs luttes pacifiques, les jeunes athlètes du collége de St.-Omer. Aussi accepta-t-il volontiers la délicate fonction de juge du camp dans ces intéressans tournois, fonction dont il s'acquitta, pendant quinze ans, avec autant de goût que d'impartialité. On le voyait à toutes les fêtes littéraires des nombreuses maisons d'éducation de cette ville et il en était le plus bel ornement. Il savait, par une douce expérience, quel volcan de joie fermente aux jeunes cœurs en ces jours de triomphe, et comme les mères,

il pleurait délicieusement en couvrant les vainqueurs de lauriers, et la couronne, en passant par ses mains vénérables, n'en paraissait que plus belle, plus précieuse aux jeunes gens dont il était adoré. — Peut-être me demandera-t-on si cet homme aux connaissances si variées et si profondes, au goût si pur, à l'ame si pleine de sensibilité et de poésie, a fécondé sa plume de quelqu'ouvrage à citer. Je répondrai que nous n'avons de lui qu'une courte *Notice sur l'antique chapelle de Notre-Dame des miracles*, à laquelle son ame aimante et naïve avait voué un culte tout particulier. Mais s'il ne nous reste qu'un si mince filet d'une source si abondante, si riche, c'est que l'abbé Deron, homme de modestie et de charité, avait plutôt la passion de faire le bien que celle de faire des livres et que les soins multipliés et incessans de son ministère absorbaient tous ses momens. Toutefois, je puis assurer, qu'en apprenant que la société des antiquaires l'avait mis au nombre de ses membres, sensible à cette marque de considération, il s'imposa le devoir d'utiliser au plus tôt ses loisirs pour acquitter ce qu'il regardait comme une dette d'honneur. Oui, me dit-il alors avec cette délicieuse et ineffable bonhomie que nous lui connûmes tous, oui, je fouillerai nos archives je secouerai la poussière de nos vieux manuscrits et alors moi aussi, je pourrai dire : je suis archéologue !...

Toujours calme et sans fiel au milieu des orages, des vicissitudes politiques, homme de Dieu, c'est-à-dire, essentiellement homme de paix, de conciliation et d'amour, il se montra toujours dans nos dissentions intestines, le père commun des vainqueurs et des vaincus. Aussi fut-il en quelque sorte sacré à tous les partis. La prudence et la sagesse de son administration lui méritèrent, en tout temps, l'estime et l'approbation des magistrats qui se succédèrent sur le terrein mouvant de l'administration civile et politique. — Dans ses rapports avec les prêtres de son arrondissement, il avait toute l'affabilité, toute la prévenance d'un ami, et les conseils qu'il leur donnait étaient toujours dictés par la science, l'expérience et la charité. — Avec ses paroissiens, c'était comme un bon père au milieu de ses enfans. Digne apôtre d'une religion que la persuasion et la mansuétude ont établie, c'est avec la persuasion et la mansuétude qu'il gagnait ou conservait les ames à son Dieu. Plein d'une tendre et ineffable sollicitude pour ses enfans, il ménageait leur faiblesse, éclairait et soutenait doucement leurs pas, écartait les obstacles et adoucissait, sans l'élargir, l'âpreté du chemin. Mais l'instruction la plus efficace du bon pasteur, c'était cette prédication de toutes les heures, de tous les instans, ce beau miroir d'une vie intègre qu'aucune tache ne venait ternir. Qu'on aimait à le voir dans toute la candeur de sa vie privée, dans

le commerce intime de l'amitié qu'il était si capable de sentir et d'apprécier. C'est alors qu'il se montrait avec tous les avantages dont le ciel l'avait doué. Il était abondant en précieux souvenirs, en conseils lumineux, en discussions utiles, et son ame toujours sensible, toujours affectueuse, toujours inoffensive pour le prochain ne cessait d'embellir son esprit et répandait autour de lui, avec la lumière, comme un parfum de bonheur et de vertu. — Puisant dans l'universalité de ses connaissances comme à une source intarissable, il parlait théologie avec les théologiens, jurisprudence ou administration avec les magistrats, stratégie militaire et mathématiques avec les enfans de Mars, littérature avec les hommes de lettres, science avec les savans, industrie avecles industriels, passant de là, comme par une transition toute naturelle à de charmans détails de vie intérieure avec la mère de famille, et toujours onle quittait content de soi et de lui et avec le désir de le revoir bientôt. — C'est par cet ineffable mélange d'amabilité, de science et de vertu, qu'il avait captivé l'estime et la confiance de ceux mêmes qu'on appelle les gens du monde, qui croyaient voir en lui l'idéal d'un excellent prêtre ; cette admiration ne fut pas stérile dans plusieurs, et des hommes engagés dans le tumulte des affaires et placés dans des situations sociales plus ou moins brillantes, ouvrirent leur ame à ce vrai sage et se féli-

citèrent d'avoir choisi un si bon guide. D'autres l'appelèrent à leurs derniers moments et sentirent tomber leurs préventions au nom seul de celui dont ils connaissaient, par eux-mêmes et par d'autres, la pitié si touchante, le jugement si droit, le zéle si pur et si bien tempéré par une charité tendre.

La charité, ce mélange ineffable d'amour et de pitié formait l'essence de son caractère. Arrivait-il chez le pauvre comme chez le riche, de ces catastrophes qui plongent les familles dans la désolation, à ces heures de deuil où les hommes, ennemis des larmes, s'éloignent des infortunés, apparaissait toujours le bon Pasteur comme un ange de consolation. Sa douce présence était déjà un soulagement; il distribuait de l'argent et du pain aux nécessiteux, il pleurait avec ceux qui pleuraient, et ses larmes, tombant avec ses paroles bénies, comme une rosée céleste sur les cœurs désolés, y faisaient germer l'espérance, la paix et la résignation. — Il aimait à visiter les Hôpitaux, surtout *la Maladrerie*, établie dans l'ancien collége de St.-Bertin qui lui rappelait de si doux souvenirs, et d'où les Muses s'étaient envolées pour faire place aux Anges de la charité. La vue du bon Curé était pour les pauvres malades ce qu'est un rayon de soleil aux matelots battus par une sombre tempête, et quand il traversait ces longues salles, véritables musées de toutes les misères humaines, semant

de ces mots consolateurs et magiques dont lui seul avait le secret, les regards des mourants se ranimaient, un léger sourire errait sur leurs lèvres livides et puis ils s'endormaient en paix dans le Seigneur, parce qu'ils avaient vu le salut.

Pasteur toujours à la recherche de la brebis égarée, plus d'une fois on le vit descendre au fond des cachots, pour y gagner des ames à Jésus-Christ. En 1812, il parut sur la charrette fatale, les yeux baignés de larmes, la face rayonnante d'une sainte sueur comme d'une auréole de charité. Tout entier à l'importante péripétie du drame qui allait se consommer, il ne vit rien de ces flots limoneux de peuple qui mugissaient à ses pieds; il ne vit au milieu de cette mouvante mer de têtes que l'écueil funèbre où celle d'une créature humaine allait se briser, et il ne songea qu'à sauver son ame du naufrage, et tandis que la justice de la terre, inclinant son glaive, disait froidement à la victime : *meurs*, lui, ministre du Dieu de miséricorde qui fit du repentir une seconde innocence, il lui cria : *courage*, jusqu'au moment suprême où elle fut régénérée dans un baptême de sang. Et quand un fléau mystérieusement destructeur entra dans nos murs, portant avec lui l'épouvante et la mort, digne soldat de l'homme-Dieu qui mourut pour ses frères, il ne laissa point aux autres le poste du danger. Combien de fois ne l'avons-nous pas vu, nouveau Belzunce, entrer, sans autre préservatif que

sa confiance en Dieu, sous les toîts infectés? Il penchait son oreille sur les lèvres empoisonnées des mourans, il serrait affectueusement leurs mains, ces mains qui pouvaient inoculer la mort, et le douloureux sourire de la compassion sur les lèvres, il les consolait en leur montrant le le ciel. — C'est ainsi qu'à l'exemple du Christ, il passait sur la terre en faisant le bien, et comme par un pressentiment de sa fin prochaine, on le vit, dans ses derniers jours, plus empressé de multiplier ses bonnes œuvres, semblable au soleil qui, lorsqu'il va quitter l'horizon, redouble l'éclat de ses rayons vivifians.

Dans les premiers jours d'Octobre (1832), l'abbé Deron éprouva les symptômes d'une maladie qui bientôt donna les plus vives inquiétudes. Il jugea qu'il était arrivé au terme de son pélerinage et demanda les derniers sacremens. Oh! de quelle émotion profonde nous fûmes pénétrés lorsque, quittant alors son lit de douleurs pour retourner à l'église, nous vîmes tout l'enclos de Notre-Dame couvert d'une foule immense de ses paroissiens, de ses enfans désolés qui, le front dans la poussière, s'inclinaient devant le Dieu puissant et bon qui venait de visiter l'ami commun et le conjuraient avec larmes, avec sanglots de sauver leur père, de retarder l'essor de cet Ange de la charité. Mais ce fut en vain.... Sa lampe, pleine de l'huile de toutes les bonnes œuvres, brillait allumée pour l'arrivée

de l'époux, sa belle ame était mûre pour le ciel !.... Au milieu de la nuit du 22 Octobre, son agonie commença. Tournant ses yeux appesantis vers la sœur hospitalière qui, comme l'Ange des consolations, se penchait sur sa couche, *ma sœur*, lui dit-il d'une voix mourante, *ma sœur, je vois une belle aurore.* Ce furent ses dernières paroles, et dans la matinée, la mort vint apposer son sceau de glace sur cette bouche qui ne s'était ouverte que pour consoler et pour bénir, et les habitans du ciel entonnèrent le cantique de joie, et sur la terre, tous ceux qui le connaissaient restèrent abîmés dans la douleur. Toutes les classes de la société se confondirent pour répandre sur son cercueil leurs regrets, leurs prières et leurs larmes, et aucune voix ennemie ou malveillante ne vint troubler cette touchante harmonie de la piété, de la douleur et de la reconnaissance, de sorte que, résumant en deux mots l'éloge de l'abbé DERON, on peut dire de lui comme de Moïse, qu'il est mort chéri de Dieu et des hommes, et que sa mémoire demeurera en bénédiction. *Dilectus Deo et hominibus, cujus memoria in benedictione est.*

ECCL. 45.

* MÊMOIRE

SUR LES QUESTIONS SUIVANTES,

PROPOSÉES PAR LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE :

« L'histoire de la ville natale...... est la seule où
» notre ame s'attache par un intérêt patriotique. »
THIERRY, *Lettres sur l'Histoire de France*, *page* 8.

Quelle est l'époque de la construction de la Halle aux Draps, vulgairement nommée la Maison de Ville, à Ypres ?

Quelles sont les causes qui ont donné lieu à la construction de cet édifice sur des proportions aussi vastes ?

Quelles sont les institutions qui ont pu développer une aussi grande prospérité dans cette ville, à une époque où le reste de l'Europe était encore ensevelie dans la barbarie ?

Enfin quelle est l'époque de la construction et les diverses variations qu'a éprouvées l'église de Saint-Martin de cette même ville ?

(*) M. LAMBIN auteur de ce mémoire est flamand, n'ayant pas l'habitude d'écrire en français, langue qui lui est peu familière, il avait prié le comité de retoucher le style de son ouvrage et d'en faire disparaître quelques fautes de langage pardonnables à un étranger; le comité a préféré le laisser tel qu'il est, pour lui conserver sa couleur originelle et compter sur l'indulgence du lecteur.

PREMIÈRE QUESTION.

Quelle est l'époque de la construction de la Halle aux Draps, vulgairement nommée la Maison de Ville à Ypres ?

Philippe d'Alsace régnait sur la Flandre ; « Il s'attacha particulièrement aux grands objets » d'administration, il rouvrit les sources de la » prospérité nationale, en ranimant le commerce » et il assura les fondemens de l'ordre, de la » justice et de la sureté publique en réglant » la législation. » (1) C'est de ce prince, autant éclairé que magnanime, que la ville d'Ypres reçut ses premières lois et coutumes (2) ; elles lui furent données en 1171 ou 1174. Cette ville était déjà, vers la fin du douzième siècle, d'une grande étendue, elle avait une population nombreuse ; l'esprit d'industrie s'y développa, les différentes branches de commerce s'y introduisirent successivement, les richesses s'y déployèrent à l'ombre de l'indépendance qui se dirigeait particulièrement vers le négoce, et bientôt on vit s'élever, au-dessus du sol marécageux d'Ypres, un monument qui, par son étendue, la beauté frappante de sa construction et la solidité de son plan, a mérité l'admiration générale.

En effet, la Halle aux Draps, « à la fois

(1) Dewez, hist. particul., tom. 1 page 323.

(2) Archiv. d'Ypres, 2e. bureau voûté, layette Ière. N.° 26.

» imposante par son étendue et par la noblesse
» de son caractère, peut être classée au nombre
» des bâtimens dits gothiques, qui se distinguent
» par la simplicité et l'élégance de leurs formes.
» Située sur une vaste place, elle était occupée,
» au rez-de-chaussée, par des boutiques et des
» dépôts de draps et de serges, qui reçoivent
» le jour par une rangée de petites croisées;
» l'étage principal, qui contient la salle d'expo-
» sition et de vente, la plus vaste qui existe,
» est éclairé par d'élégantes croisées diversement
» ornées et ouvertes alternativement; l'architecte
» a par ce moyen conservé la solidité et une appa-
» rence de légèreté sur une ligne de près de 400
» pieds; l'ensemble produit un effet magnifique.
» Les angles sont flanqués de tourelles, comme
» celles de la tour carrée du beffroi, qui est
» divisée en plusieurs étages, contenant l'horloge
» et le carillon; la flèche, de forme octogone,
» est surmontée d'un dragon de bronze doré. »
Ces tourelles, dont l'usage s'est étendu à presque toutes les halles et maisons de ville, sont portées par des encorbellemens.

L'auteur, dont nous avons extrait ce qui précède, (3) ajoute : qu'il est étonnant que ce
» beau monument soit si bien conservé après les
» nombreux sièges que la ville a essuyés; qu'on

(3) Goetghebuer, choix des monum. les plus remarq. du royaume des Pays-Bas, page 47.

» l'a restauré en 1822, mais non pas dans son
» caractère primitif; que l'espèce de frise qui
» couronne la façade était ornée de petites colon-
» nes soutenues par des têtes d'enfans qui, en
» partie, ont été transformées en consoles et que
» la nouvelle rampe du grand escalier, dans le
» goût moderne, contraste singulièrement avec
» l'ensemble gothique. »

Nous ajouterons quelques détails sur la Halle.

Sa façade est d'une longueur de 484 pieds, ancienne mesure d'Ypres (133 mètres 10 centimètres.) (A) Elle est presqu'entièrement voûtée; la tour, dont les proportions sont admirables, ne nous semble pas assez élevée, en raison de l'étendue de la Halle. Il y a quelques siècles, on conservait les archives de la ville dans cette tour; on y voit encore le local où le magistrat se réunissait avant qu'on eût bâti la chambre échevinale; au-dessus de la conciergerie qui a été construite en 1342. Le sommet des toîtures de la Halle est surmonté de fleurons sculptés en moëllon. Ces fleurons ont été renouvelés il y a quelques années et contribuent à l'ornement de cet édifice. Depuis que la manufacture et le commerce des draps sont anéantis à Ypres, l'étage principal de la Halle, proprement dit, sert de local pour les deux foires annuelles. Les pièces au rez-de-chaussée étaient jadis ouvertes et percées d'arcades formées par les cintres des voûtes; cette ouverture

devait faire un beau coup d'œil, attendu que toute la Halle paraissait reposer sur des colonnes. Ces mêmes pièces au rez-de-chaussée, sont maintenant arrangées pour l'académie royale de dessin, la petite boucherie, la balance publique, l'entrepôt, le corps de garde, l'atelier de la ville, l'école dominicale dite la *Looye*. Au premier étage de la Halle, se trouve aussi un immense magasin et quelques pièces voûtées qui servent de dépôt à une partie des archives de la ville. Au-dessus du rez-de-chaussée de la conciergerie, il y a un vaste corridor, un salon pour les concerts et les redoutes, une salle pour la réunion du conseil municipal et enfin un local pour les séances ordinaires de la régence. Mais revenons à notre objet.

Si nous pouvions nous reposer avec une entière confiance, sur le témoignage des auteurs que nous avons consultés, il ne serait pas difficile de fixer l'époque de la construction de la Halle d'Ypres. Gramaye (4) dit qu'elle a été bâtie en 1342. Sanderus, (5) qui a fait des recherches immenses sur l'histoire de la Flandre, marche sur les traces de Gramaye, qu'il copie quelquefois. Les auteurs de la chronique de Flandre, (6) et celui

(4) Fland. occid. pag. 171.

(5) Fland. illust. col. agrip. 1641, tom. 1 pag. 351.

(6) Tom. 1 pag. LXIII.

des délices des Pays-Bas, (7) partagent cette opinion. Suivant un manuscrit anonyme, intitulé : Abrégé chronologique de l'histoire de la ville d'Ypres, (8) ce fut vers l'an 1335, qu'on jeta les fondemens de cet édifice incomparable.

On voit que tous ces auteurs sont du même sentiment, cependant ce qu'ils avancent unanimement, sur l'objet qui nous occupe, n'a pas la moindre apparence de vérité; nous allons le prouver par des documens inédits dont ils ignoraient l'existence.

D'après les annales manuscrites d'Ypres, (9) la Halle de cette ville a été bâtie à la fin du douzième siècle. Ce fut le premier Mars de l'an 1200, c'est-à-dire à une époque où l'esprit du commerce se développa plus que jamais et que la province était pleine de villes florissantes et de communes libres, (10) que Baudouin de Constantinople, comte de Flandre, Marie, fille de Henri le Libéral, comte de Champagne, son épouse, et Erlebalde ou Herlibalde, grand bailli d'Ypres, issu de la famille de Quienville (Hondeghem), en posèrent les premières pierres ; ces annales ajoutent qu'on a employé au-delà de trente années pour

(7) Tom. 2 pag. 358.

(8) Attribué à M. le Couvreur de Tournay, chanoine de la cathédrale d'Ypres.

(9) Ad ann. 1200.

(10) Hist. de Philippe-Auguste, tom. 1, pag. 102.

achever cette Halle; mais elles gardent le silence sur le nom de l'architecte qui en a dirigé la construction; l'auteur d'une chronique inédite, qui vivait encore en 1630, (11) place aussi la fondation de la Halle en la dernière année du 12.e siècle.

Parmi les anciens comptes des trésoriers de la ville, ceux des années 1304 et 1305, font mention de *la Vieille Halle* (Delle Viese Halle) et de *la Nouvelle*, et nous voyons dans deux comptes particuliers (12), des dépenses faites en achat de matériaux (Estophe) de toute espèce, pour la construction de *la Nouvelle Halle* (delle novele Hale) qu'on a commencé à bâtir celle-ci en la même année 1285. Les mots *Novele Hale* et *novelles Hales*, qu'on rencontre dans ces comptes, prouvent qu'en 1285 il existait déjà une *ancienne Halle*. Nous verrons plus loin quelle était la partie de tout le corps du bâtiment actuel qui portait alors le nom de *Vieille Halle*.

L'auteur de l'ouvrage intitulé : *Flandria illustrata*, ouvrage que nous avons déjà invoqué, dit qu'il n'a pu découvrir en quelle année a été bâtie la tour carrée qui est au milieu des Halles, mais qu'il croit que cette tour l'a été avant les Halles mêmes (13). Ceci parait d'autant plus pro-

(11) G. De Feu, ad ann. 1200.
(12) 2e. bureau voûté, coffre W.
(13) Tom. 1, pag. 351.

bable, qu'au premier coup-d'œil on voit que la frise au-dessus des portes de l'étage principal et celle qui masque les goutières des Halles, ne sont point sur la même ligne et diffèrent dans leur forme. Au reste, nos annales manuscrites disent expressément : qu'en 1200, on a commencé à construire le beffroi , *et puis* successivement les diverses parties de la Halle. — Nous avons lu, sans nous rappeler dans quel auteur, que Robert de Béthune, après avoir fait rebâtir le château appelé *le Zaelhof*, ou la salle du Comte, fondé par Philippe d'Alsace, en 1168, fit en 1310 reconstruire en pierres le beffroi (B) qui, à ce qu'on prétend, était en bois ; que ce prince y séjournait, lorsqu'il se trouvait à Ypres et que le magistrat y tenait ses séances.

Nous ne pouvons admettre cette assertion, d'abord, parce qu'il n'est aucunement vraisemblable qu'on aurait bâti, de 1200 à 1230, la première partie de la Halle, en grès et en l'année 1285 et suivantes, l'aîle droite de ce bâtiment, tandis qu'on aurait laissé subsister, pendant à peu près un siècle après la fondation de l'ancienne Halle, une tour qui, étant en bois, devait, eu égard à sa vétusté, pour ainsi dire tomber en ruines et exiger un entretien continuel ; et en second lieu, parce que nos annales manuscrites qui ne font aucune mention de la reconstruction du beffroi, prétenduement faite

en 1310, disent, au contraire, qu'il a été érigé, comme Sanderus le pense aussi, avant l'aîle gauche de la Halle; c'est ce qu'on verra bientôt.

Quoiqu'il en soit, il est positif que ce que déjà en 1305, l'on nommait la *vieille Halle*; est la partie au côté oriental de la tour qui delà s'étend jusqu'au péristyle, vulgairement nommé le nouvel ouvrage, qui est voûté, et au-dessus duquel se trouvent les divers bureaux de la Régence; ce péristyle, bâti en 1620, (14) est adossé à la *vieille Halle* et sert d'abri et de promenoir aux désœuvrés.

Il n'existe aucun doute sur ce que, dans les comptes de 1285 et 1286 on nomme la *nouvelle Halle*. On voit dans le dernier de ces comptes un article qui prouve à l'évidence, que cette *nouvelle Halle* est la partie qui a été construite à l'occident de la tour. Cet article a pour objet les dépenses faites en achat de pierres de Bray, en Hainaut, (c) destinées à la construction de formes, de listes et de chambranles pour *la grande porte vers l'occident*. Or, cette grande porte se trouve réellement de ce côté de la nouvelle Halle et fait face à la rue des Anguilles.

Ce que dit Van-Vaernewyck, (15) vient encore

(14) Annal. man, d'Ypres, ad ann. 1620.

(15) Miroir de l'antiquité des Pays-Bas, f.o 133 r.o

à notre appui. Cet auteur s'exprime ainsi, en parlant d'Ypres : la Halle aux draps, faisant face à la Grand'Place, est « un bâtiment tellement « grand qu'on n'en trouve nulle part de pareil. *Item* « il y a encore une Halle auprès de l'autre, qui « n'est pas beaucoup moindre et dans laquelle « on garantit et vend un nombre considérable « de draps. » Une preuve que cet auteur parle ici de ce que nous appelons la *nouvelle Halle*, c'est que dans une des pièces au rez-de-chaussée de cette *nouvelle Halle*, on évaluait et on garantissait jadis la loyauté et la valeur des draps. Garantir s'exprimait, en vieux Flamand, par le mot *Looyen*, et le local spacieux où se tient aujourd'hui l'école dominicale et qui fait partie de la nouvelle Halle, se nomme encore *la Looye*.

En examinant plus attentivement nos annales manuscrites qui, sous l'année 1200, traitent de la construction de la Halle aux draps, nous y trouvons encore que, lorsque la tour était achevée, l'on a bâti la partie de la Halle qui fait face à la Grand'Place, c'est-à-dire l'aîle orientale, *et ensuite* l'aîle occidentale ; ces mots, *et ensuite*, font présumer qu'il doit y avoir eu un intervalle assez long entre la construction des diverses parties de ce vaste bâtiment, et semblent concourir à établir en fait, que l'aîle droite, à l'occident de la tour, n'a été bâtie qu'en 1285 et années suivantes ; au reste, les comptes que

nous avons cités ne laissent aucun doute à cet égard.

Ces données seules suffiraient pour constater l'erreur manifeste commise par Gramaye et répétée par ceux qui l'ont copié, en fixant la fondation de la Halle d'Ypres, en 1342, si nous n'avions pas déjà prouvé que cette fondation est de beaucoup antérieure à la même année. Ce n'est point la Halle aux draps, mais un bâtiment adossé à cette Halle, du côté du septentrion, et vis-à-vis de la Cathédrale, qui a été érigé alors (16) qui sert de logement au concierge. Ce bâtiment composant la Conciergerie, et qui est plus connu sous le nom de Maison de Ville, est aussi d'une toute autre construction et moins élevé que la partie appelée la *nouvelle Halle*, à laquelle il tient du côté de l'orient; d'ailleurs ces deux bâtimens ne sont point d'alignement, attendu que par l'angle rentrant qui les distingue, et au-dessus duquel il se trouve, en partie, une espèce de tourelle, le côté de la nouvelle Halle, qui fait face à la rue des Anguilles, est plus profond que celui de la vieille Halle. Enfin, tout prouve que la construction de la Conciergerie est postérieure à celle des deux Halles. Les auteurs que nous avons cités ont donc confondu la Concier-

---

(16) **Annal. man. d'Ypres, ad ann. 1342.**

gerie avec la Halle aux draps. Nous remarquons encore que la nouvelle Halle était déjà achevée en 1304, attendu que les trésoriers de cette année bonifient une somme de CC XXX Liv. IXIV S. montant du loyer de « *toutes les cambres* delle *viese Halle et* delle *nouvele dehors, et dedens.* » On entend ici par chambres *dehors*, les boutiques qui étaient alors adossées aux deux Halles, et par chambres *dedans*, les pièces des deux côtés de la voûte sous le beffroi, et des deux côtés du passage sous la Halle : ces dernières existent encore.

Au reste, il est probable que l'augmentation progressive de la population de la ville et des faubourgs (population qui, en 1246, s'élevait à deux cent mille ames), (17) et l'accroissement de la manufacture des draps à Ypres, de 1225 à 1285, ont donné lieu à la construction de la nouvelle Halle, et que le bâtiment actuellement existant a remplacé un édifice plus ancien, moins spacieux sans doute, et qui servait également à la manufacture de draps, ou plutôt à celle d'étoffes de serge qui, comme on le verra ci-après, étaient déjà fabriquées à Ypres au 12.e siècle. Ce qui ajoute encore à la vraisemblance de cette opinion, c'est que les Templiers, qui avaient fait construire leur monastère dans le

---

(17) Archives d'Ypres, 2e. bur. voûté, lay. 19, N.o 5.

faubourg d'Ypres, en 1127, (18) déclarèrent par un accord fait entr'eux et les échevins de cette ville, en l'année 1225, (19) libérer ces derniers du payement des rentes qui appartenaient à la maison du Temple et qui étaient affectées *sur la Halle d'Ypres.* Or, comme lors de cette déclaration la partie de la Halle à l'orient de la cour, n'était point encore achevée, et qu'ainsi les Templiers n'ont pu libérer en 1225, le magistrat de rentes qui auraient été fournies pour élever un édifice, dont la construction n'a été terminée que vers l'an 1230, et qui exigeait des dépenses considérables ; il parait hors de doute que ces mêmes rentes auront été hypothéquées sur la Halle qui a été remplacée par celle qui existe encore aujourd'hui.

Nous croyons avoir prouvé d'une manière évidente : que l'on a commencé à bâtir le beffroi en l'an 1200 ; que ce beffroi étant construit, on a jeté les fondemens de l'aîle gauche de la Halle, tirant vers l'orient, jadis connue sous la dénomination de *vieille Halle*, et que vers l'an 1230, celle-ci a été achevée ; enfin que la construction de l'aîle droite, tirant vers le couchant, et qu'on appelait la *nouvelle Halle*, a été commencée en 1285 et terminée en 1304.

---

(18) Fland. illust. tom. 1, page 369.
(19) Archiv. d'Ypres 2e. bur., voûté, lay. 13, N.° 9.

DEUXIÈME QUESTION.

Quelles sont les causes qui ont donné lieu à la construction de la Halle aux draps d'Ypres sur des proportions aussi vastes ?

Après avoir été détruite en 880, (1) par les Normands qui, dans la fureur qui les animait, saccagèrent tant de villes, Ypres, que Buzelin croit avoir existé dès le cinquième siècle, (2) s'était peu à peu relevée de ses cendres. Baudouin le Chauve, comte de Flandre, la fortifia et la munit d'un château, en 902. Arnould, son successeur, l'agrandit, ainsi que Baudouin le Jeune, dont le règne vit éclore la fabrication de draps et d'autres étoffes. (3) Robert le Frison l'embellit; en 1127, elle fut mise dans un état respectable de défense par Guillaume d'Ypres; elle fut encore agrandie et en partie entourée de murailles par Thierri d'Alsace, en 1138. Le comte Ferrand l'entoura, en 1214, de larges fossés et de remparts. (4) De ces agrandissemens naquirent les faubourgs (D) qui devinrent dans la suite bien plus étendus que la ville même ; déjà l'on avait construit dans ces faubourgs des églises paroissiales, des hôpitaux et des cloîtres; (5) les étrangers y affluèrent

(1) Meyeri annal.
(2) Gallo-Fland. lib. 1
(3) Chroniq. de Fland., en flamand, Bruges, 1725, tom. 1 pag. 52.
(4) Gramayus, Antiq. Fland. lib. 1; cap. 1.
(5) Archiv. d'Ypres, bur. secr. boite C.

et s'y fixèrent ; enfin Ypres jouissait d'une renommée bien méritée, et ce n'était, certes pas sans raison qu'un poëte, animé de la gloire de sa patrie, s'est exprimé en ces termes :

Florente lanificio
Sæculo salutis duodecimo
Florebat Ypra
Præ cæteris florentissima ;
Merce vigens, opibus potens,
Circuitu ampla, populo frequens,
Exteris tam timenda, quam stupenda. (6)

Nous essayerons maintenant de donner une idée des motifs que les Yprois ont pu avoir pour construire une Halle aussi étendue, pour ne pas dire immense.

La manufacture de draps et celle d'étoffes de serge, qui succédèrent immédiatement à la filature de laine, (E) étaient déjà, au commencement du 12.e siècle, connues et en vogue à Ypres, et les habitans qui étaient, en grande partie, drapiers et tisserands de serge, sentirent enfin le besoin de se construire un édifice assez spacieux, pour y réunir tout ce qui avait rapport à leurs manufactures ; il fut élevé aux frais des habitans en général, comme nous l'apprennent nos annales manuscrites. (7) On avouera sans peine que ces habitans devaient déjà alors avoir

(6) Onden Wollestapel (ancien entrepôt de la laine) par Moerman, page 10.

(7) Ad. ann. 1200.

amassé des richesses considérables par leur négoce, pour qu'ils pussent faire face aux dépenses que la construction de cet édifice exigeait ; mais comme l'observe très-bien un savant, (8) « on « peut juger jusqu'où allait le zèle et la profes- « sion des citoyens, dès qu'il s'agissait de la chose « publique, par cette quantité de grands ouvra- « ges que toutes nos villes entreprirent presqu'à « la fois. »

L'étonnement qu'inspire d'abord la vue d'un bâtiment construit sur des proportions presque gigantesques, cessera lorsqu'on connaîtra à quel usage étaient destinées les différentes parties qui le composent.

D'abord, l'étage principal contenait les métiers de tisserands de draps et d'étoffes de serge ; le nombre de ces métiers était considérable, et s'accrut tellement dans la suite, que les tisserands, qui ne pouvaient y être admis, en plaçaient chez eux, soit dans la ville, soit dans les faubourgs (F). Gramaye (9) cite une lettre patente de 1514, qui prouve qu'il y avait alors quatre mille métiers de drapiers à Ypres. Nous savons d'ailleurs qu'à la foire du mois de mars de la même année, il y a été vendu 34700 pièces

---

(8) M. l'abbé de Nelis, mém. lu à l'acad. de Bruxelles, le 21 mai 1776.

(9) Antiq. Fland. Ypretum. lib. II, cap. 3.

de draps. (10) Le même auteur ajoute : qu'en son temps il existait à peine encore à Ypres cinq cents métiers; depuis lors, les guerres, les troubles et le départ des artisans, ont tellement diminué le nombre de ces métiers, que vers le milieu du dix-septième siècle, il ne s'en trouvait plus que très-peu dans cette ville, jadis si populeuse, si riche et si marchande. (11)

Les différens locaux, au rez-de-chaussée de la façade, avaient chacun une destination particulière et exclusive, et dans le principe ils communiquaient entr'eux. Dans les uns, travaillaient les peigneurs de laine, les cardeurs, les fileurs, les tondeurs, les lainiers, les foulons, les teinturiers, enfin tous ceux qui étaient employés à la manufacture des draps et des étoffes de serge; ces ouvriers étaient en très-grand nombre, eu égard à la quantité des métiers. On sait d'ailleurs qu'Ypres était la ville où, pendant la période de son opulence, il y avait le plus de drapiers, de foulons et de teinturiers. (12)

Enfin dans les autres pièces étaient placés les chassis pour étendre et faire sécher les draps et les étoffes teintes, ainsi que les presses des différentes sortes de draps. Celles au niveau du côté

(10) Archiv. d'Ypres, bur. secret, boite C.
(11) Fland. Illust., trad. holland., tome 1, page 247.
(12) Gramay, page 13.

de l'occident, c'est-à-dire de la nouvelle Halle, servaient, les unes de dépôts de laines indigènes, anglaises, (G) écossaises et espagnoles ; d'autres pour la réunion des gouverneurs, proviseurs et jurés de la draperie ; les pièces qui font face à la Petite Place et à celle de St.-Martin, étaient occupées par les *égards* des draps et des étoffes de serge, notamment le local dit la *Looye*; par *les égards* de la laine, de la haute presse, de la presse bleue, ou étaient destinés aux séances des chefs-hommes des drapiers et des lainiers, chefs-hommes, qui étaient chargés de la surveillance et de la direction des manufactures. (13)

Nous avons remarqué, d'après Gramaye, que dans le commencement du seizième siècle, il y avait à Ypres quatre mille métiers de drapiers; la population de cette antique cité devait donc être encore considérable alors, puisque, si l'on en croit Juste Lipse (14) qui, en attribuant un pareil nombre de métiers de drapiers à la ville de Louvain, vers le milieu du 14e. siècle, dit : que pour chaque métier il fallait trente à quarante ouvriers. S'il en était ainsi, il ne serait pas étonnant de voir que dans les principales villes de Belgique, où l'on manufacturait des draps dans le douzième siècle et les suivans, le nombre des habitans était immense. Ypres

(13) Archiv. d'Ypres, reg. des renouv. des mag. et collèges.
(14) Mém. de Verhoeven, couronné en 1777, par l'acad. de Brux.

peut en servir d'exemple ; aussi sa population, composée, pour la majeure partie , de drapiers , de foulons , de tondeurs , de cardeurs de laine et de tous ceux qui étaient attachés à la draperie , s'est-elle portée, en divers temps, à des insubordinations , à des excès et même à des crimes atroces, nommément en 1280 , 1303, 1328, 1364 , 1374 et 1380. (15)

L'aspect de la Halle aux draps évoque des souvenirs qui se rattachent à son histoire. On voit encore maintenant à l'aîle gauche de la façade , entre l'escalier principal et le péristyle , une console saillante qui , selon la tradition , y a été placée pour perpétuer le souvenir du meurtre, commis par un fils sur la personne de son père. Ce crime dut son origine à la jalousie du meurtrier qui ne pouvait souffrir que l'auteur de ses jours , employé comme lui à la construction de la vieille Halle , gagnât un denier par jour de plus que lui. (16) Cet événement était figuré sur le devant de la console, où l'on en voit encore quelques vestiges que le temps a épargnés. Une singularité peu connue, c'est que dans la charpente de la Halle , ou plutôt dans les différentes parties des toits , on n'a jamais vu de toiles d'araignées, ce que

(15) Relation du siège d'Ypres en 1383 , page 38.
(16) Annal. manusc. d'Ypres , ad ann. 1200.

quelques uns attribuent à la nature du bois dont ces toits sont construits. Cependant, dit Sanderus, (17) ceux qui ont examiné plus scrupuleusement la cause de ce phénomène croient que ce bois, venu du Danemarck et de la Norwège, ayant été imprégné des eaux de l'Océan, n'est sujet ni à la corruption ni à la pourriture.

Les Yprois prouvèrent, en 1513, (18) combien ils désiraient rendre hommage aux princes dont le souvenir leur sera toujours cher. Ils firent placer dans les embrasures alternatives des premières fenêtres, de chaque côté des portes d'entrée de la Halle, au-dessus du grand escalier, les statues, de grandeur naturelle, des Princes qui, pendant deux siècles, avait gouverné la Flandre, savoir : du côté de l'ouest, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et Marguerite de Male; Jean sans Peur et Marguerite de Bavière; Philippe le Bon et Elisabeth de Portugal; et du côté de l'est, Charles le Téméraire et Marguerite d'Yorck; Maximilien, archiduc d'Autriche et Marie de Bourgogne; Philippe le Beau et Jeanne d'Aragon.

Ces statues étaient sculptées en moëllon. A peu-près trois siècles s'étaient écoulés depuis qu'elles y avaient été placées, mais le volcan

(17) Fland. illust. tom 1 pag. 350.

(18) Annal. manusc. d'Ypres, ad ann. 1513.

de la révolution française éclata, le délire agitait toutes les têtes, et les emblêmes de la souveraineté d'un seul disparurent. Ypres était au pouvoir de la France, et la Flandre occidentale se créait des forces pour maintenir son indépendance, lorsque le lendemain de l'arrivée du général O-Moran, à Ypres, le 13 décembre 1792, le fer destructeur du vandalisme abattit et jeta dans la poussière ces statues, ces monumens respectables, signes expressifs de la vénération de nos pères pour les souverains qui avaient consolidé le bonheur de leurs sujets. Aussi avons-nous vu disparaître, à cette époque néfaste, les ornemens imposans de notre Halle, comme nous avons vu disparaître, quelques années plus tard, notre fontaine, le plus beau monnment de la ville, élevé pendant le règne glorieux de Louis XIV. Il n'est pas probable que cette perte se répare jamais.

En 1675, une partie de la façade de la Halle, au coin occidental, et sur une largeur d'environ douze mètres, sauta en l'air par l'explosion de la poudre déposée dans une boutique adossée à cette façade ; soixante-quinze personnes furent la victime de cet accident (19). La partie anéantie fut reconstruite quelques années plus tard, et nommément la voûte de la porte, qui le fut en 1679.

---

(19) Archiv. d'Ypres, bur. de la Trésorerie, case 8. n.o 66.

On verra ci-après que Bruges et Ypres étaient les villes de la Flandre où il se faisait le plus de commerce ; elles avaient donc besoin de plus grandes Halles ; Gand, ni aucune autre ville, n'en avait de semblables. On sait qu'à Bruges il y avait deux Halles ; nous trouvons qu'à Ypres il en existait trois, *la Halle aux draps*, *la Halle au lin*, *la Halle aux pelleteries*, (20) autre branche de commerce très-productive alors. Il parait que cette dernière Halle a été démolie en 1542, et qu'elle a été incorporée dans la Conciergerie, construite en cette année, comme nous l'avons déjà prouvé.

TROISIÈME QUESTION.

Quelles sont les institutions qui ont pu développer une aussi grande prospérité dans la ville d'Ypres, à une époque où le reste de l'Europe était encore ensevelie dans la barbarie.

Malgré qu'une nuit de plus de onze siècles enveloppât l'univers pendant le moyen âge, (1) et que dans les onziéme et douzième, la Flandre fût encore ensevelie dans la barbarie, il n'est pas moins vrai que, par une espèce de prodige, ou plutôt par leur activité industrieuse, les Yprois se sont élevés alors au faîte de la prospérité ; plusieurs institutions, ou plutôt plusieurs causes, nées les unes des autres, ont concouru au déve-

---

(20) Id. 1. bur voûté, armoire F., case 8, n.o 8, Keurbouc, page 11 r.o, 149 v.o et liv. de toutes les keures, f.o 54 v.o

(1) Pages, encyclop. élement, tom. 6, page 516.

loppement de cette prospérité : nous allons les analyser.

Si les richesses d'un état sont ses productions, les manufactures qui occupent un nombre immense d'ouvriers, sont aussi une source de bonheur pour les villes où elles sont établies. Déjà, dans le 10.e siècle, les manufactures étaient très-animées dans la Belgique et nommément dans la Flandre. (2) « Alors s'étaient » formées, dans les cités de cette province, des » corporations marchandes ; aussi rien n'égalait » l'opulence de ces cités et de celles de l'Angle- » terre, ni l'activité de leur industrie. » (3) L'établissement des foires franches et des marchés publics, (u) facilitait également le commerce, et ce fut par l'éducation des moutons que celui des draps devint si florissant dans la Flandre. On sait que les Flamands sont ceux qui, les les premiers du Nord, fabriquèrent des draps de toute espèce. (4) Baudouin-le-Jeune institua, en 959, à Ypres, des marchés le *mercredi* et le *samedi* de chaque semaine. (5) Alors le commerce se faisait par échange, à cause de la rareté du numéraire. Un siècle plus tard, la fabrication de draps commença à s'introduire à Ypres, et la ville devint peu à peu tellement impor-

---

2) Dewez, Hist. part. tom. 3, page 234.

(3) Histoire de Philippe-Auguste, par Capefigue, tome 5, page 217.

(4) Dewez, *id.*, tom. 3, page 235.

(5) Archiv. d'Ypres, bur. secrét, boite C.

tante, qu'en 1112, Baudouin-à-la-Hache y convoqua ses Grands et ses Barons, et qu'il y fit des lois appelées *la paix publique*; ces lois, qui font l'éloge de la piété de ce Prince et de son amour pour la justice, furent renouvelées en 1138, dans l'assemblée des États que Thierry d'Alsace appela en la même ville; (6) son fils Philippe y fit, en 1188, une trève avec le Comte de Hainaut. (7) Ypres etait alors considérablement agrandie et sa population fortement accrue. (8)

Elle était donc une des villes les plus opulentes et d'une grande étendue. Ses habitans excellaient dans l'art de filer et d'apprêter la laine; leurs connaissances dans cet art amenèrent peu à peu la fabrication des draps qui, autant que la liberté dont les Flamands jouissaient au temps de Thierry et de Philippe d'Alsace, attira à Ypres une foule d'étrangers qui, par leur industrie active, contribuèrent puissamment à étendre son commerce. Vers le même temps les Flamands obtinrent de l'Archevèque de Cologne, la permission de trafiquer dans cette ville célèbre. (9) Les libertés accordées aux marchands de la Flandre et la paix

(6) Ferreol. Locr. chron. Belg. page 293.
(7) Gisleberti Chron. Hann. pag. 203.
(8) Abrégé chronol. de l'histoire de la ville d'Ypres, man.
(9) Mémoires de M. Verhoeven, couronn. en 1777, par l'acad. de Brux.
(10) Meyer, ad ann. 1256.

conclue avec la Hollande, en 1256 (10) donnèrent encore plus de vigueur au commerce national. Ypres n'était pas la dernière à s'apercevoir des avantages qui en résultaient. Enfin, le traité fait en 1339, (11) entre la Hollande et le Brabant, traité qui resserrait les liens des habitans des deux provinces, consolida en même temps leur bien-être, par la protection que Louis I et Jean III accordèrent au commerce.

Déjà avant l'an 1305, il se tenait à Ypres trois marchés par semaine. On y exposait toute espèce de draps fabriqués en cette ville, tels que *draps écarlates*, (1) qui étaient renommés dans toute l'Europe, et que l'on nommait aussi *draps sanguins*; *draps blancs, bleus et noirs*; *camelins*, *estamfors*, *afforchis ou enforchis*, *gros tierces*, *gros et menus melés*; *draps royes* (rayés) *à petites rayes*, *demi draps*, *draps teints et autres*. (12) Le trafic et, par une conséquence naturelle, la circulation des espèces devaient y être considérables, attendu que vers ce temps-là, c'est-à-dire en 1313, il y avait à Ypres quatre bureaux de change. (13) Ce trafic n'influençait pas seulement sur la prospérité commune des habitans, mais il était aussi une source d'accroissement des revenus et droits ordinaires de la ville, qui, de

(11) D'Oudegherst, chap. 157.
(12) Liv. de toutes les Keures delle vile dyppre, f.o 26 v.o et seqq.
(13) Compte de 1313.

1300 à 1313, s'élevaient, année commune, à quarante-un mille livres, somme considérable, attendu que, suivant la remarque d'un savant, la livre équivalait alors à douze onces d'argent fin. (14)

Nous avons fait voir que lors de la construction de la vieille Halle, l'on fabriquait aussi à Ypres des étoffes de serge, dites *draps saus*. Vers la fin du 13e siècle, il y avait encore une manufacture de filets, qu'on appelait *Cobbingaren*. (15) et une autre de tapis. Il existe sur ces différentes manufactures des keures (ordonnances du magistrat) (L) de 1206 et 1213 à 1317. (16) suivant celle de 1213, des abbayes fournissaient de la laine pour la fabrique des draps d'Ypres.

Vers la fin du 12e siècle les toiles, les draps et les autres étoffes fabriqués dans les provinces Belgiques, étaient très recherchés des nations. (17) Les draps d'Ypres étaient connus dans plusieurs parties de l'Europe. Alphonse IX, roi d'Espagne, qui commença à régner en 1188, en a parlé avec éloge. (18) Leur beauté, le fini de leur travail, leur bonne qualité et leurs

---

(14) Mémoire sur trois points intéres. de l'histoire des Pays-Bas, pag. 67.

(15) Keurbouc, recueilli en 1363, f.o 98 r.o

(16) Livre de toutes les keures, f.o 4 r.o à 105 v.o

(17) Mémoir. de M. Pluvier, couronn. en 1777, par l'acad. de Brux.

(18) March. comment. Fland. page 133.

couleurs en augmentèrent le débit. Cette manufacture a été portée à Ypres au plus haut degré de perfection. La renommée dont ils jouissaient prouve assez que les draps d'Ypres étaient les meilleurs de la Flandre. On prétend, d'après une tradition constante de plusieurs générations, qu'aucune ville de cette province n'a pu imiter, encore moins surpasser les belles couleurs que les teinturiers d'Ypres donnaient aux draps ; peut-être l'eau de l'Yprelé y contribuait-elle? Au commencement du 13.e siècle, les Espagnols, (M) les Gascons, les Navarrais et les Allemands se rendaient régulièrement aux foires et marchés d'Ypres ; ils y avaient aussi leurs courtiers (20) et sans doute des maisons de dépôt, comme les étrangers en avaient à Bruges. Enfin, de ce commerce naquirent des relations avec diverses régions. Ces relations, auxquelles les Yprois ont été redevables de leur civilisation, devinrent très--étendues et très-productives par la facilité dans la communication, qu'avait d'ailleurs la ville d'Ypres, d'après sa position dans le centre du rayon que forment celles de Lille, Béthune, Saint-Omer, Dunkerque, Nieuport, Ostende, Bruges, Gand, et Courtray, avec lesquelles les habitans d'Ypres avaient des liaisons suivies. Au reste, « toutes les » villes de la Flandre étaient régies par une sorte de

---

(19) Sander. Fland. illust. tom. 1 page 336.

(20) Liv. de toutes les Keures, f.o 33 v.o, 43 r.o et 91 r.o

» système fédératif fondé sur les relations com-
» merciales » (21) Les marchands d'Ypres en avaient aussi avec la France, la Bourgogne et la Champagne, dont ils hantaient les foires, (22) et auxquels pays ils ne pouvaient vendre d'autres draps que ceux qu'on avait fabriqués à Ypres. (23) Cette défense (N) prouve combien les magistrats de ce temps-là protégeaient le commerce indigène. Les Yprois étaient alors également en relation avec des marchands d'au-delà de la Somme et de l'autre côté de la mer, (24) et encore en 1362, avec la ville de Lubeck. (25) Leurs liaisons avec Bruges, depôt ordinaire de la laine anglaise et de toutes les productions de l'Italie, concoururent, puissamment à leur procurer un débit facile des productions de leur industrie laborieuse. Nous croyons pouvoir conclure d'un acte émané du magistrat d'Ypres, le 11.e jour de septembre 1400, portant : qu'aucun habitant de cette ville ne pouvait trafiquer avec les Hollandais, les Zélandais et les autres sujets du duc Albert, vu la discorde qui s'était élevée entre ce Prince et la ville de Hambourg ; nous croyons, disons-nous, pouvoir en conclure que les Yprois étaient

---

(21) Hist. de Philippe-Auguste, tome 3, page 93.
(22) Liv. de toutes les Keures, f.o 97 r.o
(23) *Id.* f.o 47 v.o
(24) *Id.* f.o 41 v.o
(25) Archiv. d'Ypres, compte de 1362.

aussi en liaison d'affaires avec les négocians de cette ville impériale. (26).

L'assiette de la ville d'Ypres sur une rivière qui, quoique peu large, était cependant navigable jusqu'au 16.e siècle, contribuait efficacement à vivifier et à faire fleurir son commerce par eau. Cette rivière facilitait aussi les relations commerciales des habitans d'Ypres et de ceux d'autres villes de la Flandre occidentale avec Bruges, Damme, (o) l'Écluse, et quelques lieux voisins où ils faisaient transporter leurs marchandises. (27) Robert de Béthune consentit, en 1311, aux Yprois, de *refouir* l'Yprelé, afin que des nefs et des bâteaux chargés de toute espèce de marchandises pussent y naviguer ; tels sont les termes de ses lettres du 20 mai de la même année. (28) Le canal d'Ypres qui, près le fort de la Knokke, se partage en deux bras, l'un conduisant à Furnes (dont la châtellenie est arrosée par l'océan et quelques rivières) et l'autre bras à Nieuport, concourut aussi à procurer aux Yprois, une aisance non moins sensible, pour l'exportation des productions de leurs manufactures vers les villes situées sur des rivières, telles que l'Escaut, la Lys, la Dendre, la Deule et autres ; de manière que toutes les villes de la Flandre avaient

(26) Archiv. d'Ypres, 1er. bureau voûté, registre d'annotations.
(27) *Id.* livre blanc, f.o 212 r.o
(28) *Id.* f.o 17 r.o

entr'elles des communications commodes et peu dispendieuses. Ypres, qui saisissait toutes les occasions pour propager son commerce, paya en 1251, une somme de six mille livres pour sa part dans le creusement du canal entre cette ville et les marais du côté de la mer, c'est-à-dire, vers Nieuport ; (29) ce fut en la même année que Marguerite de Constantinople permit aux habitans d'Ypres de naviguer sur ce canal. (30) Ces deux villes ont eu entr'elles des relations très-importantes. La Lys, rivière qui coule à une distance de deux lieues d'Ypres, rendait plus aisée l'expédition de ses marchandises vers la France, et Gui de Dampierre ordonna par ses lettres du mercredi avant le jour des S. S. Simon et Jude, en l'an 1295, que les portes de la Lys à Houplines, fussent réparées, afin que les marchands de Flandre, qui faisaient transporter leurs marchandises par cette rivière, pussent le faire sans dommage. (31) Enfin, Louis de Male autorisa, en 1351, les éclusiers de Nieuwendamme, dans les environs de Nieuport, à fournir constamment de l'eau au canal d'Ypres pour que la navigation des habitans de cette ville près Nieuport ne fût jamais interrompue. (32)

Les priviléges et les exemptions dont les Fla-

(29) Archiv. d'Ypres, 2e. bur. voûté, lay. 5 N.o 51.
(30) *Id.* Livre blanc, f.o 34 r.o
(31) *Id.* Ancien livre de privilèges f.o 8 r.o
(32) *Id.* Livre blanc, f.o 222 r.o

mands jouissaient ont puissamment coopéré à étendre leur commerce. « Ils saisissaient toutes « les occasions d'en obtenir, tandis que de leur « côté nos Souverains leur en accordaient assez « volontiers de nouveaux, car ces priviléges « faisaient fleurir les villes et le plat pays, dont « la population, les forces et la richesse, fai- « saient la force et la richesse du Prince. » (33) L'Empereur Frédéric I consentit, en 1173, que les Flamands pussent vendre librement leurs draps aux foires d'Aix-la-Chapelle et de Duisbourg. (34) En 1240, Jeanne de Constantinople obtint de Henri III, roi d'Angleterre, que les marchands de Flandre pussent trafiquer par tout son royaume. Pareil avantage leur fut accordé par les Comtes de Juliers et de Fauquemont, en 1248. (35) Mais, attachons-nous aux prérogatives dont le commerce d'Ypres, en particulier, a été en possession. Philippe d'Alsace (F) avait obtenu, en 1178, de Henri, duc de Limbourg, le libre passage, pour les marchands d'Ypres et de Gand, par Maëstricht et Cologne. (36) Le 2 février 1307, Edouard IV, roi d'Angleterre accorda sauf-conduit aux bourgeois et marchands d'Ypres se rendant en ses états avec leurs marchandises. (37) Philippe-Auguste les

(33) *Id.* Mémoir. de l'académ. de Bruxell. tom. 2 pag. 666.
(34) D'Oudegherst, chap. 80.
(35) D'Oudegherst, chap. 79 et 112.
(36) Wielant, manusc. chap. 77.

avait déjà, un siècle auparavant, c'est-à-dire en 1193, pris sous sa protection. (38) Ils obtinrent, en 1309, de Philippe-le-Bel, roi de France, de ne pouvoir être arrêtés en Champagne. (39) Édouard V, roi d'Angleterre, confirma, deux années plus tard, le sauf-conduit dont son prédécesseur les avait gratifiés en 1307. (40)

Louis de Nevers, comte de Flandre, pour donner une preuve non équivoque de sa sollicitude pour les Yprois, et dans la vue d'encourager encore leur industrie et leur commerce, défendit, en 1322, sous des peines graves, la fabrication de draps dans les environs de la ville. (41) Les avantages du traité conclu entre ce prince et le roi d'Angleterre, Édouard VI, en 1338, (42) traité par lequel ils établirent et assurèrent la liberté du commerce entre leurs sujets respectifs, rejaillirent aussi sur le négoce d'Ypres. Nous savons qu'en général, tous les Souverains des Pays-Bas protégèrent le commerce de lenrs sujets; en 1540, Charles Quint défendit l'usure, mais il établit une exception en faveur des négo-

---

(37) Archiv. d'Ypres, 2e. bureau voûté, lay. 17 n.o 11 a.

(38) De Saint-Génois, monum. anciens. pag. 490.

(39) Archiv. d'Ypres, 2e. bur. voûté, lay. 17 n.o 16 f.o

(40) *Id. Id.* lay. 17 n.o 14 a.

(41) *Id. Id.* tiroir P. n.o 13.

(42) *Id. Id.* boite D. n.o 34.

cians, pour ne pas porter atteinte à la prospérité industrielle et commerciale de la Belgique. (43)

L'exemption du droit de tonlieu a aussi eu une grande influence sur l'extension du commerce des Yprois, et donné plus de vigueur à leurs relations, non seulement avec les autres villes de la Flandre, mais aussi avec les pays limitrophes Ils l'obtinrent à Messines, en 1200; à Lille, en 1241; en 1278, à Nieuport; en 1301, à Bapaumes. (44) Le traité conclu en 1167, entre Thierry d'Alsace et Florent III, comte de Hollande, assura aux marchands flamands l'exemption du droit de tonlieu dans ce dernier Comté. (45) Enfin, ce qui contribua à accroître les ressources de nos aïeux actifs, ce fut l'affranchissement de tous droits quelconques accordé par Philippe d'Alsace, en 1171, aux marchands qui se rendraient à la foire annuelle d'Ypres, tenue le jour de l'Ascension de Notre Seigneur, sur le territoire des Templiers, *extrà muros*; (46) cette foire, établie en 1127, et qui durait huit jours, fut, du consentement du Grand-Maître Olivier, transférée en la ville, par la comtesse Jeanne de Constantinople, en 1220. (47) Tout en portant un grand préju-

---

(43) Messager des sciences et des arts de la Belgiq. 1833, pag 378.

(44) Archiv. d'Ypres, 2e. bur. voûté, lay. 8 n.o 4 à 7.

(45) Mémoire de M. Verhoeven, couronné en 1777, pa. l'académie de Bruxelles.

(46) Annal. man. d'Ypres, ad ann. 1171.

(47) *Id.* ad ann. 1220.

dice à la maison des Templiers, cette translation fut très-avantageuse aux habitans. Il y avait encore une autre foire franche qui commençait le jour des cendres et finissait un mois après. (48) Le concours d'étrangers à ces foires était immense, et le débit des productions des manufactures d'Ypres très-considérable.

Il ne résultait pas moins d'avantages pour le commerce d'Ypres de la hanse de Londres, association qui, dit l'auteur d'une notice sur cette hanse, parait « remonter au 12.e siècle. Alors les » villes de Flandre, devenues florissantes par » leurs priviléges, entretenaient des relations » fréquentes avec Venise, Gênes et les villes libres » de l'Allemagne. Ce fut, selon Moréri, la ville » de Brême qui, en 1164, forma cette alliance, » et bientôt les places de commerce les plus célè» bres de l'Europe vinrent s'y affilier. La capi» tale de la Grande Bretagne devint le centre » de cette union, à laquelle on donna le nom de » Hanse de Londres. Les marchands flamands » étaient étroitement liés avec les Anglais, dont » ils recevaient les laines indispensables à leurs » manufactures; ils s'agrégèrent en grand nom» bre à la hanse, et Bruges devint, en quelque » sorte, la succursale de Londres dans la supré» matie de l'alliance.

---

(48) Livre de toutes les keures, f.o 52 r.o

« Les villes qui, après Bruges, entrèrent dans » dans cette nouvelle ligue, furent Ypres, (Q) » Rodembourg, Oudenbourg, Dixmude, Tour- » nai, Lille, Orchies, Furnes, Oostbourg, et » Isendycke. Plus tard elle s'étendit même à » l'Artois, à la Picardie et à la Champagne.

« L'association avait un chef à qui on donnait » le titre de *Comte*. Indépendamment de cet » officier, elle en avait encore un autre revêtu » du titre de *Scildrake*, (R) dont les fonctions ne » sont point connues; le Comte était élu par » ceux de Bruges et le *Scildrake* par ceux » d'Ypres. »

Au reste l'on voit dans le réglement à la suite de la même notice, qu' « en tous lius ou on » siet droite hanse, doivent cil d'Ypre avoir quatre » arbitres. » (49)

Ypres rivalisait donc avec Bruges, et la hanse liait le nord de la France avec le midi par terre et la Flandre avec l'Angleterre par mer. La circonstance que Bruges avait la nomination du chef et Ypres celle du *Schilddraeger*, prouve que ces deux villes étaient les plus importantes pour le commerce. « Sans le grand » commerce, la civilisation ne fait pas de progrès; » c'est cette vérité que nos ancêtres, et surtout

(49) Archiv. histor. et litter. du Nord de la France et du midi de la Belgique, tome 1, pag. 177 à 183.

» les Comtes de Flandre, ont si bien comprise,
» qui nous explique la grandeur et les richesses
» de nos provinces dans des temps où d'autres
» contrées, même en Belgique, étaient ensevelies dans les ténèbres. Cette prospérité due à
» l'activité des habitans de la Flandre, qui trouvaient à l'étranger leur récompense, a fait de
» la Flandre, alors, un pays plus florissant, plus
» important dans l'histoire du monde que ne l'était
» non seulement la France, mais même l'Angleterre. »(50) Nous croyons pouvoir appliquer ces observations judicieuses aux anciens drapiers de la ville qui nous a vu naître, qui par leur laborieuse industrie, accumulèrent des richesses immenses pendant la période où leur manufacture et leurs relations commerciales étaient en pleine vigueur. Enfin, on était tellement convaincu que la hanse avec l'Angleterre avait une grande influence sur la prospérité du commerce indigène, que vers la fin du 13.e siècle, il était défendu aux négocians d'Ypres de commercer avec ce royaume, et aux courtiers de s'y rendre, s'ils n'avaient acquis la hanse, selon l'ancien usage; ce qui prouve d'ailleurs, que la ville d'Ypres faisait partie de cette hanse depuis bien long-temps. (s) « La nécessité des
» associations marchandes, pour servir les nouveaux goûts du luxe, leur avait fait accorder

---

(50) M. Warnkoenig, notice sur l'hist. de l'origine de la Hanse teutonique, extr. du Messager des Sciences et arts, 1832, page 6.

» de nombreux priviléges pour le fait des marchandises, et parmi ces priviléges, le plus
» important était celui des sauf-conduits à travers
» les chemins féodaux, et l'affranchissement des
» péages. (51)

S'il est généralement vrai que la population est une preuve de la prospérité et de la force d'une nation, combien la ville d'Ypres ne dût-elle pas être opulente, forte et puissante dans un temps où le nombre de ses habitans s'élevait à deux cent mille. (T) et que la presque totalité de ses citoyens étaient des drapiers, des foulons ? Cette population était encore plus nombreuse vers la fin du 12.[e] siècle, car la peste enleva à Ypres, en deux années, (1223 et 1224) treize mille personnes. (53) Mais la stagnation ou plutôt l'anéantissement de son commerce, qui eut lieu trois siècles plus tard, arrêta le développement de sa population, qui alors, était réduite à bien peu de chose en proportion de ce qu'elle avait été; l'industrieuse activité de ses habitans s'évanouit et ne laissa à la postérité qu'un stérile souvenir de l'aisance et de la prospérité dont ses aïeux avaient joui. La destruction des faubourgs d'Ypres, pendant le siége de 1383,

---

(51) Hist. de Philippe-Auguste, tom. 5, page 239,

(52) Encyclop. méthod., écon. politiq., tom. 3, page 663.

(53) Archives d'Ypres, bur. secr. boite C.

porta une forte atteinte à ses manufactures : Philippe-le-Hardi, successeur de Louis de Male, ne voulant point permettre la reconstruction des nombreux bâtimens dévastés de ces faubourgs, les tisserands, les foulons et les autres ouvriers de la draperie, qui en habitaient une grande partie, allèrent s'établir dans les environs; quelques uns mêmes se rendirent à Leyde où ils furent gracieusement accueillis, (54) et où ils paraissent avoir, les premiers, introduit la manufacture des draps.

Nous avons déjà eu occasion de remarquer que, surtout dans les 12.e et 13.e siècles, « période » pendant laquelle un grand mouvement com- » mercial se développa au milieu de la société » encore imparfaite, « (55) les Yprois s'enrichirent et devinrent puissans par leurs manufactures et leurs liaisons commerciales. Les métiers et les corporations dont l'institution est très-ancienne, se ressentirent de cette richesse ; les drapiers y eurent cependant la plus grande part, et leur fortune les mit à même d'aspirer aux premières fonctions municipales. Ils avaient d'ailleurs, comme formant la principale corporation et en même temps la plus nombreuse, conjointement avec les foulons, les tondeurs, les bou-

(54) Descrip. de Leyde, page 41.
(55) Histoire de Philippe-Auguste, tom. 5, page 213.

chers et les poissonniers, et aussi avec les chefs des autres métiers, une grande influence dans l'administration de la ville, (56) et cette influence, ou plutôt la considération dont les drapiers jouissaient, ils la devaient à la fortune considérable qu'ils avaient acquise par leur trafic, qui alors devint chaque jour plus actif et plus étendu. Cette fortune était, pour ainsi dire, commune à tous les habitans par les relations habituelles qu'ils avaient entr'eux; de manière qu'on pourrait en conclure que les richesses des particuliers amenèrent, par la circulation continuelle du numéraire, (u) la prospérité publique : « car le » commerce, en déplaçant les richesses, en les » centralisant chez les bourgeois, a été le pre- » mier mobile de la grande émancipation des » classes intermédiaires. » (57)

Mais résumons. La manufacture des draps que les Yprois ont portés au plus haut degré de perfection et qui étaient très renommés; la fabrication d'étoffes de serge, fabrication déjà aussi en vogue à Ypres long-temps avant la construction de la Halle; le trafic immense des habitans actifs et industrieux; leurs relations commerciales avec plusieurs contrées de l'Europe, telles que la France, l'Angleterre, l'Espagne,

---

(56) Fland. illust. tom. 2, page 263.
(57) Histoire de Philippe-Auguste, tom. 5, page 214.

la Navarre, la Gascogne, la Champagne, la Bourgogne, ainsi qu'avec Florence et quelques villes de l'Allemagne septentrionale; la facilité du transport de leurs productions par terre et par eau; facilité que leur procurait l'assiette de la ville dans une province fertile, entrecoupée de grandes routes, de rivières et de canaux; l'affluence des négocians étrangers et régnicoles qui fréquentaient les foires et marchés d'Ypres; les avantages considérables que les Yprois retirèrent de leur agrégation à la hanse de Londres; la liberté et la protection que les Comtes de Flandre accordèrent au commerce; les priviléges concédés aux marchands d'Ypres par plusieurs souverains de l'Europe; tout, enfin, nous aimons à le répéter, tout contribuait à donner à la ville d'Ypres une prospérité au-delà de toute expression, et à la rendre une des plus riches, des plus florissantes, des plus renommées, et par sa nombreuse population, une des villes les plus puissantes de la Belgique, dans un temps où la stupide ignorance et la barbarie des mœurs n'avaient point encore fait place à la civilisation.

QUATRIÈME QUESTION.

Enfin quelle est l'époque de la construction et les diverses variations qu'a éprouvées l'église de Saint-Martin, en cette même ville d'Ypres?

Nous trouvons dans les annales manuscrites, recueil précieux pour l'histoire locale, qu'en

558, Clotaire I, qui avait réuni en sa personne toute la monarchie française, (1) fonda à Ypres une abbaye, sous le nom de Saint-Martin, et qu'il la dota richement. Nous faisons mention de cette fondation parce que nous croyons que les religieux de cette abbaye, qui parait avoir été dévastée lors de l'irruption des Normands, ont été les premiers ecclésiastiques qui furent attachés à la chapelle de Saint-Martin.

Ypres fut rebâtie peu de temps après le départ de ces barbares, c'est-à-dire en 890, par ordre de Charles III, roi de France, et lorsque Baudouin le Chauve, tenait les rènes du gouvernement de la Flandre. On y construisit en même temps une chapelle à l'endroit nommé la Prairie (*in pratis*) où jadis existait celle dite de l'Ascension de Notre-Dame, que l'on prétend avoir été bâtie par Saint-Chrysole, (2) lorsqu'il prêcha l'évangile dans ces contrées, et où se trouve aujourd'hui l'église de Saint-Martin, (3) qui a succédé à la chapelle et qui d'abord était dédiée à Saint-André, comme nous l'apprennent nos archives : « En lan del incarnacion nre sr. m. cc. iiij.xx
» xix (1299), ou tamps de Guyon de Dampiere
» adons conte de Flandres, de Saquemon de

(1) Henault, abrégé chronolog. page 8.

(2) Annal. manusc. d'Ypres, ad ann. 890, de Feu, annotat, manusc. ad. ann. 483.

(3) Sanderus, Fland. illust. tom. 1 page 338, archiv. d'Ypres, bur. secr., boite C.

» Boulongne, evesque de Terouanne et de son
» frere Robert, adons prevost de Sainct Martin
» dyppre, fu dite en leglise de Sainct Martin
» avant dite...... une messe en la paroiche devant
» dite a l'autel de Sainct-Adrien, laquele paroiche
» avant que les chanoines y vindrent manoir (en
» 1101), fut nommee la paroiche Sainct-Adrien.» (4) Eglise paroissiale et paroiche étaient synonimes en vieux langage wallon; le texte que nous rapportons le prouve.

Il résulte de ce qui précède, qu'au commencement du 12.e siècle (en 1101), l'église de Saint-Martin existait déjà. En effet, nos annales manuscrites, (5) portent qu'en 1083, Robert de Jérusalem, qui fut associé au gouvernement de la Flandre, par son père, Robert le Frison, fit bâtir cette église à l'endroit où la chapelle de Saint-Martin se trouvait auparavant. Raoul, archevêque de Reims, en confirma la fondation, par lettres datées de l'an 1120. Le texte de ces lettres, rapportées par Miræus, comparé avec l'époque à laquelle en entreprit la construction de cette église qui, comme celle de Saint-Pierre, à Ypres, était déjà paroissiale en la même année 1120, (6) semble ne laisser aucun doute sur son origine. Enfin ce monu-

(4) Archiv. d'Ypres, bur. secrt, case 26, n.o 5, registre de coutumes, *etc.*

(5) Ad. ann. 1088.

(6) Opera diplom. tome 3, page 667.

ment religieux, construit dans le genre gothique, art voisin de la nature, et qui a des caractères de grandeur par la hardiesse de son élévation, est somptueux par les ornemens qui le décorent surtout à l'extérieur. Là, une doucine qui entoure presque toute la basilique, présente des arabesques très-variées et d'une grande correction. Les arcs-boutans, servant d'appui au chœur, sont ornés de figures bien sculptées : cette église a la forme d'une croix latine, au pied de laquelle s'élève une tour haute et large. Nous regrettons que l'histoire ne nous ait point transmis le nom de l'architecte auquel nous devons ce monument, l'un des plus beaux de la Flandre : trente années ont à peine suffi pour l'achever. Une galerie hardie règne dans l'intérieur de cette basilique qui est éclairée par soixante-neuf fenêtres. A son entrée il y a une lanterne élevée de quatre-vingt-sept pieds, ancienne mesure d'Ypres (à peu près vingt-quatre mètres) sous clef de voûte ; cette lanterne est soutenue par quatre gros piliers auxquels sont adossées des petites colonnes groupées en faisceaux. Il y a encore quarante-sept autres principales colonnes qui servent d'appui aux voûtes du chœur, de la nef, des sous aîles et de la chapelle du Saint-Sacrement ; (v) ces voûtes sont toutes en arcs aigus. Les figures en moëllon de grandeur naturelle des douze apôtres, figures qui portent l'empreinte du 16.e ou du 17.e

siècle, et sur lesquelles est répandue une sorte d'immobilité froide et inanimée, sont adossées aux colonnes de la nef. (w) Les emblêmes des quatre Évangélistes sont peints sur la voussure de la lanterne et font le meilleur effet.

L'église de Saint-Martin était achevée, comme nous l'avons fait voir. Mais le chœur a-t-il été bâti en même temps, ou avant l'église, ou enfin en après? C'est ce que nous allons examiner.

Sanderus dit qu'il a vu dans ce chœur, un monument en marbre noir, avec cette inscription : *hic jacet Hugo præpositus piæ memoriæ, fundator hujus chori anno* 1221, *qui obiit D. scolasticæ anno* 1232. (7)

Ce monument a été remplacé en 1659, par une épitaphe ainsi conçue : *in piam memoriam Hugonis hujus sacræ ædes et canonicorum regularium præpositi X, chori extructoris*, (8) *etc.* : cette épitaphe existe encore actuellement derrière le maitre-autel au sanctuaire.

Nos annales manuscrites, au moyen desquelles nous avons prouvé que la construction de l'église de Saint-Martin a été commencée en 1088, ajoutent sous cette année, que le chœur a été bâti avant l'église.

(7) Fland. illust. tome 1 page 357.
(8) Recueil manusc. des monum. sépulch. d'Ypres, n.o 290.

Ce ne serait donc point en 1221 qu'il aurait été fondé. En effet, lorsque l'on compare le chœur avec le sanctuaire ; lorsque l'on considère que ce chœur, pris jusqu'au degré du sanctuaire, est de la même longueur que les sous aîles qui y tiennent des deux côtés (et qui, comme la nef et le chœur, sont à voûte en plein cintre avec nervures croisées), il est facile de se convaincre que le chœur, dont on attribue la fondation au prévôt Hugues, est la partie qui y a été ajoutée par lui, en 1221, et qui forme le sanctuaire. De plus, ce sanctuaire est, en quelque sorte, d'une autre structure que le chœur : ici se trouve une colonnade, ou plutôt des piliers courts, massifs et circulaires, servant d'appui aux arcades et à la galerie dont ces piliers sont surmontés ; là des deux côtés et jusques dans le fond, derrière le Grand-Autel, fond qui forme un demi-cercle, il y a des fenêtres très-grandes et très-élevées : tout ceci forme une différence assez frappante pour en conclure que le chœur et le sanctuaire ont été construits en divers temps. Nous ajouterons que l'alignement du degré du sanctuaire et des murs derrière les collatéraux, tenant immédiatement au chœur, nous fait croire qu'avant l'an 1221, l'église se terminait sur cet alignement. Nous inférons de tout ceci que les rédacteurs des épitaphes ci-dessus ont confondu tout le chœur avec la partie qui y a été ajoutée en la même année 1221.

Ainsi le chœur, proprement dit, a été érigé antérieurement à l'année 1088, époque à laquelle l'on a posé les fondemens de l'église. Peut-être ce chœur était-il resté sur pied lorqu'on démolit la chapelle de Saint-Martin, construite en 890, dans l'intention de l'adapter à la nouvelle église. Pour prouver d'une manière plus irréfragable encore que le chœur existait avant les autres parties de la basilique, et qu'il a précédé le 11.e siècle, nous observerons que la galerie au pourtour du chœur est ornée de colonnes qui sont simples, les bases et les chapitaux tout-à-fait informes et grossiers, et les ogives qui les surmontent sans aucun ornement, tandis qu'à la galerie de la nef et de celle des deux côtés de la partie de l'église qui forme la croix, il y a des piliers dont le milieu est saillant; que les bases et les chapitaux de ceux-ci ont au moins une apparence de perfection qui semble annoncer la production d'un siècle plus éclairé; que les arceaux qui s'appuient sur ces piliers ont la forme d'une croix tréflée, et qu'il y a une différence sensible entre la doucine unie qui entoure le chœur et celle des deux côtés de la nef, qui est ornée de feuillages. Quoiqu'il en soit, il parait hors de doute que, pour embellir le chœur et le rendre plus propre à l'exonération des services divins, il a été allongé en proportion de la hauteur de sa voussure et de la longueur de la nef, d'autant plus qu'on ne pouvait plus faire usage

de l'ancien chœur au-dessus de la sacristie et qui est, pour ainsi dire, isolé de la basilique. (Y)

Ce fut en l'an 1101 que, pour satisfaire aux vœux des habitans, Jean, évêque de Thérouanne, mit les deux églises de Saint-Martin et de Saint-Pierre, (z) sous la direction d'un vénérable prêtre, nommé Gérard, chanoine de l'église de Saint-Aubert, à Cambrai (9), lequel, après l'expulsion des chanoines séculiers qui desservaient ces églises, et qui étaient convaincus de simonâ et de mener une vie scandaleuse, fit bâtir un cloître tenant à la première de ces églises, (10) pour la congrégation des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, que Jean, évêque de Thérouanne avait institués, (11) et qui furent chargés de faire les fonctions du saint ministère : voilà l'origine de la prévôté de Saint-Martin, qui fut sécularisée en 1559, époque de l'érection de l'évêché d'Ypres, érection faite en même temps que celle des évêchés de Saint-Omer et de Boulogne, après la destruction de Thérouanne, qui eut lieu en 1553. (AA) Iperius (12) prétend que le monastère de de Saint-Martin a été rebâti en 1099. Il en aurait donc existé un autre avant celui que le Prévôt Gérard fit construire après l'institution de la

---

(9) Iperii chron. man. f.o 229 v.o Miræus, oper. diplom. tome 2, page 1149.

(10) Meyerus, ad. ann. 1101.

(11) Miræus, id. tome 3, page 667.

(12) Chron. man. f.o 90 r.o

congrégation des chanoines réguliers, faite en 1101. Gérard fut le premier Prévôt de ce monastère. (13) Miræus rapporte un diplôme de 1102, des calendes d'octobre, d'après lequel on pourrait croire que l'expulsion des Prêtres simoniaques et pervers et l'institution de leurs successeurs eurent lieu en cette dernière année. (14) Quoiqu'il en soit, Robert II, *dit* de Jérusalem, comte de Flandre, donna 1110, au Prévôt Gérard, le comté de Saint-Martin, s'étendant en la ville d'Ypres et dans sa banlieue, avec les terres qui en dépendaient ; il exempta aussi le monastère de toutes charges publiques. (15) Ce comté appartenait encore à la cathédrale d'Ypres lorsque surgit la révolution française qui entraîna dans son torrent tant d'institutions antiques.

A l'exemple du Comte Robert II, Jean, évêque de Thérouanne, augmenta les revenus de la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Martin à Ypres, par le don qu'il leur fit, par lettres de l'an 1119, le 19 des calendes de janvier (1118 vieux style), des dîmes des villages de Reningelst, Boesinge et Zuidschote, situés dans les environs d'Ypres. (16) L'année suivante, Raoul,

---

(13) Wastelain, descrip. de la Gaule belg. sect. 7., Malbr. de Morinis, lib. 1.

(14) Tom. 2, page 1149.

(15) Annal. man. d'Ypres, ad. ann. 1110.

(16) Miræus, oper. diplom. tome 3, page 667.

archevêque de Rheims, et métropolitain de Thérouanne, confirma la fondation de cette congrégation et le don des dîmes desdits villages, selon lettres données à Rheims en la même année. (17)

La réputation de sainteté dont jouissait Gérard, prévôt d'Ypres, y attira, en 1338, Saint-Bernard, abbé de Clairvaux ; il logea chez les religieux de Saint-Martin, prêcha dans leur église et les engagea à chanter les samedis, après vêpres, le *Salve Regina* : cette sainte pratique est restée en vigueur jusques vers la fin du 18.e siècle. En 1183, la Prévôté de Saint-Martin était déjà célèbre, et continuait à acquérir des biens : le pape Célestin III, confirma ses priviléges, et lui accorda qu'il ne serait permis dans la suite, à qui que ce fût, de bâtir dans l'enceinte de la ville, aucune église sans en avoir obtenu l'aveu du Prévôt. (18) Hélisé qui était revêtu de cette dignité en 1196, éleva l'église de Notre-Dame de Brielen, dans les Faubourgs, en église paroissiale, sur les instances de Gélin l'un des officiers du Cmte Baudouin IX et des échevins et habitans d'Ypres. (19)

Après avoir fixé l'époque de la construction de l'église de Saint-Martin à Ypres, et rapporté quelques particularités qui s'y rattachent, nous

---

(17) Ibid. id.

(18) Abrégé chron. de l'hist. de la ville d'Ypres.

(19) Sander. Fland. illust. tom1, page 369.

jeterons un coup d'œil sur les variations que cette église a éprouvées dans plusieurs temps.

Un siècle et demi s'était écoulé depuis qu'elle était construite, lorsqu'un incendie, dont on ne pouvait arrêter l'impétuosité, détruisit le tiers de la ville : ce fut le 5 janvier 1240 que cet incendie éclata. Il se manifesta dans la demeure d'un foulon, avec une telle rapidité qu'en moins d'une heure les flammes s'élevèrent de tout côté. Le monastère de Saint-Martin fut entièrement consumé ainsi que la majeure partie de l'église et principalement la nef et les sous aîles ou collatéraux qui précédaient le chœur. (20) Le dommage que cette combustion fit à l'église était si considérable, que les chanoines ne pouvant faire face aux dépenses de la réconstruction que la partie incendiée exigeait, durent la retarder pendant quelques années : ce ne fut qu'en 1254, que l'on s'en occupa sérieusement, et que les fondemens en furent jetés par la Comtesse Marguerite de Constantinople et le Prévôt de Saint-Martin ; cette réconstruction ne fut achevée qu'en 1266. (21) On croit que le monastère fut rebâti vers le même temps. Henri, évêque de Thérouane, fit, quatre années plus tard, la dédicace de la partie restaurée de l'église. (22).

---

(20) Meyer, ad ann. 1240., Archiv. d'Ypres, bur. secr. boite. C.

(21) Annal. man. d'Ypres, ad ann. 1266.

(22) Abrégé chron. de l'hist. de la ville d'Ypres.

Nous espérons que l'on nous permettra ici une digression, qui par son objet, est étroitement liée avec l'histoire de notre ci-devant cathédrale.

Robert de Béthune, comte de Flandre, mourut en son château, appelé la salle du Comte, à Ypres, le 17 septembre 1322. (BB) Il fut enterré dans le chœur de cette église où l'on voit encore aujourd'hui son épitaphe peinte dans l'embrasure d'une fenêtre, et représentant sa personne à genoux, revêtue d'un manteau aux armes de Flandre. Ce monument, d'un goût grossier et dans le style du moyen âge, a été renouvelé en 1623. (23) Il y existait jadis un mausolée en marbre, élevé à la mémoire de ce Prince. Là se trouve aussi le tombeau, en pierre de Basecque, de Louise de Laye, veuve de Guillaume Hugonet, vicomte d'Ypres et chancelier de Bourgogne, décapité à Gand en 1477. (24) Corneille Jansenius, septième évêque d'Ypres, mort de la peste, le 6 mai 1638, est aussi inhumé dans ce chœur : (CC) le seul monument qui s'y trouve de ce prélat célèbre, est une pierre carrée qui ne porte pour toute inscription que l'année en laquelle il a cessé de vivre. (25) La basilique de Saint-Martin renferme encore les restes inanimés des échevins d'Ypres qui, au nombre de neuf, furent avec

(23) Recueil man. des monum. sepulch. d'Ypres.

(24) Art de vérifier les dates, page 647.

(25) Abrégé chron. de l'hist, de la ville d'Ypres.

plusieurs consaux et autres bonnes gens, à la fin du mois de novembre 1303, la victime de la fureur du peuple qui les assomma sous prétexte que, par leurs relations avec la France, alors en en guerre avec le Comte de Flandre, ils avaient été la cause de la défaite des Flamands, à Arques, près de St.-Omer, où de huit cens Yprois, à peine deux cens eurent le bonheur de se soustraire à une mort certaine. (26).

La tour de Saint-Martin, (DD) monument élevé vers la fin du 11.e siècle, (27) c'est-à-dire en même temps que l'église, s'écroula inopinément en 1433. (28) On ignore la cause de cet événement; quelques uns l'attribuent à un ouragan. Quoiqu'il en soit, la chûte de cette tour qui ne présentait plus à l'œil qu'un monceau de débris, fut aussi beaucoup de dégat à la majeure partie de l'église. L'année suivante, l'on jeta les fondemens de la tour que nous voyons aujourd'hui : ce furent Victor de Lichurvelde, avoué (bourgmestre) et Anastasie d'Oulcre, vicomtesse d'Ypres, qui mirent les premières pierres qui contribuèrent le plus à la réédification de cette tour, faite sous a direction de l'architecte Martin Uutenhove de Malines, et qui aurait dû être plus ornée et avoir une belle flèche; elle est sous ce rapport,

(26) Annal. man. d'Ypres, ad. ann. 1303.

(27) Ibid. ad ann. 1088.

(28) Meyer annal.

restée imparfaite. (29) Vingt ans après, cette tour, qui est d'une hauteur de 213 pieds, ancienne mesure d'Ypres (57 mètres 57 centimètres) n'était point encore achevée. (30) Il serait à désirer que les ornemens gothiques qui décorent l'extérieur de l'église, et surtout ceux des deux portails, fussent réparés. Il se trouvait jadis aux deux côtés de ces portails, dans des espèces de niches, des statues de saints en pied qui n'ont pu échapper à la destruction des temps : l'absence de ces statues laisse un vide désagréable au regard.

Pendant qu'en 1566, les Iconoclastes commirent mille horreurs et donnèrent l'essor à leur rage frénétique, l'église de Saint-Martin fut, comme beaucoup d'autres, assaillie et profanée par ces furieux qui détruisirent les stalles des chanoines. (31) Ces stalles furent remplacées en 1598, (32) par d'autres, faits par V. Taillebert et qui, sans être somptueux, sont cependant d'une belle construction ; ils sont ornés de figures et de fleurons bien exécutés. Taillebert nous a laissé d'autres monumens dignes de ses talens.

En 1609 (33) l'église de Saint-Martin subit une

---

(29) Abrégé chronl. de l'hist. de la ville d'Ypres.

(30) Archiv. d'Ypres, registre du Mémorial commencé le 9 février 1450.

(31) Strada, guerr. des Pays-Bas, tom. 1, page 324.

(32) Cette date est sculptée sur les stalles.

(33) Tableau de l'intérieur, peint en 1645.

variation dans ses embellissemens : on plaça à chaque côté de l'entrée du chœur un autel; l'un était dédié à Saint-Pierre et l'autre était nommé l'autel des ames des trépassés ; ils étaient surmontés par un jubé dont la voûte reposait sur des colonnes de marbre. Ce jubé et les deux autels qui offusquaient la vue du chœur ont été ôtés en 1804, comme aussi les figures du Christ, de la Vierge et de Sainte-Marthe, toutes de grandeur naturelle, qui avaient été placées au-dessus de l'entrée du chœur, en 1593. (34) On vit disparaître en même temps un immense candélabre en cuivre, d'un travail achevé, qui pendait au milieu de la lanterne devant le Christ : ce candélabre était le plus bel ornement de l'église; on croit que le pareil ne se trouvait point dans les Pays-Bas. (35) Indépendamment du jubé dont nous avons parlé, il en existait un autre au-dessus de l'entrée de la sacristie des chanoines. Ce dernier, d'une structure gothique, correspondant parfaitement au reste du vaisseau, et les orgues qui s'y trouvaient, ont également été ôtés et remplacés depuis peu par d'autres qui imitent l'antique : parmi les décombres des murs qui servaient de soutien au jubé démoli, l'on a cru remarquer des vestiges d'une haute antiquité.

---

(34) Cette date était peinte sur la traverse servant d'appui aux figures.

(35) Sanderus, Fland. illust., tome 1 page 357.

Cette église a été agrandie en 1623. (36) On construisit alors au côté méridional, c'est-à-dire à la droite en entrant par le grand portail, la chapelle du Saint-Sacrement dont la voûte, en bois, est peinte en parquets de différentes couleurs et alternativement. On construisit aussi dans le même temps et sur l'alignement de cette chapelle trois petits oratoires; deux en ont été supprimés il y a trente ans.

L'an 1731, le 28 juillet, on commença à bâtir une nouvelle sacristie voûtée à l'usage du clergé attaché à l'église. (37) Elle fut élevée au côté du midi de la sous aîle de Sainte-Catherine, qui est à gauche en sortant par la petite porte de l'église : les premières pierres en furent posées par l'Evêque de Smet et par M. Megrode de Liedermans, avoué de la ville ; cette sacristie était indépendante de celle des chanoines.

Le lambris en marbre noir et blanc, qui règne autour du sanctuaire, et la châsse de Sainte-Walburge en marbre des mêmes couleurs, qui se trouve à gauche vis-à-vis du mausolé de lE'vêque de Hennin, fondateur du séminaire de son nom à Douai, ont été exécutés ver l'an 1757 : (38) ce lambris et la châsse contrastent singulièrement avec les antiques ornemens de la basilique.

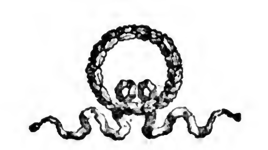
---

(36) La façade de la chapelle porte cette date.

(37) Annal. man. d'Ypres, ad. ann. 1731.

(38) Id. ad. ann. 1757.

Nous terminerons ici notre Mémoire en espérant « que la délicatesse française n'exercera pas » sur un étranger cette sévérité excessive qui » fait trembler les auteurs de la Nation, et qu'en» vers moi on sera plus indulgent. »



NOTES.

[A] La salle a une profondeur au côté oriental de 30 mètres, et au côté occidental de 50 mètres. Marchantius s'est donc trompé en fixant cette profondeur des deux côtés à 50 pieds (13 *mètres* 70 *centimètres.*)

[B] En 1310, l'archevêque de Rheims vint voir le Beffroi (*bele froit*). Le magistrat lui présenta et il accepta du vin et des épiceries. C'était dans ce beffroi qu'en 1326, on conservait les joyaux appartenant au Comte. (*Archiv. d'Ypres, comptes de ces années*).

[C] C'est chou ke Ichan Breims a donin pour estophe pour *faire les noveles Hales....* pour xlvj.m uj.c pesant en pirre de Bray amenes de Bray en Haynau à Ypre. Les pierres de Bray étaient ce qu'on appelle maintenant des grés : toute la Halle est bâtie en pierres de Bray.

[D] Ypres avait déjà des faubourgs en 1171 ou 1174, lorsque la ville reçut ses premières lois de Philippe d'Alsace : ces faubourgs étaient divisés en quartiers appelés croix. (*Archiv. d'Ypres, 1.r bureau voûté, armoire F., case* 5, n° 9).

[E] Les drapiers ne pouvaient, d'après un statut sans date, mais qui est du 13.e siècle, vendre à Ypres, ni dans la banlieue, d'autre laine que celle qu'ils avaient apportée eux mêmes de l'Angleterre ou de l'Écosse. (*Ibid. Keurbouc, folio* 41 *recto.*

[F] En 1299 des femmes, domiciliées dans la banlieue, tissaient des draps. (*Livres de toutes les keures.* (*f.o* 56 *v o*).

[G] Édouard VI, roi d'Angleterre, rendit le 13 octobre 1340, à ceux de Bruges et d'Ypres, 3500 sacs de laine

anglaise, à l'usage de la draperie. (*Archiv. d'Ypres*, *I. bureau voûté*, *armoire A*, *case* 31, *n.*o 15).

[H] Au commencement du 13.e siècle, les marchands d'Ypres se rendaient régulièrement au marché de Messines, qui était fort fréquenté, et où ceux de Gand, Bruges, Furnes, Dixmude, Ardenbourg, Oostbourg, Oudenbourg, Gravelines, Oudenarde et autres, allaient sans interruption, suivant un document du mois de Mars de l'an 1227. (*Id. livre noir*, *folio* 146 *v.*o).

[I] Charles VI, roi de France, étant venu à Ypres en 1385, le magistrat lui fit présent d'une pièce de drap écarlate. (*Compte de la même année*).

[K] En 1367, on tissait à Ypres des draps appelés *de la grande moisson*, qui avaient 13 1/2 quarts de large et 40 aunes de long. (*Ancien registre des priviléges*, *folio* 2 *v.*o).

[L] On trouve une keure de 1280, concernant les drapiers d'Ypres, à la chambre de comptes à Lille, 4.e cartulaire de Flandre, pièce 201. (*Documens de Saint-Genois*, *page* 679).

[M] Encore en 1476, les Espagnols venaient acheter des draps fabriqués à Ypres et dans les villes voisines auxquelles ils fournissaient de la laine. (*Archiv. d'Ypres*, *liv. blanc*, *folio* 180 *r.*o).

[N] Le drap écarlate en était seul excepté. Voici le texte de l'article 49 de la keure du vendredi avant la Saint-Remi en l'an 1292, qui contient cette exception. « Item il est ordonne » ke nus bourgois dypre fache meneir draes en Bourgoingne » ne en Champaigne ne en Franche se li draep ne soient » fait a Ypre et de le keure dypre hors prys escarlate » sour l. th.). »

[O] Damme, petite ville à une lieue et demie de Bruges, située aujourd'hui au milieu des terres, était dans les 12.e et 13.e siècles, et encore plus tard, le port de mer le plus

beau, le plus spacieux, le plus sûr, le plus fréquenté de tous ceux qui se trouvaient sur les côtes de Flandre. (*Hist. ancienne des Pays-Bas autrich.*, *par M. des Roches*, *page* 103).

[P] Par les lois que Philippe d'Alsace donna aux habitans d'Ypres, il accorda aux marchands domiciliés dans les faubourgs de cette ville la prérogative de porter l'épée, lorsqu'ils devaient la traverser pour le commerce.

[Q] Les Yprois attachèrent jadis beaucoup d'importance au maintien des Hanses auxquelles ils étaient agrégés. L'article 15 d'un statut fait par le magistrat d'Ypres, vers la fin du 13.e siècle, porte : « ke se aucuns hom ki fuist bourgois » vuidast le vile dypre pour occoison » de le hanse il nen por- » roit iamais revenir a le bourgoisie de le vile dypre. » (*Livre de toutes les keures*, *folio* 106 r.o).

[R] *Scildrake* ou *Escildrake* est un mot flamand, écrit par corruption *de Schilddraeger* qui signifie écuyer, gentilhomme qui suivait un chevalier et *portait son écu*. Or porter un écu se traduit par les mots : *unen Schild draegen* : le premier chef de l'association portant le titre de comte, il était dans l'ordre que son second eut aussi une qualification qui appartenait à la noblesse.

[S] Keure du lundi après la purification Nostre Dame el mois de feuvrier 1288.

Art. I « Nus Bourgois voise en Engletierre ne i envoieche » son avoir pour marchandeir » sour l. th. se il na achate se » hanse, et art. 13 : chascuns bourgois dypre puet aleir » en Engletierre pour achater laine hors mis les courretiers » par ensi ke chascuns acquierche sa hanse selonc le anchiene » usage. (*Livre de toutes les keures*, *f.o* 51, *r.o* et *v.o*). »

[T] Il y avait alors dans la ville et ses faubourgs 12000 maisons et 4000 métiers de tisserands en draps. (*Relation du siége d'Ypres en* 1383, *I.e édit.*, *page* 89).

[U] En 1071, il existait déjà une monnaie à Bruxelles; en 1095, la Flandre avait une monnaie courante; en 1124, on en frappait à Anvers; à Nivelles, en 1125; à Saint-Omer, en 1127; à Valenciennes, en 1141; à Cambrai, en 1142; à Louvain, en 1156; à Namur, en 1181; en Hainaut, en 1198; en Hollande, en 1215; en Artois, en 1245; à Douai, en 1246. (*Mémoire sur trois points intéressans de l'histoire monét. des Pays-Bas*, *par Ghesquiere*, *page* 102 *et suiv.*); à Ypres, en 1297 (*archiv. de cette ville*, 2.e *bureau voûté*, *lay I.re*, *n.°* 39 *a*).

[V] La longueur de l'église est de 96 mètres 52 centimètres, et sa plus grande largeur (celle des deux côtés de la croix) de 51 mètres 15 centimètres.

[W] Avant l'an 1645, date d'un bon tableau représentant l'intérieur de l'église, il y avait des figures au-dessus des châpitaux des trois premières colonnes de chaque côté de la nef, en entrant par la grande porte. Alors les nervures croisées, servant d'appui aux voussures, étaient peintes en différentes couleurs; il y avait des ornemens en peinture des deux côtés de ces nervures. Les fenêtres du chœur et celles de la nef étaient en verres peints; ce qui devait produire une lumière sombre, favorable au recueillement nécessaire pour l'oraison.

[X] Il existe dans la doucine, au-dessus de la chaire, une inscription qui contient en langue celtique: louer dignement celui par qui tout existe (*lof godyg Hem daer etc. bi leifi*). Nous avons cru que cette inscription méritait d'être connue : elle est en caractères qui ont été en usage depuis le commencement du règne des rois Carlovingiens jusqu'au 15.e siècle. (*Mémoire sur trois points intéressans de l'histoire monét. des Pays-Bas*, *par Ghesquiere*, *page* 88, 171, *planche* 2 *et planche* 4, *n.o* 4 *et* 5). Nous ignorons à quelle époque cette inscription y a été placée.

[Y] Avant ce temps-là, la Prévôté avait un autre chœur,

qui existe encore aujourd'hui, et qui est au-dessus de la ci-devant sacristie des chanoines et des autres édifices qui tiennent à cette sacristie. Ce chœur était séparé par un mur, du dortoir du monastère. Dans le document qui nous sert ici de preuve, et qui est daté de l'an 1256, il est dit que la croix de l'église, vers le nouvel ouvrage, (*versus novum opus*) sera conservé : ce nouvel ouvrage est la partie ajoutée au chœur en 1221. L'escalier qui conduisait au dortoir, tenant au chœur du monastère, existait, selon ce document, « depuis si longtemps qu'il n'était mémoire du contraire. » (*Archiv. d'Ypres*, *livre jaune*, *folio* 11 *r.o*).

[Z] Ces deux églises étaient déjà érigées en paroissiales avant l'an 1120. (*Miræus opera diplom. tom 3*, *f.o* 668, *in notis*). Celle de St-Pierre a été fondée en 1073 (*Sanderus*, *Fland. illust. tom.* 1, *page* 367).

[AA] Il se trouvait, parmi les monumens sauvés des ruines de la capitale des Morins, dans les archives des chanoines de la cathédrale d'Ypres, de la prébende de Thérouanne, un ancien catalogue des Evêques de cette dernière ville. (*Mémoires de l'académie de Bruxelles*, *tom.* 4, *page* 389).

[BB] Nous ignorons où l'auteur des annales de Courtrai (tom. 2, page 25) a trouvé que le Comte Robert mourut en cette ville : il est seul de cette opinion; voyez Meyerus, *ad ann.* 1322, d'Oudegherst, chap. 146, l'art de vérifier les dates, page 641, etc. L'inscription qu'on voit au-dessous de la figure peinte de ce prince dans le chœur de l'église cathédrale d'Ypres, est ainsi conçue : *Robertus de Bethunid*, *princeps virtute clarus*, *audax et bellicosus*, *Flandriæ comes* 23, *Ipris obiit* 17 *sept.* 1322, *æt. suæ* 82, *in hujus chori medio sepultus jacet.*

[CC] Cet évêque conçut le projet de bâtir un nouveau palais épiscopal au septentrion de l'église : il en fit jeter les fondemens, ses successeurs l'achevèrent. Ce bâtiment situé

à l'endroit où la prévôté se trouvait jadis porte encore le nom Jansenius, il n'a jamais servi à ce à quoi il était destiné. Entre ce bâtiment et l'église se trouve une cour assez vaste qui entoure un jardin : les chanoines réguliers l'on fait bâtir en 1532. (*Abrégé chronolog. de l'histoire de la ville d'Ypres, man.*).

[DD] Le magistrat abandonna, en 1370, en faveur de l'église de Saint-Martin, toutes les amendes qui appartenaient à la ville, pour être employées à l'entretien de la tour de cette église. (*Archiv. d'Ypres, registre d'appointemens et de sentences*).

(EE) Dans une des grandes fenêtres de la chapelle du Saint-Sacrement, il y avait jadis des vitraux peints par un des meilleurs maîtres en ce genre; ils représentaient l'offrande d'Abraham ; les figures étaient de grandeur naturelle; des deux côtés se trouvaient les armoiries des familles de d'Yedeghem et de la Viefville et de celles auxquelles celles-ci ont été alliées. On a ôté ces vitraux pour donner plus de jour à la chapelle : ce n'est pas sans regret qu'on les a vus disparaitre, surtout dans ce moment où tout ce qui porte des empreintes de l'antiquité inspire de l'intérêt.



DE L'UTILITÉ

DE LA SOCIÉTÉ

Des Antiquaires de la Morinie.

Comme les empires, les arts, les sciences et la littérature ont éprouvé des révolutions, comme les empires ils ont passé successivement à un état plus voisin de la perfection ; ils ont suivi pas à pas les progrès de la civilisation des peuples.

Au milieu des crises puissantes qui font disparaître, avec les rois, les couronnes et les sceptres d'or, au milieu des troubles politiques qui changent la face des états, démolissent les palais, brûlent les bibliothèques, il reste encore quelques documens pour la postérité. C'est en vain souvent que l'écrivain salarié cherche à faire mentir l'histoire ; dans ce chaos de pierres jadis debout en monumens magnifiques, dans ces monceaux de cendres image de la destruction, on retrouve encore quelque piedestal, quelque tronçon de colonne, quelques lignes historiques, capables d'éclairer. C'est en compulsant les pages de bronze de la numismatique, que les annales des nations nous deviennent moins obscures, c'est en fouillant dans les antiques cendres d'Hercula-

num et de Pompeia, que nous avons appris ce qu'étaient les lois romaines des temps les plus reculés ; c'est du vaste cercueil de ces villes peuplées de morts à demi-pétrifiés que nous tenons ces précieux manuscrits, qu'une tête toute de savoir et de patience a fait passer dans notre langue..... Et ces pyramides de l'antique Égypte avec leurs tombeaux de granit et leurs corps de baume, n'ont-elles pas ouvert un vaste champ aux méditations du philosophe, à la science de l'historien ?

On ne saurait qu'applaudir à l'idée conçue par plusieurs de nos concitoyens de former ici une société d'archéologie ; aussi le Gouvernement s'est-il empressé de favoriser le projet, en autorisant MM. les fonctionnaires à se réunir en corps.

La connaissance de tout ce qui a existé avant nous, forme la science de l'archéologie, science qui peut d'abord se diviser en deux grandes branches ; la première qui comprend l'archéologie historique, embrasse la numismatique, la topographie et la littérature ancienne. Immense dans son domaine, cette branche nous ouvre un champ fertile. Puissent MM. les Antiquaires de la Morinie, dans leurs constantes études, exhumer de la poussière des siècles, quelques uns de ces monumens capables de nous fixer sur les points douteux de l'histoire de notre pays !

La science des antiquités est plus précieuse

qu'on ne le pense assez généralement, Le véritable citoyen, l'homme sage ne s'attache pas seulement à ce qui *est*; il sent aussi le besoin de connaître ce qui *était*. C'est en méditant sur l'état des temps passés, que nous devenons à même d'apprécier les temps modernes, d'apprécier le perfectionnement de l'esprit humain, la lenteur ou la rapidité de sa marche. Comparons nos mœurs, nos lois, nos sciences, nos arts, notre littérature, avec les mœurs, les lois, les sciences et la littérature des anciens, et nous aurons acquis une preuve irrécusable des grands progrès de la civilisation; les sciences physiques jadis mystérieuses, sont érigées de nos jours en principes fixes, en lois saines; nos arts sont devenus méthodiques, nos mœurs plus douces, les hommes plus sages.

La politique ancienne de la nation se rattache à cette partie de la science qui fait l'objet de l'institution de la nouvelle société; et, bien qu'elle n'ait à s'occuper que de ce qui est relatif à l'Artois jusqu'en 1789, elle n'aura pas moins à approfondir le caractère de nos souverains, de nos hommes d'état, qui se sont succédé jusqu'à cette époque. Les noms de presque tous nos rois sont liés à notre histoire locale; ceux de quelques ministres s'y rattachent, nous pouvons citer avec orgueil le vertueux Suger.

Viennent ensuite les recherches topographi-

ques et celles du langage. La nouvelle société aura à assigner le véritable emplacement du Portus Itius, objet de tant de commentaires, à rechercher les frontières encore inconnues de la Morinie, l'origine du nom des Morins, sujet des hypothèses de Malbrancq, de Marchant et de Meyer.

La deuxième branche est l'archéologie-technologique : liée à la première, elle lui sert en quelque sorte de flambeau ; les objets d'art, les instrumens de guerre jettent un grand jour sur l'histoire des siècles passés. Par la description que la société nous donnera de ces objets, nous serons à même de juger la marche de notre civilisation ; d'être brut et sauvage, nous verrons le Morin devenir policé et artiste ; nous le verrons élever des palais aux lieux où étaient des cabanes rustiques formées de quatre piliers de bois, exploiter des carrières, dompter la dureté des marbres, et ériger des villes somptueuses où étaient des forêts immenses.

La chronologie des siècles passés est un livre ouvert à l'instruction ; delà la nécessité de l'histoire des monumens ; delà la nécessité de classer les objets d'art selon les époques, de les réunir en un musée ; (*) cette nécessité, la société des

(*) Plutarque attribuait l'invention des Musées à Ptolomée : *Ptolomeus qui primus viros doctos convocavit.*

Antiquaires de la Morinie l'a bien sentie ; nous lui devrons donc, nous n'en doutons pas, l'agrandissement de notre Muséum, c'est une des principales obligations que s'impose la société, dans les statuts de son institution.

Honorer les arts, c'est grandir soi-même. Alexandre visitait Apelle ; François I.er reçut les derniers soupirs de Léonard; Charles Quint se délassait de ses travaux dans l'atelier de Titien; Napoléon se promenait avec orgueil dans la salle des archétypes, et sous les immenses voûtes du conservatoir; par les titres qu'il décernait aux artistes, il a prouvé qu'il avait bien compris, le monarque des grandes choses, que la culture des arts chez un peuple, agrandit son commerce et ses moyens, épure ses mœurs, le rend plus imposant aux yeux de l'étranger ; aussi combien n'a-t-il pas travaillé à l'agrandissement du musée des monumens antiques, de celui des monumens français ! Ces colossales statues du paganisme ravies à l'Egypte, ces belles sculptures romaines enlevées à la terre classique des arts, ces élégans tombeaux de nos rois ensevelis naguères dans les caveaux de St.-Denis, ce tout qui place la nation française au premier rang des nations du monde, ne le devons-nous pas aux vues larges du grand homme, à son amour insatiable de supériorité.

Mais il n'était donné qu'à un génie d'embrasser

dans tout ce que l'univers pouvait lui fournir, notre société nouvelle n'a qu'un cercle à exploiter, et sa tâche est déjà difficile à remplir. La Morinie est riche de monumens, elle est pauvre de documens sur son origine ; explorer notre pays dans toutes ses époques, demande de longs travaux. Honneur à ceux qui vont mettre la main à l'œuvre ! à vous, mes concitoyens, qui, mus par le désir d'être utiles, allez travailler à notre instruction ! il n'est donné qu'à votre mérite, qu'à vos connaissances, qu'à votre zèle, de nous enseigner l'histoire du pays que nous habitons, de nous décrire l'abbaye célèbre telle qu'elle a été, (*) telle qu'elle est aujourd'hui en ruines majestueuses prêtes à disparaître !....... En effet, ces pierres façonnées par un ciseau artiste, ces masses de sculpture qu'un ingénieux calcul linéaire avait élevées en longues colonnades, ce tout grandiose, imposant, monumental, devient aujourd'hui la proie d'une bêche mercenaire. Précipitez-vous majestueux pilastres sur les piedestaux qui vous ont soutenus durant des siècles ! tombez, voûtes suspendues que nos hymnes saints, que nos cantiques religieux ont fait frissonner si long temps; édifice élevé par la main des hommes, tombez sous la main des hommes!

St.-Bertin est en effet digne des méditations de la nouvelle Société ; beaucoup de grands

(*) St.-Bertin.

souvenirs se rattachent à cette abbaye qui n'est plus aujourd'hui qu'un squelette imparfait, mutilé. L'âme se pénètre d'une mélancolie pleine de regrets, quand on songe à l'ancienne splendeur de ce monument; une poussière grisâtre voltige maintenant dans cette enceinte naguères si riche d'ornemens; depuis trente années, elle a remplacé ces vapeurs d'encens qui s'élevaient du saint autel, et se balançaient en nuages odorans dans le vaste du temple; au concours des fidèles qui se pressaient sous les vastes portiques de ce monument, a succédé une déserte monotomie qui remplit de deuil l'ame du voyageur qui vient contempler ce qui reste d'un chef-d'œuvre que le temps aurait respecté sans l'insatiable soif des hommes. Disparaissez, pierres historiques qui avez coûté tant de peines, tant d'or, tant de sueurs; laissez-nous découvrir ces tombeaux que vous protégiez; laissez plonger, libres, nos regards avides dans les siècles passés, ensevelis sous vos décombres ! ils sont là, les restes de ces religieux aux mœurs austères, à l'esprit droit, sciencé; soulevons les marbres de ces sépultures séculaires, et nous verrons que ces hommes sont entrés dans la tombe, non couverts d'or, comme les grands que les peuples ont enrichis des fruits de leurs labeurs, mais pauvres comme le juste qui n'a vécu que dans la retraite, qui n'a connu ni le prix des richesses ni l'éclat mondain de la société.

Recueillons précieusement ce qui reste de ce temple consacré au culte, tous les objets qui en proviendront jusqu'à ses salles à demi-brisées, sont autant de pages de l'histoire de notre pays, autant de flambeaux qui éclaireront le philosophe, l'homme studieux, qui aime à méditer sur les générations passées, à réfléchir sur la versalité du caractère humain !

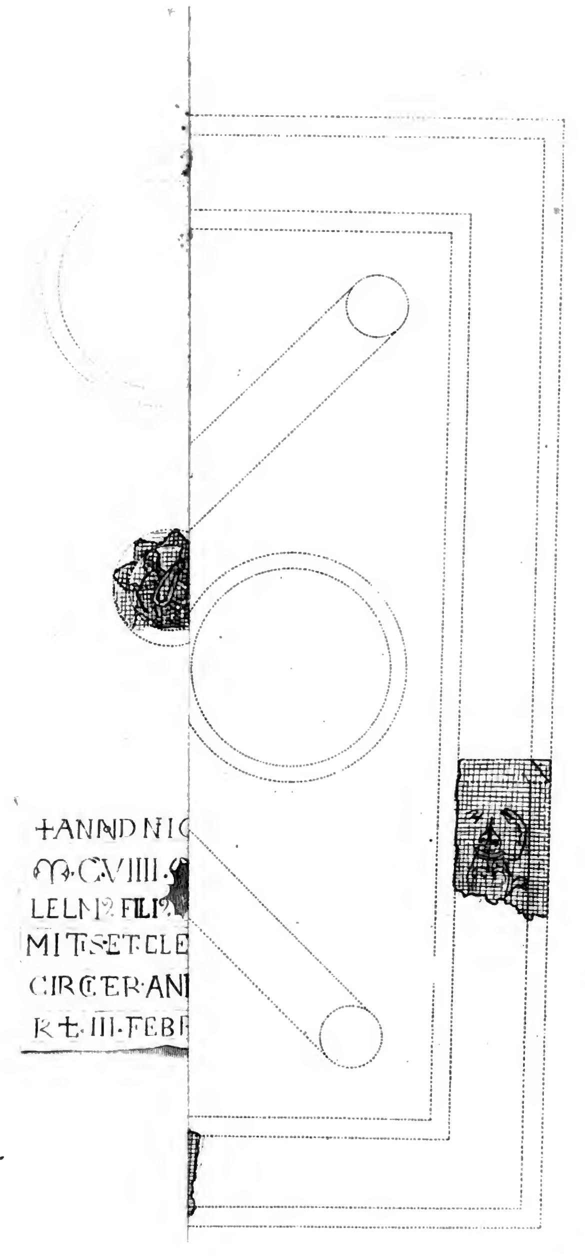


ESSAI

SUR

La Mosaïque de St.-Bertin,

Lu à la Société des Antiquaires de la Morinie, dans sa Séance du 5 Octobre 1832.


+ANNDNI
M·C·VIIII·
LELM FILI
MITS·ET·CLE
CIRC·ER·AN
K·L·III·FEBR

Messieurs,

Le pavé mosaïque découvert à St.-Bertin, dans le courant de l'année 1831, et placé dans le Musée de la ville de St.-Omer, est une de ces bonnes fortunes archéologiques due au hazard. Nous croyons, MM., que la découverte de ce monument qui porte avec lui, le cachet d'une époque, a exercé une influence bien marquée sur la population tout entiere, et qu'elle a été une des causes premières de l'institution de la société des Antiquaires de la Morinie, en aidant à développer le goût pour l'étude de l'Archéologie. Elle a d'autant plus agi sur les esprits des Audomarois, qu'ils étaient préparés par la formation nouvelle d'un Musée.

Nous saisissons cette occasion de rendre un hommage au zèle éclairé des habitans de St.-Omer qui, en couvrant de leurs noms, la liste de souscription, ont donné les moyens de conserver ce précieux objet d'art; ces habitans ont été malheureusement calomniés, dans un rapport à un ministre, par un savant, dont les investigations faites au pas de course, offrent bien peu de garanties sur l'exactitude de ses assertions.

Nous réclamerions, MM., toute votre indulgence pour notre premier pas dans une carrière périlleuse, si nous ne savions que tous, n'ayant en vue que la prospérité de notre nouvelle société, nous sentons la nécessité d'être indulgens; et que tous, nous sommes disposés à savoir quelque gré à chacun de nous, de ses efforts particuliers, pour l'intérêt général.

L'Abbaye de St.-Bertin, bâtie dans le milieu du 7.e siècle, connue sous divers noms, jusqu'à la fin du onzième, (1) fut ravagée en 845, pillée et ruinée entièrement en 860 ; elle fut brûlée plusieurs fois et notamment en 1152. Ce dernier incendie fut si complet, que suivant Iperius, rien ne fut épargné. Ce désastre fut cependant réparé en trois ans.

L'abbé Gillebert jeta les fondemens d'une église vers 1265, mais sa somptuosité et sa trop grande dimension furent cause, que ses successeurs n'osèrent la continuer. Elle fut donc démolie, et le chœur de celle que l'on commença à détruire en 1799, ne prit naissance que vers 1326, sous l'abbé Henri de Condescure ; on y officia pour la première fois, en 1350. La première pierre de la tour ne fut placée qu'en 1431, sous Jean VII de Griboval, et le tout ne fut achevé qu'en 1520. (2)

D'après ces diverses époques de destructions successives de l'abbaye de St.-Bertin, le pavé

---

(1) On trouve le sceau d'un abbé, sous le nom de St.-Bertin, dès l'année 1087. (*grand cartulaire de St.-Bertin*).

(2) Les armoiries de Guillaume Filatre, abbé de St.-Bertin, depuis 1447 jusqu'en 1473, placées extérieurement aux deux tiers de hauteur du troisième contre-fort de l'aile sud, et celles d'Antoine de Berghes, abbé depuis 1492 jusqu'en 1531, posées dans la tour au-dessus du grand portail, prouvent que le chœur, la nef et la tour ne furent pas construits, ou au moins terminés en même temps, car on trouve encore les mêmes armoiries de Guillaume Filatre, sculptées intérieurement sur une clef de voûte.

mosaïque découvert à environ cinq décimètres au-dessous du sol de la dernière église, doit avoir appartenu, comme nous le verrons plus bas par sa date, à celle qui fut incendiée en 1152. Elle le fut en même tems que l'église dédiée à St.-Martin qui en était voisine, et que l'on commença à reconstruire deux ans après, sous l'administration de l'abbé Léon.

Les auteurs Iperius, Meyer, Locrius, Bresinius etc, ne laissent aucun doute sur le motif qui a fait établir cette mosaïque. Ils disent que Guillaume fils du comte de Flandre Robert-le-Jeune, mourut à Aire en 1109, qu'il fut enterré à St.-Bertin, vis-à-vis du maître autel (autel de l'église incendiée en 1152), et que son tombeau fut décoré d'une mosaïque représentant un guerrier armé. (1)

Ce pavé mosaïque n'a malheureusement pas été retrouvé entier; mais ce qu'il en est resté a suffi pour que l'on put déterminer le plan sur lequel il avait été formé. On a facilement reconnu, qu'il était composé de quatre sujets principaux placés en croix. Du centre qui était occupé par une pierre ronde probablement gravée en creux de 758 millimètres de diamètre, et dont on n'a

(1) *Cujus sepultura artificiose composita ex lapillis minutissimis diversorum colorum, opere musiaco, quasi depicta foret armato milite fuit decorata.* (Iperius).

retrouvé que l'emplacement, partaient les quatre branches d'une croix en sautoir ou de St.-André exécutée en grosse marqueterie. Chacune de ses branches venait aboutir à une autre pierre ronde gravée en creux de 650 millimètres. De ces quatre pierres placées dans chaque angle du pavé mosaïque, on n'en a retrouvé qu'une entière, qui porte un lion posé regardant en arrière et le fragment d'une autre, sur lequel on a cru reconnaître un serpent : ce qui pourrait faire croire qu'elles représentaient les emblêmes des quatre vertus cardinales.

Une croix ordinaire encadrée et faite aussi en grosse marqueterie des trois couleurs, rouge, (1) bleue et blanche, était posée sur chaque branche de la croix de St.-André colorée de même, à distance égale de l'intaille du milieu et de celles des extrémités. Tous les intervalles étaient remplis par une marqueterie, et l'encadrement était formé par un zodiaque en mosaïque. Trois des signes étaient placés sur chacune des faces du pavé, et ils étaient séparés les uns des autres par un dessin mosaïque de fantaisie. Tout cet ensemble formait un carré de 6 mètres 280 millimètres de coté.

En dehors de cet encadrement, sur ses côtés, et en arrière près de l'emplacement que devait occuper l'autel, il a été trouvé quelques autres morceaux de mosaïque reproduisant des sujets différens, qui ne paraissent avoir aucun rapport

(1) La couleur rouge est faite en terre cuite, les autres sont en marbre.

avec ceux dont nous venons de parler. Quelques uns même, étaient séparés du zodiaque, par une espèce de marqueterie formée par des petits triangles de terre vernissée.

Le premier des quatre sujets principaux, en entrant dans le chœur, était la pierre sépulcrale mosaïque qui forme un parallèlogramme de 39 millimètres de large sur une longueur que l'on ne peut déterminer à cause de sa détérioration. Elle représente une figure imberbe, couchée de face, la tête couverte de cheveux lisses pendant sur les oreilles, et appuyée sur un coussin ; peut-être un chapelet au cou, la poitrine nue, et le reste du corps recouvert d'un linceul. (1)

La légende qui entoure la pierre sépulcrale est défectueuse, la date presque seule est entière.

Ce sujet exécuté au simple trait et colorié à teintes plates, est d'un travail imparfait. Il est formé, ainsi que tous les autres, de petits cubes ou dés en silex, de quatre couleurs différentes qui ont de trois à quatre lignes de diamètre. Les cubes employés dans le champ de celui que nous décrivons, sont faits en terre cuite de couleur rouge.

Cette pierre recouvrait les restes du jeune

---

(1) Le chapelet était à cette époque un ornement nouveau mis à la mode par Pierre Cucupiètre *dit* l'Hermite, dans un but religieux. On le voit à un buste de Charles-le-Bon, comte de Flandre, mort vers 1127.

Guillaume placé dans une tombe maçonnée, dont le côté des pieds, plus étroit, indique selon Lebœuf, qu'elle était du tems de la fondation. Elle formait une retraite où venait s'emboiter la tête posée sur une tablette de plomb pliée en deux, et retrouvée entière. Cette tablette reproduit la légende en partie détruite sur la mosaïque, et qui est ainsi conçue : *anno Dominice incarnationis, millesimo centesimo nono, obiit Guillelmus filius Roberti, et Clementie comitisse, circiter annos quatuor decim kalendas tertio Februarii.* (1)

Le sujet qui faisait face au précédent n'a pas la même forme, la sienne est circulaire. Il a un mètre 299 centimètres de diamètre. Comme le sujet qui précède, il est au simple trait, colorié à teintes plates et fort endommagé. Il représente le roi David jouant de la harpe, et un Lévite tenant ouvert, devant lui, le livre des pseaumes. Le Roi a sur la tête une couronne en fers de lance, il a les cheveux et la barbe longs. Il porte la chlamide attachée avec une agrafe sur l'épaule droite. Le Lévite a sur la tête un petit bonnet en forme de calotte, et il est vêtu d'une tunique courte retenue par une ceinture.

L'artiste semble avoir manqué de pierres dures

---

(1) L'an 1109 de l'incarnation de Notre Seigneur, mourut Guillaume fils du comte Robert et de la comtesse Clémence, environ la 14e. année de son âge, le 3 des calendes de Février (30 Janvier). La mosaïque ne porte que l'année M. C. VIII, il y a probablement un I oublié.

de couleur rouge, il a employé de la terre cuite dans les draperies et dans la couronne. La partie de mosaïque en dehors du cadre, qui servait à donner au sujet la forme carrée, est fort endommagée, on y reconnait cependant qu'un paon existait dans chacun des angles supérieurs.

Le sujet qui était placé à la gauche de la pierre sépulcrale est le moins détérioré, il est aussi de forme ronde et de la même dimension que le précédent. Il est à peu près du même travail quoique beaucoup plus soigné, et il semble qu'on reconnaisse dans quelques unes de ses parties, l'intention de l'artiste, d'abandonner les teintes plates et le simple trait. Il est entièrement composé de pierres dures. (*silex*)

On y voit une figure assise dans un fauteuil ou trône à bras, tenant de la main droite un sceptre, dont la partie la plus intéressante, celle du haut, a été détruite. Elle a la main gauche ouverte et étendue vers une autre main qui semble sortir du ciel. (1) Elle porte sur la tête un diadème ou cercle surmonté de quatre grosses boules ou perles portées par des pédoncules, (2)

(1) On retrouve cette main sortant des nues sur quelques-unes des médailles des derniers Empereurs de Constantinople, ainsi que sur quelques monumens du moyen-âge. On a différemment interprété la signification de cette main ; peut-être est-elle placée comme signe de la protection divine.

(2) L'on ne voit que trois perles, la 4e. se trouve masquée.

genre de courronne, que nous croyons n'avoir pas encore été signalé sur aucuns des monumens des Rois de la 3.e race. (1) Ses cheveux et sa barbe sont courts, ainsi qu'ils furent portés depuis Charles le Chauve, jusqu'à Hugues Capet et depuis ce dernier jusqu'à Louis VIII, le peuple ne portait même plus que les moustaches. (2) Elle est vêtue de la chlamide agrafée sur l'épaule droite, et elle est chaussée de bottines. On lit dans le champ le mot *REX*, dont les lettres sont placées verticalement l'une sur l'autre.

Cette figure doit être celle du suzerain du comte de Flandre, a qui seul le mot *Rex* indéterminé peut convenir, c'est-à-dire de Louis le Gros parvenu à la couronne, l'année précédente le 29 juillet, âgé de 28 ans. Cet âge parait convenir parfaitement à la figure dont nous parlons, qui autant que peut le permettre une mosaïque de cette époque, a beaucoup de traits de ressemblance avec la figure des sceaux et celle de la statue de ce prince, qu'on croit avoir été faite au tems de St.-Louis. La couronne à perles que porte cette figure ne doit pas nous arrêter dans notre conjecture, car à cette époque, l'usage n'avait pas encore déterminé la forme de la couronne des Rois; et

(1) On trouve des sceaux de Louis le Gros et de Louis le Jeune, son fils, où la couronne est alternée de perles et de fers de lance.

(2) Dès Philippe-Auguste on ne représente plus les Rois de France sur leurs sceaux, avec de la barbe.

ce n'est que beaucoup plus tard, que cette espèce de couronne à perles fut affectée au titre de vicomte.

Au-dessus de la main étrangère que nous avons signalée, en dehors de l'encadrement et posé dessus, se trouve un paon, qui a le cou et le bec allongés. Il semble y être placé pour remplir le vide et donner au sujet la forme carrée. Il s'en trouvait un semblable dans l'autre partie supérieure et correspondante de l'encadrement, dont il ne reste presque rien.

Le sujet qui faisait face à ce dernier, a été entièrement détruit, lorsque l'on a établi les piliers de la dernière église. C'est ici que l'on doit probablement placer le sujet décrit par les auteurs précités, c'est-à-dire le guerrier armé représentant peut-être, le Comte de Flandre; sujet profane en rapport avec son pendant, comme David, sujet pieux, également en rapport avec la pierre sépulcrale. On doit regretter ce morceau, qui était sans doute d'un travail aussi soigné que celui qui représente le Roi Louis. Les auteurs trouvant trop long de détailler tous les sujets du pavé, ont dû se borner à décrire celui qui était un des mieux exécutés, ou celui qui convenait le mieux à un jeune homme, dont à cette époque, le principal mérite consistait dans la bravoure militaire.

Les signes du zodiaque, qui comme nous

l'avons déjà dit, servaient à encadrer les sujets dont nous venons de faire la description, sont d'un travail peu soigné. Une grande partie des cubes dont ils sont composés sont faits en terre cuite. Il n'en restait plus que six qui fussent reconnaissables, et quelques fragmens des autres.

Les signes qui ont été conservés sont : les Poissons presqu'intacts ; le Belier très endommagé ; le Cancer dont il ne reste que les trois quarts ; la Balance qui est à peu-près dans le même état, le Scorpion qui est entier, et le Verseau qui est fortement dégradé.

Parmi les sujets en dehors de l'encadrement du zodiaque, il en est un de forme ronde de 433 millimètres de diamètre, qui est parfaitement conservé. On y voit deux chimères adossées qui ont la forme humaine jusqu'à la ceinture et dont la tête est couverte d'un bonnet cônique. Elles sont entrelacées par le bas du corps terminé en queue de serpent. Leurs aîles éployées se croisent et vont réciproquement se terminer sous le bonnet de la chimère opposée.

Ce morceau était placé à la gauche du zodiaque, en entrant dans le chœur, à 758 millimètres des poissons, et il tenait du côté de l'autel au fragment d'un sujet qui n'a pu être conservé.

Celui-ci qui touchait aussi à la marqueterie de séparation des poissons et du bélier, était de forme ronde et de même dimension que le roi

David. On y reconnaissait un cerf courant et atteint par un chien qui semblait le happer.

Près de l'emplacement de l'autel et séparé du zodiaque par les débris de terre cuite vernissée dont nous avons parlé, il a été trouvé un nœud fait en mosaïque et parfaitement conservé.

Contre ce dernier morceau, était le fragment mosaïque d'un lion debout, placé comme l'est celui des armoiries des Comtes de Flandre. Il est bien à regretter qu'il ne soit resté que la partie de derrière de l'animal et qu'encore elle n'ait pu être conservée. (1)

Ce lion, à la date de 1109, mérite d'être remarqué, quoique cependant Robert le Frison l'eut déjà pris dans ses sceaux, dès l'année 1072; mais il n'a pas été imité par ses successeurs jusqu'à Philippe d'Alsace qui, vers 1161, du vivant de son père Thierry, prit le lion pour armoiries; et il fut dès-lors conservé par tous les comtes qui vinrent après lui.

Cette découverte ne peut pas, plus que les sceaux de Robert le Frison, faire reculer pour la Flandre, la date de l'introduction des armoiries. Les auteurs les plus judicieux

---

(1) Ce lion n'a pas seulement été vu par la foule de curieux qu'attira la découverte de la mosaïque, mais il fut, comme tous les autres morceaux, dessiné sur place, avec beaucoup de talent, par M. CUVELIER, Hippolyte, jeune artiste de St.-Omer. Ce fragment sera reproduit avec

admettent, qu'avant la fin du 12.e siècle, époque où les armoiries fixées, furent transmises héréditairement, (1) il existait des emblèmes particuliers. Et nous pensons qu'en général, les emblèmes qui avaient été souvent pris par les membres d'une même famille, leur ont servi de base pour l'adoption définitive des figures héraldiques, et qu'ils ont été souvent en partie conservés, lorsque le système du blason devint héréditaire.

Nous regarderons donc ce lion comme l'emblème particulier de Robert-le-Jeune, qui l'avait pris peut-être, à l'imitation de celui de Robert-le-Frison, son père. Nous sommes d'autant moins étonné de l'y trouver, que Robert-le-Jeune ayant été à la croisade, avait dû nécessairement, y porter un signe de reconnaissance. (2)

---

le dessin complet de la mosaïque, dans le bel atlas pittoresque sur la ville de Saint-Omer, de notre compatriote M. WALLET.

Deux livraisons ont déjà paru, et sont en vente à Douai chez l'auteur, rue St.-Thomas, N.o 19; à St.-Omer chez Baclé, libraire; et à Paris chez Ch. Picquet. (Août 1834.)

(1) J'ai entre les mains un sceau non équestre, de la famille de Ste.-Aldegonde, de l'année 1240, sur lequel les armoiries de cette famille sont parfaitement reproduites, et semblent dès lors fixées.

(2) Ipérius prétend que les premiers Comtes de Flandre avaient pris pour armes, un écu gironné de huit pièces, *or* et *azur;* il a été suivi par quelques auteurs. Cette opinion qui ne peut soutenir l'examen, a pour garant la pierre sépulcrale du Comte Guillaume le Normand, enterré à St.-Bertin, et peut-être une monnaie d'argent publiée par Vre-

Les diverses légendes de la mosaïque de St.-Bertin sont formées de lettres romaines majuscules, qui ne sont pas toutes absolument pures, particulièrement la lettre E ; elles sont latines grammaticales, à l'exception toutefois de l'E employé pour l'Æ. Ces légendes ont été faites chez les moines qui, à cette époque, avaient seuls conservé les règles de la grammaire latine.

Nous devons aussi faire observer que sur la tablette de plomb dont nous avons parlé, on trouve quelques caractères de l'écriture à plein-cintre.

Quant aux intailles qui se trouvent disséminées dans cette mosaïque, elles appartiennent tout-à-fait au goût de l'époque, puisque l'on connait même, de cette date, des pavés entièrement composés de pierres gravées en creux.

On pourrait être étonné de voir en France, dans le 12.e siècle, un monument qui semblerait venir ou trop tard ou trop tôt, si déjà plusieurs autres du même travail, n'avaient été publiés.

L'art de la mosaïque, dont le nom, suivant quelques auteurs, vient de ce que l'on en tapissait particulièrement les bâtimens appelés *Museæ*; ou de ce que l'on attribuait aux Muses tous les

---

dius, pièce que nous possédons dans notre cabinet. Ces monumens indiquent tout au plus que Guillaume avait pris un écu gironné pour emblême particulier.

ouvrages ingénieux ; cet art, disons-nous, commença chez les Persans ou chez les Égyptiens. De l'Égypte il passa dans la Grèce, où il se maintint jusqu'à la prise de Constantinople. Il ne fut connu des Romains que peu avant Auguste. De l'Italie il fut apporté dans la Gaule, où l'on en fit le plns grand usage.

Le débordement des peuples du Nord et de l'Orient, vers le Midi et l'Occident, influa sur cet art, comme sur tous les autres. On a même cru un instant qu'il avait été perdu ; que sa renaissance ne datait à Rome que du 13.e siècle, et à Florence que d'un siècle après. Quelques auteurs même, la reculaient jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs en 1453, et d'après leur opinion, l'Italie en eut été redevable aux ouvriers Grecs qui se réfugièrent à Venise.

Cependant le 7.e siècle eut aussi son genre de mosaïque, témoin celle qui fut exécutée à St.-Germain-des-Près, sur le tombeau de Frédégonde, dans un style que l'on a attribué aux Goths. (1)

La mosaïque de St.-Bertin qui a été faite dans le commencement du douzième siècle, par les

---

(1) Cette mosaïque est formée d'une infinité de petites parties d'émaux, disséminées dans un mastic préparé et coulé dans les contours de la figure, sculptée dans une pierre de liais dont les petits ornemens sont en cuivre. (Alexandre Lenoir)

soins de l'abbé Lambert, oncle maternel du jeune Guillaume, est loin d'être la seule de cette époque, qui soit connue en France. Les 11.e et 12.e siècles en ont produit un assez grand nombre. Elles étaient alors particulièrement en vogue pour les pavés des édifices religieux.

On a acquis la certitude qu'il en existait une, travaillée en 1077 à Périgueux, (antique Vésone) sur le tombeau de St.-Front.

On connait une mosaïque de la fin du 11.e siècle, à St.Denis près Paris : elle a aussi pour ornement un zodiaque, dont les signes sont augmentés des dégradations de la chaleur et des travaux agricoles qui se pratiquent sous chacun d'eux.

Il en a été exécuté plusieurs dans la seule ville de Rheims. L'archevêque Ebale, mort vers 1032, en fit faire un pavé dans une des salles de son palais.

Il y en avoit une, que l'on croit avoir été faite au 11.e siècle, dans la collégiale de Saint-Symphorien ; on l'a regardée même, comme supérieure pour le travail à celle de l'abbaye de St.-Rémy.

Le pavé mosaïque de cette abbaye de Saint-Rémy, qui a été exécuté dans le commencement du 12.e siècle, représente comme celle

de St.-Bertin, non seulement le Zodiaque, mais aussi le Roi David.

Nous aurions pu Messieurs multiplier davantage, les citations de pavés mosaïques exécutés en France, dans les 11.e et 12.e siècles; mais il nous a paru inutile d'entrer dans plus de détails. Notre but, en vous en indiquant quelques uns, a été de vous donner des preuves de ce que nous avons avancé plus haut. Nous avons voulu aussi, vous faire comprendre que tous ces pavés, à la différence seule du plus ou moins de talens des artistes, ont été exécutés dans un même style qui paraît être celui de l'époque; que ces mosaïques sont imitées imparfaitement de celles des Romains, et qu'elles n'ont aucun rapport avec la mosaïque du tombeau de Frédégonde, qui appartient à l'année 600.

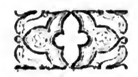
Nous remarquerons aussi particulièrement, que dans les mosaïques des 11.e et 12.e siècles, on trouve souvent le zodiaque et quelquefois le roi David.

Quant à l'exécution plus ou moins bonne, des différens pavés mosaïques de cette époque, il ne faut pas perdre de vue, que dans la mosaïque de St.-Bertin même, il existe entre ses divers sujets, des différences assez sensibles dans le travail.

Il est bien à regretter que tous les sujets de notre mosaïque n'aient pu être retrouvés et que ceux qui sont conservés, ne soient pas plus intacts ; mais aussi l'on doit se féliciter d'avoir pensé à les soustraire à une destruction certaine, en les plaçant dans le Musée de la ville de St.-Omer. (1) Nous croyons que jusqu'à ce moment, aucune des mosaïques de cette époque, n'a été placée dans un musée, et cependant les descriptions que l'on en peut faire sont toujours si imparfaites, qu'il est impossible d'en bien juger, sans en avoir vu au moins un échantillon.

Alex. HERMAND,

Membre titulaire, Secrétaire perpétuel de la Commission du Musée.



(1) M. Louis CAULLET, secrétaire de la société d'agriculture a mis le plus grand zèle à diriger les travaux d'extraction.

NOTA. *L'enlèvement de la mosaïque de St.-Bertin, a fait découvrir sous son emplacement, une crypte (chapelle souterraine) de style* roman, *dont la voûte avait été détruite sans qu'il en restât aucun vestige. Cette crypte qui doit avoir appartenu à l'église que l'abbé Bovon fit commencer, après l'incendie de* 1030, *ou peut-être même à une église antérieure, avait été comblée de terres sur lesquelles fut établi le pavé mosaïque.*

Analyse critique

SUR

HENRY.

L'amour de la patrie a guidé Henry dans la composition de son *Essai historique, topographique et statistique de l'arrondissement communal de Boulogne, in-4.°, publié en* 1810. Son but a été de rassembler en corps d'ouvrage tout ce que les auteurs avaient écrit sur l'histoire du Boulonnais, ce qui se trouvait disséminé dans divers recueils. Il en a recherché et réuni tous les documens avec d'autant plus de travail que les guerres qui ont dévasté le pays pendant des siècles avaient fait disparaître les originaux, et que les Anglais durant leur possession, avaient enlevé beaucoup de titres qui sont actuellement à la tour de Londres : combien il eut été heureux s'il eut vécu dans notre tems ! où grâces à la paix, aux progrès de la civilisation, l'amour de la science a fait tomber tous les préjugés nationaux, et la vieille Angleterre donne ce bel exemple, qui sera suivi par les autres peuples, d'ouvrir ses dépôts d'archives historiques, aux amis des lettres. En effet, des Calaisiens ont eu

il y a peu de tems cet avantage où il leur fut permis de prendre des copies de divers titres et plans concernant leur ville. Alors Henry eut pu trouver, soit plus de matières à développer, soit des élémens pour mieux fixer des points douteux ou pas assez expliqués. Mais ce qu'il n'a pu faire, d'autres de notre âge seront plus favorisés et contribueront, sans doute, à faire de nouvelles découvertes.

Cet ouvrage est divisé en quatre sections qui ont chacune leur subdivision, car il se distingue par la méthode.

La première, fait connaître l'étendue, la situation et les limites du pays. Dès avant que César eut pénétré dans la Morinie, l'auteur nous la montre décrit par les poëtes et les historiens; comme le point le plus reculé de la terre connue, par rapport à l'Angleterre regardée alors comme un nouveau monde selon Virgile et *penitus toto divisos orbe Britannos*. Eneid. 1. 11., et formant une des grandes cités de la Gaule-Belgique. Cette cité divisée en plusieurs cantons *Pagi*. Il appela l'attention sur celui nommé *Pagus Gesoriacus* placé sur une côte élevée qui s'avançait dans la mer formant ce promontoire remarquable finissant au Nord par deux branches qu'il étendait dans l'Océan et que Ptolomée appela *Itium Promontorium ;* il confinait à l'Est aux Oromansacs et à la mer qui s'enfonçait dans le

pays des Morins, le long de la côte orientale de ce promontoire pour former le golfe dans lequel venait se rendre la rivière d'Aa, désignée par Ptolomée sous le nom de *Tabuda*, puis par d'autres *ulter*, *aignona*; et enfin par les Anglais durant leur occupation du pays de 1346 à 1556 sous celui de *Great river.*

C'est-ici qu'il traite cette question si souvent élevée, quelle était la véritable position du promontoire *Itium* qui, d'après Ptolomée, se trouvait sous la latitude même de *Gesoriac,* chef-lieu du canton ?

Les géographes modernes se sont vus embarrassés, mais Henry ne fait point de doute que Boulogne, occupant maintenant l'emplacement de *Gesoriacus*, il devient évident que comme cette ancienne ville, elle est placée sur le promontoire *Itium*, qui pourrait à juste titre être appelé le promontoire Boulonnais. Il se fonde sur l'espace donné dans les latitudes de Ptolomée pour cette partie de la Gaule celtique, et la configuration des lieux à cette époque entre l'Aa et la Canche; la côte élevée, la position de *Gesoriac* occupant le milieu du côté occidental du promontoire, dont les deux branches sont connues aujourd'hui sous les noms de *Blanez* et de *Grinez*; et enfin par les principaux lieux du *Pagus Gesoriacus* au tems de la conquête des Romains, qui étaient *l'ulterior Portus, le Portus Itius, le Portus Citerior et Gesoriacum Navale.*

Mais vient alors l'autre difficulté de géographie ancienne et plus intéressante pour l'histoire, en raison des événemens militaires qui se sont passés dans le pays ; c'est la position de tous ces lieux. Elle a donné naissance à une grande diversité d'opinions, notamment pour le *Portus Itius* qui a été désigné plus nominativement par César, comme celui dont il s'est servi dans ses deux expéditions contre l'Angleterre ; diversité qui fut si variée, que ces opinions s'étendent, ou pour mieux dire, s'égarent sur une étendue de côtes d'environ vingt-cinq myriamètres entre l'Escaut et la Seine. Les changemens opérés depuis plus de vingt siècles sur le *Pagus Gesoriacus* ont rendu la solution du problème plus difficile, néanmoins par un travail méthodique et à l'aide de raisonnemens solides, appuyés sur des calculs et des faits, Henry parait la trouver : pour y parvenir qu'a-t-il fait ?

D'abord, un tableau présentant les lieux où on a placé le *Portus Itius*, au nombre de dix-neuf, l'Ecluse, Gand, Bruges, Nieuport, Mardick, Gravelines, Cassel, St.-Omer, Watten, Calais, Isque, Sangatte, Ecales, Wissant, Ambleteuse, Boulogne, Le Portel, Etaples, Dieppe; ensuite les noms des auteurs, le motif de leurs opinions, et les raisons pour ou contre ces mêmes opinions. Puis, dans un autre tableau remarquant que de tous les endroits où on a cherché à placer le *Portus Itius*, il y en avait trois *Calais, Wissant*

et Boulogne, sur lesquels il se réunissait une masse d'autorités considérable, il jugea à propos d'en faire une classe particulière, afin de pouvoir les examiner séparément, et les analysant, balançant les opinions et le mérite de leurs auteurs, il se réunit à ceux qui l'ont fixé à *Wissant*. Allant plus loin, les commentaires de César à la main, comparant le récit de ce général avec l'état actuel des deux rives du Pas-de-Calais qui offrent plus de probabilités, eu égard aux changemens que le tems a pu leur faire subir, il récapitule le nombre des circonstances favorables pour l'entreprise de César que chacun des trois ports aura pu fournir et par cette voie mathématique il prouve son opinion fondée en proclamant *Wissant* comme étant incontestablement *Portus Itius*, c'est-à-dire, que sur vingt-sept probabilités, résultat de son travail, il en trouve trois seulement pour le port de Boulogne, cinq pour celui de Calais, et dix-neuf pour Wissant. Il joint à cela d'autres preuves surgissant de l'état des lieux, et des restes du phare de Caligula ou Tour d'Ordre, qu'il appuie d'une carte démonstrative.

Ici nous croyons devoir vous faire connaître ce qui concerne *St.-Omer*, qui a été cité aussi comme *Portus Itius*, voici dans quels termes : « St.-Omer à 80,600 mètres de Douvres » l'auteur de cette opinion est Christophe Dassonville, seigneur d'Hauteville et de Bochout, gouverneur d'Anvers, confident de Guillaume de Nassau,

prince d'Orange, vers l'an 1560, et la raison en est, dit-il, que la hauteur des rivages, jointe à plusieurs vestiges de l'antiquité font voir que c'était là un port de l'Océan ou golfe de mer fort large et fort étendu; et ce qui doit en convaincre tout le monde c'est qu'il porte encore le nom de *Sithiu*, c'est-à-dire, d'*Itius*; à ce sujet Henry, objecte que si la hauteur des rivages et les vestiges d'antiquité pouvaient servir de preuves pour déterminer la position du Portus Itius, à coup sûr Boulogne aurait cet avantage. « Abraham Ortelius, géographe flamand, né à Anvers en 1527, mort en 1598, avait d'abord placé ce port à *St.-Omer* dans deux cartes, l'une intitulée *Belgium* et l'autre *Gallia antiqua*, mais ensuite dans son *Theatrum orbis terrarum*, il l'a placé à Boulogne.

Nous n'oublierons point non plus que notre ville a servi de point d'appui à Henry dans l'une des probabilités en faveur de *Wissant*, il commence par rapporter le passage de César au livre V des commentaires « César apprit dans le » port *Itius* que quarante vaisseaux qu'il avait » fait construire chez les Meldes, n'avaient pu » continuer leur route à cause d'une tempête » qui les avait rejettés dans le port même d'où » ils étaient partis; mais il trouva le reste en » bon ordre et prêt à appareiller; et l'auteur fait ensuite cette remarque « les quarante vaisseaux » de César furent probablement retenus par les

» vents contraires vers le fond du golfe de l'Aa, » près de l'embouchure de cette rivière. C'est » le sentiment de Danville, qui place ce pays » vers Furnes, Nieuport, Ostende; et ce qui » parait donner quelque poids à cette conjecture, » c'est que l'on trouve, aux environs de *St.-Omer*, » une petite rivière qui se jette dans l'Aa, et » que l'on appèle *Meldick*. Quelques éditeurs des » commentaires placent la construction de ces » bâtimens chez les Belges, *in Belgis*, d'autres » chez les Celtes, *in Celtis*. On trouve même, » ajoute-t-il, des écrivains qui prétendent que c'est à *Meaux en Brie*!!

Enfin comme dans les tems de barbarie tout tombe dans l'oubli, nous apprenons que c'est vers la fin du 4.e siècle sous l'empire de Théodose le Grand, qu'on voit le nom de *Gesoriac* écrit d'une manière corrompue et défigurée sur la carte de *Peutinger*, où on lit *Gesogiago quod nunc Bononia*. Dans le siècle suivant, sous Honorius, il devint méconnaissable, puisque le port *Itius* est nommé *Sambus* ou *Sombris*, enfin *Aepatiag*.

Cette partie des lieux, se termine par les routes anciennes dans le Boulonnais. Une seule de ces routes est supposée par l'auteur avoir été construite par les Romains, c'est celle qui de *Tarvanna*, Thérouanne, aboutissant au *Portus Itius* que Malbrancq appelle le chemin de *Leulingue*; et qui n'était que le prolongement de celle qui partant de Lyon, passait à Autun, d'où en deux

branches jusqu'à Luteu, delà à Beauvais, Amiens, Therouanne, enfin *Gesoriac*. Sept branches de cette route ou voie militaire, de celle que les Romains appelaient *Vias terranas*, par opposition à celles pierrées ou cailloutées, venaient aboutir au village de Zoteux, dans la 2.e division du *Pagus Gesoriacus*, au lieu nommé encore aujourd'hui les *Sept voies*.

Les 2.e 3.e 5.e passaient dans quelques communes de notre arrondissement, telles que Alquines, Landrethun, Fauquembergues, Upen; nous citerons seulement la quatrième allant à St.-Omer, *Sithiu*. Elle formait d'abord une espèce de croix ou sautoir avec la route de Thérouanne à Boulogne; puis elle allait au Maisnil près le bois de Thiembronne; de là, traversant l'Aa dans le village de Lumbres (Laurencia) elle passait à Setques, Wisques, Tatinghem, Longuenesse et St.-Omer.

La deuxième section de cet ouvrage comprend la situation et les limites du pays depuis la retraite des Romains.

Sangatte, le port *ultérieur* devient une ville importante : il en est de même de *Wissant*, qui acquiert de la célébrité par son commerce et surtout par l'importation des laines d'Angleterre : Charlemagne la visite en 811; les Barbares la détruisent en 842 : Louis d'Outremer la fait ré-

tablir en 936 ; mais elle ne gagne une grande importance qu'en 1346 sous Edouard III qui s'en rend maître après la bataille de Crecy ; après la prise de Calais il en fit détruire tous les ouvrages.

Ambleteuse qui était jadis *le port citérieur*, forme un établissement maritime considérable.

Etaples l'ancienne *Quantavicus* à l'embouchure de la Canche, devient aussi célèbre ; dès 788 Charlemagne y établit un intendant ; en 817 Louis le Débonnaire, en partageant ses états entre ses enfans, la donne à l'un d'eux.

Ces quatre villes fortifiées, ainsi que celle de Boulogne, étaient des boulevards qui défendaient toute cette partie du Pagus Gesoriacus que les Romains avaient appelé *civitas Boloniensis*.

Boulogne conserva néammoins toute sa prééminence sur toutes ces villes ; dès l'an 457 on voit le comte Leger y résider ; en 808 Charlemagne pour arrêter les hordes des barbares du Nord, en fait le premier arsenal de sa marine; en 811 il fait réparer la tour de Caligula ; en 1213 Philippe Auguste y fait construire 1700 voiles pour attaquer l'Angleterre.

Le Boulonnais eut ensuite ses Comtes particuliers ; il renfermait dans le commencement tout le territoire compris entre l'Escaut et la

Canche ; ensuite ses bornes furent restreintes ou reculées selon les partages ou incorporations dans la mouvance du Comté ; ses limites sont enfin tracées telles qu'elles existaient en 1789; puis en dernier lieu son arrondissement actuel, suite de la loi du 28 pluviose an 9.

La troisième section comprend la topographie de l'arrondissement de Boulogne. Comme il s'agit de la distribution physique, terrestre, maritime et fluviale ; de sa température, de sa population ; ces sujets, dans le but de notre analyse, n'exigent point de notre part un sommaire; nous ne tairons point cependant quelques lieux remarquables, tels que *Guines*, par le rang que ses Comtes ont occupé ; *Ardres*, par l'entrevue de François Ier. et Henri VIII le 7 juin 1520 sur le territoire de Campagne ; l'endroit où elle eut lieu en a conservé le nom du champ *du drap d'or*, par le luxe qui y fut déployé : Holbein a consacré son pinceau pour retracer cette entrevue ; la société des antiquaires de Londres en a fait graver le tableau, dont quelques copies sont dans notre pays : *Inglevert*, village qui a donné naissance à Inglevert, ministre d'état de Charlemagne, et lieu célèbre par un *pas d'armes* qui fut tenu pendant un mois du 20 mars au 20 avril 1390, entre Boucicaut, Renaud de Roye et Jean Sempy ; *Boulogne et son château*, par les événemens qui en ont été le théâtre; le *Mont-Hulin* par son fort bâti en 1545, pour

défendre le Boulonnais des incursions des Anglais et des Espagnols, dont la garnison vint inquiéter si souvent celle de St.-Omer, et qui fut démoli après la prise de cette ville en 1677.

La quatrième section traite de l'économie rurale, cette matière nous est étrangère; d'ailleurs plusieurs de ses branches ont fait de tels progrès depuis 1810 qu'elle serait à traiter de nouveau, et, qu'elle n'a qu'un intérêt local.

Mais l'auteur développant ensuite ce qui concerne l'industrie, le commerce, la navigation, la pêche, des mœurs, des usages, de la langue, du gouvernement, de la religion, de la Gaule et surtout de celle Belgique, nous rentrons alors dans l'antiquité Morinique, et devons en offrir un apperçu. Henry nous montre d'abord nos ancêtres livrés à la chasse des bêtes fauves qui peuplaient leurs fôrets; pour qui ensuite, la guerre était devenue un goût passionné, acquérant cette réputation de bravoure et de courage, que tous les potentats se glorifiaient d'avoir des Gaulois dans leurs armées; coutume si générale qu'elle était passée en proverbe *Nullum bellum sine milite Gallo.*

Sous la protection de ceux-ci, d'autres veillent à leurs troupeaux; vers l'an 600 avant Jesus-Christ ils commencent à s'adonner à la culture des terres; recoltant le lin, le tissant, colorant leurs étoffes, ils y figurent des fleurs. Il nous trace

la manière dont les Morins façonnaient leurs habitations, qui se reconnait, dit-il, encore aujourd'hui dans nos campagnes, surtout dans la construction des huttes que les marchands de bois et charbonniers font dans les fôrets pour s'y loger et y renfermer les objets nécessaires à leur exploitation.

Avant l'arrivée des Romains, nos ayeux commerçaient avec les Bretons ; ils leur donnaient des étoffes, des viandes salées ; ils en rapportaient du blé, des pelleteries, des métaux, des vases de verre, de l'ivoire ouvragé, des esclaves, des chiens de chasse : beaucoup d'entr'eux élevaient des oies en quantité ; des marchands les conduisaient jusqu'à Rome, dont les habitans recherchaient *les foies* de ces volatiles ; l'extrémité de la terre fournissait donc la table de *Lucullus !*

Leur navigation n'était pas plus perfectionnée que celle des autres peuples navigateurs ; ils avaient cependant un avantage sur les Romains qui l'emportaient par l'agilité de leurs vaisseaux, c'est que les leurs étaient plus solides et tenaient mieux la mér.

Leur origine se perd dans la nuit des tems. Avant l'arrivée des Romains, les Morins étaient si multipliés qu'ils envoyaient des colonies sur le rivage opposé. César fournit à l'auteur les traits capitaux de leurs mœurs, de leurs usages, de leur caractère querelleur dans les deux sexes;

de la propreté qui les distinguait ; il retrouve encore les traits caractéristiques des habitans du *Pagus Gesoriacus* dans les hommes du pays, leurs descendans, et notamment dans les femmes chez lesquelles l'on reconnait plus particulièrement encore le caractère des Gauloises : c'est parmi cette classe d'individus qu'on voit encore des traces de l'habillement des Morins, dont la couleur favorite était le *brun*.

La seule langue en usage dans les Gaules, était la *Celtique*, bien que César eut dit que les trois divisions qu'il nomme *Celtique*, *Belgique*, *Aquitanique*, avaient chacune leur langue particulière, lorsque ce n'était qu'un dialecte ; ils ne connurent l'écriture que lorsque le commerce s'étendit ; les Grecs leur apprirent les signes des idées, témoins les inscriptions sépulchrales, en lettres Grecques, qu'on trouva dans la Gaule, et qui confirmèrent ce que César avait avancé : les lettres étaient cultivées, malgré la défense faite de ne rien écrire de ce qui avait rapport à la religion, à l'histoire, aux lois : Henry invoque le témoignage de Strabon, et les grands hommes produits alors par les écoles de Narbonne, Arles, Vienne, Toulouse, Autun, *etc.*

Pour appuyer son sentiment, il donne un vocabulaire des mots patois du Boulonnais, dérivés de la langue Celtique, lequel nous fait connaître un grand nombre de mots encore en usage parmi le peuple.

Arrivant au gouvernement des Morins, il le dit aristo-démocratique : l'élection en était la base pour les deux Magistrats principaux chargés des administrations civile et militaire ; chaque cité, chaque canton, chaque ville, avait ses chefs ; il en retrouve encore un souvenir dans les coutumes locales de Boulogne et du Boulonnais. (Art. 12, 19.)

Quant à leur religion, elle était celle des Romains ; cependant *Theutatès*, Mercure, *Apollon*, Belenus, Neptune *Magusanus*, Esus, le Dieu des combats, avaient leurs hommages particuliers. Jupiter s'appelait dans le *Pagus Gesoriacus*, *Jovis Eidus*, le Dieu des récoltes, *Eiden* du celtique *blé*. L'église actuelle d'*Halinghem* offre une preuve de cette assertion par une inscription sur un monument, qui, d'autel consacré à une divinité payenne, est devenu les fonds baptismaux. Cette inscription fait connaître que celui-ci s'appelait *Doluscens*, et que c'est par les soins de *Vitalis Prisus*, curateur pour la police du canton, qu'il a été érigé et consacré à *Jupiter Eiden*. Notre auteur suppose qu'une figure allégorique, dont il donne le dessin, et qui se trouve sur la porte d'un très-ancien bâtiment gothique de la ferme de *Moulin l'abbé*, près Boulogne, est le symbole de cette divinité; d'autant qu'on en a vu plusieurs semblables dans le Boulonnais ; et qu'alors, il y avait vingt années,

des ouvriers avaient détruit à Isque, pour en faire un pont sur la route de Boulogne, une espèce de pagode que les habitans appelaient le *Dieu accroupi.*

Il développe ensuite les trois points fondamentaux de leur religion, qui étaient 1.° de rendre aux Dieux les hommages qui leur sont dus; 2.° de s'abstenir de tout mal; 3.° d'être ferme et courageux dans toutes les circonstances : enfin la théocratie des Druïdes et leurs principales cérémonies; il termine cette matière par l'histoire de l'établissement du Christianisme dans le Boulonnais, sur la fin du 2.e siècle.

Cet ouvrage contient, en outre, un abrégé chronologique de l'histoire du Boulonnais depuis l'an 58 avant J.-C jusqu'au 30 fructidor an XIII (17 Septembre 1805).

C'est là que se déroulent tous les grands événemens généraux et particuliers, depuis César jusqu'à la fondation de la colonne érigée au Génie qui présidait alors aux destinées de la France, et dont l'idée avait été conçue par les troupes du camp de St.-Omer, qui voulant offrir un témoignage éclatant d'amour et d'admiration envers Napoléon, avaient résolu d'élever un monument capable de résister aux siècles, et d'attester à l'univers, ainsi qu'à tous les âges, leur dévouement et leur fidélité. A cet abrégé se trouvent joints sept tableaux curieux, contenant :

Le premier, les Consnls, Généraux, Magistrats, Officiers contemporains de César ; des Gouverneurs, Généraux et autres Officiers de l'armée Romaine; des hommes d'État, Généraux, Magistrats et autres Officiers chez les Gaulois.

Le second, les Gouverneurs, Commandans, Intendans, Préfets, Comtes de la Morinie, et des Ministres de la religion chrétienne des années 249 à 407.

Le troisième, des Rois de France, Gouverneurs de la Morinie, Comtes de Boulogne, Savans et Personnages illustres.

Le quatrième, des mêmes Fonctionnaires depuis Charlemagne jusqu'à l'avènement de Hugues Capet.

Le cinquième, des Princes, Gouverneurs du Boulonnais, Sénéchaux, Magistrats, Mayeurs, Echevins, Guerriers, Savans illustres depuis Hugues Capet jusqu'à François I.er

Le sixième, l'État militaire, civil, ecclésiastique, et littéraire, depuis François I.er jusqu'à la révolution.

Enfin, comme par cet abrégé, Henry a fait connaître les coopérateurs de César dans ses diverses expéditions contre l'Angleterre, et qu'il composait son ouvrage à l'époque d'une nouvelle invasion dans les les Iles Britanniques par l'armée française ; il le termine par un tableau de l'état militaire de Boulogne pendant le séjour de la

Grande Armée. C'est là, qu'au milieu de tous ces guerriers qui ont illustré la France et dont plusieurs en font encore la gloire, la Morinie y compte de ses enfans qui depuis lors, après s'être distingués dans les camps, la science, ou la tribune, ont payé, jeunes encore, le tribut à la nature, tels que les généraux Vandamme, Taviel, Garbé, Dumoustier, le colonel du génie Noiset de St.-Pol, Henry, notre auteur, et une multitude d'autres dans un rang moins élevé.

Plusieurs cartes embellissent cet ouvrage, parmi lesquelles il faut distinguer celle relative aux expéditions de Jules César contre l'Angleterre; le plan de l'anse de Wissant et des ouvrages construits par les Romains autour du port Itius; les anciens monuments découverts à Brequerecque près Boulogne; celle du Boulonnais après la retraite des Romains, suivant les divers auteurs qui ont parlé de ce pays.

Il faut convenir après la lecture de ce livre intéressant, fait cependant pour une localité, qu'il devient par la richesse des matériaux qu'il contient, d'une nécessité absolue pour l'amateur des études historiques, et, en particulier pour l'antiquaire de la Morinie. Son auteur a bien mérité de son pays. Puisse-t-il trouver de nombreux imitateurs !

EUDES, *Juge d'instruction.*

Lue à la Séance du 8 Novembre 1833.

NOTICE

SUR

SERQUES,

Lue à la Société des Antiquaires de la Morinie dans sa Séance du mois de Février 1833.

Un des points les plus saillants de l'histoire de la France, c'est la rivalité fréquente des deux premiers ordres de l'État, la Noblesse et le Clergé. Il ne pouvait en être autrement, d'après la puissance dont jouissaient l'un et l'autre de ces corps; leur alliance devait nécessairement cesser dès l'instant où leur domination ne serait plus contestée, aussi ne parcourons-nous presque qu'aucunes pages de nos annales sans les y trouver en présence.

La noblesse qui au commencement de la monarchie, ne fut que la nation conquérante, profita de toute l'autorité que lui avait donnée la conquête. Elle resta armée, non-seulement pour en imposer aux vaincus, mais encore, par une habitude qui était la conséquence de ses mœurs barbares.

Lorsque la noblesse proprement dite, fut formée; quoique peu nombreuse, elle devint puissante, par la possession, d'abord temporaire, puis à vie, puis héréditaire, des grandes charges de l'État, et d'une assez grande partie du territoire français. Soumise alors à la Royauté, elle ne trouva bientôt que le clergé pour balancer sa puissance. A quelques époques mêmes, toutes militaires, la protection du Souverain, donna à la noblesse la supériorité sur le clergé, que l'on dépouillait pour enrichir sa rivale. C'est ainsi que l'on vit l'influence de la noblesse se faire sentir dans les monastères, lorsqu'elle s'en fit adjuger les revenus, en s'y emparant de la première dignité. La noblesse accorda aussi au clergé sa protection armée, sous les titres de Vidame, d'Avoué, *etc.*, lorsqu'il eut besoin de défendre ses propriétés.

Le plus souvent, les Souverains favorisaient particulièrement le clergé, en lui donnant de grands biens; alors la noblesse elle-même affluait dans l'état ecclésiastique, pour y obtenir les premières places.

La noblesse cependant, devint si puissante, qu'elle lutta avec la Royauté, quelque tems même avec avantage; et c'est l'excès de sa puissance qui occasionna en partie sa ruine, en réunissant contre elle, la royauté, le clergé et le peuple.

Comme nous l'avons dit, la noblesse posséda

avec le clergé, la presque totalité du territoire de la France ; mais soumise à l'influence des opinions religieuses dominantes, elle se dépouillait elle-même, de ses propriétés en faveur du clergé, soit pour acquitter des dettes de conscience, soit seulement en vue des récompenses célestes, soit même à une époque, par détachement des biens de ce monde, dans l'attente de sa fin. (10.e siècle).

La perte de ses possessions fut presque complétée, lorsqu'elle se laissa entraîner vers l'Asie, par son ardeur tout à la fois pieuse et guerrière et par son désir de souveraineté.

Toute militaire, elle était sans cesse décimée dans les combats, où elle fut même à plusieurs reprises presqu'entièrement détruite. Il fallut alors la reconstituer, en élevant au premier rang la noblesse secondaire. Les ennoblissemens que l'on crut aussi nécessaires pour la fortifier, ne remplirent qu'imparfaitement leur but, puisqu'ils lui faisaient perdre une partie de sa considération appuyée sur son ancienneté.

La noblesse cependant, conserva encore quelque tems, une partie de sa puissance, basée sur la nécessité de posséder un corps exercé et spécialement consacré à la défense générale ; mais à l'expiration du moyen âge, les besoins de la société changèrent, la force brutale ne fut plus

le seul code des nations : par le perfectionnement et les nouvelles inventions, les armes ne furent plus un art à l'exercice duquel il fallait consacrer toute sa vie ; elles devinrent un métier auquel tout le monde fut apte.

La noblesse se trouva donc presque sans objet, elle avait perdu sa puissance presque souveraine, puis après sa position intermédiaire entre le trône et le peuple, en perdant l'influence et l'autorité du grand propriétaire, qu'elle n'avait pas su remplacer en marchant à la tête de la civilisation et de l'instruction.

Le clergé très-puissant déjà et même assez riche à l'arrivée des Francs qu'il protégea, avait pour lui de bien grands avantages, sa mission divine, son instruction et sa perpétuité.

Interprète de la divinité, son influence devait être immense à une époque où la religion chrétienne était dans sa ferveur, et où les Princes soit par conviction, soit par politique pour affermir leur autorité, devaient marcher sous sa bannière.

Seul corps instruit dans l'Etat, le clergé devait acquérir une grande prépondérance dans l'ordre civil, et en occuper tous les postes. Il devait en outre être immiscé dans tous les intérêts particuliers, où ses conseils étaient toujours nécessaires.

Lorsque l'instruction commença à se répandre par le droit de la communiquer qu'il posséda presque seul, il conserva encore son influence et augmenta sa fortune; car quoique l'instruction fut gratuite, les parens fortunés des élèves témoignaient leur reconnaissance par des dons, ou en argent, ou en fonds de terre.

Devenu possesseur de grands fiefs, le clergé pensa pendant quelque tems qu'il devait remplir les obligations militaires qui y étaient attachées, et on vit ses membres principaux non-seulement marcher à la tête de leurs vassaux, mais même commander en chef les armées.

C'est au clergé que fut long-tems abandonné le soin de transmettre à la postérité les faits dignes de mémoire, que faute d'autres sources contradictoires, nous sommes souvent forcés d'admettre sans critique. Lui seul faisait les réputations pour les siècles à venir, moyen immense dont il sut se servir dans l'intérêt de sa puissance et de sa fortune. Nous devons en même tems, dire à la louange du clergé, que lui seul conserva les germes de l'instruction et d'une espèce de civilisation, qui se développèrent ensuite avec son concours; que sans lui, la puissance illimitée de la royauté et de la noblesse, eut pesé sans contre-poids sur le peuple, dont il fut la seule planche de salut.

Les membres du clergé pris dans toutes les classes de la société, intéressaient un grand nombre de familles à la conservation de sa puissance, c'est aussi ce qui le mit à même de diriger si long-tems les besoins de la société.

L'indépendance dans la chaire dont il fit souvent preuve, devait aussi à bien juste titre, favoriser son influence; l'inviolabilité des églises n'y fut pas non plus étrangère.

Le clergé s'enrichissait par les terres que son travail rendait à la culture, et par les offrandes religieuses et considérables que les Rois et les peuples déposaient entre ses mains.

C'était dans les monastères, où la liberté se réfugia long-tems, que se retiraient ceux qui étaient fatigués des tribulations et des misères de la vie séculière. Ils y portaient avec eux tout ce qu'ils possédaient.

L'affranchissement des serfs que le clergé favorisa fut pour lui une source d'augmentation de richesse et de puissance. Les fraudes pieuses et la captation ne furent pas étrangères aux moyens employés par le clergé pour s'enrichir. Enfin l'excommunication long-tems puissante, ne fut pas seulement mise en usage pour augmenter sa fortune et sa domination, mais elle lui fut du plus grand secours, pour conserver ce qu'il avait acquis.

Aussi ce corps devint-il le plus riche de l'état, surtout lorsque ses revenus surpassant de beaucoup ses besoins, il put acquérir les biens dont se dessaisissaient imprudemment les anciens possesseurs. Devenu le premier ordre de l'état, ses richesses et sa puissance n'eussent plus connu de bornes, la France toute entière serait devenue son partage et soumise entièrement à ses lois, si les défenses d'acquérir n'étaient venues y apporter un obstacle.

Enfin en dernier lieu non satisfait encore de ce qu'il possedait, et des titres honorifiques que les princes créaient pour lui, le clergé régulier cherchait encore à envahir les titres qui restaient à la noblesse.

Un exemple pris dans un petit coin de terre de nos environs, viendra appuyer cette dernière proposition. Nous l'avons choisi parmi les exemples nombreux et plus importants que nous aurions pu citer, parce qu'il reproduit des mœurs, des usages d'intérêt local, et qu'il était inédit. Nous en avons trouvé les matériaux dans les archives de l'ex-chapitre de Saint-Omer.

Les guerres continues qui ont marqué la fin du 16.e siècle et le commencement du 17.e, avaient porté la confusion, dans les pays qui en avaient été le théâtre. Les droits (1) seigneuriaux

---

(1) Arnould seigneur de Serques se fit religieux au monastère de

attachés au clocher de Serques, village sur le territoire duquel se trouvaient plusieurs seigneuries, étaient réclamés par deux compétiteurs; l'un Robert le Normand, écuyer, seigneur de Ligne, Vicomte de Serques, Hude etc.; et l'autre les abbé, prieur et religieux de Notre-Dame de Licques.

Robert le Normand, lors de la paix, avait fait poser dans l'église de Serques devant le sanctuaire, une maîtresse vitre ou *verrière*, portant ses armoiries, et en même tems, il avait fait rétablir derrière le chœur, la verrière aussi à ses armes, qui avait été détruite pendant la guerre. Celle-ci avant sa destruction avait été examinée par deux experts de la ville de St.-Omer, en présence et par les ordres de l'abbé de Licques, en même tems abbé de St.-Pierre de Gand et de Bergues St.-Vinoc, prédécesseur de l'abbé Gabriel de Calonne. Il avait été reconnu que cette verrière devait dater de deux cents ans au moins; il paraîtrait même que cet abbé avait déclaré qu'il ne reconnaissait à l'abbaye de Licques, aucun droit de fondateur ni de seigneur, sur l'église de Serques.

Licques et donna à cette abbaye la moitié du village de Serques, laissant le reste à ses deux enfans qui acquiescèrent à ce partage, ainsi qu'il paraît par les lettres authentiques passées en présence de six témoins de considération en l'an 1170, qui se trouvent dans les titres du monastère de Licques. (*Deneuville, tom.* Ier. *page* 120.

Les choses étaient en cet état, lorsque le prieur de Licques, frère Valentin de Bonnehem, arriva à Serques, il se transporta à l'église, et là, en sa présence; il fit enlever par trois français, sergeans de Licques armés d'épieux, un tableau de famille armorié, que Robert le Normand ou Jean son père y avait fait placer; et à l'aide d'un couteau il en fit gratter l'inscription. Ce prieur fit aussi poser une verrière à ses armes, auprès du reposoire, pour remplacer celle que cet abbé de Licques et de St.-Pierre de Gand dont nous avons parlé, avait établie et qui était détruite. Il défendit à sire Clément, curé de Serques, de recommander au prône, Robert le Normand, comme fondateur et seigneur, ainsi qu'il le faisait et que l'avait fait Jean Seghin, curé avant lui.

Sur la réclamation de Robert, une enquête fut faite en 1604, d'après laquelle ses droits paraissaient bien établis. Je n'ai pu connaître Messieurs, si un arrêt s'ensuivit, mais ce qui pourrait le faire croire, c'est le long calme qui dura ensuite; car de nouvelles difficultés ne s'élevèrent qu'environ un siècle après.

Ce fut en 1681, que l'abbé de Licques, François de Brue, commença de nouveau les hostilités. Il écrivit au curé de Serques, Arnoult Lefebvre, pour lui faire cette même défense, de recommander au prône comme fondatrice, Madame De La Couture, Vicomtesse de Serques.

Il lui défendit en même tems de donner de l'eau bénite à son *soi disant* Bailly Nicolas Haze.

Le successeur de cette dame, Oudart Joseph De La Buissière, Marquis de Lugy, fut longtems sans faire acte de présence à Serques. Pendant son absence, les abbé, prieur et religieux de Notre Dame de Licques, avaient eu l'adresse de faire nommer à la cure de ce village, Philippe Gugelot un de leurs moines, et par son aide, ils enlevaient au vicomtier, les droits que toujours ils lui contestaient. La guerre encore, avait de nouveau occasionné la même confusion. La tour tombée depuis une vingtaine d'années, avait dans sa chûte, cassé les anciennes verrières, sur lesquelles se trouvaient les armoiries de famille.

Les moines de Licques constestèrent le rétablissement, qu'en fit Oudart. Ces motifs engagèrent ce seigneur à porter sa plainte au bailliage de St.-Omer, qui ordonna une enquête, Elle eut lieu le 2 Juillet 1711, pardevant Grégoire Justin d'Affringues sieur Duthil, conseiller du Roi au Bailliage. Il y entendit les habitans les plus agés de la commune. Ils furent presqu'unanimes sur les droits qu'avaient exercés les prédécesseurs du Marquis de Lugy, tels que de tenir les plaids; de commettre Bailly, créer Eschevins, Sergeans *etc.*; de connaître des affaires temporelles de l'église, de celles du village et de la table des pauvres, les régir et administrer;

de faire des exploits de justice tant en écouage qu'autrement; de faire asseoir les logemens des soldats et les tailles, sous les ordres des états d'Artois et du Bailliage de St.-Omer; d'accorder la permission de danser sur la place publique; d'occuper la première place, dans le chœur de l'église, du coté de l'évangile; de recevoir l'eau et le pain bénits, le premier après le vicaire et le chapelain; d'avoir la première place à la procession; de porter les reliquaires entre ses mains et d'aller le premier à l'offrande; de baiser la croix et la paix, le premier après le curé et le chapelain; d'être recommandé au prône, comme fondateur et seigneur, et enfin d'avoir à sa mort, le son de la cloche pendant six semaines, ainsi que la chose avait été exécutée à la mort de Madame De La Couture, Vicomtesse de Serques.

Un arrêt fut rendu le 7 Février 1714, par lequel l'abbaye de Licques fut déboutée de ses prétentions. Il fut signifié le 28 du même mois, à Philippe Gugelot, curé de Serques et religieux de Licques. Son exécution souffrit des difficultés de la part de ce curé, car le sieur Marcotte, successeur du Marquis de Lugy, fut obligé en 1716, de porter une nouvelle plainte. Gugelot mandé fit défaut, il fut condamné à la réparation du trouble, par lui commis, et il fut fait itérative défense à lui et à tous autres, de récidiver dans le refus de rendre au seigneur

les devoirs seigneuriaux, conformément à la sentence de 1714.

Cette décision était à peine portée, qu'un nouveau prétendant, s'apprêtait déjà à faire valoir ses droits, sur cette même église. Il n'élevait ses prétentions, qu'au droit honorifique de recommandation au prône. Ce nouveau compétiteur, c'était le Chapitre de St.-Omer qui, comme seigneur foncier des terres qui avoisinaient l'église de Serques et ayant à sa charge l'entretien du chœur de cette église, voulait en tirer la conséquence que le droit d'être recommandé au prône lui appartenait. Il s'appuyait sur ce que le Vicomtier n'était seigneur que d'une partie du village et sur ce qu'il ne possédait rien des terres qui avoisinaient l'église, qui comme nous venons de le dire appartenaient au Chapitre; enfin sur ce que depuis 40 ans le Vicomtier, n'aurait pas été en possession d'être recommandé, sous son nom personnel, excepté depuis la décision de 1714.

Nous retrouvons encore ici le même homme, ce curé de Serques, qui avait reçu favorablement les avances à lui faites par le Chapitre de St.-Omer, et qui encore avait consenti à reconnaître un seigneur ecclésiastique, pour éviter de tomber sous une domination séculière.

Cependant, nous n'avons trouvé nulle part, que le chapitre ait donné suite à ses projets de

contestation. Nous pensons que les choses sont restées dans l'état où elles étaient ; et que les chanoines désespérant d'obtenir ce qu'ils voulaient, se seront désistés de leurs prétentions, jusqu'à ce qu'une occasion favorable leur permette de les faire valoir,

Quant aux religieux de Licques, ils ne se regardèrent pas encore comme battus, car en 1739, appelés à assister à la rédaction de la coutume de St,-Omer, ils protestèrent contre le titre de Seigneur de la vicomté de Serques, que prenait Philippe-Alexandre Marcotte, écuyer, Seigneur de Roquétoire.

Là s'arrêtent, Messieurs, les documens que nous avons pu nous procurer, et nous ne savons si des contestations nouvelles se sont élevées jusqu'à l'époque de la révolution française qui a tranché toute la difficulté.

Cet épisode de l'abbaye de Licques, c'est en raccourci l'histoire de toutes les corporations, des nations, des provinces, des villes; c'est l'histoire de l'homme qui porte partout avec lui, son désir d'agrandissement et d'élévation ; qui ne met jamais le pied sur le premier échelon que pour arriver au second, sur le second que pour arriver au troisième.

Alex. HERMAND.

MÉDITATION

SUR

Les Ruines de St.-Bertin,

PAR

Edouard Deneuville.

Messieurs,

Entre tous les souvenirs que St.-Omer possède, entre toutes les antiquités dont cette ville peut se dire riche et fière, rien sans contredit ne commande plus d'intérêt actuel que l'église St.-Bertin. C'est de ce monument que, grâce à la bienveillance de nos collègues, il nous est donné de vous entretenir aujourd'hui. Notre tâche sera d'offrir ses beautés à votre admiration, de vous émouvoir sur ses désastres, et d'obtenir pour ses restes trop souvent menacés une sentence conservatrice. Heureux d'avoir à plaider une cause gagnée d'avance au tribunal de votre justice et de votre goût! car, pour aventurer notre faible parole en cette solennelle assemblée, nous avons besoin de penser que notre sujet, attachant par


LF

lui-même, éveillera autour de nous de nombreuses sympathies, et saura suppléer à notre impuissance personnelle ; et surtout nous avons besoin de compter sur la plus grande indulgence. Fortifié par ce double encouragement, nous élèverons la voix et nous dirons :

Respect aux débris ! Que la main qu'on y porte soit pieuse ! Ils sont sacrés les monumens qui vont choir et dont la chûte enfoncera plus avant dans l'abîme de l'oubli les générations qui dorment à leurs pieds. Quand ces vieilles générations, à leur tour, s'agitaient à la surface du globe, et qu'alors, douées de jeunesse et de force, elles vivaient pour accomplir leur part des destinées humaines, leurs idées, leurs opinions, leurs croyances, toute leur vie intellectuelle et morale se traduisit au dehors par des œuvres ; l'art, cette figure des sociétés, fut le reflet fidèle de ce qu'elles eurent au cœur de plus intime, et des monumens s'élevèrent, symboles durables de leur civilisation passagère. Depuis, ces monumens, héritage précieux transmis d'âge en âge, sont des mines fécondes où le présent exploite le passé, des sanctuaires où le siècle qui vit voit se révéler la pensée des siècles éteints. Un grand œuvre d'architecture est un si vaste résumé historique ! Le génie d'une époque y a mis si naïvement son empreinte ! Et puis, pour la philosophie, il y a tant et de

si graves enseignemens dans des ruines ! Elle va s'y asseoir méditant, et là, tandis qu'à ses côtés, l'histoire, la tête penchée, prête l'oreille à l'écho lointain des jours qui ne sont plus, la philosophie, préparant les jours qui ne sont pas encore, l'œil en haut, pèse les temps et les choses, sonde l'erreur et la vérité, cherche au ciel le véritable pôle, s'efforce d'y lire l'énigme providentielle de l'avenir, et en attendant se console de la mort, en trouvant dans la mort même le pressentiment divin de l'immortalité !

Qu'il est donc précieux et utile à étudier, Messieurs, notre St.-Bertin ruiné ! Il est là, nous racontant la fin du moyen âge, chronique éloquente, admirable, authentique ! Il est là, irrécusable témoin des lentes injures du temps et des ravages rapides des révolutions : car le temps qui porte sa main de fer sur les têtes couronnées, et les révolutions qui broient les trônes, n'épargnent pas non plus les édifices Rois !

Je le disais : il y a matière pour la philosophie et pour l'histoire.

Pour la partie historique, qu'est-ce que l'église St.-Bertin ? du Gothique; oh ! oui, et c'est tant mieux ! car aux monumens du moyen âge nous avons restitué en principes leur valeur et leur gloire. Le temps est passé d'avoir le gothique en

mépris ou en haîne et de le traiter pédantesquement de barbare. — Le Gothique, en architecture, c'est du sentiment, de la conscience et du génie; c'est le jet naïf d'une inspiration intime et spontanée ; art vrai, original et fécond, où l'on trouve tout ensemble, par une heureuse rencontre, entente profonde des règles de la science, et caprice, richesse, exubérance d'imagination ; merveilleuse féerie ; poésie qui se joue dans les pierres ; pensée puissante et créatrice qui prend le granit en blocs et, à son gré, l'assied immuable, le soulève et l'étage, l'aventure et le suspend, l'enlace, l'agence harmonieusement, en fait un corps mystique où se fondent l'élégance et la majesté, puis à tout cela prête une âme et un souffle de vie : si bien que vous voyez cette création monumentale s'animer dans toutes ses parties, chapitaux éclore en feuilles et en fleurs, fenêtres s'épanouir en rosaces, rosaces se découper en dentelles, arabesques s'emplir de fantaisies courantes, culs-de-lampe se détacher en figures grotesques, bas-reliefs saillir en groupes variés et mouvans, et l'édifice entier, avec ses mille pointes qui déchirent les nues, s'élancer vers le ciel, plein de hardiesse et de légéreté ! — Voilà le Gothique pour quiconque a secoué les préjugés de la routine et de l'école. Demandez-le à l'artiste, amoureux du beau, dont les tablettes s'empressent de disputer au temps les souvenirs qu'il va effacer ; à l'artiste qui s'exhalte et se passionne devant

ces chefs-d'œuvre qu'on ne plus qu'admirer sans espoir de les reproduire.

Prenez une église gothique au moyen âge: — ces tours à la fois si imposantes dans leur allure colossale, et si gracieuses de tous ces ornemens qui leur vont de la tête aux pieds comme un vêtement de broderies; si aériennes dans leur vol audacieux, et si mélodieuses quand leurs voix d'airain jettent aux vents de religieux accords; — ces grands portails à double entrée, avec un enfer dans leur vivant frontispice, et couronnés d'une triple guirlande de Saints et de feuillages sous lesquels s'abrite le recueillement dont vous sentez en entrant l'aile mystique qui vous touche; — ces nefs profondes où votre œil se perd d'abord comme dans un infini; — ce chœur lointain où plane la majesté au-dessus des mystères du tabernacle; — ces voûtes qui s'élèvent comme un ciel; — ces galeries suspendues comme un chemin qui y conduit; — ces vides et ces silences où l'âme se plonge avec une vague terreur et trouve de pieux attendrissements, d'ineffables contemplations; — ces faisceaux de piliers élancés qui projettent des ombres saintes; — ces sveltes arcades qui se dessinent les unes sur les autres et se croisent en tous sens pour rendre plus mystérieux le demi-jour qui s'y glisse en se brisant mille fois; — ces vitraux tout chargés de peintures où la lumière prend au passage ces teintes fantastiques qu'elle

sème çà et là sur les grandes dalles avec ses rayons obliques ; — ces ogives, type reproduit sans cesse et toujours heureusement ; — et tout cet indicible effet de l'ensemble, et toute cette inconcevable perfection des détails : — certes, c'était là une grande et belle création ! Tout celà faisait bien le plus solennel des temples à la plus solennelle des Religions !

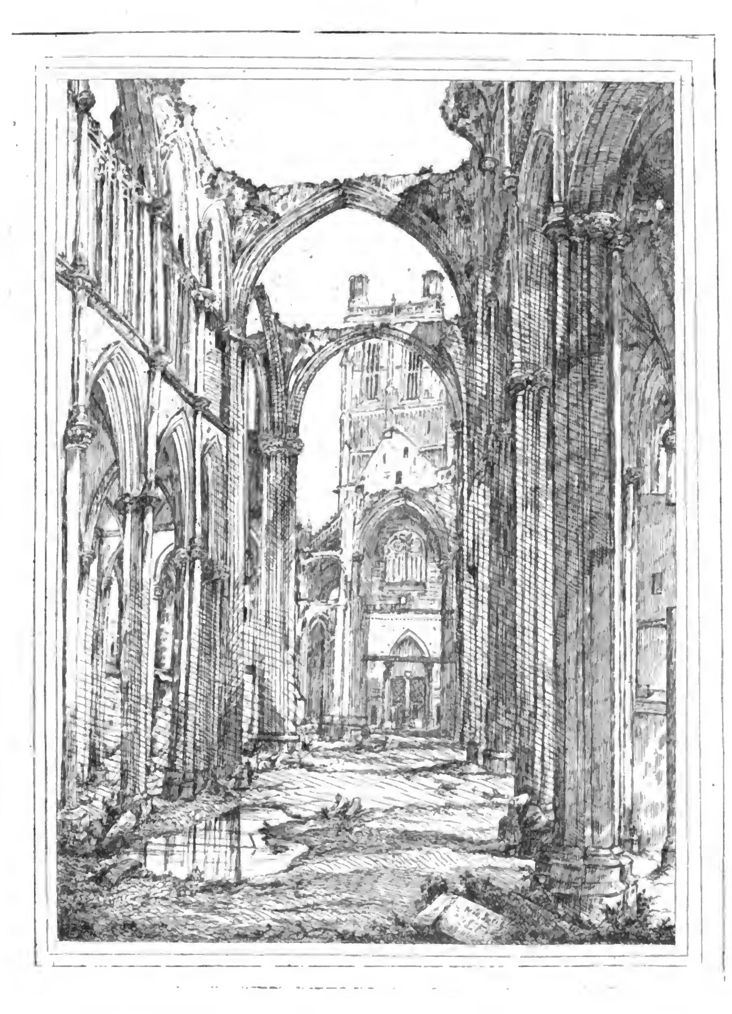
Or, Messieurs, c'est de cette haute influence des inspirations religieuses sur l'art que déposait éloquemment l'Eglise St.-Bertin, chef-d'œuvre des 14.e et 15.e siècles, encor entier il y a 40 ans.

Mais aujourd'hui, ce monument vieilli avant l'âge n'est plus qu'une vaste dégradation ; et c'est ici la partie philosophique.

Quelle âme sérieuse ne s'est pas prise à rêver long-temps à l'aspect puissant de ces ruines, et ne s'est pas demandé : pourquoi donc, parmi tous ces monumens qui sont bâtis pour conserver l'éternel souvenir des hommes, — enfantements prodigieux de tous les âges, là vieux comme le monde, ici nouveaux-nés ; famille cosmopolite dont la terre entière est le patrimoine, embrassant tous les lieux comme un cercle immense et rattachant tous les âges comme une chaîne à mille anneaux, — parmi tous ces monuments, pourquoi donc en est-il qui n'ont qu'une si fragile vie ?

Oui quiconque a vu les ruines tombantes de St.-Bertin a eu ce problème sous les yeux. Ah ! la solution en est triste ! C'est que la main des hommes est parfois plus destructive que celle du temps; c'est qu'il y a une grande vérité dans le texte du poëte latin : *tempus edax*, *homo edacior*, qu'un de nos poëtes français a ainsi traduit : *le temps est aveugle*, *l'homme est stupide*. Oui, l'homme est un bisarre assemblage de religion et de dédain, et le beau devient tour-à-tour l'objet de son culte ou de sa haine. Aussi, à l'heure des révolutions sociales, dans la fièvre délirante des passions politiques, tout tombe ou chancelle sous le coup de ces passions déchainées qui se ruent à l'encontre de toute grande image du passé, semant au loin le désastre et la ruine : et c'est en vain que les œuvres d'art et de génie, les nobles monumens, si beaux de leur imposante vieillesse, opposent leurs titres sacrés à cette rage impitoyable ; il faut céder à l'effort sacrilège qui les ébranle sur leur base profonde, comme un arbre aux profondes racines que secouent violemment la tempête et les vents. Témoin notre malheureuse église St.-Bertin !

Et maintenant, Messieurs, qu'il est triste à voir ce géant de nos édifices, brisé, flétri, mutilé comme on nous l'a fait ! Qu'il est touchant avec ces blessures qui déparent sa mystérieuse beauté ! Sa tête s'élève, fière encore ; mais ses



membres sont disjoints ; il est ouvert de toutes parts et les rigueurs des saisons achèvent la destruction que des mains impies ont si bien commencée. On ouvre aussi de temps en temps ses entrailles. Allez voir : on en tire des cercueils, des squelettes entiers, des crânes qui sont encore plantés de cheveux, des calices de prêtres, des robes de moine en lambeaux ; et les enfans jouent avec cette mort ainsi dévoilée et laissée en spectacle dans le vide du chœur, ou tout près de quelque base tronquée.

Que si le charme des mélancoliques pensées vous attache à ces lieux en deuil, et que vous y restiez, la nuit, par une belle lune ; alors, à la douteuse clarté de l'astre ami des tombeaux, au milieu d'une saisissante rêverie, il vous semblera voir, de dessous les mouvans décombres, surgir silencieux le génie des ruines, secouant la poudre séculaire de son pâle manteau, et venant s'adosser contre un pilier solitaire pour jeter un regard sombre sur ces arcades brisées, sur ces voûtes ouvertes qui encadrent un ciel bleu dans leur horison gris, et sur tous ces fragmens confus de corniches et de chapitaux qui jonchent la grande nef comme les ossemens épars du cadavre auquel on a insulté.

Oh ! comme tout celà pleure ! Comme tout celà dit avec la voix de l'histoire : grandeur et génie ! avec la voix de la philosophie : vanité

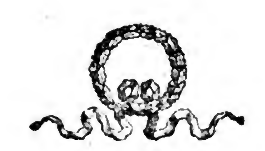
des choses humaines qui passent toutes, même les meilleures et les plus belles ! Injustice et folie des hommes qui se fatiguent à détruire ce que le temps détruirait bien sans eux !

Encore quelque vingt ans, et de ce qui fut St.-Bertin il ne restera plus pierre sur pierre : et le voyageur arrêté devant nos murs, ne reconnaîtra plus St.-Omer, parce que cette ville aura perdu sa plus belle couronne.

Mais nous, du moins, ne hâtons pas cette heure déjà trop prochaine; ne renversons pas ce qui est encore debout. Assez de démolisseurs ont passé là ! N'allons pas, grossissant leur cortège, porter le dernier coup, faire la dernière injure, commettre la dernière impiété, pour qu'on dise en nous voyant : et eux aussi ce sont des ouvriers de ruine et de dévastation ! Non, que le temps consomme seul son œuvre fatale ; nous ne serons pas ses auxiliaires impies. S'il a reçu mission de détruire, à nous est échue, Messieurs, celle de conserver. Car, aujourd'hui que les crises d'une rude palingénésie sont un orage passé dont le bruit s'éteint derrière nous ; aujourd'hui que le flot est calme, et que le vent qui souffle le siècle, n'est plus un vent de mort qui renverse, mais un vent de renaissance qui relève et qui donne vie, notre rôle n'est pas, comme aux temps des réactions frénétiques, de vouer à la destruction les derniers et précieux restes des

sublimes travaux de nos pères, trop rares débris échappés au naufrage. Nous sentons trop maintenant que les vieux monumens sont chose respectable et sacrée ; que c'est un crime pour une époque, pour un pays, que de les détruire; parce que les monumens servent l'histoire et la philosophie, et que l'histoire et la philosophie servent l'humanité! Hautes idées, désormais accueillies par toutes les âmes généreuses, et qui ont arrêté le vandalisme moderne dans son œuvre malheureusement déjà trop avancée. Encore quelques années de libre colère, et il en aurait fini de tous les vieux monumens français ; il allait, balayant nos chefs-d'œuvre d'architecture, sans voir qu'il enlevait à la France des titres de gloire, et que cette France, toujours si grande entre toutes les nations, allait rester la plus pauvre sous le rapport des arts, et s'offrir nue à la risée des peuples futurs. Mais il n'en sera pas ainsi. Il y a maintenant une génération neuve, génération qui ravive le siècle, génération artiste, chaleureuse et passionnée pour tout ce qui est noble, digne et grand. De tous les points de la France, partout où les arts ont laissé une œuvre de génie, un monument vénérable, une pierre historique, nous nous sommes levés de concert, et nous ne laisserons plus s'en aller, une à une, toutes les richesses architectoniques de notre mère patrie, et nous ne souffrirons plus qu'on ose attenter à aucune de nos gloires nationales ;

car nous resterons saintement ligués, et nous combrattrons de toute la puissance de notre enthousiasme et de notre conviction, et nous ferons triompher notre belle devise : RESPECT à l'histoire ! RESPECT au génie de tous les âges ! RESPECT à tous les droits sacrés de l'humanité ! ! !



NOTICE

DE

M. Desmarquoy,

SUR

Des Os Fossiles d'Eléphants.

Je vais avoir l'honneur, Messieurs, de vous entretenir d'un sujet d'histoire naturelle qui n'intéresse pas moins, selon moi, la Société qui s'occupe de la recherche des antiquités de la Morinie.

J'ai pensé que vous accueillerez avec indulgence un rapport sur les fossiles *dits* dents d'éléphant que l'on trouve, depuis quelques années, dans nos environs, et qui paraissent y être enfouis depuis les guerres de César et même, selon quelques auteurs, depuis les déluges soit nuiversels soit partiels.

Vous savez, Messieurs, que l'on appelle fossiles toutes les substances qui se tirent du sein de la terre; que les uns lui sont propres et prennent le nom de fossiles natifs ; que les autres fossiles,

étrangers à la terre, appartiennent soit au règne végétal, soit au règne animal.

C'est sur ces derniers dont nous possédons une collection, que je vais prendre la confiance de solliciter votre attention, remettant à un autre moment à vous parler de la partie oryctologique du règne minéral, et dont l'ancienne Morinie, aujourd'hui notre patrie, est si riche.

APERÇU littéraire sur les causes ou les circonstances présumées qui ont amené les Squelettes ou Dents fossiles d'éléphant que l'on rencontre dans cette contrée, en Angleterre et dans les pays les plus septentrionaux.

A une lieue sud-est de St.-Omer, près les écluses d'Arques où se trouvaient les couches de gyps, dont M. Desmarquoy fils a présenté l'analyse, dans un rapport à la Société d'Agriculture, on rencontre, depuis quatre à cinq ans, des fossiles que M. Duméril, membre de l'institut, a jugés appartenir à la classe des fossiles *dits* dents d'éléphant.

C'est à l'exploitation des bancs de silex que l'on transporte en grande qnantité et par bâteau, pour améliorer les chemins du département du Nord et de nos environs, que nous devons les fossiles dont il doit être parlé dans le rapport

que j'ai l'honneur d'offrir à la Société des Antiquaires de la Morinie.

Les deux premiers fossiles trouvés m'ont ét d'abord apportés; et depuis, M. Beaufort, agent des carrières, en a réuni 15 ou 18 de différentes grandeurs. M. Beaufort possède aussi dans son cabinet un autre fossile qui, par sa forme et sa longueur, m'a paru être la défense ou la trompe d'un éléphant.

Il m'a été présenté récemment un nouveau fossile trouvé près du pont de Campagne, où les ouvriers sont encore occupés à exploiter. Il était à 10 pieds du sol et recouvert de quatre pieds de cailloux. Il pèse 15 livres environ; sa longueur est de 11 pouces et sa grosseur de 14, c'est le plus considérable de ceux qu'on a recueillis dans ce pays.

Les couches d'ivoire fossile qui le composent sont au nombre de 22, et je pense que deux en ont encore été détachées et perdues dans le transport. Ces couches sont intercallées d'une matiere calcaire que j'appellerai volontiers carie, laquelle fait effervescence avec l'acide nitrique. Tous les fossiles que nous possédons ont leurs couches concentriques, arrangées de la même manière que les couches annuelles, que l'on remarque dans l'intérieur d'un tronc d'arbre.

En vous faisant part de l'existence des dents fos-

siles d'éléphant dans ce pays, j'ai pensé, Messieurs, qu'il ne vous déplairait pas de connaître ce qui a pu nous les procurer : ceci peut avoir quelque rapport avec l'antique histoire de nos contrées.

Je me permettrai d'émettre mes conjectures avec celles des savants qui ont développé des opinions plus ou moins plausibles, sur la cause de l'existence de dents fossiles d'éléphant dans des pays où l'on ne rencontre plus ces animaux.

J'aurai soin, en vous indiquant les recherches qu'ils ont faites, de vous citer les ouvrages où je les ai puisées.

On a trouvé de ces sortes de dents dans plusieurs pays de l'Europe, même les plus septentrionaux. L'Angleterre, l'Allemagne en ont possédé. Il n'y a pas long-tems, qu'en creusant la terre, on en a trouvé une d'une grandeur remarquable au village de Guerard en Brie; on ajoute en avoir rencontré dans la plaine de Grenelle; mais elles ne sont nulle part aussi répandues qu'en Russie et en Sibérie, et surtout dans le territoire de Jakust, entre cette ville et la mer glaciale (*M. le chevalier de Jancourt*).

Ces fossiles, suivant le rapport de quelques voyageurs, sont mis à découvert par les eaux des grandes rivières qui arrosent une grande partie de la Sibérie.

Les Tartares croyent que ces dents appartiennent à un animal qu'ils nomment Mammon : selon eux, cet animal vivant sous la terre, la parcourt dans son intérieur et meurt lorsqu'il approche d'une rivière. (*Id.*)

L'empereur de Russie, dans l'intention de se convaincre et de s'assurer lui-même à quel animal appartiennent ces dents ou cornes fossiles, ordonna en 1722, à tous les gouverneurs des provinces de la Sibérie, de faire de nombreuses recherches pour obtenir un squelette entier de l'animal, ou au moins pour rassembler tous les os qui se trouveraient à proximité de ces dents monstrueuses.

On a fini par trouver des têtes et de grands ossements, bien différents de ceux qui proviennent d'une espèce de bœufs très-grands, qui n'existe plus dans le pays, et que, jusqu'à présent, l'on n'a pu encore découvrir ailleurs.

On voit à St.-Pétersbourg et à Moscou dans les cabinets d'histoire naturelle, des dents d'ivoire fossile d'un poids énorme.

Le chevalier Hansloane, célèbre naturaliste, en possède une qui a cinq pieds de longueur et dont la base a six pouces de diamètre. On a trouvé en Angleterre, dans la province de Nordthampton plusieurs dents très-blanches de six pieds de longueur et dont la base avait huit pouces.

M. le baron Strahlemberg a trouvé en Siberie des dents fossiles et un squelette qui avait 36 aunes russes de longueur.

M. Hanslaone, dans les transactions philosophiques de 1827 et dans les mémoires de l'Académie des sciences, dit que ces fossiles ne peuvent être regardés que comme de vraies dents qui ont appartenu à des éléphants.

Cette vérité est encore prouvée par M. Gimelin, dans son voyage en Sibérie. Ce savant naturaliste attribue leur friabilité, leur solidité ou leur couleur à la nature du terrain où elles sont ensevelies.

Il me reste, Messieurs, à vous faire connaître l'opinion des naturalistes sur les circonstances qui ont pu amener ces sortes de dents fossiles et ces squelettes d'éléphant, dans les pays les plus septentrionaux et dans notre territoire; ce serait en vain que maintenant on les y chercherait vivaus; on ne les trouve que dans les pays chauds, et ils ne pourraient certainement pas vivre dans un climat où l'on ne rencontre que les restes de leurs semblables.

A quoi donc attribuer la grande quantité d'ivoire fossile qui se trouve dans une région aussi septentrionale que la nôtre, et surtout en Sibérie. ?

Peut-on supposer, comme parait le penser

M. le comte de Marsigli et conclure que, dans des tems dont l'histoire ne nous a pas conservé le souvenir, la Sibérie jouissait, ainsi que nous, d'un sol plus doux et était habitée par ces animaux que quelque révolution générale de notre globe a ensevelis dans le sein de la terre, et que cette même révolution a entièrement changé la température de cette région?

Cette hypothèse, Messieurs, n'aura point votre assentiment : vous aimerez mieux présumer que ces animaux y-ont été amenés par des conquérants; mais jamais, dit-on, les Romains n'ont fait de conquêtes chez les Scythes hyperboréens, et il ne parait pas qu'aucun autre conquérant Indien ait eu la tentation de faire la guerre dans un climat aussi fâcheux.

Vous préférerez partager l'opinion que je vais avoir l'honneur de vous soumettre : vous trouverez qu'il est bien plus probable que ces animaux ont été amenés dans ces contrées par les guerres que les Rois de l'Asie et de l'Inde ont pu y faire ou que les Scythes et les Tartares leur ont, à leur tour, déclarées, particulièrement à cette partie de la Chine que l'on appelle encore Tartarie chinoise; et que, vainqueurs ou vaincus, ils ont pu y ramener des éléphants.

C'est aussi ce que paraîtraient prouver M. Bel et M. Forster qui ont habité long-tems la nouvelle Sibérie. C'est en faisant des fouilles nom-

breuses dans les tombeaux, et surtout dans ceux qui paraissent appartenir à de grands capitaines, que l'on a rencontré, avec les os et différens cadavres humains, quantité d'or, d'argent, d'armures, de brides et surtout des os de grands animaux et des dents fossiles provenant d'éléphants. M Demidost, dans sa lettre à M. Collisson, insérée dans la gazette de littérature de 1774, rapporte les mêmes observations quand il dit :

« N'est-ce point aux guerres de Tamerlan qui subjugua les Perses, l'Asie mineure, la Chine, l'Arménie, l'Egypte, la Judée, que l'on doit les trophées venant des pays naturels aux éléphants, transportés par lui, lorsqu'il entreprit en vain, de subjuguer les Tartares-Calmouths où se trouve la plaine qui renferme ces tertres ? »

Ne pourrai-je point inférer de ces citations et de ces recherches, que nous devons les fossiles trouvés en Angleterre, dans le centre de la France et, depuis quelques années, dans ce pays; que nous les devons, dis-je, aux guerres que César vint faire dans la Gaule et en Angleterre, plutôt qu'à un déluge général et partiel. ?

César avait vaincu le Roi Juba, subjugé l'Egypte et une partie de l'Afrique ; il en était revenu, en chargeant des éléphants de ses trophées et du matériel de son armée ; ne serait-il point plausible d'admettre qu'il s'est servi

de ces mêmes animaux pour le même usage, lorsqu'il vint opérer son passage en Angleterre, en équipant sa flotte sur cette partie des bords du golfe de l'Aa qui s'étendait alors, depuis l'endroit où l'on trouve nos fossiles et qui se terminait à Helfaut.

Un extrait des chroniques Belgiques par *Locrius*, page 550, viendra à l'appui de cette opinion... *Pergrandis elephantus per totum Belgicum circumducitur, etc., etc.*

Des éléphants d'une forte taille furent amenés dans la Belgique l'an 1484; dans la traversée d'Utreck à Amsterdam, le vaisseau ayant fait naufrage, les éléphants et leurs cornacs, furent engloutis dans les flots.

Vous trouverez, Messieurs, que le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter, a plus d'analogie avec l'histoire naturelle de notre pays, mais j'ai pensé qu'il pouvait aussi répondre au but que se propose la Société des Antiquaires de la Morinie, en rappelant ce qui existait dans les temps les plus reculés.

NOTA. A l'instant où je me propose vous offrir ces recherches, M. Alex. Hermand à qui je les ai communiquées m'annonce que l'on vient de trouver, il y a peu de jours, des dents fossiles d'éléphant dans des sablières que l'on exploite au mont Cassel; que ces fossiles lui ont été présentés dans un voyage qu'il vient de faire dans cette ville.

NOTICES

DE

M.M. Deschamps,

SUR

Deux Médailles d'Argent.

Le désir que nous avons de ne rien laisser inconnu dans ce qui peut être utile à la science archéologique, et les encouragemens que daigne accorder aux recherches, la Société des Antiquaires de la Morinie, nous a engagé à publier une monnaie de Conan IV, duc de Bretagne, qui se trouve dans notre cabinet et qui ne diffère de celle que Tobiésen-Duby a publiée, que par le monogramme et la légende du revers qui porte *Redonis* (*civis*). Nous avons tout lieu de croire qu'elle est inédite, car Tobiésen-Duby étant l'auteur le plus moderne qui ait publié les monnaies des Barons, il aura sans doute fait les recherches suffisantes à ce sujet, et l'on peut jusqu'à un certain point s'en rapporter à lui. Nous n'avons pas connaissance qu'elle ait été non plus, publiée par quelqu'autre auteur.

On ne connait aucune monnaie des premiers Ducs de Bretagne: Les auteurs n'en font aucune mention. Ce n'est pas cependant une raison pour croire qu'ils n'en aient jamais fait frapper, car on voit par une charte de 1088 qu'il ont battu monnaie. « *Tunc temporis currebat in Britanniâ moneta argentea, valente quolibet albo argenter sex denarios Turones, et etiam parvi denarii nigri currebant etiam tunc in Britanniâ, in quâ erant inscultæ duæ erminæ, in cujus margine seu circumferantiâ erat scultum sic* MONETA ALANI BRITONUM DUCIS. » (1) Et par une autre de 391 « Vit trover à Nantes en la Tour Neuve ès trésor dou duc Jehan plusieurs espèce de monnoie de Bretagne qui étaient merchés dou coin de plusieurs et divers Ducs, et aussi fut trouvé de monnoie noire de diverses espèce, et de celles que l'on disait être de cuir. » (2) Mais ces monnaies n'ont pu être retrouvées jusqu'à ce jour. Il en est de même pour les autres Rois et Barons dont on ne trouve plus de pièces, ou dont même on ne trouve quelquefois qu'une seule pièce, car il n'est pas à supposer que l'on n'ait battu qu'une seule monnaie lorsqu'on avait le coin pour en frapper plusieurs.

Les Ducs de Bretagne n'eurent d'abord que le droit de battre de la monnaie de billon ou

(1) Supplément de Ducange, tome 2, colonne 1324.
(2) *Idem.*

noire (*moneta nigra*); et lorsque le droit de monnaie blanche leur fut accordé, ils ne purent frapper de monnaie qui vallut plus d'un denier, comme le laisse entendre une charte de 1300 « Nuls des Barons de France ne puet, ne ne doit faire monnoie d'or et d'argent, si ce n'est li Rois, ou par son commandement ne monnoie qui vaille plus d'un denier » (1) Mais Ducange qui cite cette charte, dit qu'il pense que ce n'était que pour réformer un ancien usage que cette charte a été donnée.

D'un autre côté nous trouvons dans Leblanc (2) ce passage « Les prédécesseurs de Louis XI avaient dû souffrir que le Duc de Bretagne frappât des monnoies d'or. » Le prince lui fit signifier que s'il continuait, il lui déclarerait la guerre. Le traité fait à Vincennes le premier Octobre 1465 par lequel *la guerre du bien public* fut terminée, accorda à ce Duc le droit dont il s'était emparé. Le Roi lui en fit expédier ses lettres le même mois. Ces lettres furent registrées au parlement et à la cour des monnaies. Dans ces lettres le Roi reconnut que les prédécesseurs du Duc ont joui du droit de frapper monnaie d'or, blanche et noire. Sans doute la nécessité de séparer les ennemis, arracha cette déclaration du Roi, car il est constant que les

(1) Ducange, tome 4, col. 905.
(2) Traité des monnaies des Rois de France.

Ducs de Bretagne n'avaient pas ce droit. Ce qui nous le prouve évidemment, c'est que l'an 1391, Charles VI aieul de Louis XI envoya le Duc de Berri accompagné de plusieurs personnes considérables du conseil du Roi pour se plaindre au Duc de Bretagne de ce qu'il fesait battre monnaie d'or et d'argent, et toutefois il ne devait la faire que noire c'est-à-dire de billon. L'histoire remarque que ce fut le 26 Janvier, et que les envoyés du Roi soutenaient *quod ipse nec predecessores ducis Britanniæ non poterant nec facere debebant nisi monetam nigram certi ponderis et valoris et nihilominus fecerat et fieri faciebat albam quod erat in prejudicium domini regis.* » (1) Leblanc par ce passage semblerait insinuer que les Ducs de Bretagne n'avaient point du tout droit de battre monnaie d'argent même peu de temps avant Louis XI.

Mais Tobiésen-Duby (2) dit que Choppin cite dans son domaine de France, le duc de Bretagne comme le 29.e Seigneur auquel le Roi de France accorda le droit de battre monnaie; et qu'en 1315 il avait le droit de monnaie blanche,

---

(1) Leblanc renvoye ensuite à son traité des monnaies des Barons. Il est à regretter qu'il n'ait pas paru, car l'érudition qu'il a montrée, dans son traité des monnaies de France promettait de grand éclaircissements sur les monnaies des Barons.

(2) Des monnaies des Barons, tom. 1, pag. 160.

tandis qu'auparavant il ne pouvait en battre que de billon. (1)

Cependant Tobiésen-Duby, parait être ici en contradiction avec lui-même, puisqu'il cite une monnaie de Conan IV du 12.e siècle, tandis qu'il dit que les ducs de Bretagne n'eurent le droit de monnaie blanche qu'au 14.e Mais on peut concilier ces deux passages. Les Ducs, Comtes et Rois de Bretagne étant obligés de reconnaître la suprématie ou suzeraineté des Rois de France, et cependant affectant souvent l'indépendance, il faut supposer qu'ils profitèrent de cette indépendance pour s'arroger le droit de monnaie blanche. Au reste les Ducs de Bretagne furent presque toujours en dispute avec les Rois de France au sujet des monnaies, comme on peut voir par la suite de la charte de 1300 cité plus haut, lorsqu'il s'agit des barons qui ont enfreint l'ordre. « Le *Quens* (Comte) de Bretagne a encommencé à faire une monnaie qui vallait deux deniers » et dans une autre de 1274 on voit que le Comte de Bretagne a été puni pour avoir voulu changer le poids de ses monnaies, chose pour laquelle il était obligé de demander permission au Roi de France. On

(1) Nous avons cru pouvoir suivre ici l'opinion de Tobiésen-Duby, preférablement à celle de Leblanc, parce qu'il est l'auteur le plus moderne qui ait traité cette matière.

peut de même s'en convaincre par le passage de Leblanc que nous avons cité plus haut.

Les premières monnaies connues jusqu'à ce jour, des ducs de Bretagne, sont celles de Conan IV.

Ce prince (1) surnommé le Petit, fils d'Alain, dit *le Noir*, comte de Richemont, et de Berthe, fille de Conan III, revient d'Angleterre où il s'était retiré, s'empare de la ville de Rennes, en 1156, dépouille Eudes, son beau-père, et le fait prisonnier. Eudes s'étant échappé, se retire auprès de Louis VII.

L'an 1158 après la mort de Geoffroi, Conan se rend maître du duché de Nantes qui lui est enlevé par Henri II. La duchesse Berthe étant morte, Eudes revient de Bretagne, et prend le titre de comte de Vannes, et de Cornouailles, soit par un traité avec Conan IV, soit par la force. Il fit ensuite des excursions sur les terres du duc; celui-ci appelle à son secours Henri II, roi d'Angleterre, et pour cela il fiance sa fille avec le fils d'Henri, et lui cède, en même temps, ses droits sur le duché de Bretagne, ne se réservant que le comté de Guincamp. En 1169, Henri après avoir vaincu tous les confédérés, fait couronner son fils Geoffroi à Rennes, duc de Bretagne. Conan IV ne survécut pas long-tems à

---

(1) Art. de vérifier les dates, tom. 2, page 898.

cet événement qui achevait de le deshonorer. Il mourut le 20 Février 1171, n'étant plus considéré que comme duc de Richemont.

Tobiésen-Duby nous a donné une pièce de Conan IV qu'il dit être la seule qu'on trouve de ce Prince. Le monogramme est indéchiffrable ; il est probable qu'il n'aura pas été copié exactement, à en juger par la forme des lettres de la légende, qui sont toutes modernes, tandis que dans toutes celles de cette époque, les lettres sont d'une forme beaucoup moins parfaite. Cette pièce est d'argent.

Celle qui se trouve entre nos mains est aussi d'argent. Sur un côté, on lit : CONANVS avec l's renversé. Dans le milieu se trouvent trois caractères en monogramme, que nous croyons être un I, un V et un S. Cette dernière lettre formée de deux demi-cercles réunis, semble avoir été faite exprès pour offrir le C, nécessaire au mot CIVIS par lequel nous expliquons ce monogramme. Nous n'y trouvons l'I qu'une seule fois, d'après l'usage reçu alors de n'employer qu'une seule fois dans les monogrammes les lettres qui auraient dû être répétées.

Sur le revers de la pièce se trouve écrit : REDONIS aussi l's renversé.

Cette pièce comme l'indique la légende a été frappée à Rennes de 1156 à 1169. Car cette ville

étant la capitale de Conan, il n'est pas probable que l'on ait battu des monnaies en cette ville pour ce Prince, lorsqu'en Henri II en 1169 eut fait couronner son fils duc de Bretagne.

Cette ville étant sous la domination des ducs on y battit des monnaies pour les Rois de France. Ainsi l'on voit que sous la seconde race, Charles-le-Chauve et d'autres, firent frapper des monnaies avec leur nom.

Ici finit la tâche que nous nous sommes imposée.

Nous nous sommes décidé à décrire cette pièce, persuadé qu'il est du devoir de tout ami de la science archéologique de ne pas conserver pour lui seul les recherches qu'il aura pu faire sur des objets que le hasard lui a fait tomber entre les mains. Si notre offrande est faible, elle pourra au moins être utile à ceux qui entreprendront de grands ouvrages; car nous sommes convaincu que les grandes compositions ne pourront être complétées que lorsque chacun aura fait connaître ce qu'il possède.

Louis Deschamps.

Nous avons entre les mains une monnaie d'argent qui nous parait devoir offrir quelqu'intérêt pour l'histoire du pays. Cette pièce est d'un Mathieu, comte de Boulogne : non-seulement

nous la croyons inédite, mais nous ne savons pas qu'il en ait été publié d'autres de ce Prince. Nous nous empressons donc de communiquer à la Société des Antiquaires de la Morinie le produit des recherches que nous avons faites à ce sujet.

Le comte Mathieu d'Alsace était fils puîné de Thierry d'Alsace, comte de Flandre. La race masculine des comtes de Boulogne ayant été éteinte par la mort de Guillaume, Mathieu d'Alsace passe en Angleterre, enlève Marie, sœur de Guillaume, abbesse de Ramsey, l'épouse et se met en possession du comté en 1159 ou 1160, malgré l'excommunication lancée par l'archevêque de Rheims, et l'interdit jeté sur tout le Boulonnais. En 1169 il se sépara de son épouse qui se retira à Montreuil dans le couvent de Ste.-Austreberthe, et épousa Eléonore, veuve du comte de Nevers. Enfin il fut tué au siège de Neufchatel en Normandie (1173), où il avait accompagné son frère Philippe, comte de Flandre.

Les différens auteurs que nous avons consultés ne s'accordent ni sur les lieux, ni sur l'époque de la mort de ce Prince. On trouve dans l'art de vérifier les dates : *Mathieu fut tué en 1169 ou 1170, le jour de St.-Jacques, en allant de Driencourt à Arques, ou au siège de Driencourt même.* Mais il y a déjà quelque temps que cet auteur a écrit, et il est très-probable que depuis

cette époque l'on a eu des notions plus certaines sur les Comtes de Boulogne ; aussi nous avons cru pouvoir suivre sans crainte d'erreur les auteurs récens qui ont écrit sur ce pays.

On connait fort peu de monnaies des Comtes de Boulogne. Ducarel en cite cinq différentes qu'il attribue aux Eustaches, sans pouvoir déterminer auquel des Comtes de ce nom elles appartiennent, Tobiésen-Duby en cite aussi plusieurs, mais il les a en partie prises dans Ducarel. Ce sont les seuls auteurs qui traitent des monnaies de Boulogne, les autres n'en parlent point, pas même ceux qui ont écrit spécialement sur cette ville.

La monnaie que nous publions est un denier d'argent qui porte d'un côté MATHEVS pour légende. Dans le milieu du champ se trouve une croix à pans égaux avec trois besans dans chacun des quatre angles. La légende du revers est VRBS BOLONIE; dans le milieu on voit un monogramme composé de caractères si mal formés que nous n'avons pu le déchiffrer.

Nous croyons pouvoir attribuer, sans crainte de nous tromper, cette monnaie à Mathieu d'Alsace, car nous le regardons comme le seul des Comtes de Boulogne qui ait porté ce nom. L'art de vérifier les dates cite bien un autre Mathieu qui épousa Ide, fille aînée de Mathieu d'Alsace; mais on ne connait pas ni le nom de sa famille,

ni son origine. Il est d'ailleurs le seul auteur qui parle de ce second Mathieu, les auteurs les plus récens n'en parlent point.

Rien avant la découverte de notre (1) pièce n'indiquait que Mathieu d'Alsace eut fait battre monnaie, et nous ferons remarquer que cette monnaie est frappée à son nom seul, quoiqu'il ne dût qu'à sa femme le titre de comte de Boulogne. Quelques prédécesseurs du comte Mathieu, comme nous l'avons dit plus haut, firent frapper des monnaies d'argent et c'est à leur exemple que ce dernier fit fabriquer la sienne.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les monnaies des comtes de Boulogne. Nous n'avons l'intention dans ce mémoire que de publier la pièce que nous attribuons à Mathieu d'Alsace. Notre travail est peu de chose, mais nous connaissons tout l'encouragement que la Société des Antiquaires de la Morinie, donne aux études archéologiques. Nous croirions manquer à l'appel qu'elle a fait à tous les amateurs d'histoire, si nous ne lui faisions connaître ce que le hasard a fait tomber entre nos mains, et qui peut être utile pour le noble but que cette Société s'est proposé.

Aug.te DESCHAMPS.

---

(1) Cette monnaie appartient à M. Alex. Hermand.

NOTICE

DE

M. Pigault de Beaupré,

SUR

Le Château de Tournehem.

Le château de Tournehem avait été réparé en 1174 par Baudoin II, Comte de Guines, et cette antique forteresse fut jusqu'en 1435, une des principales résidences des Ducs de Bourgogne.

A l'exception de la porte d'entrée et d'une partie de remparts, il n'en reste maintenant que des ruines, qui méritent l'attention des curieux, et dans lesquelles M. Decroos, son propriétaire actuel, a fait récemment des fouilles qui n'ont pas été sans succès.

Entr'autres choses, on y a trouvé un four, dans lequel étaient des pains parfaitement conservés, mais que le contact de l'air a fait tomber en poussière;

Un chaudron rempli de moules, et sous lequel les tisons étaient encore placés;

Des armes antiques ;

Diverses monnaies, dont une en or de Jacques I.er, Roi d'Ecosse, sur laquelle était représentée d'un côté, une rose avec cette devise : *Rosa sine spina*, et sur le revers, l'effigie du prince, avec ces mots autour ; *Unus Deus tueatur.*

Une pièce d'argent, de Philippe-le-Hardi, Duc de Bourgogne, portant d'un côté ses armes, et de l'autre, deux grenades qui éclatent, entourées de cette légende, copiée textuellement : *Inicium sapiencie timur, Domini. Anno* 1396. (1) Cette pièce est dans mon cabinet.

Un baril de poudre ;
Des boulets de fer et de pierre ;
Des chevaux de frise ;

Un squelette cuirassé de fer, et qui, renfermé *dans un cachot muré*, était peut-être celui d'une victime de la vengeance du Duc de Bourgogne ;

Une prison souterraine, sur les murs de laquelle on voit des têtes de mort et des noms gravés au couteau ;

Un canon, ou espèce de caronnade en fer, du calibre de 4, de 14 pouces de longueur

---

(1) *Inicium* est là pour *Initium* ; *sapiencie* pour *sapienciæ* et *timur* pour *timor*. Dans beaucoup d'anciennes monnaies, on voit souvent de pareilles fautes, qui n'attestent que trop l'ignorance de ceux qui veillaient à leur fabrication.

extérieure et 12 pouces et demi de profondeur intérieure. Il se porte à la main au moyen d'un manche inhérent à la pièce, et pèse environ 40 livres. On en fait usage le jour de la Fête-Dieu.

Deux autres canons en mauvais état, composés chacun de trois morceaux qu'on réunissait au moyen de cercles de fer.

M. Decroos a découvert en outre dans ces ruines, une énorme pierre de neuf pieds et demi de long sur deux et demi de haut, sur laquelle sont sculptées les armes des Ducs de Bourgogne, soutenues par deux grenades ou pots à feu qui éclatent, avec cette orgueilleuse devise au-dessus :

« *Nul ne s'y frotte.* » (1)

Enfin, il existe dans le vieux château de Tournehem, des souterrains, qui, dit-on, communiquent avec d'autres forteresses voisines et dans lesquels on voit encore des ornières, qui prouvent que des voitures y ont autrefois circulé.

---

(1) Il est assez plaisant, de voir aujourd'hui cette devise, placée, avec la pierre, au-dessus de la porte d'entrée du grand moulin à farine de Tournehem.....!

NOTICE

DE

M. Pigault de Beaupré,

SUR

Des Bulles et Chartes

Trouvées à St.-Bertin.

An 640.

Voyant que son monastère de St.-Momelin n'était point assez vaste pour le grand nombre de religieux qui s'y présentaient, St.-Bertin résolut d'abandonner ce lieu, et de faire construire une abbaye considérable, dans l'emplacement des ruines actuelles de la magnifique église qui porte encore son nom. (1) Cet endroit était alors éloigné de St.-Omer, et on l'y renferma quand cette ville fut entourée de murs.

Lors de la démolition de cette église en 1793, on trouva sous le Maître-Autel, un petit caveau

(1) Cette église fut commencée en 1431, et consacrée le 9 octobre 1520.

en marbre blanc, dans lequel étaient probablement les archives précieuses de l'abbaye de St.-Bertin, et entr'autres objets un coffret en cuivre ciselé, contenant des bulles, chartes, sceaux et privilèges de divers Papes.

M. Henneguier, notre compatriote s'en est procuré plusieurs et possède encore les pièces venant des Papes suivans :

Urbain	II	Pape en l'an	1087.
Paschal	II		1099.
Calixte	II		1119.
Innocent	II		1130.
Célestin	II		1143.
Luce	II		1144.
Eugène	III		1145.
Alexandre	III		1159.
Luce	III		1181.
Clément	III		1188.
Innocent	III		1199.
Honoré	III		1216.
Grégoire	IX		1227.
Alexandre	IV		1254.
Clément	IV		1265.
Grégoire	X		1271.

Toutes les bulles en parchemin, écrites très-lisiblement, sont scellées d'un sceau en plomb, garni de lacs de soie rouge et jaune, portant d'un côté, l'effigie de St.-Pierre et de St.-Paul, et de l'autre le nom du pape.

M. Henneguier conserve également venant de la même source :

Un sceau en cire verte, à l'effigie de Robert, Comte d'Artois, et frère de St.-Louis, qu'il suivit en Afrique, où il fut tué le 9 Février 1250 ;

Une charte du 29 Août 1391, de Philippe le-Hardi, fils de France, Duc de Bourgogne, scellée d'un cachet en cire rouge de six pouces de diamètre, de la plus parfaite conservation. Ce prince y est représenté à cheval, en riche costume de guerre, et sa housse est parsemée de fleurs de lys.

L'origine et l'antiquité de tous les objets ci-dessus, les rendent assez curieux pour qu'il me soit permis d'en faire mention dans cet ouvrage.

NOTICE

DE

M. Pigault de Beaupré,

SUR

Le Château de Hâmes.

On croit que c'est vers 1350, que les Anglais construisirent le château de Hâmes, qui formait un carré, flanqué de quatre tours, au milieu duquel était un donjon crênelé qui servait de logement à la garnison.

Malgré cette tradition populaire, on peut douter que les Anglais soient les auteurs de cette forteresse. Ils ont pu la réparer et en changer les principales distributions, mais son origine parait devoir être antérieure à la conquête du Calaisis.

En effet, la dureté du ciment qui en lie les matériaux, et qui est telle, que ce n'est qu'à l'aide de la poudre qu'on peut obtenir quelques fragmens de murailles, ne semble-t-elle pas indiquer un ouvrage des Romains? les construc-

tions des tems plus modernes sont loin d'offrir une telle solidité ; et ce qui reste encore d'édifices bâtis par les Anglais, comparé avec les ruines du château de Hâmes, prouve assez que ces dernières ne sauraient dater de la même époque.

A l'appui de cette observation, on peut citer deux médailles de Dioclétien et une de Maximien, trouvées en Octobre 1821, dans les ruines de ce château, où le propriétaire en faisant travailler, a également découvert les piles du pont levis de la porte du sud.

Ces médailles prouvent incontestablement le séjour, et par suite, le travail des Romains dans cette partie ; et le château de Hâmes, bâti sur un monticule au milieu des marais, était d'un accès assez difficile, pour que les vainqueurs de la Morinie en aient pu faire une position militaire qui les rendait maîtres de toute la contrée.

Pendant les troubles des maisons d'Yorck et de Lancastre, les Anglais en firent une prison d'Etat; et sous Henri VI, le Comte d'Oxford y fut enfermé et condamné à mourir de faim.

Cette place fut la *dernière* qui leur resta après la reprise de Calais en 1558.

Les ruines de cette forteresse, distante de 6/4 de lieue de Calais, servent maintenant de pâturages, et ne présentent plus que quelques

pans de murailles en briques rouges que le tems n'a pu détruire.

Si l'œil attristé du voyageur, y cherche vainement les traces de ces tours, de ce donjon où gémirent naguères tant d'illustres victimes, l'habitant du Calaisis, en contemplant les vestiges de ce dernier boulevart de la puissance anglaise en France, n'y voit qu'un souvenir honorable pour sa patrie, et un juste motif de reconnaissance pour celui qui en fut le libérateur. (1)

L'inventaire suivant de l'artillerie et des munitions qui étaient dans le château de Hâmes en 1560, m'a paru assez singulier, pour mériter de trouver ici sa place.

L'AN mil cinq cent soixante et le seizième jour de Novembre est comparu par devant Antoine Leroux et Quentin Paillet, notaires du Roi nostre sire, établis par icelui seigneur en la généralité de Calais et pays reconquis, Nicolas Ringard, sergent royal de la dite généralité, lequel en vertu de certaine commission et mandement donné du juge général, de nous transporter au lieu du château de Hâmes et pays reconquis, afin illec pour le service de sa majesté, voir, visiter et fournir inventaire avec M. Jacques

(1) Le duc de Guise *dit* le Balafré.

Martin, trésorier et garde des munitions dudit Calais et pays reconquis, et recognoitre sur icelui, les munitions, pouldres, artilleries, artifices et autres choses dont était fourni le magasin des munitions du château de Hâmes; auquel commandement, en obtempérant pour le service de sa Majesté, nous susdits notaires, sommes transportés de cette ville de Calais audit lieu de Hâmes, auquel lieu en présence de Jean Disque, archer de la compagnie du sieur de Sénnarpont, Marcq de Thionville, soldat de la compagnie du sieur de Gourdan, capitaine du gouvernement dudit Calais, Guillaume Sanlmer, soldat dudit sieur de Gourdan et de Jehan Caboche, sieur des Maréquis et commis à la garde dudit château et desdites munitions, en présence desquels il nous a été présenté certain inventaire signé dudit Caboche, en date du 7 août, sur lequel étaient contenus et inscrits lesdites munitions d'artillerie et autres choses portées par iceluy. Sur le contenu duquel avons procédé audit récensement d'iceluy en la manière qui suit:

Premièrement. Quant à l'artillerie de bronze, avons trouvé *une bastarde* avec l'affut étant sur le rempart.

Deux moyennes, savoir : une sans affut et l'autre montée sur affut.

Trois Faulcons. L'un a été trouvé à terre,

marqué d'une rose couronnée ayant date au-dessous de ladite rose, 1531.

Item, sur l'une des tours dudit château, a été trouvé un *Faulconneau*, étant à terre et un méchant affut sans roues.

Item, un autre faulconneau sur une seconde tour sans affut.

Item, un autre faulconneau sur la troisième tour dudit château, sous laquelle il y a quelques munitions.

Item, sur les remparts dudit château avons trouvé trois *Mousquets*.

Item, il nous a été fait ouverture, par ledit Caboche d'un certain magasin étant au milieu dn dônjon dudit château, tirant vers la porte, auquel avons trouvé les munitions qui s'ensuivent.

Premièrement : *six Arquebuses* à crocq;

Item, quatre *Cacques*, esquelles étaient certaines pouldres à canon, lesquelles cacques sont toutes défoncées.

Item, plusieurs autres menus articles tous lesquels artifices ont été par nous notaires susdits, trouvés et vérifiés sur un autre certain inventaire, à nous présenté audit magasin par ledit sieur Caboche, *etc.*, *etc.*, *etc.*

NOTICE

DE

M. Pigault de Beaupré,

SUR

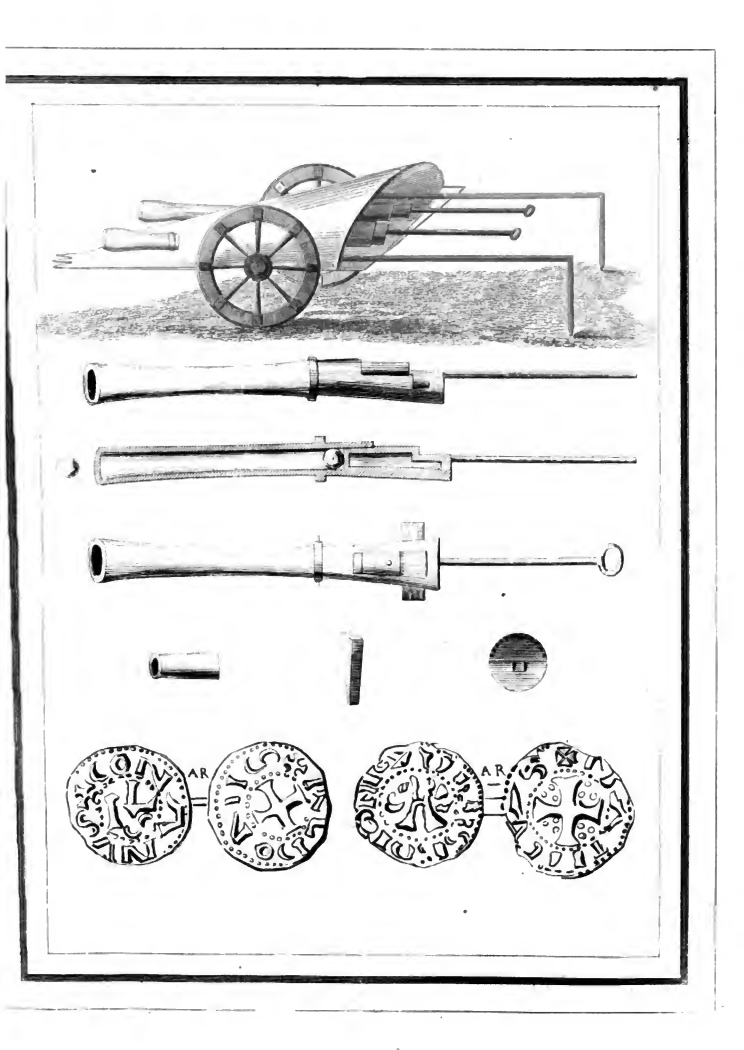
Une Ancienne Pièce d'Artillerie,

Trouvée en Mer près Calais.

An 1346.

Edouard ne respirant que haine et vengeance contre la France, s'embarqua le 2 Juillet à Southampton, avec le Prince de Galles et une nombreuse armée, à dessein d'aller en Guyenne; mais les vents l'ayant contrarié, il fit, par les conseils de Godefroy d'Harcourt, sa descente en Normandie.

Après avoir ravagé les environs de Paris, Edouard vint camper auprès de Crécy, et c'est là, que se donna, le 26 Août, cette bataille si funeste pour la France; cette bataille où trente mille Français perdirent la vie, et dans laquelle périt glorieusement l'élite de la noblesse du royaume.


AR
AR

Quelques auteurs prétendent que ce fut à la bataille de Crécy qu'on vit de l'artillerie pour la première fois, et qu'on en fit usage. Les Anglais avaient trois canons (1) dans leur armée, et voici ce qu'en dit Jean Villani. (2)

« Sans parler, dit-il, des bombardes qui rem-
» plissaient l'air d'un bruit semblable au tonnerre
» et dont les coups faisaient périr une grande
» quantité de soldats et de chevaux. »

Dans son histoire de Calais, Bernard dit que la poudre :

« Ne fut inventée que 7 ans après la prise
» de Calais, en 1354, par un religieux Alle-
» mand, nommé Berthold Schwart, qui en
» donna le secret à un Vénitien, et que le
» premier canon ne parut qu'en 1380, dans la
» guerre des Vénitiens contre les Génois. »

Comment concilier cette assertion avec ce qui précède, et avec l'artillerie dont il est question dans le siège de Calais?

Cette dissidence d'opinion est au reste suffisamment éclaircie par le fait suivant, cité par le père Daniel dans son histoire de France.

« On voit par un registre de la chambre des

(1) Plusieurs auteurs disent qu'ils en avaient cinq ou six.
(2) Historien Florentin, mort en 1348.

» comptes, que dès l'an 1338, c'est-à-dire huit
» ans avant la bataille de Crécy, Barthélémy
» de Drach, trésorier des guerres, marque sur
» ses comptes l'argent donné à Henry de Fa-
» mechon, pour avoir poudre et autres choses
» nécessaires aux canons qui étaient devant
» Pui-Guillaume.

Enfin l'invention de la poudre est tellement antérieure à l'époque fixée par Bernard, qu'on lit dans le dictionnaire de phisique de Brisson :

« Que Roger Bacon, cardelier d'Oxford, eut
» connaissance de la poudre dès le commence-
» ment du 13.e siècle, car il en fait la description
» en termes peu équivoques, dans son traité de
» *Nullitate magiae*, publié à Oxford en 1216. »

On peut se faire une idée de l'artillerie dans son enfance, par la description ci-après, d'un canon trouvé à la mer, et que je crois être des premiers dont on ait fait usage.

Le I.er Juillet 1827, le sieur Mascot, patron du bateau de pêche *L'Émilie* de Calais, se trouvant à trois lieues au large de Valdam, sur le banc nommé *Dartingue* et en anglais *New-Bank*, amena dans ses filets, une masse de fer couverte d'une croûte épaisse de pierres et de cailloux. Après l'avoir dégagée de cette enveloppe, il re-

connut que c'était un canon d'une forme tout-à-fait particulière avec les dimensions suivantes :

Longueur de la pièce. . . 3 pieds 8 pouces.
dito de la queue adhérente avec poignée pour ajuster. 1 *dito* 8 *dito*

Longueur totale. . . 5 pieds 4 pouces.
Epaisseur au bas de la culasse. . . 5 pouces
dito à la volée. . . . . . . 3 *dito*
Ouverture intérieure. . . . . . . 1 *dito* 1/2
Poids. . . . . 64 livres.

Ce canon avait vers le milieu, un renforcement avec deux tourillons pour le suspendre, et vers la culasse, une ouverture dans laquelle était logé, soutenu par une clavette de fer, un tube de sept pouces quatre lignes de long et deux pouces et demi de diamètre, ayant sa culasse et sa lumière, et pouvant se démonter pour être chargé à la main.

M. Derheims, courtier de navires à Calais, acheta ce singulier canon, dont on ne trouve la description dans aucun ouvrage sur l'artillerie; seulement, on le voit figuré dans trois gravures appartenant aussi à M. Derheims et dont l'une représente *le départ de Henri VIII de Calais en* 1554 ; la seconde, *le camp de Marquise* et la trosième, *le siège de Boulogne.* Elles sont d'après les tableaux originaux faits à l'époque

de ce siège, et qui se trouvent aujourd'hui la propriété du Vicomte de Montague à Cowdray. Comté d'Essex.

Ces gravures représentent ces canons, montés par paires sur un affût à roues, recouvert d'une voûte semi-cônique, garnie de plaque de fer dont la pointe est armée d'une espèce de pique, et dont la base, élevée de cinq à six pieds, met le canonnier à couvert du feu de l'ennemi.

Les bouches des canons sortent de ce cône par deux embrâsures.

Les brancards de l'affût ou espèce de charriot se plient à volonté à leur extrémité, afin de servir de point d'appui, et maintenir les pièces dans leur position horizontale.

Le 25 Août 1827, M. le Général Tirlet, inspecteur général d'artillerie, en tournée, accompagné de son aide de camp et de MM. Blaux et Baudoin, officiers d'artillerie en résidence à Calais, examina le canon ci-dessus avec le plus vif intérêt. Il s'assura qu'il était en fer forgé et non en fer fondu, et voulut bien aider *lui-même* M. Derheims, son propriétaire, à en visiter l'intérieur.

La clavette ayant été ôtée avec beaucoup de difficultés, à cause de la rouille dont elle était couverte, on put enlever le tube renfermé dans

la culasse, et on s'apperçut alors que la pièce était encore chargée......!

En avant de l'entrée du tube, était un boulet de plomb d'un pouce quatre lignes de diamètre, pesant quatre onces et entouré de chanvre placé en croix. (1)

Un coin de bois de chêne, qui n'avait pu être enfoncé qu'à coups de maillet, fermait ce tube, dans lequel restait encore à peu près une once de poudre ayant perdu sa force, mais ayant conservé sa forme et même son odeur, après un séjour dans l'eau de plus de quatre siècles.

Il est présumable que le bâtiment qui portait ce canon, aura fait naufrage sur le banc *Dartingue* où il fut trouvé,

Sa découverte fit rechercher à quelques amateurs, à quelle époque il pouvait avoir appartenu, et on s'accorda d'abord généralement à penser qu'il devait dater du siège de Boulogne par Henri VIII, en 1544, l'aspect des gravures dont il est parlé ci-dessus, pouvant donner quelque poids à cette opinion. Mais un journal anglais du 30 Janvier 1828 (*Register of arts et journal of patent inventions*) lui reconnut une origine bien antérieure et entra, pour justifier

(1) Ce n'est que depuis 1400 qu'on fait usage de boulets de fer; auparavant on se servait de boulets de pierre pour les gros canons, et de boulets de plomb pour les pièces de petit calibre.

son avis, dans de longs détails dont je me contenterai de donner l'analyse.

1.° « Il suppose que ce canon aura coulé à fond » par l'effet de quelque naufrage, lorsqu'on le » rapportait en Angleterre en 1346 après la bataille de Crécy, dans laquelle les cinq ou six » canons qu'on y entendit pour la première fois, » répandirent la terreur dans l'armée française. » En admettant que la pièce en question ait » servi à cette bataille, on peut en inférer qu'elle » a pu être également employée au siège de » Calais qui en fut la suite.

Cette opinion ne me parait pas tout-à-fait dénuée de fondement; car je trouve dans le passage suivant de Froissart, historien contemporain, la preuve que trente six-ans après la prise de Calais, ces sortes de canons, sous les noms de *Ribaudeaux* ou *Ribauldequins* étaient depuis long-tems en usage.

« *Les Gantois arrivés devant Bruges, pour » combattre le comte de Flandre, se mirent en » ordonnance de bataille, et se quatirent tous entre » leurs Ribaudeaux.* (1) *Ces Ribaudeaux sont » brouëtes hautes bandées de fer avec longs picots » de fer devant en la pointe, que ils ont coutume*

(1) .... Pre. Fenin, G, Chatelain et Monstrelet, se servent aussi de ce mot, et disent que ce sont de petits charriots traînés par un cheval, et sur lesquels étaient placés deux petits canons (voir le supplément du Glossaire de Ducange par Charpentier au mot *Ribauquins.*)

» *par usage, de mener et brouetter avec eux* (1)
» *et puis les assemblèrent devant leurs rangs et*
» *la dedans s'enfermèrent.* »

FROISSART. tom 8. page 196,
Année 1382.
Edition de Buchon. 1825.

2.° « Ce canon a pu être aussi l'une des pièces
» légères de campagne à la bataille d'*Azincourt*,
» donnée en 1415 par Henri V, qui, après sa
» victoire se dirigea immédiatement vers Calais,
» d'où il fit voile pour Douvres avec sa flotte.
» Le commencement du voyage fut heureux;
» mais une affreuse tempête, accompagnée d'un
» violent vent d'ouest, s'étant élevée tout-à-coup,
» quelques uns des vaisseaux furent chassés *dans*
» *l'Est*, jusques sur les côtes de la Hollande,
» et deux d'entr'eux, appartenant à Sir John
» Cornwall, périrent corps et biens.

» Comme le canon dont il s'agit a été trouvé
» dans *l'Est* du port de Calais, il n'est pas im-
» possible qu'il provienne de l'un des deux
» navires victimes de ce désastre. »

---

(1) Je lis dans un autre manuscrit. « Iceux *Ribauldequins* sont 3 ou
» 4 petits canons rangés de front sur hautes charettes, en manière de
» brouettes devant, sur deux ou quatre roues bandées de fer, avec lon-
» gues piques de fer devant en la pointe.

Note de l'éditeur J. A. BUCHON.

3.° « Tout porte à croire que, quoique les » canons de cette espèce aient été employés » au siège de Boulogne par Henri VIII, en » 1554, ils étaient déjà de vieille date, et que » le Roi fit venir cette artillerie de l'arsenal » de Calais, dont les Anglais avaient fait leur » magasin général depuis la prise de cette ville » en 1347. »

Quoiqu'il en soit de ces trois hypothèses, dont la seconde relative, (à la bataille d'Azincourt) semble la plus probable, il est certain, d'après les recherches les plus exactes, qu'aucun canon semblable à celui trouvé sur la côte de Calais en 1827, ne se trouve ni en France, ni en Angleterre; qu'on ne peut lui reconnaître moins de trois à quatre cents ans d'existence, et que comme tel, il doit être regardé, dit le journal anglais précité, comme *le père de l'artillerie et le plus vieux canon de toute l'Europe*. (1)

(1) Quantité d'amateurs et d'étrangers sont venus chez M. Derheims pour examiner son précieux canon; plusieurs d'entr'eux ont désiré l'acheter, et le conservateur du musée d'artillerie à Paris, en offrit inutilement 400 francs. Enfin, en Août 1829, il fut cédé moyennant 1200 fr., à lord Middleton qui le fit transporter en Angleterre.

NOTICE

DE

M. Pigault de Beaupré,

SUR

Le Château de Saugatte,

Près Calais.

An 1174.

Baudoin II, comte de Guines, fut peut-être le seul souverain de son tems, qui ne se ressentît point de la barbarie de ce siècle. Tout fut grand en lui, projets et exécution. Il fit élever sur son Donjon de Guines une belle maison ronde, couverte en plomb, et remplie de tant de chambres et de cabinets, qu'elle ressemblait à un labyrinthe.

Ce prince répara le château de Tournehem, environna la ville d'un large et profond fossé, fit faire les murs et les tours de son enceinte, et construisit à peu de distance, un étang revêtu de maçonnerie.

Baudoin fit également fortifier Audruick, qui fut entouré d'un double fossé avec une terrasse ou parapet entre deux. Il dessécha les marais voisins, qu'il convertit en terres labourables; il

transféra à Audruick, le marché que ses prédécesseurs avaient établi à Zudkerque et ordonna que ce marché se tiendrait aux fêtes de Pentecôte. Cet usage s'est conservé jusqu'aujourd'hui.

Le château de Sangatte, dont on voit les ruines près du village et qui appartient à M. Legrand de St.-Omer, est aussi l'ouvrage de Baudoin II; il consistait en une haute tour entourée d'un rempart, de quelques boulevards, et de trois fossés d'enceinte, dont on aperçoit encore les vestiges.

Par le traité de Brétigny, en 1360, Baudoin de Sangatte, Enguerrand et Guillaume de Hames, frères et héritiers d'Ernoult, Comte de Guines, donnèrent ce château et celui de Hames et ses dépendances, pour acquitter une partie de la rançon du roi Jean, alors prisonnier en Angleterre « pour le servir en sa délivrance, dit l'acte » et ayder au bien public de la paix du roy» aume. »

En dédommagement de cette *dévestiture volontaire*, il leur fut alloué une pension annuelle de mille livres parisis, qui fut payée jusqu'au 28 juin 1643, que Louis XIV remit la maison de Wailly, héritière des comtés de Guines, en possession des biens dont ses ancêtres s'étaient si généreusement dépouillés. (1)

(1) Les actes relatifs à cette affaire sont entre les mains de M. Trouille de Sangatte, propriétaire par acquisition, d'une partie des biens qu'y possédait la maison de Wailly.

DISSERTATION

SUR

LE SINUS ITIUS,

PAR

M. le D. Deschamps.

Pour retrouver le berceau de notre cité au fond du *Sinus Itius*, il faut remonter jusqu'aux conquêtes de César dans la Morinie, l'an de Rome 698 (70 ans avant Jésus-Christ.) Ce pays était alors habité par des peuples sauvages, qui n'élevaient aucun monument. L'ombrage d'un chêne antique leur tenait lieu d'un temple ; une grande pierre élevée était l'autel où ils sacrifiaient des victimes humaines à leurs divinités barbares. Tout le nord de cette contrée était couvert de marais, une langue de terre s'avançait dans la mer et formait ce que les anciens appelaient promontoire *Itius*, à sa gauche était l'Océan, et du côté opposé, l'eau de la mer recouvrait un vaste pays qu'elle a depuis abandonné pour former le Calaisis et les autres parties du littoral qui s'étend jusqu'en Belgique. Toutes ces eaux venaient s'arrêter aux pieds des hauteurs où sont

à présent les bois d'Eperlecques et de Clairmamarais. Là était un détroit qui communiquait avec un grand lac, alimenté par les eaux de l'Aa qui s'y divisaient en plusieurs branches, appelées du temps de César, *Meldis*, c'était le *Sinus Itius*.

Mais depuis, dix-neuf siècles se sont écoulés, la mer a rongé une partie du cap *Itius*, et de ces débris, a comblé les marais qui étaient à l'est. Le *Sinus Itius* lui-même s'est en partie desséché, l'aspect du pays a changé et la faux moissonne maintenant les plaines où César faisait hiverner ses vaisseaux.

Pour expliquer tous ces changemens, il faut se rappeler que notre globe a éprouvé de grandes révolutions, dont les unes appartiennent à des temps modernes et les autres se perdent dans la nuit des siècles : il paraît maintenant certain que la mer a couvert toute la terre et s'est retirée graduellement en laissant partout des traces de son séjour. Mais ce n'est point de cette grande catastrophe que j'ai à m'occuper maintenant, mais du retrait de l'Océan qui s'est opéré depuis des siècles dans la Morinie.

A l'est du cap *Itius* se trouvait un vaste marais entrecoupé d'îlots, qui confondant ses eaux avec l'Océan, s'étendait sur tout le littoral jusqu'à Ostende. C'est cette partie que les anciens appe-

laient *Palus Citerior* par opposition au *Palus Interior*, avec lequel il communiquait. Tout ce pays desséché par les alluvions de la mer qui y dépose depuis près de mille ans les débris enlevés au cap *Grinés*, forme ce que nous appelons le pays conquis et le Calaisis. Cette augmentation est telle qu'on a remarqué que la mer dans l'espace d'un siècle s'est retirée de 400 toises. Aussi Calais dont la fondation ne remonte qu'en 995, était encore tellement marécageux que lorsqu'après la prise de cette ville en 1347, le Roi de France, Philippe VI voulant le reprendre, fut obligé d'abandonner ses projets, n'ayant pas trouvé dans les marais qui l'environnaient une place pour asseoir son camp. Même dans des temps plus modernes on ne vendait les terres dans ce pays nouvellement abandonné par la mer, qu'à la condition qu'elle n'y ferait pas de nouvelle irruption dans l'espace de dix années. Tous ces marais maintenant desséchés sont bornés au nord par les dunes, espèce de barrière que l'Océan met à son empire. Ces dunes sont tout-à-fait stériles, il n'y croit qu'une espèce de roseau (*Elymus arenarius*) dont les racines traçantes tient les sables entre eux. Quelques arbustes rabougris végètent dans leur voisinage, c'est l'Hypophae Rhanoides, mais à mesure qu'on s'éloigne de la mer, la terre devient moins ingrate, et à deux lieues delà on commence à voir des arbres et des prairies.

Le *Sinus Itius* était un golphe alimenté par les eaux de l'Aa, *Agnio*, qui s'étendait depuis Watten jusqu'au fond de la vallée de Blendecques. Il était borné à l'est par les hauteurs du bois de Clairmarais, Haut-Arques, Helfaut; là, la vallée s'ouvrait pour donner passage au fleuve qui se divisait en plusieurs branches sous le nom de *Meldis*, *Meldi*, dont une est encore appelée *Meldique*. Les bruyères, le mont St.-Michel et celui de Sitiu, formant une espèce de promontoire, qui s'avançait dans le golphe, lequel se prolongeant ensuite par les marais de Salperwick, de Tilques et jusqu'au pied du bois d'Eperlecques. Tel était le *Sinus Itius* au moment où César vint y construire une partie de ses vaisseaux. On conçoit aisément qu'il y parvint en contournant le cap *Itius*, entrant dans le *Pontus Citerius*, et delà dans ce qu'il appelait les Meldes, le *Sinus Itius* du moyen âge. Mais jusqu'ou s'avança-t-il pour trouver une place et des bois propres à la construction de ses vaisseaux? Il fallait que ce fut dans le fond du golphe, la tradition veut que ce soit au pied d'Helfaut près de Sorieck, où on a trouvé effectivement dans les siècles derniers la proue d'un vaisseau de construction romaine, des crocs et une ancre romaine qui a servi long-temps de battant à la cloche de Wizernes. Mais qu'est devenu ce fleuve qui couvrait de ses eaux un pays tout entier? Ce fleuve qui de nos jours

en mérite à peine le nom, a comblé par ses inondations une partie de son lit et les marais où il s'écoulait; l'art secondant ses efforts a creusé des canaux, facilité son écoulement; et d'autre part ses sources ont diminué par le défrichement des forêts et le dessèchement des pays environnants.

Tel était l'état de ce globe, à l'époque de la fondation de notre cité vers l'an 698, et près de 700 ans après la conquête de la Morinie par César, quand Saint-Omer, évêque de Térouanne, vint trouver Adroald, seigneur de Sithieu, que ses brigandages avait rendu la terreur de tout le canton. Ce Seigneur habitait un château qui dominait tout le pays, situé sur une éminence portant encore ce nom et qui par sa situation au fond du *Sinus Itius* facilitait ses courses par terre et par mer. Ce château parait avoir été appelé Sithiu de la situation au fond du golphe, *Oppidium Sinûs Itii*, le château du *Sinus Itius*. La tradition veut que ce château dont on voyait encore les restes dans le siècle dernier ait été bâti par César; mais d'après l'idée que les historiens nous ont laissé de cet édifice et de sa construction grossière, on ne peut y reconnaître l'architecture romaine. C'était plutôt un fort construit par les gens du pays pour se soustraire aux incursions des vainqueurs.

Le Seigneur Adroald avait près de ce fort un

port naturel qui lui donnait la facilité de s'avancer jusqu'à la mer pour y exercer ses brigandages et dans son château un lieu propre pour y mettre le fruit de ses rapines en sûreté. Saint-Omer pénètre dans, ce repaire, le ciel seconde son courage, il parvient à convertir ce tyran qui pour expier ses fautes, lui abandonne son château et ses dépendances, pour y bâtir une église et une hospice. Mais le saint évêque crut que les circonstances exigeaient plutôt un monastère pour y loger les apôtres de l'évangile, qu'il voulait appeler à son aide pour travailler à la vigne du Seigneur. En effet, après avoir bâti une chapelle près de Sithiu sous l'invocation de la Vierge, et une autre plus loin sur le mont des Cravattes, sous l'invocation de Saint-Martin, il fit venir de Luxeul trois religieux, ses anciens confrères, Bertin, Momelin et Bertrand, pour l'aider dans ses travaux apostoliques. Il les établit dans une espèce d'îlot à l'entrée du golphe, dans un lieu qui fut depuis appelé Saint-Momelin.

La vie édifiante de ces pieux solitaires attira près d'eux une foule de jeunes-gens qui venaient se ranger sous leur discipline. L'endroit où était établi ce premier monastère ne suffisant plus à ses habitans, il fallut en chercher un plus étendu. Ce qui prouve d'abord que le lieu que nous connaissons sous le nom de Saint-Momelin, n'était

alors qu'une espèce de tertre borné par les eaux qui se sont écoulées depuis St.-Bertin, dit la chronique, voulant trouver un autre endroit propre à ses dessins, s'embarque dans une nacelle sans aviron, bien persuadé que le Seigneur le conduirait où sa volonté était qu'il établit un autre monastère. La barque livrée au gré des flots devait naturellement descendre la rivière; cependant elle remonte et vient s'arrêter dans l'endroit où fut bâtie l'église de Saint-Bertin. On peut expliquer sans prodige cette traversée extraordinaire. La marée qui n'était retenue par aucun obstacle, devait se faire sentir jusque-là, et même plus loin dans certaines circonstances, et forcer la barque à remonter.

St.-Bertin bâtit une église et un monastère dans ce lieu, mais bientôt on s'aperçut que le terrein était trop bas pour y creuser la sépulture des morts, et on fut obligé d'aller les enterrer dans une partie plus élevée près de la chapelle de Sithieu. Les eaux étaient donc plus hautes à cette époque qu'elles ne le sont maintenant, cela devait être en effet, puisqu'elles n'avaient qu'un faible écoulement par Watten et Nieurlet où la mer venait les refouler deux fois par jour.

Cependant une ville se formait autour de l'église de Notre-Dame bâtie par St.-Omer et porta le nom de Sitieu jusqu'au commencement du 10e siècle, époque où les reliques du Saint Évêque

y furent déposées. La première enceinte de la ville ne comprenait pas la moitié de ce qu'elle est aujourd'hui ; les ravages des Normands qui y revinrent à plusieurs reprises dans le courant du 9.e siècle, et qui finirent par brûler l'église et monastère de St.-Bertin en 880, engagèrent l'abbé Foulques à environner sa maison de fossés et de remparts ; son exemple fut suivi des habitans de Sithiu qui fortifièrent l'enceinte de leur ville, ne laissant que deux portes, l'une sous le nom *Boullenesienne* communiquait avec la campagne par le mont St.-Michel, l'autre appelée *Ste.-Croix* conduisait à l'abbaye qui se trouvait alors séparée de toute sa longueur actuelle de la rue de St.-Bertin. Mais Baudoin II Comte de Flandre fit supprimer la partie de ces fortifications qui bornait la ville à l'est et continua les fossés de circonvalation jusqu'à St.-Bertin qui se trouva par là dans l'enceinte de la ville. Il ajouta deux autres portes, une au nord, celle de St.-Michel, et l'autre à l'est fut appelée la porte du Haut-Pont.

Depuis sa fondation, St.-Omer s'est élevée beaucoup au-dessus de son ancien sol, et les eaux qui l'environnaient se sont en grande partie écoulées. Le monastère de St.-Bertin était au niveau des marais environnants, puisqu'on ne pouvait y creuser la terre pour enterrer les morts, et lors de la démolition de son église on trouva que le chœur était élevé de 15 pieds au-dessus

de l'ancien sol. Tout ce terrein était le produit des décombres de deux églises et des bâtimens qui l'environnaient. La place de St.-Jean était une petite élévation plantée d'abres qui servait de promenade aux religieux de St.-Bertin ; ce terrein fut cédé par eux pour y bâtir une église en 1118 qui fut détruite par suite d'un incendie, et rebâtie en 1152. Cette église construite dans son principe sur une hauteur n'était même plus de niveau avec les rues environnantes lors de sa démolition, mais on y descendait par deux marches. Pour sortir par la porte du Brûle et continuer le chemin de niveau avec la rue qui porte ce nom, on fut obligé de faire une chaussée haute de plusieurs toises pour asseoir le chemin qui conduit à Arques. Il est vrai que ce chemin traverse des marais qui faisaient partie du *Sinus*. Les décombres des anciens édifices et le sable qu'on apporte depuis des siècles pour le pavage des rues, les ont relevées depuis de plus de 10 pieds, comme on peut s'en assurer lorsqu'on est obligé de les fouiller pour quelque réparation : On n'y trouve que du sable, du gravier et des décombres.

Mais si la ville s'est élevée au-dessus de son premier sol, les eaux qui l'environnaient se sont bien écoulées depuis sa fondation. Elle communiquait alors directement avec la mer par le *Palus Citerior*, c'est par là que les Normands

entrèrent au 9.e siècle pour venir saccager St.-Bertin. Plus tard nous voyons des chanoines de la collégiale de St.-Omer s'embarquer en 1200 dans cette ville pour aller reclamer auprès de l'empereur Othon, une partie de leur bien qui leur avait été soustrait par suite des guerres; et dans les derniers siècles, avant de la construction de l'écluse de Gravelines, 1740, on a vu des vaisseaux battus par la tempête, venir échouer près de Nieurlet.

Mais les eaux du *Sinus Itius*, quoique communiquant avec la mer, n'en étaient pas moins des eaux douces et marécageuses. En effet, si l'Océan avait pénétré dans ce golphe, on y retrouverait un fond marin, composé de sable et de vase, mêlés de coquilles, tandis qu'au contraire on n'y trouve que de la tourbe. On sait que cette substance n'est autre chose que le résidu de la décomposition des végétaux, jointe à celle des animaux aquatiques. C'est cette matière qui lui donne une odeur désagréable qui s'en dégage lors de sa combustion. L'imagination est effrayée du temps qu'il a fallu à la nature pour remplir des tourbières de 50 pieds de profondeur; c'est dans ces fosses qu'on a trouvé des restes d'animaux marins, ce qui prouve qu'ils n'y ont pas vécu : car si ces animaux s'étaient avancés dans le golphe rempli par les eaux de la mer, leurs dépouilles se seraient trouvées dans le sable et recouvertes des débris de

l'Océan. Ils y ont été poussés par les flots, lorsqu'ils étaient morts, où s'ils y sont arrivés vivans, ils ont péri dans un élément qui n'était pas le leur. Lorsqu'on bâti l'arsénal sur un terrein concédé en partie par l'abbaye de St.-Bertin, on trouva, en creusant les fondations, des os gigantesques, semblables à des troncs d'arbres sciés, qu'on crut reconnaître pour les vertères d'un grand cétacé. Ces os étaient enterrés dans la tourbe, preuve qu'ils y étaient parvenus depuis que ces dépôts s'y étaient formés. On voyait encore avant la démolition de l'abbaye de St.-Bertin, deux immenses côtes de Cachelot, suspendues sous la voûte qui formait son entrée : Ces os avaient été trouvés dans les marais des environs. De nos jours encore en creusant les fondations de la manufacture de M. Dambricourt, sur les bords de la rivière des Salines, on a trouvé un chêne avec ses branches, couchés dans la tourbe, et quelques ossemens qui furent dispersés par l'insouciance des ouvriers.

La rivière est baissée et baisse encore, les anciens se rappellent aisément qu'autrefois les bâteaux chargés de fagots, pour les usines, remontaient la rivière de Ste.-Claire, jusqu'auprès de l'écluse. Mais un fait qui prouve incontestablement que les eaux se sont retirées depuis qu'elles ont trouvé une issue plus facile, c'est que les tourbières que l'on exploite dans les

environs de Clairmarais, renferment à de grandes profondeurs des arbres entiers, non pas couchés comme ceux que les eaux auraient pu y charier, mais des arbres debout, encore implantés sur leurs racines, et au pied de ces arbres des charbons qui indiquent qu'on a fait du feu dans le voisinage. Ce fait ne laisse pas de doute que ces arbres soient encore où ils ont crû, mais qu'ils se sont enfoncés avec le terrein qui les nourrissait.

En réfléchissant à la manière dont se forme la tourbe et les gazons qui la recouvre, on trouve l'explication de ce phénomène. Les végétaux qui croissent dans les marais meurent à l'approche de l'hiver et leurs débris se précipitent au fond des eaux, mêlés avec les restes d'animaux qui y trouvaient leur subsistance. La partie supérieure des tourbières est ordinairement d'une qualité différente de celle du fond, c'est ce qu'on appèle dans le pays : *hèles à brûler*. Ces hèles sont formées principalement de racines de roseaux, de *Carex* et d'autres plantes aquatiques; on les enlève avec la bêche, pour en former des espèces de mottes qu'on vend séparément. Ce mélange de racines et de plantes aquatiques, est ce qu'on appèle *Iles flottantes*, ou bien il reste adhérent à la terre voisine. Les végétaux qui le forme en se pourissant, laissent à leur surface un terreau qui resté à l'air libre, ne peut se convertir en tourbe. Ce terrein amassé par

le temps, permet à d'autres plantes qui ne viendraient point dans la tourbe, d'y germer et d'y croître; les jeunes saules d'abord, puis d'autres arbres qui, par leur décomposion, augmentent l'épaisseur du terrein, tandis que leurs racines les soutiennent au-dessus de l'eau. Si rien ne vient détacher ces terreins flottans, ils empiètent toujours sur les bords des marais et les diminuent. Ces terreins factices deviennent à la longue en état de soutenir des forêts entières, comme on en voit encore dans l'île du Mans, en Suède, en Hollande et en Suisse. Mais si les eaux viennent à s'abaisser, le terrein suit son niveau, si elles s'abaissent encore, il se précipite entraîné par son poids, et alors les arbres au lieu d'être à la surface de la terre, se trouvent au milieu des eaux. De nouvelles formations produites annuellement par la décomposition des végétaux qui flottent à la surface des eaux, comblent peu à peu ces enfoncemens, et ces arbres se trouvent enterrés dans la tourbe où ils résistent des siècles, et finissent par se décomposer pour former ce qu'on appelle de la terre d'ombre.

Au milieu de ce marais se trouvent deux lacs d'une certaine étendue, connus sous le nom de Grande et Petite Mer, non que la mer y ait pénétré depuis les temps historiques, mais par corruption du mot *mour* qui signifiait mer et marais dans la Morinie. Ce serait ici la place

de parler des braves Hautponais qui ont défriché une partie de ces marais, connus dans le moyen âge sous le nom de *Palus interius* ou *Altus Pontus*. L'histoire ne dit rien de leur origine, mais une vieille tradition veut que Charlemagne fatigué des révoltes des Saxons, voulut les disperser et en envoya une partie dans notre faubourg, ce qui arriva en 800, après son couronnement, et la première fois que l'histoire parle du Haut-Pont, c'est à l'arrivée des Normands, 60 ans après cette époque, pour nous dire qu'ils s'enfuirent sur leurs bâteaux au fond des marais.

En résultat, le *Sinus Itius* était un vaste marais alimenté par les eaux de l'Aa, qui communiquait avec la mer par Watten et Nieurlet; le flux s'y faisait sentir, mais la mer n'y entrait pas. L'art et la nature ont concouru à en dessécher une partie; le fleuve d'une part en roulant ses accoulins qui se mèlent avec la tourbe, formée continuellement par la dissolution des plantes aquatiques, de l'autre part l'art en creusant des fossés pour relever la terre, sous le nom de lègre, a formé une infinité de petits îlots qu'on a rendu propres à la culture. Les écluses en empéchant la mer de refouler les eaux, en leur donnant un libre cours à la marée descendante, ont insensiblement diminué leur volume qui inondait nos environs et rendu fertiles des marais qui ne produisaient que de stériles rosaux.



OBSERVATIONS

SUR LES

Armoiries données à Terrouane,

PAR

L'AUTEUR DE L'HISTOIRE DE CETTE VILLE,

Lues à la Société des Antiquaires de la Morinie dans sa séance du 5 Juillet 1833.

La lecture de l'histoire de Terrouane , dont un de nos érudits collègues est auteur , nous a fait connaître le désir qu'il a exprimé dans une note (page 68) de voir éclaircir la question des armoiries de cette ville. Membre de la Société des Antiquaires de la Morinie à laquelle il semble s'adresser , et possédant quelques documens sur ce sujet; nous avons cru qu'il pourrait être agréable aux membres de cette compagnie , d'entendre quelques-unes des réflexions que nous a suggérées l'examen de cette intéressante histoire. Nous comptons sur l'indulgence de la Société , et nous prions l'auteur de croire , que le désir qu'il en a manifesté et l'espoir d'être utile pour la recherche de la vérité, ont pu seuls nous engager à faire quelques observations critiques sur l'œuvre d'un collègue.

Nous trouvons dans l'histoire de la ville de Terrouane, page 2.

Les armes de Thérouanne sont d'azur à la gerbe d'avoine d'or, liée de même......... on prétend que l'écusson armorial de Thérouanne chargée d'une tête de Maure, entourée d'un ruban de gueules, à la manière des anciens Césars, a été surmonté d'un chef d'azur parsemé de fleurs de lys d'or, en vertu d'une concession du Roi Dagobert.

Et ensuite :

Les armes du Comté de Thérouanne sont d'argent à la tête de Maure de sable, liée de gueules, au chef d'azur, semé de fleurs de lys d'or.

Nous pensons qu'il y a ici transposition, et que la réflexion qui précède cette dernière phrase devait la suivre; sans cela nous ne comprendrions pas, que *les armoiries de Thérouanne fussent d'azur à la gerbe d'avoine* etc, que *son écusson d'argent armorial fut chargé d'une tête de Maure* etc., et que *les armes du Comté eussent été d'argent à la tête de Maure etc.*

Mais nous rétablissons dans notre pensée, la chose comme elle devait se trouver, c'est-à-dire la réflexion après la description des armoiries auxquelles elle se rapporte.

Nous croyons, avant d'entrer dans d'autres détails, devoir demander à l'auteur, des preuves

de l'établissement d'un Comté de Terrouane héréditaire ou non, car il nous parait assez étonnant de voir affirmer aussi positivement l'existence d'un Comté, là, où l'on ne peut produire le nom ou la preuve de l'existence d'un seul Comte. Ne pourrait-on pas supposer qu'il y a ici confusion entre la ville de Terrouane et celle de St.-Pol anciennement nommée Tervannes. Cette confusion a souvent existé dans d'autres cas et nous croyons aussi qu'elle a eu lieu dans l'ouvrage de M. Piers, pour les armoiries de ces villes et des seigneuries dont elles dépendaient.

L'auteur dit-il est vrai, page 17, que *sous les premiers Carlovingiens on commence à parler de quelques Comtes de Thérouanne*; mais il ne les nomme pas. Cette assertion se trouve même peu en rapport avec ce qu'il a avancé, que le chef des armoiries *du Comté de Thérouanne*, était une concession de Dagobert, qui si elle était véritable aurait dû être faite à un Comte. Comment se pourrait-il faire alors que l'on n'ait commence à en parler que sous les premiers Carlovingiens?

N'avait-il pas déjà dit, page 14, en parlant de Clotaire II, que *le Comté de Thérouanne fut conservé par ce Prince, et que ce Comté n'avait pas encore de Comte particulier.*

En admettant donc qu'il ait parlé précédemment de Dagobert III, le Prince de ce nom, le plus éloigné

de Clotaire II, la distance qui les sépare n'est pas bien longue et c'est dans cet intervalle qu'il faudrait placer la nomination des Comtes de Terrouane, pour que la concession ait pu avoir lieu. C'est ce qui n'est pas probable puisque l'auteur dit que l'on ne commence à en parler que sous les premiers Carlovingiens, qu'il ne donne le nom d'aucun de ces Comtes et qu'il ne peut citer la date d'érection de ce Comté, quoique nous connaissions toutes celles des autres Comtés peu éloignés de Terrouane.

Nous avons trouvé dans l'histoire manuscrite de St.-Omer par Deneuville, page 67, qu'Arnould le Vieil, Comte de Flandre était aussi Comte de Terrouane; ce titre s'il l'a possédé, ce qui est plus que douteux, mais au moins celui de Seigneur de cette ville, qu'il avait certainement, prouve encore pour la première moitié du 10.e siècle, la non-existence de Comtes particuliers. (1) Nous croyons avec une foule d'autorités, que le titre de Comte de Terrouane donné à Arnould par plusieurs historiens et par Deneuville, est une erreur commise par eux, comme elle l'a été pour d'autres seigneurs, par beaucoup d'auteurs qui écrivaient à une époque où ce titre s'était considérablement multiplié.

---

(1) Panckoucke dans son abrégé chronologique de l'histoire de Flandre, page 9, ne donne que le titre de Seigneur de Terrouane à Adolphe, Comte de Boulogne, sur lequel Arnould fit la conquête de Terrouane.

Nous pensons encore avec les mêmes autorités, que par une autre distraction, l'on a souvent donné le titre de Comté à une terre possédée par un Comte.

Comment expliquer que s'il avait existé des Comtes de Terrouane, toute la célébrité historique, comme toute la puissance aient appartenu aux avoués de cette ville. Nous n'avons pas besoin d'aller chercher des preuves de ce que nous avançons, hors de l'ouvrage de notre collègue; nous renverrons aux pages 21, 22, 23 et autres, dans lesquelles on voit les avoués jouer le premier rôle. Nous ne pouvons pas comprendre qu'aucun nom des Comtes, s'il en avait existé, n'eut été révélé par l'histoire, dans les rapports ou les contestations fréquentes qu'ils auraient nécessairement eus avec les diverses puissances, soit suzeraines, soit ecclésiastiques ou rivales, soit même subalternes, et particulièrement avec les avoués, pour empêcher leurs empiétemens continuels.

L'historien des Morins, le père Malbrancq, dit positivement que les Seigneurs de Terrouane ne furent que des Vicomtes ou avoués. Cette opinion a éte suivie généralement; mais ne voulant pas entrer dans de plus longs détails, nous ajouterons seulement que dans le procès-verbal des coutumes du baillage de St.-Omer, l'ancienne juridiction de Terrouane est reprise sous les noms d'avouerie et de régale, et que De Les-

pinoy, héritier des Seigneurs de Terrouane, qui écrivait en 1632 ne prend que le titre de vicomte de cette ville.

Laissant de côté cette observation préliminaire et cependant bien importante pour cette question, nous allons maintenant l'examiner sous un autre point de vue!

Nous commencerons d'abord par contester que l'écusson d'argent à la tête de Maure, puisse remonter à Dagobert ou lui être antérieur, ce que laisse supposer la concession du chef faite par lui. Admettant un instant, cet écusson pour véritable, il devrait y avoir erreur, au moins de 5 ou 6 siècles.

Nos motifs sont, qu'il y a presque unanimité, parmi les auteurs modernes appuyés sur des documens bien puissants, pour reconnaître que les armoiries *proprement dites* et héréditaires ne sont pas antérieures aux croisades ou au moins aux tournois qui les ont immédiatement précédées. Que les provinces et les villes n'en prirent même que plus tardivement. Que Louis le Jeune est regardé généralement comme le premier Roi de France qui ait positivement pris les fleurs de lys pour armoiries, et que par conséquent la concession ne devrait pas précéder le règne de ce Prince. Elle ne pourrait au moins lui être de beaucoup antérieure, car en supposant même que l'on se trompât sur l'époque

de l'introduction des fleurs de lys, comme armoiries des Rois de France, l'erreur ne serait pas d'un tems considérable.

Cette dernière raison seule, suffirait pour faire reconnaître que l'écusson à la tête de Maure et au chef de France, n'est pas celui du prétendu Comté de Terrouane. En effet si l'on pouvait jamais croire qu'il y ait eu primitivement des Comtes de Terrouane, l'on serait toujours au moins forcé de reconnaître qu'il n'y en avait certainement plus, quelque tems déjà, avant Louis VII. C'est ce qu'il est bien facile de vérifier dans l'histoire de cette ville, qui devient de plus en plus certaine en se rapprochant de notre époque.

La tête de Maure n'appartenait pas aux avoués de cette ville, plus que l'écusson échiqueté d'argent et de gueules, attribué aux prétendus Comtes de Terrouane, par la gravure représentant l'institution du Comté de Flandre, et que nous ont donné De Lespinoy et Hennebert. Ce qui le prouve, c'est ce que nous dit M. Piers, d'après ce même de Lespinoy, que *la bannière* de ces avoués *était armoyée d'argent, à la bordure bresquotée d'azur, à l'écusson de gueules, sur le tout.* De Lespinoy qui était lui-même avoué de Terrouane, devait connaître ses armoiries. Il y a cependant dans son livre une erreur que nous devons signaler, c'est que le dessin gravé

ne se rapporte pas avec la description ; car d'après la gravure, les armoiries devraient être blasonnées ainsi : d'argent à la bordure componée d'argent et de gueules, à l'écusson de pourpre sur le tout.

De quel côté est la vérité, dans le dessin ou dans la description, c'est ce que nous ne pouvons déterminer avec certitude ; cependant il nous parait que la description porte plutôt le cachet de l'exactitude, puisqu'elle aura été faite sur des armoiries coloriées. Il était plus facile à l'auteur de connaître et de vérifier son texte, que les hachures indiquant les émaux, qu'il peut même n'avoir pas pensé à examiner.

Ces armoiries des avoués de Terrouane sont probablement celles qui furent définitivement adoptées par eux, et qu'ils transmirent à leurs descendans, après que le système héraldique héréditaire, fut établi. Mais précédemment ces avoués en prirent d'autres, ce que nous montre positivement un sceau équestre détaché de son diplôme, mais qui a les caractères archéologiques du douzième siècle. Sur cette empreinte sigillaire qui porte le nom d'un Arnould, avoué de Terrouane, et que nous avons entre les mains, l'écu est gironné de huit pièces, à une bordure componée. On n'en peut reconnaître les émaux, car à cette époque l'on ne connaissait pas le système de hachures pour les indiquer.

L'écusson à la tête de Maure et au chef de France, que M. Piers donne aux Comtes de Terrouane et que Malbrancq attribue à la ville elle même, vient tout-à-fait nous embarrasser. Ce dernier auteur nous dit qu'il était placé sur les sceaux des archives, sur les temples, sur les frontispices et sur les marbres antiques de cette ville.

L'autorité de Malbrancq qui ne vivait pas avant la destruction de Terrouane, et qui lui est même postérieur de près d'un siècle, ne nous parait pas cependant suffisante pour balancer celle de deux pièces authentiques du milieu du 16e siècle, époque de la destruction : (1553) d'autant plus que l'on connait avec certitude d'autres erreurs du même genre, commises par lui.

La première de nos deux autorités est la carte de Flandre imprimée à Paris en 1547, par Hiérosme de Gourmont, six ans avant la ruine de Terrouane. La deuxième est une feuille d'un manuscrit de cette même époque, qui contient les armoiries coloriées avec beaucoup de soins, des villes et bourgs de l'Artois.

D'après ces deux autorités, les armoiries de Terrouane seraient de pourpre, à la bordure de vair et à l'écusson d'or sur le tout. Sans la planche coloriée, il eut été impossible de les blasonner puisque la carte de 1547 est au noir

et qu'elle ne porte par conséquent, d'autre indication d'émaux, que celle du vair.

Que ferons nous de la tête de Maure pour laquelle nous n'avons aucune attribution à faire? Nous supposerons que Malbrancq s'est laissé induire en erreur et qu'il a suivi une croyance populaire. En effet, il est tout-à-fait dans le goût du 17.e siècle d'avoir joué sur le mot Morin, pour donner au peuple qui portait ce nom, une tête de Maure pour armoiries. Nous n'avons rien trouvé nulle part, pas même dans divers dépôts d'archives, qui justifiât l'existence d'une tête de Maure pour armoiries ni de la ville ni du prétendu Comté.

Si nous croyons pouvoir repousser l'autorité de Malbrancq, à plus forte raison repousserons-nous celle des Délices des Pays-Bas, ouvrage tout moderne et qui ne s'appuie aussi que sur un jeu de mots pour donner à Terrouane (*terra avenæ*) un écusson d'azur à la gerbe d'avoine d'or. C'est cependant d'après cette autorité presque seule, que M. Piers a pensé devoir donner à Terrouane la gerbe pour armoiries.

L'erreur des Délices des Pays-Bas et celle de M. Piers, existe non seulement pour Terrouane mais même encore pour la ville de St.-Pol, en donnant à cette dernière la *gerbe d'avoine fleurie d'or, liée de même.* Ces armoiries ne

parraissent pas avoir jamais appartenu à St.-Pol; mais elles ont été celles d'une famille de ses Comtes, du nom de Campdavaine. Cette famille les prit soit à cause de son nom, soit à cause du nom de Tervane qu'ont porté le Comté et la ville de St.-Pol.

La famille de Campdavaine fut éteinte avant l'époque où les villes prirent des armoiries. Celle de Chatillon qui lui succéda porta ses armoiries particulières sans cependant abandonner tout-à-fait la gerbe d'avoine, qui semble être restée dans celles du Comté, pendant l'administration de cette famille. (1)

Nous trouvons en effet, trois gerbes d'avoine, dans les contre-sceaux des Comtes du nom de Guy en 1251, 1257 et 1300 (2). Sur les sceaux même sont les armoiries de Chatillon, de gueules à trois pals de vair, au chef d'or chargé quelquefois d'un lambel d'azur à cinq pendans. La gerbe d'avoine se voit encore sur des monnaies de St.-Pol, qui paraissent avoir été fabriquées sous les Chatillon; ces monnaies appartiennent bien plutôt au comté qu'à la ville.

C'est cette famille de Chatillon qui concéda des

(1) La gerbe d'avoine ne parait pas avoir été jointe au lion de la famille de Luxembourg qui vint après. Cependant cela aurait dû être.

(2) Grand cartulaire de St.-Bertin. Le contre-sceau d'un Guy, en 1226, ne porte pas la gerbe d'avoine, il a les armes de Chatillon sans lambel comme le sceau.

armoiries à la ville de St.-Pol ; elle lui donna les siennes, (1) ce que disent positivement Malbrancq et Turpin ; (2) et d'après ce dernier, elles étaient encore de même en 1730, époque où il écrivait. Ces armoiries de St.-Pol portèrent toujours le lambel, et de plus l'écusson était accompagné à dextre et à sénestre d'une gerbe d'avoine. C'est ainsi que nous les voyons sur le dessin du sceau d'une charte de 1436, (3) légalisée par les mayeur et échevins de St.-Pol ; ce dessin donne un caractère de certitude aux assertions des auteurs précités.

Ainsi donc la gerbe d'avoine, quoiqu'en disent les Délices des Pays-Bas, ne convient pas à la ville de Terrouane ni même absolument à celle de St.-Pol. Elle ne servait que d'accompagnement à l'écusson de cette dernière ville.

Elle était même si peu nécessaire à la constitution de ses armoiries, que Malbrancq et Turpin ne la reproduisent pas, et qu'ils ne donnent à St.-Pol que les armoiries de Chatillon au lambel.

Cependant nous allons suivre M. Piers dans

---

(1) Millin dit que la plus grande partie des armoiries des villes leur ont été données par leurs Seigneurs. On a cependant un très-grand nombre d'exemples du contraire.

(2) Le manuscrit de Turpin est à la bibliothèque de St.-Omer.

(3) Grand cartulaire de St.-Bertin. Les gerbes d'avoine ne se trouvent pas sur le contre-sceau qui est du reste semblable au sceau.

l'attribution qu'il a cru devoir faire de la gerbe d'avoine à la ville de St.-Pol, puisqu'en l'attribuant comme nous le fesons pour un certain tems, au Comté ou mieux au territoire Tervanien et en reconnaissant qu'elle était placée sur le sceau de la ville quoiqu'en dehors de l'écusson, la confusion existe également. (1)

Cette confusion d'armoiries n'existe pas absolument entre deux villes, mais plutôt entre une ville et un Comté, ou mieux encore entre deux territoires, puisque toute l'erreur est dans la double application du *terra avenæ* qui ne doit appartenir qu'à celui de St.-Pol. C'est ce qui est reconnu par le plus grand nombre des historiens et ce qu'a constaté M. PIERS lui-même page 2, alinéa 19.

Nous n'avons alors, qu'à lui démontrer, que deux villes ou deux territoires ou une ville et un territoire aussi voisin que Terrouane et St.-Pol, n'ont pas dû prendre les mêmes armoiries, la gerbe d'avoine, que nous avons démontré avoir appartenu pour un tems au territoire Tervanien. L'auteur reconnait avec Hennebert que les armoiries étaient dans l'origine des emblèmes, des devises *etc.*, mais ce qu'ils oublient

(1) M. PIERS en suivant Hennebert nous dit, page 18, que les *historiens ont souvent confondu le Comté de Thérouane avec celui de St.-Pol.* L'historien Malbrancq prévient de prendre garde de confondre ces deux villes.

de dire c'est qu'elles étaient aussi des signes de reconnaissance, servant à distinguer une ville d'une autre ville, comme une famille d'une autre famille, et un homme d'un autre homme. Partant de ce point qui ne peut être contesté, nous demanderons à M. Piers, s'il est probable que Terrouane et St.-Pol aient eu les mêmes emblèmes.

Nous reconnaissons avec M. Piers, que la gerbe d'or du territoire Tervanien, est une armoirie parlante, mais elle est tirée de *terra avenæ* (terre d'avoine) ou de *campus avenæ* (champ d'avoine), et pas du tout comme il le dit de *cundens avena* (avoine blanche), parce que dans les signes héraldiques la couleur blanche a toujours été exprimée par l'argent et jamais par l'or.

Sans nuire au mérite de l'ouvrage des Délices des Pays-Bas, l'on peut croire que son auteur est tombé dans la confusion d'armoiries que nous avons signalée. L'honorable attestation donnée par l'abbé Lenglet et que rapporte M. Piers, ne peut avoir de rapport qu'à la partie historique de cet ouvrage, car pour la partie archéologique proprement dite, nous croyons qu'elle était moins du domaine du célèbre écrivain. Nous pensons encore que l'hommage que L'abbé Lenglet rendait aux délices des Pays-Bas par cette expression *le détail en est fort exact*

et fort juste, pouvait avoir quelque restriction dans sa pensée ; certes l'approbation d'un ouvrage en général, n'entraine pas l'admission totale de tout ce qui y est avancé.

Au reste, la question que nous traitons, n'était pas d'une importance tellement grande, qu'elle dût lui faire changer son expression ; lors même qu'il eut reconnu les erreurs que nous avons signalées. Mais cependant cette question bien envisagée, offre un intérêt historique par ses conséquences, car il est bien important de pouvoir éviter de fausses applications des matériaux les plus précieux pour l'histoire, des chartes dont souvent les empreintes sigillaires sont un grand moyen de reconnaissance.

Quant à ce que nous dit encore M. Piers page 68, *que les premières armoiries comme celles de Thérouanne portaient un fonds de pourpre ;* nous n'avons pas saisi sa pensée : mais il doit y avoir encore erreur et confusion, quand il ajoute, *que ces armoiries consistaient aussi en un fonds de gueules à la double croix d'argent.* Ces armoiries sont celles de la ville de St.-Omer, et M. Piers aurait dû se rappeler qu'il avait dit page 7, *que dans les anciennes chroniques on confond quelquefois la cité de St.-Omer avec celle de Thérouanne.*

Notre collègue demande *si les évêques de Thérouanne et de St.-Omer, ... ne se décoraient*

point de la double croix? Quant aux évêques de St.-Omer il est assez naturel de croire qu'ils aient joint quelquefois la double croix à leurs armoiries particulières, ou qu'ils l'aient prise seule, pour indiquer le siège qu'ils occupaient, en faisant connaître le lieu de leur résidence par les armoiries. Nous sommes d'autant plus porté à le croire que nous trouvons même la double croix sur des sceaux des prévots du chapitre de St.-Omer.

Mais quant aux évêques de Terrouane, nous ne pensons pas qu'ils aient jamais pris la double croix; à quel titre l'eussent-ils fait? Le manuscrit N.° 60 de la bibliothèque de St.-Omer, sur lequel M. Piers s'appuie et qu'il dit dans sa note (11) être appelé par tradition *le manuscrit de Thérouanne*, ne peut lui être d'aucun secours pour cette supposition. Il n'a jamais pu appartenir à Terrouane, d'après son titre même, de *missale Audomarense*. Il contient l'office que le prévot de St.-Omer, devait chanter dans les principales fêtes de l'année; d'après les statuts de son église. Il a été évidemment exécuté sous le dernier prévot de St.-Omer, Oudart de Bersaques, mort en 1558. Non seulement l'écriture et le talent d'exécution des admirables mignatures qui s'y trouvent, témoignent qu'il ne peut être de beaucoup antérieur à cette époque; mais le sujet lui-même de la première de ces mignatures le prouve avec évidence. On y voit repré-

senté le prévot à genoux sur un prie-Dieu, où se trouvent peintes ses propres armoiries. Bien plus encore, une écriture cursive du 16.e siècle, placée en tête du volume, déclare, sous la signature de *O. Delattre, notaire*, que ce livre, qui contient l'office de l'église de St.-Omer, a été légué par Oudart à cette église; et l'on y voit la date de 1558.

Ainsi ce manuscrit, au lieu d'être du 14.e siècle, comme il est indiqué sur sa couverture, est du 16.e, et la vignette qui reproduit un Évêque avec la double croix pour armoiries, est tout simplement l'image de l'Évêque Audomar (St.-Omer) à qui par anachronisme, l'on a donné les armoiries de la ville qui porte le nom de ce saint et où il a été enterré. Ce qui prouve que cet Évêque est un saint, c'est que sa tête est ornée du nimbe. Il est placé là comme image parlante des paroles qui se trouvent dans cet endroit de l'office; de même que tous les autres sujets des miniatures sont aussi en rapport avec le texte de la page où elles sont posées.

Les armoiries des Évêques de Terrouane étaient de gueules, aux trois mitres d'argent, deux et une : c'est ainsi que nous les trouvons dans la gravure représentant la prestation du serment de fidélité en 1308, par lesévêques suffragans entre les mains de l'Archevêque de Rheims. Elles sont

encore de même sur des imitations d'empreintes de sceaux dans le grand cartulaire de St.-Bertin, aux années 1388, 1393 et 1414. (1)

Voilà, Messieurs, quelles sont les réflexions que nous avions à vous communiquer sur les questions que M. Piers a soulevées dans sa curieuse histoire de Terrouane. Nous désirons qu'elles puissent être de quelque utilité pour remplir la lacune que cet historien laborieux vous a signalée. S'il en était ainsi, nous nous trouverions heureux d'avoir ajouté une page aux annales historiques si intéressantes de notre pays, d'avoir rectifié des erreurs involontaires et d'avoir donné quelque faible lumière pour découvrir la vérité.

Alex. Hermand.



(1) En 1388 et 1395 jointes aux armoiries de l'évêque Jean Tabari, sur deux sceaux non semblables; et en 1414, jointes à celles de Mathieu Renaud. *etc.*, *etc*

Erratum : Page 270 ligne 2, au lieu de en 1632, lisez *vers* 1631.

OBSERVATIONS

SUR

La Notice de M.r Hermand.

L'examen de mon *histoire de Thérouanne* a suggéré à l'un de nos collègues, MM., quelques réflexions sur les armoiries et sur les comtes de cette ancienne ville de France; sa critique que nous avions en quelque sorte invoquée (histoire de Thérouanne page 68) nous engage maintenant à examiner à notre tour si ces points douteux des annales de la capitale de la Morinie ont été éclaircis d'une manière satisfaisante.

Il faut répéter avant tout que les historiens, depuis un temps reculé jusqu'à nos jours pour ainsi dire, ont confondu souvent la ville de Thérouanne avec celle de St.-Pol, et quelquefois avec celle de St.-Omer (P. 18 et 7.); des autorités multipliées peuvent être produites au besoin à l'appui de ces assertions. Il est certain ensuite, que le nom de *terra vana* est au nombre de ceux qui ont été donnés à Thérouanne; et comme les antiquaires, ainsi que nous l'avons observé (Page 2) sont prodigues d'interprétations, ceux qui ont attribué à Thérouanne

des armes d'azur à la gerbe d'avoine d'or, liée de même, ont dit qu'elles étaient parlantes, selon l'étymologie que quelques auteurs dérivent du latin *terra avenæ*, à cause que le pays a été de tout temps fort fertile en avoine. Les romains avaient appelé *toute cette contrée* la terre d'avoine. Nous avons fait la description des *armoiries de Thérouanne* et des armoiries du *Comté de Thérouanne*, d'après les *Délices des Pays-Bas*; quant à la remarque relative à la concession du Roi Dagobert, il est évident que cette phrase était destinée à trouver sa place après l'indication des armoiries du comté; c'est une transposition commise par inadvertance. Nous n'avons point reculé devant une explication sur cette distinction d'armoiries, (P. 68) et sur le motif qui dans le principe, avait pu occasionner une similitude entre les territoires de Thérouanne et de St.-Pol, et opérer plus tard un changement dans les écussons de leurs comtes; nous avons mentionné également les variantes sur ces armoiries d'après quelques vieux mémoires sur l'histoire de ce pays, ainsi que la décoration d'un de nos évêques, Man. N.° 60, reconnaissant au surplus que toutes ces hypothèses sont conjecturales, mais prouvant en même temps que nous n'avions en aucune manière confondu aveuglément les armoiries de Thérouanne avec celles de St.-Pol; (Délices des Pays-Bas. Tome 2., page 285 et page 272.)

L'auteur de la notice à laquelle nous répondons aujourd'hui, prétend que les armoiries attribuées à Thérouanne page 285 de l'ouvrage précité, sont celles de St.-Pol même, et que les armoiries de Thérouanne ne sont autres que celles du prétendu comté. A-t-il raison, a-t-il tort? Il est fort aisé de proclamer : *je ne reconnais pas, je ne crois pas, il y a eu réellement confusion*, il est extrêmement aisé aussi de faire parade de preuves négatives; mais il ne l'est pas autant d'établir un système contraire à celui consacré par le temps; certes, les divers annalistes qui nous ont précédés avaient sans doute quelques raisons plus ou moins valables à l'appui de leurs indications, et les anciennes traditions méritent toujours d'être prises en considération.

Comme sur cette question *d'armoiries*, nous nous sommes borné à exposer les avis différents avec l'explication nécessaire, nous avons cherché vainement la *confusion nouvelle* que M. Hermand a trouvée dans *l'histoire de Thérouanne* et qu'il impute ensuite aux *Délices des Pays-Bas*.

Avant d'aborder le débat sur les comtes de Thérouanne, rappelons de suite les documens que nous avons recueillis sur les armoiries de cette cité.

Malbrancq qui commença à publier son his-

toire des Morins, quatre vingt-six ans seulement après la destruction de leur capitale, (Variétés historiques sur St.-Omer, page 217), montre la tête de Maure comme l'objet saillant des armoiries de Thérouanne, mentionne le fond d'argent, le ruban de pourpre, ainsi que l'auréole semée de fleurs de Lys, réduites à trois avant le sac, (tome 1. page 71) d'après les renseignemens parvenus à sa connaissance; le chef d'azur, la manière des anciens Césars, l'emblême de Clovis, la concession de Dagobert, tout y est rappelé (tome 1. page 85). Les armoiries de Thérouanne, dit-il, brillaient sur ses monumens publics, sur les façades et dans l'intérieur de ses temples, sur les vitraux et les marbres les plus antiques. Cependant il croit à l'existence d'un double emblême depuis mille ans, *insignia gemina*, il parle de ce relief héraldique comme un souvenir des Césars et des rois francs, et renvoie le lecteur au frontispice de son volume, où l'on aperçoit effectivement l'écusson *Comites tarvannæ*, tel que nous l'avons dépeint, (histoire de Thérouanne, page 2.) Malbrancq finit toutefois par déclarer que ces armoiries sont pleines de mystère *insignia plerumque mystica* (tome 1. page 86), et que son opinion est, que des vicomtes ou avoués ont seuls été préposés à la direction de la ville des Morins.

M. Deneufville, sans s'expliquer sur les armoi-

ries de Thérouanne, a placé l'écusson des comtes semblable à celui de Malbrancq au bas du plan que nous avons indiqué à la page 63.

Deslyons, page 44, Hennebert, tome 1. page 16, répétent la description de cet écusson.

Le manuscrit n.° 810 page 6 (histoire de la ville de St.-Omer, 17.ᵉ siècle) s'exprime ainsi sur cette matière « : le sceau de la ville de Thérouanne portait au milieu d'un fond d'argent la tête d'un Maure entourée d'un ruban rouge à la façon des anciens Césars ; il est vrai que dans le même écusson était au chef un fond d'azur parsemé de fleurs de Lys d'or que Dagobert, roi de France, avait donné lorsqu'il s'est emparé de la place ; les habitans ont toujours retenu les armoiries d'en bas comme marque de leur ancienneté. » Ce tableau présente assurément encore l'idée d'une double signification favorable à l'existence des comtes.

Le plan de Thérouanne, par le chevalier Beaurain, déposé à la bibliothèque publique, retrace de même les armoiries concédées aux comtes. Cette couronne de comte, cette tête de Maure sont reproduites en outre dans les dessins des Délices des Pays-Bas, et dans le diplôme des antiquaires de la Morinie.

Il se trouve enfin des armoiries des comtes de Thérouanne d'un aspect différent, dans les

antiquités de Philippe Lespinoy, vicomte de Thérouanne, dont la bannière méritait d'être tirée de l'oubli (histoire de Thérouanne page 68) ainsi que dans un autre manuscrit du 17.e siècle, n.o 819, où le comte de Thérouanne est indiqué comme le 9.e des Pairs des comtes de Flandre.

En 1547, Jehan de Gourmont, libraire juré de l'université à Paris, publia une carte immense de la partie-nord de la France; les villes de considération y sont désignées par des armoiries ou des emblèmes qui leur sont propres; un drapeau qui a quelque ressemblance avec la bannière de Lespinoy, flotte au-dessus de *Thérovenne.* Nous voyons de la similitude entre ces cartes précieuses et l'extrait suivant du manuscrit de M. *Deschamps* : « les anciennes armoiries de Thérouanne portaient *fond de pourpre*; celles du comte étaient les anciennes armes de France. » (1) Il ne nous reste donc que la citation des *Délices des Pays-Bas* pour soutenir notre gerbe d'avoine; mais il ne paraît pas probable à M. Hermand que deux villes aussi voisines, comme Thérouanne et St.-Pol, aient pris d'abord les mêmes armoiries; nous avons

(1) Un manuscrit du 16e. siècle, existant à Bruxelles, contient aussi une image des armoiries de Thérouanne qui offre encore de la ressemblance avec la carte de 1547 : c'est un double écu or et rouge, entouré de vairs. Notre M. N.o 751 (de Turpin) est en outre à consulter.

avancé en faveur de notre allégation que la tête de Maure avait par la suite figuré spécialement dans l'écusson du comte de Thérouanne (page 68); on sait que dans le principe, ce n'était pas les pays, mais les familles qui avaient des armoiries, et « l'on conçoit aisément que les fils de ceux qui s'étaient approprié des symboles d'abord pour les Tournois, puis pour les croisades, se firent un point de religion de transmettre à leurs descendans l'écu de leurs pères, comme un monument de leur valeur et de leur piété. » Quant aux cités, les traditions les plus éloignées et les contes populaires leur assignaient une simple devise, ou un symbole facile à comprendre. Chaque notabilité locale se paraît d'une marque distinctive. Il serait bien à souhaiter sans doute que l'opinion qui fait remonter à Dagobert les armoiries de la capitale de la Morinie se trouvât appuyée sur quelques données historiques. *Les fleurs-de-Lys* ne se rattachent-elles pas à la première race de nos rois? *Les fleurons* de la couronne royale conservée dans tous les monumens de cette époque n'en présentent-ils pas le type évident? Certes, ce serait un document vraiment national que le diplôme d'où il résulterait que ce vieil écusson n'est pas celui d'une famille, mais de la France. Quoi donc de si étonnant au reste que Thérouanne, une des villes qui ont servi de berceau à la monarchie française, eut cet emblème illustre dans son chef?

Dans l'âge religieux, nos Rois n'employaient qu'une croix pour signature; dans l'Ere Libre, la guillotine était comme le blason en relief des Jacobins. « Le costume d'Arlequin, est le seul costume qui conserve encore parmi nous quelque chose de la mode du blason et des armoiries de ces temps. » Comme les figures symboliques remontent à la plus haute antiquité, il nous semble donc que c'est de l'érudition en pure perte qu'une plus longue dissertation, à l'occasion de la concession du roi Dagobert, sur l'origine des armoiries dont l'existence positive n'est pas certainement antérieure au 12.e siècle; mais nous avons cru devoir signaler les armoiries primitives de Thérouanne et du comté de Thérouanne, à l'exemple de plusieurs écrivains d'une science incontestable. M. Deneufville ne rappèle-t-il pas le blason de Lydéric I.er au 7.e siècle (tome 1. page 101.)? mais les grands forestiers sont des êtres imaginaires, nous répondra-t-on; alors, sans doute Pharamond et ses successeurs sont aussi des personnages fabuleux; soit; viennent quand pourront les preuves authentiques! mais hâtons-nous d'arriver aux comtes de Thérouanne.

C'est en 367, que Valentinien institua dans chaque cité un officier nommé *Comes*, et à cette imitation, les Francs nommèrent des fonctionnaires au même titre, en 451. Les attributions

de ces comtes sont amplement définies en divers endroits du vaste recueil de Dom Bouquet (tomes 2 et 4). Nous ne pouvons démontrer positivement, il est vrai, la création du comté de Thérouanne, mais nous allons nous appuyer de quelques annalistes qui n'ont point craint de se servir de la dénomination de *comtes de Thérouanne*.

Les comtes de Flandre ont souvent été désignés par le titre de *comtes des Morins* (Adrien de Valois, page 356.) et Thérouanne, comme on le sait presque partout aujourd'hui, était la capitale de ces peuples ; on peut lire une excellente dissertation *sur les comtes*, pendant la première et la seconde race, dans dom Devienne tome 1 page 178 ; « il y avait deux comtés dans la province d'Artois, dit-il, celui d'Arras et celui de Thérouanne.... » Toutefois, ceux qui les possédaient n'étaient que des particuliers qui portaient le titre de comtes. Charlemagne confirma ensuite la dignité des *comtes* émanée de Clovis. « Pas n'est besoin d'entamer une discussion sur l'établissement des comtes qui n'étaient que des hommes chargés par Constantin de commander une province. » (1)

D'après Malbrancq et Hennebert, cette espèce de comte n'emportait d'autre signification que celle de Seigneur ou de gouverneur ; or, il est

(1) Histoire de St.-Pol, par Sauvage.

constaté qu'il se trouvait un grand nombre de ces fonctionnaires dans la province d'Artois. Delà aussi cette distinction de *comte des comtes* à l'égard des comtes de Flandre,

On lit ces expressions dans l'histoire des comtes de Flandre (Paris. 1733, in-12) :

« Adolphe, comte de Boulogne, fut aussi Seigneur de Thérouanne ; Arnould I.er héritier d'Adolphe, prit possession de la Seigneurie de Thérouanne.... Lothaire, roi de France dépouilla Arnoul II, des Comtés de Boulogne, de *Thérouanne* et de St.-Pol.... » (10.ème S.) Mézerai avait déjà déclaré que sous la minorité d'Arnould II, s'étaient érigés les comtés de Pontieu, de Boulogne et *de Thérouanne*.... (Edition in-8.o Paris, 1830 tome 2. page 288.) M. Deneufville rapporte aussi qu'Arnould I.er installa son successeur, du consentement de ses sujets, comme Comte de Flandre, de Boulogne et de Thérouanne.... (t. 1 p. 249)

Après Comius et Chararic, nous n'appercevons plus de Rois Morins; les gouverneurs de Thérouanne deviennent ensuite tributaires de la couronne avec la qualité de Ducs ou de Comtes.... (Hist. de Thér. p. 8.)

Lorsque nous avons dit que Clotaire II dans sa donation à Lydéric I.er, s'était réservé le Comté de Thérouanne qui n'avait pas encore de

Comte particulier, ce mot *Comté* pouvait à la rigueur rendre la pensée d'un territoire spécial, d'une petite province à part, de la *Régale* enfin, terme glorieux de permanence sous la domination française. (« La régale de Thérouanne porte le titre de Comté. » Délices des P. B. t. 2. p. 282) M. *Henry* nous apprend d'ailleurs qu'en 730, Othel, Comte de Boulogne, était aussi Comte de Thérouanne et de St.-Pol (la concession de Dagobert I.er a pû donc être faite au profit d'un prédécesseur qui possédait la cité de Thérouanne et dont le nom n'a pas été conservé) ; cet auteur ajoute qu'en 751, Frémondin était Comte de Thérouanne ; qu'en 790 Helgaut portait ce titre ainsi qu'Arnould I.er en 923 ; (Ephémérides de Henry) nous n'avons donc point avancé *légèrement* que sous les premiers Carlovingiens, on avait commencé à parler de quelques Comtes de Thérouanne. (p. 17) il en fut moins question, sans contredit, depuis qu'en 836, les limites du Comté de Boulogne eurent été restreintes par la distraction des Comtés de Thérouanne et de Guisnes qui en faisaient partie (Henry. p. 269) ; d'après *Aubert le Mire* ; *Charles le Chauve* avait établi, en 853, le Comte *Bérenger*, comme son justicier, dans ses propres Comtés de Noyon, Tournai, Amiens, *Thérouanne*, Cambrai et Arras. Cependant le Comte de Thérouanne était encore l'un des douze pairs de Baudouin-bras-de-fer, tenant rang au côté

droit (Lespinoy. p. 71 et 149.) « Les Viscomtes et Chastelains de Thérouanne furent jadis comprins entre les bannerets de Flandres, et furent les *Comtes dudit Thérouanne* des premiers pairs de ladite Comté de Flandres ») Ce bon antiquaire, quoique *Vicomte*, ne déniait pas, comme il paraît, le titre de Comte, porté par ses devanciers. Marchantius, dont la bibliothèque Belgique loue la profonde érudition, atteste l'existence de ces douze pairs qu'il prouve par toutes les annales du pays.

Cette qualification de Comte de *Thérouanne*, est encore confirmée par Malbrancq, lib. 5. c. 5; par Lefebvre, t. 1. p. 419. On la retrouve dans des géographes (Vaissette), dans nos savans almanachs d'Artois, dans les annuaires, dans des historiens modernes (Disc. sur l'hist. de France, par Dingé 1790). M. Michelet observe que le Comte de Boulogne avait été dépouillé par Philippe-Auguste des *cinq Comtés* qu'il possédait; et celui de Thérouanne était du nombre. La donation de Charles-le-Simple (Hist. de Thér. p. 19 et 67) est enregistrée par divers auteurs; Oudegherst qui d'abord n'avait parlé que de la région de Thérouanne, cite son Comté en 944; et le docte Lesbroussart allègue en outre que les Comtes de Boulogne, de St.-Pol, et de Thérouanne, avaient profité de la minorité d'Arnould II pour agrandir leur autorité. Au reste

ces Comtes de Thérouanne n'ayant pû se rendre héréditaires, finirent par disparaître, et alors commencèrent au 12.e siècle avec les Eustache et les Arnould, la puissance et la renommée des advoués ou vicomtes.

Hennebert avait cherché aussi à constater l'existence des Comtes d'Hesdin ; Legrand de Castelle le combattit avec talent, et traita ses Comtes de personnages imaginaires ; alors, l'historien d'Artois s'écria avec impatience : « n'est-on pas fondé à plaindre le sort de notre siècle quand on voit le pyrrhonisme s'étendre jusque sur les faits historiques les plus constans et les mieux établis ? » Pouvons-nous sérieusement en dire autant à l'occasion de la notice de M. Hermand : « Il n'est aucune recherche qui n'ait quelque profit à donner » ; aussi regrettons-nous que M. Hermand, pressé par le temps, dit-il, ne nous ait point présenté toutes celles qu'il aurait pû effectuer ; néanmoins, notre controverse est facile à résumer : les villes de Thérouanne et de St.-Pol, séparées par quelques lieues, ont-elles eu momentanément, et dans l'origine, les mêmes *armoiries parlantes* ? Nous venons de faire valoir les opinions contraires sur cette question ; nous avons ensuite déroulé le tableau des autorités qui justifient nos assertions concernant les Comtes de Thérouanne, dont les armoiries étaient certainement différentes

de celles des Comtes de St.-Pol, *candens avena* (Hist. de Thér. p. 68. — Hennebert. t. 1. p. 259. — Hist. de St.-Pol. p 145.); ces Comtes de Thérouanne qui n'ont joué un rôle historique que pendant quelques siècles ne sont-ils que des êtres purement fantastiques? sans doute comme M. HERMAND le remarque avec raison, « il est bien important de pouvoir éviter de fausses applications des matériaux les plus précieux à l'histoire; » mais lorsque les chartes et les sceaux nous manquent, ne pouvons-nous donc avoir recours aux légendaires et aux vieux chroniqueurs? quand sur un fait ancien, problème qui trouve autant d'improbateurs que de partisans, on est contraint d'avouer : « c'est fort possible, mais, je n'en sais rien; » « Je prétends que si! » — « Je soutiens que non! qui des deux à raison? peut-être ni l'un ni l'autre; » (1) alors que l'on se sent aussi bien disposé à affirmer qu'à nier, nous serait-il donc interdit de redire avec Vauban: « qu'importe que la chose soit un peu doubteuse, pourveu que vous ayez un Hérodote, un Homère ou un Josephe pour garand. » (Arch. du Nord., t. 1. p. 148.) A la vérité, pour nous il ne s'agit que de légendes; mais accoutumés à leur pieux et naïf langage, nous avons été en quelque sorte bercés avec elles; relisons et employons donc avec respect et reconnaissance,

(1) Histoire de St.-Pol.

ces bonnes légendes puisqu'elles nous ont appris à aimer l'histoire !

NOTA. Nous venons de relire les *observations* de M. Hermand, et nous y avons découvert par hasard un paragraphe (le 2e. de la page 279, *quant à ce que nous dit encore M. Piers, page* 68...) qui ne devait pas s'y trouver ; autrement, nous n'eussions pas attendu jusqu'à cet instant à y répondre. Ne semble-t-il pas vraiment par les expressions de ce paragraphe, où il s'agit de nouvelles indications des armoiries de Thérouanne, *nous n'avons pas saisi sa pensée, il doit y avoir encore erreur et confusion....* que nous ayons commis l'absurdité la plus grande, en venant nous démentir, ou donner un tableau tout différent que celui assigné par nous dans la page 2 (page 266 des *observations*) à l'écusson armorial de la capitale des Morins ? On ne doit jamais faire dire à autrui ce qu'il n'a jamais eu l'intention de dire. Nos lecteurs vont en juger : nous avons détaillé d'abord (page 2) les armoiries de Thérouanne, adoptées presque généralement, quoique susceptibles certainement d'être contestées ; nous avons ensuite à la page 68, dans les *notes* que nous avons ajoutées à l'histoire de Thérouanne, donné une explication sur ces armoiries; après avoir défendu notre système, nous avons cru devoir enfin, comme nous l'avons déjà dit (page 284) produire toutes les variantes sur ce point héraldique, et nous avons ajouté ces deux mentions : « nous avons remarqué encore dans quelques vieux manuscrits sur l'histoire de ce pays, que les premieres armoiries, comme *celles de Thérouanne*, portaient un *fonds de pourpre*, et en outre, que ces armoiries consistaient aussi en un fonds de gueules à la double croix d'argent. » La première de ces mentions a été puisée dans les manuscrits de M. Deschamps, (p. 288) l'autre est tirée d'un mémoire déposé aux archives de la ville. Quel rôle *notre pensée* a-t-elle donc joué dans ces dernières lignes, où ne parlons évidemment qu'en narrateur qui rapporte tout ce qu'il a lû sur la question ? Où sont donc ces *erreurs involontaires* qui n'avaient point besoin de cette étrange rectification ? M. Hermand ayant en outre retranché de son manuscrit, *son regret d'avoir été pressé par le temps* (p. 295) nous devons considérer cette controverse comme entièrement terminée.

H. PIERS.

RAPPORT

Du Comité de Numismatique

SUR

L'ouvrage de M. De Smyttère.

Messieurs,

Organe de votre comité de numismatique, je vais mettre sous vos yeux le résultat de ses premiers travaux.

Il a pensé ne pouvoir mieux les commencer que par l'examen de la partie numismatique d'un ouvrage qui traite d'un des points les plus importans de la Morinie, de Cassel, lieu plein de souvenirs historiques qui se rattachent bien particulièrement au but de votre institution. Cassel doit en outre vous offrir un grand intérêt archéologique, par les trouvailles journalières qu'on y fait d'objets d'antiquités gauloises, romaines et du moyen-âge, et particulièrement de médailles.

Votre comité, tout en rendant justice au zèle de l'auteur M. De Smyttère, eut désiré n'avoir que des éloges à donner à cette partie de son travail, mais il a été forcé de reconnaître,

que des erreurs graves ont été commises, et il a cru qu'il était de son devoir de vous les signaler.

Dans le corps de l'ouvrage de cet auteur, se trouve un catalogue des médailles impériales romaines trouvées à Cassel. M. De Smyttère indique parmi elles les pièces des tyrans *Valens*, *Emilien*, *Titus Celsus* et *Censorin* qui jusqu'à ce jour, ne sont connues dans aucun cabinet.

Sur l'examen de cette énumération si peu développée, votre comité a dû croire que son auteur avait peu d'habitude de la numismatique; car il paraîtrait par trop étonnant que dans la suite des têtes impériales qu'il donne, il ne se soit trouvé aucuns revers qui méritât d'être décrit : bien plus encore, comment penser que s'il eut connu toute l'importance historique et archéologique de ces quatre des 30 tyrans qui se sont élevés sous l'empereur Gallien, il n'eut fait que les indiquer, sans entrer dans aucun développement.

La première pensée de votre comité a donc été naturellement le doute, sur l'existence de ces médailles; aussi un de ses membres s'est-il transporté à Cassel, non chez M. De Smyttère qui habite maintenant Paris, mais chez le numismatique qu'il cite comme possédant avec lui toutes les médailles qu'il a indiquées. Il s'est enquis de lui, s'il avait connaissance que les pièces de ces quatre tyrans eussent été trouvées

à Cassel, et si elles existaient dans son cabinet ou dans celui de l'auteur.

M. Van Overschelde lui a ouvert son médailler, aucunes de ces pièces n'y ont été trouvées; lui-même a cru pouvoir assurer qu'elles n'existaient pas plus dans celui de M. De Smyttère, et que c'était une erreur commise par lui.

Ce qui vient presque donner un caractère de certitude à l'opinion de votre comité que ces pièces n'ont jamais été trouvées à Cassel; c'est que tous les auteurs numismatistes les plus estimés, qui ont écrit depuis la publication de l'ouvrage sur Cassel, ont comme précédemment toujours assuré que les médailles de *Valens*, *Emilien*, *Titus Celsus* et *Censorin*, n'étaient connues authentiques dans aucun cabinet; qu'elles ont été publiées par *Goltzius*, *Tristan*, *Ursin*, *Mézabarbe* et *Banduri*, auteurs suspects, et que par conséquent leur existence est regardée comme très-peu certaine.

Il a paru évident aux membres de votre comité, que M. De Smyttère n'eut pas manqué de relever les erreurs commises par les auteurs nouveaux qui nient l'existence de ces médailles, s'il avait eu en main des preuves de ce qu'il a avancé.

Tout porte donc à croire que cet auteur se sera laissé égarer par la ressemblance des noms

de quelques uns de ces tyrans avec ceux de quelques Empereurs, ou que, peu au courant des ouvrages les plus modernes de numismatique il se sera autorisé pour son catalogue des indications de ces auteurs, sur la bonne foi ou les connaissances desquels les numismatistes ont plus que du doute.

Reconnaissons donc Messieurs que jusqu'à preuve du contraire, il nous est démontré que M. De Smyttère a avancé une assertion que rien ne justifie, et dont les conséquences pourraient être non-seulement de faire établir à tort des preuves historiques, mais encore d'entraîner dans des erreurs très-préjudiciables, les jeunes numismatistes portés à croire sans examen, et qui appuyés sur cette assertion pourraient acquérir à de grands prix comme véritables, des pièces que l'on s'accorde généralement à regarder comme fausses.

Le Rapporteur,

ALEX. HERMAND.



RELATION
Du Pas d'Armes
PRÈS
DE LA CROIX PÉLÊRINE,
Par M. Eudes,

Lue à la séance de la Société des Antiquaires
Le 3 Janvier 1834.

Dans le village de St.-Martin-au-Laërt, vis-à-vis l'ancien château du Long-Jardin, à vingt-cinq pas à gauche de la grande route de Calais, dans un champ attenant à la maison de campagne qui vient d'être récemment construite par M. Siriez de Bergues, se trouve encore debout une colonne en grès, et d'une seule pièce, surmontée d'un chapiteau, qui, anciennement, était ornée d'une croix en fer. J'avais dans un article du *Mémorial Artésien* du 2 décembre 1830, lequel a été inséré par un antiquaire dans les archives du Nord (octobre 1831, p. 75) fait connaître l'origine de cette colonne ignorée jusques lors, des habitans du pays, du moins à ma connaissance, en lui donnant le nom de *Croix Pélérine* d'après

Haby Imp. Litho

une mention faite dans le manuscrit de notre vieil Hendricq, qui rapporte à l'an 1447, une joûte qui aurait eu lieu en cet endroit, par Messire Jean Bâtard de St.-Pol, Seigneur de Haubourdin et cinq de ses compagnons qui se faisaient appeler les *Pélérins* : joûte, qui fut honorée de la présence de Philippe-le-Bon Duc de Bourgogne et du Comte de Charolois, son fils, venus expressément à St.-Omer pour voir *l'ébastemeut.*

Mais cette indication, bien que positive sur l'existence et le nom du monument, est fautive sur l'année de la date de cet évènement et la véritable origine de la Croix ; j'en trouve la preuve dans les chroniques de Mathieu de Coussy, qu'on a, jusqu'à notre tems, confondues avec celles de Monstrelet ; et que *Buchon* a publiées comme provenant, au contraire, du véritable et authentique continuateur de cet historien ; c'est un nouveau service qu'il a rendu aux lettres ; c'est encore une illustration de plus pour le Nord de la France, puisque Mathieu de Coussy est natif de *Quesnoy le Comte en Hainaut.*

Je crois devoir d'autant plus rectifier ce que j'avais écrit il y trois ans, que le fait à rapporter dans son exactitude est d'un intérêt piquant pour nous ; par là j'aurai contribué à faire connaître positivement un lieu célèbre dans les fastes de

l'ancienne chevalerie, qui, au XIXe siècle, a encore pour le constater, un monument peut-être l'unique en France : j'y suis porté encore par cet autre motif, c'est que bientôt il ne sera plus apparent que pour l'antiquaire ; car, cette colonne, isolée encore il y a deux ans dans le champ auquel elle sert de borne vers la route de Calais, dont elle est séparée par un autre champ qui le longe, va bientôt se cacher sous l'ombrage d'une plantation de haye, garnie d'arbres, qu'a faite un villageois pour clore de ce côté, l'habitation qu'il s'est créée en ce lieu. Déjà une indication de son emplacement par *Hendricq* n'existe plus ; la marche du tems, comme la volonté de l'homme, fait tout disparaitre ; le château du *Long ou Beau Jardin*, situé jadis en face de l'autre côté de la route, a été démoli, il y a deux ans, par M. Buffin, son propriétaire, pour livrer son terrein à la culture. Espérons néammoins, que notre colonne sera respectée du maître de la terre qui la porte; il appartient à Madame Danglure, notre compatriote, lequel lui provient de ses pères comme dépendance du vieux manoir de *la Clef Rouge*, aussi à St.-Martin-au-Laërt ; elle défend trop bien et trop honorablement son champ pour n'avoir d'autre destructeur que la faulx du tems ; au surplus, nous l'avons signalée à notre collègue Wallet qui, en dernier lieu, s'est empressé de lui consacrer ses crayons.

Sous le point de vue historique et archéologique, l'aspect de cette colonne excite dans nos cœurs d'agréables impressions, en rappelant ces brillans tournois, véhicule si puissant de l'honneur de nos preux; source féconde, dans des tems de barbarie, de sentimens généreux; d'amour, pour les dames; d'inspiration pour les troubadours et les trouvères de notre Artois, de notre Flandre, dont les archives du Nord viennent récemment de réveiller le souvenir; ces fêtes, où s'étalait alors tout le luxe de l'époque, mettaient en émoi des populations entières; l'annonce s'en faisait dans le Royaume et même l'Europe entière, pour y appeler une jeunesse valeureuse, qui, par ces jeux, préludait aux nobles travaux de Mars. Malgré qu'elles aient été si souvent décrites, je ne puis passer ce qu'en dit M. le Baron de Reiffemberg, l'un de nos membres correspondans, dans ses remarques sur les mémoires de Jean Duclercq, puisque cela se rapporte à notre sujet. « Au seul mot » de tournois l'imagination se réveille, et l'on » oublie l'oppression féodale pour ne s'occuper » que de grands coups de lances et des prodiges » de la valeur et de la galanterie. Les *hourts* sont » dressés autour de la lice, une foule de jeunes » beautés s'y placent. *Lacez, lacez*, s'écrient les » héraults et les poursuivants, pour avertir les » tenants de s'y arrêter. Enfin ceux-ci sortent de » leurs pavillons, où flottent des banderolles de

» mille couleurs, entourés d'écuyers qui, chargés
» d'armoiries semblent des figures héraldiques.
» Ils parcourent l'arène sur leurs coursiers, qu'ils
» font caracoler avec grâce. A leur bras, sur leur
» cœur, au cimier de leurs casques, sont atta-
» chés de nobles *emprises* qu'ils ont juré de défen-
» dre. Les trompettes sonnent, le juge du camp
» fait aux joûteurs une part équitable du soleil
» et du vent; ils prennent du champ et se préci-
» pitent les uns contre les autres. Terrible est
» le choc; du premier coup les lances volent
» fracassés; même un des chevaliers tombe sur
» l'arène, et son heaume renversé découvre les
» traits les plus doux. Des *hourts* s'échappe un
» cri perçant, c'est le cri de celle qu'il aime :
» à cette voix chérie, il se relève comme un lion,
» attaque inopinément son adversaire déjà sûr
» de la victoire, et, la hache à la main, la tête
» nue, il parvient à le terrasser, malgré son
» avantage. Qui sait si le vaincu ne perdra pas
» la vie? Les juges dn camp jettent dans la lice
» leur baguette blanche; elle vole, tombe, il
» est sauvé! De nouveau les clairons sonnent,
» les hérauts répètent : *Largesse! Largesse*..
» *Honneur à la Chevalerie*! Et le vainqueur reçoit
» le prix de la journée des mains de sa dame,
» à qui ses rivales portent tout bas envie. » Voilà
ce qui devait se passer dans ce que nous allons
rapporter.

En 1448, pendant la paix qui régnait alors en

notre Artois, le noble et vaillant homme Jean de Luxembourg, Bâtard de St.-Pol, seigneur de Haut-Bourdin, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, dont le nom est si célèbre dans les guerres du XV.e siècle qui ont tant dévasté nos provinces, avait, selon la coutume des chevaliers, médité une entreprise d'armes pour signaler son courage en l'honneur des Dames, lorsqu'il lui advint une avanture qui fit grand bruit, non-seulement dans le pays, mais encore plus tard dans toute l'Europe. Une noble Dame, dont l'histoire ne nous a fait connaître ni le nom ni la contrée qu'elle habitait, se rendait à Rome à l'occasion des grands pardons que le Pape avait publiés pour y attirer toute la chrétienneté, lesquels cependant ne devaient commencer qu'aux fêtes de Noël 1450. Mais en voyageant sur sa haquenée, elle allait à petites journées et visitait les saints lieux qui étaient sur sa route; lorsqu'arrivée au bord de la mer (sans qu'on cite laquelle, mais probablement aux côtes de la Manche) elle fit rencontre d'une bande de pillards et robeurs de mer, qui l'attaqua aussitôt, et allait attenter à sa vie ou la faire prisonnière comme les gens de sa suite, quand le hasard qui servait si à propos nos preux, amena en ces lieux, notre brave chevalier, qui, par sa valeur, la délivra des mains de ces brigands. Gissante sans connaissance sur le sable, la noble Dame fut doucement prise dans les bras de Jean qui lui

dit : « Ma chère Dame ne vous esbahissez de
» rien, prenez cœur, et vous confortez : car la
» merci Dieu ! vous êtes délivrée de vos ennemis,
» et s'il vous plaise, je suis prest de vous con-
» duire vous et votre compaignie, en aulcune
» bonne ville et seure place près d'chy. »

Reprenant ses sens, elle remercia son libérateur, lui conta son malheur, et le désespoir où elle était d'être si loin de son pays sans avoir fini son pélérinage, en ajoutant : « Sire che-
» valier, je suis la plus troublée gentille femme
» qui soit aujourd'hui en ce monde, et ne say
» à présent comment me conduire. » A ce dolent propos et aux larmes de la Dame désolée, qui lui avait aussi appris son haut lignage, Jean se constitua son protecteur ; cependant il lui annonça qu'il ne pouvait obéir à ses ordres avant qu'il n'eut accompli une entreprise d'armes qu'il avait conçue, déjà annoncée, laquelle était de garder un pas, ou lieu, auprès de la tour du Beau Jardin, sur le chemin d'entre Calais et St.-Omer, en Picardie, au diocèse de Thérouanne, pendant un mois, depuis le 15 Juillet 1449 jusqu'à la fête de Notre-Dame d'Août, pour délivrer tous gentilshommes chevaliers extraits de noble lignage ; que si la très-chère Dame voulait se reposer en ce pays jusqu'à la fin de son entreprise, sous son bon plaisir, il la conduirait où il lui plairait. Le doux parler du chevalier fit tant d'impression sur le cœur de la noble Dame

qu'elle consentit, en le remerciant de ses offres gracieuses, à demeurer sur ses convenances jusques lors. Aussitôt Jean lui fit connaître les conditions de son entreprise qu'il avait par écrit; et comme la Dame était sans doute aussi remplie de sapience que de science de clergie, elle voulut donner plus d'illustration à son chevalier, et peut-être faire un peu parler de sa personne. Les gentes bachelettes ont toujours eu ce désir. Elle crut convenable d'adresser en même tems que les conditions de l'entreprise, selon, sans doute la nouvelle édition qu'elle en fit comme nous verrons ci-après, des lettres à tous Princes, Princesses, Barons, Seigneurs, Dames et Gentils Chevaliers, non-seulement pour annoncer son infortune sous le nom de la *Belle Pélérine*, (ajoutant, en femme modeste, que d'aucuns l'avait ainsi nommée) et tout ce que le noble chevalier qui voulait joûter avait fait pour sa délivrance, mais encore pour les supplier, « autant » que gentille femme en perplexité peut se » trouver, » d'abréger son pélérinage en accourant au Pas d'Armes tant pour leur renommée que pour l'honneur de leurs Dames : indiquant que dès à présent le lieu du *Beau Jardin* jadis ainsi appelé; serait dès lors nommé, la *Croix de la Pélérine*. Pour donner créance à ces lettres et aux conditions de l'entreprise de Jean, restant inconnu selon l'usage, la noble Pélérine obtint de Jean de Bourgogne, comte d'Etampes, capi-

taine général du duc de Bourgogne, qu'il les scellât de ses armes, ce qui eut lieu le 14 juillet 1448.

Pour exciter davantage le zèle des chevaliers, des messagers furent envoyés de tous côtés par les nobles officiers du duc, le Roi d'armes d'Artois alla en France; Thoison d'Or, en Angleterre, le Héraut Namur, en Allemagne; le Héraut Château Belin, en Espagne.

Il faut dire cependant qu'un petit nombre de chevaliers se rendit au *Pas* : beaucoup, d'après le rapport des messagers, s'excusèrent sur ce que le chevalier qui avait entrepris la conduite de la Belle Dame Pélérine était seul; qu'il aurait pu advenir qu'il fut vaincu ou empêché d'accomplir les conditions qu'il s'était imposées; que s'il avait eu trois ou quatre compagnons pour le soutenir, dans ce cas il eut été plus honorable pour eux de besogner à leur vaillance ou à leur préjudice.

Néanmoins l'entreprise fut soutenue à la gloire du noble Bâtard de St.-Pol et de la Belle Pélérine, et il est vrai, comme le dit *Hendricq*, en présence de Philippe le-Bon et du comte de Charolois, son fils, si bon juge en cette matière car, d'après *Olivier de la Marche* « ce Prince » à ce mestier était renommé, non pas seulement » comme Prince et Seigneur, mais comme un

» chevalier dur, puissant et à douter, et certes
» il fréquentait les joustes en icelui temps et
» gagnait bruit et paix ; et endurait le faix et
» le travail, et donnait et recevait grands coups
» sans soi espargner, comme c'euist été un
» pauvre compagnon qui désirait son avancement. »

Qu'est devenu la *Belle Pélérine* ? C'est ce que jusqu'ici je n'ai pu découvrir ; mais nous devons espérer qu'elle aura accompli son pélérinage sous la conduite du noble Jean qui l'aura menée à Rome, saine et sauve, où elle aura recompensé ce vaillant chevalier, ainsi que le comportait ses services et les lois de la Cour d'Amour. Ce qu'il y a de plus certain pour nous, c'est que la *Croix Pélérine* de St.-Martin-au-Laërt a pour date précise 1449, et pour origine, le jeu chevaleresque que nous venons de rapporter, dans un lieu qui avait déjà antérieurement quelque célébrité puisqu'il a été choisi à cet effet. Vu la destination actuelle de notre colonne, que le Dieu *Terme* lui soit en garde !



NOTA. Depuis, notre collègue M. FRANCIA, de Calais, qui a connu cet opuscule, nous a gratifié du dessin de notre colonne qu'il en a fait en 1821

S'ensuivent les chapitres de l'entreprise d'armes du Chevalier qui a prins à conduire la noble Dame, que l'on dict la Belle Pélérine ; Chap. 39 des Mémoires de Mathieu DE COUSSY.

Premièrement, ledit Chevalier, du bon plaisir et par le congé et licence de très-haut et très-puissant Prince, et son très-redoubté Seigneur, Monseigneur le Duc de Bourgongne, de Brabant et de Limbourg, comparra et sera en personne, le quinzième Juillet l'an 1449, sur un Pas, lieu, ou place, auprès la tour de Beau Jardin, sur le chemin entre Calais et St.-Omer, en Picardie, au diocèse de Thérouanne, appelé jadis la tour du Beau Jardin, et à présent la Croix à la Pélérine, et à l'aide de Dieu, gardera cedit pas, lieu ou place, depuis le quinzième jour de Juillet jusques à la feste de l'Assomption Nostre Dame my-Aout, audit an, où tout inclus et compris est ung mois entier ; auprès laquelle croix il fera pendre un escu blanc à une bande de velin vermeille en signifiance de l'escu qui soulloit (avait coutume), porter en son temps ce noble et vaillant Lancelot du Lac, qui fut tant loyal et heureux en armes ; et après cest escu aura lanche et une hache à dague, appuyée à ung pallis (pieu) auquel pendra ung cor que veneurs ont accoustumé de porter en chasse.

Item, après, ledit Chevalier aura ung pavillon

tendu, où seront pendant ledit mois et une semaine, un Roy d'armes, ou Hérault notable, accompaigné de poursuivants d'armes, qui feront en leur office ce qui sera ci-après désigné.

Item, assez près du dessus dudit escu, en sera attaché ung autre éschiqueté de blanc et de noir, à deux espèces de Sarrasins vermeilles en travers qui sont telles que le bon chevalier Palamèdes, qni tant travailla en son temps pour Dame acquerre, portoit en armes, le plus par usaige, en cherchant les adventures ; et auprès cest escu, seront deux espées de diverses longueurs, l'une pour combattre à cheval, et l'autre pour combattre à pièd.

Item, et pour mieux déclarer la présente entreprise d'armes dudit Chevalier, son intention est que tous les Chevaliers, Gentilshommes de nom et d'armes et sans vilain reproche, qui auront desir et volonté de faire armes, excepté les sujets et serviteurs de Monseigneur de Bourgogne, si leur bon plaisir est de toucher à l'un des deux des susdits escus, c'est assavoir à l'escu blanc, à la bande de velin vermeille, ou de lanche ou de hache, ou de tous les deux, ou à l'escu échiqueté de blanc et de noir des deux des susdites espées, ou de toutes deux, seront tenus de fournir au Chevalier à la Pélérines les armes cy après déclarées ; et ne les pourra aulcune accomplir, soit de l'une ou l'autre

manière, se il n'a premièrement touché à l'ung des deux escus dessusdits.

Item, que ceux qui auront touché un dessusdit escu blanc feront leurs armes le mercredy, et ne se debveront faire en un autre jour ; et sera à commencer le mercredy d'après le quinzième Juillet audit an, et ainsi delà en avant chacun merquedi jusques au jour Nostre-Dame my-aoust exclus ; et qui aura touché l'escu déchiqueté, fera ses armes le samedi, lequel jour est pour l'adventure dudit escu, et non autre.

Item, pour oster les doubtes que les Chevaliers, mesmeurent de loingtaines contrées, pourroient avoir, avant qu'ils peussent estre venus au lieu dudit pas la Croix à la Pélérine, il y eut trop grand nombre de Chevaliers qui eussent touché auxdits deux escus ; car, par cette entreprise que premier y aura touché, aura premier lieu à ses armes à faire, et conséquemment les autres dégré en dégré, par ordre ; ladite Pélérine envoye un gan auparavant le commencement de l'exécution de cette entreprise, le signifier, tant à l'empire comme autre part, en divers royaumes, régions, contrées et seigneuries.

Item, et baille pardevant dite Pélérine aux Rois d'armes et Héraults qui portent les lettres et chapitres d'icelle entreprinse, à chascun les deux escus et bastons devant mention, ou les

semblables, afin que chascun chevalier, de quelque contrée qu'il soit, de la condition dessus dite, puist toucher, s'il lui plait, à l'ung des dessus dits escus, lequel que mieux lui plaira, quand il aura veu et entendu la tenenr desdites lettres et chapitres, à quoi il sera reçu dès lors comme s'il avait touché sur la place; et il lui sera tenu son lieu, selon le jour et heure qu'il aura touché, par le rapport du Roi d'armes ou Hérault qui mettra par éscript le nom du Chevalier et le jour et heure qu'il aura touché. Toutefois le Chevalier qui ainsi touchera, sera tenu de bailler au Roi d'armes, seureté de son scellé de venir accomplir les armes et adventures requises à l'escu qu'il aura touché, en la place et au temps que ces chappitres contiennent, si Dieu le garde d'encombrier et léal ensoinne (embarras).

Item, se aulcun Chevalier de la condition que dessus, désirant de faire armes et d'accomplir l'emprinse et adventure requise à l'ung des deux escus, voulloit attendre d'y toucher jusques à la semaine devant ledit quinzième jour de Juillet il pourra, s'il lui plaist, venir au lieu de la Croix à la Pélérine, tel jour que bon lui semblera, excepté le vendredi, et sonner ledit cor entre l'heure de prime et midy; au son duquel cor viendra avant un Roy d'armes ou Hérault, qui sera tenu de demander le nom du Chevalier qui ledit cor aura sonné, et aussi enrégistrer le

jour et l'heure que faict le aura, et dire ce qui s'ensuit : « Très-noble Chevalier, jé, et mon » compagnon, sommes ici ordonnés de par notre » Seigneur, qui a empreins la conduite de la » belle dame Pélérine, que Dieu doine d'hon- » neur et joie! Pour vous et tous autres nobles » Chevaliers, advertir et informer de ce qui est » touchant l'emprise d'armes et adventures appar- » tenant aux deux escus que icy povez veoir. » Vérité est que nul Chevalier ne doibt être reçu à faire les armes de pied ou de cheval qui appar- tiennent à l'escu blanc et à la bande de velin vermeille, s'il n'a Dame en amour, qui de sa grace la retenu pour serviteur; mais si est le plaisir dudit Chevalier à accomplir les armes qui affierent à l'escu échiqueté de blanc et de noir, soit de pied ou de cheval; et, au contraire, Chevalier qui soit retenu serviteur de Dames ou de Damoiselles, ne peut estre reçu à accomplir l'emprise qui appartient à l'escu blanc, à la bande de velin vermeille dessusdite.

Item, pour plus déclarer la condition de cette emprise ou adventure, est assavoir, quesc aul- cun Chevalier de la condition devant dite, touche de lance à l'escu blanc, à la bande vermeille de velin, il sera tenu de accomplir contre le Che- valier à la Pélérine six courses de lance à la toile à fers émoulus, tels que l'on a accoutumé de porter en armes et un harnais et selle de guerre.

Item, en la lice se feront lesdites armes, aura deux arteilliers, l'ung à ung lez d'icelle lice, et l'autre arteiller à l'autre lez, où seront dressées les lances; car, selon ceste entreprise il convient que chacun Chevalier se arme et désarme sans aide d'autrui; et ne pourront les Chevaliers reprendre aux arteilliers à chaque course, si mestier en ont, et si pourront chacun avoir certain nombre de gens de pied et de cheval, ainsi qu'il plaira au juge ordonner pour eux servir, au surplus; et livrera la Belle Pélérine les lances toutes d'une sorte et longueur, dont le Chevalier estranger aura le choix à prendre; mais chacun Chevalier fournira des fers à son plaisir.

Item, au Chevalier qui en courant le nombre de ses lances, aura faict de plus belles attaintes, la Dame Pélérine donnera ung diamant, afin que sa Dame puist en avoir congnoissance.

Item, et si le Chevalier qui aura sonné le cor, touchait à la lance, ou à l'escu blanc à la bande de velin, il serait tenu de faire allencontre du Chevalier à la Dame Pélérine, les armes qui s'ensuivent : C'est assavoir, assembler de près d'ung ject ou pieux de lance, lequel que mieux plaira, à icellui Chevalier à la Dame Pélérine, et en poursuivant combattre de hache à dague, tant que dix-sept coups soient feruz et assis par l'ung des deux Chevaliers; et livrera sur la place icellui Chevalier à la Dame Pélé-

rine, les lances ou haches, pour ce faire, toutes semblables, dont le Chevalier estranger aura le choix.

Item, et s'il advenoit, que Dieu ne veuille! que aulcun Chevalier en faisant les armes dessusdites, fust porté par terre de main et de genou, ou débatonné avant le nombre de coups parfait, en ce cas, les armes seraient tenues pour accomplies, et pourra ung autre Chevalier qui aura touché, commencé à besongner, s'il lui plaist.

Item, s'il venoit à plaisir à aulcun Chevalier des conditions dessusdites, de toucher, et touchoit à l'escu échiqueté de l'une desdites espées, s'il avoit touché la plus courte, en ce cas, il seroit tenu de combattre à cheval, à l'assembler d'ung cours de lance, et, en poursuivant, combattre de l'espée, tant que cinq coups seroient férus et assis par lung des deux Chevaliers; et livrera sur la place le Chevalier à la Dame Pélérine les lances et espées, pour ce faire, toutes semblables, dont le Chevalier estranger aura le choix, comme dessus est dit.

Item, et s'il avoit touché de la plus longue espée ledit escu échiqueté, il seroit tenu de faire les armes qui s'ensuivent, c'est assavoir assembler à pied par un ject d'espée, telle que le Chevalier à la Belle Pélérine baillera qui en fera apporter sur la place deux semblables, dont le Chevalier en prendra une à son choix, et, après

ledit ject, en poursuivant, combattront de l'espée de corps, tant que dix-neuf coups en bonne poursuitte soient feruz et accomplis ; et si, aucun en combattant, estoit porté par terre, ou desbastonné, en ce cas, les armes seroient accomplies, comme dict est dessus du chapitre de l'escu blanc à la bande de velin.

Item, en combattant, ne pourront les Chevaliers mettre main l'un sur l'autre, mais combattront de bastons seulement sous paine d'estre blamez et repris d'honneur.

Item, et se aulcuns Princes, Ducs ou Comtes ou leurs enfans, qui ne fussent point Chevaliers avoient à plaisir, pour l'honneur des Dames, venir donner secours à ladite Dame Pélérine pour considération de la hautesse de leurs lignages, ils seroient reçus comme s'ils étoient Chevaliers.

Item, comme dessus est touché, ung même Chevalier ou Seigneur ne peust être reçu à fournir les armes de l'emprise des deux escus dessusdits ; mais pourra, s'il lui plaist, emprendre les armes. soit de pié ou de cheval, appartenantes à l'ung des deux escus seulement.

Item, se commenceront lesdites armes tant du mercredy que du samedy à l'heure de prime, que le Roy d'armes ou le Hérault aura sonné ledit cor par trois fois ; et se aucun avait commencé à faire ses armes qui ne peussent être accomplies

avant midy, il n'en sera fait plus avant, car, selon cette emprise; après heure de midy ne doit être coup féru pour l'adventure desdits deux escus.

Item, et se aulcuns Chevaliert, Escuyers et Gentilshommes, aultres que ceux qui auraient touché l'ung desdits deux escus avoient plaisir de eux exerciter en armes, ils trouveront, au lieu de ladite emprise et durant le temps d'icelle, certain nombre de Gentilshommes qui seront appareillés de fournir celui qui il plaira et le requierra pour l'amour de sa Dame onze courses de lances à fers émoulus et à la toile, en harnois, et selle de guerre, en autres jours que le mercredy et le samedy ordonnés pour les armes de l'emprise dessusdite; et chacun pourra faire servir de sa lance, si bon lui semble. Toutefois auscun estranger ne pourront faire armes qu'une fois le mois par condition de ladite emprise.

Item, se, aulcune difficulté, doubte et obscurité sourdoie ou estoit touchant la teneur des présens chapitres de ladite emprise et des dépendances, le dessusdit Chevalier qui a prins la conduite de ladite Dame Pélérine, en retient et réserve à soi l'interprétation.

Et aux humbles et instantes supplications de moy Pélérine devant dicte, très-excellent et très-puissant Prince Monseigneur le Duc de Bourgongne et de Brabant, et mon très-redoubté Sei-

gneur a octroyé d'estre juge des armes et faits de ladite emprise, et de sa grâce et bénégnité en a prins la charge et de tenir ou faire tenir la place seure; ensemble les autres choses qui, en ceste matière et les dépendances, à juge appartient et appartiendroit.

Et, s'il advenoit que, pour l'occupation des haults et grandes affaires de mondit Seigneur le Duc, il ne y peust vacquer et entendre en sa personne, il a octroyé, comme dessus est dit, et promis de le faire faire par hault et puissant Prince Monseigneur le Comte de Charolois, ou par couleurs de Messeigneurs ses neveux; et nous, Jean de Bourgongne, Comte d'Estampes et Seigneur de Dourdan, à la requeste de noble et honorée Dame la Belle Pélérine dessusdite, a l'honneur de toutes Dames et à greigneur certaineté de toutes et chascunes les choses devant escriptes, mesmement afin que nul ne mette en doubte que le Chevalier qui a prins la conduite d'icelle belle Dame Pélérine ne fasse son devoir de accomplir sadite présente emprise, s'il plaist à Dieu de le défendre d'encombrier et léal ensoinne, avons à ces présentes fait placquer le scel de nos armes, le quatorzième jour de Juillet de l'an de grâce 1448.

Tournois.

L'instinct de la guerre a toujours été naturel chez les Gaulois ; lorsque les Celtes n'avaient point chez eux de guerre sérieuse, ils cherchaient à repaître par l'image des combats, cette passion effrénée qui les portait au métier des armes, et prenaient un vif amusement à des combats simulés ; c'est à cet antique usage qu'il faut rapporter l'établissement des Tournois (1) On sait généralement aujourd'hui que la Morinie a dû sa civilisation à de zélés apôtres du Christianisme, et que les réglemens de ces régénérateurs évangéliques y furent en vigueur en quelque sorte jusques dans le dixième siècle ; la ville de St.-Omer n'était même alors qu'une cité naissante ; ses habitans avaient retrouvé sans doute contre les Normands la vaillance innée que leurs ancêtres avaient d'abord montrée avec une noble ténacité contre les cohortes de César ; sujets ensuite des Comtes de Flandre, sous la suzeraineté des Rois de France, ils avaient bien, à la vérité, signalé leur ardeur guerrière sous quelques-uns de leurs estimables Châtelains ; mais le fonds des mœurs Audomaroises était resté monacal plutôt que belliqueux;

(1) L'Edda.

ce qui n'empêchait pas toutefois de braves champions de défendre en champ clos jusqu'à la mort, les droits, les intérêts ou l'honneur de nos corporations religieuses. Les guerres continuelles des siècles suivans altérèrent insensiblement ces mœurs pacifiques; les modifications dans le gouvernement et le territoire, la défense de la cité natale, la Chevalerie, leur donnèrent bientôt une allure inconnue, et sous la brillante domination des Ducs de Bourgogne, le retentissement le plus flatteur était le fracas des armes. L'institution de l'ordre de la *Toison d'Or* fut la cause d'une infinité de Tournois, et la ville de St.-Omer en devint plusieurs fois le théâtre. (1) C'est une des cités du Royaume qui manifesta le plus vivement son dévouement à l'infortuné Roi *Jean*, après la fatale défaite de Poitiers; nos *fidèles* ayeux célébrèrent sa délivrance par plusieurs réjouissances, spécialement par un magnifique Tournoi où il y eût un grand concours de Seigneurs et Chevaliers tant anglais que français. (2)

---

(1) Les 6e. et 10e. chapitres de cet ordre illustre furent tenus dans l'abbaye de St.-Bertin le 17 novembre 1440 et le 2 mai 1461. La charte d'institution avait été expédiée le 27 novembre 1431. On cite parmi les écrivains de cet ordre, Jean Lefèvre, seigneur de St.-Rémy, don Julian de Pinedo y Salazar; Guillaume Fillâtre, et Antoine de Berghes, abbés de St.-Bertin, Josse Carton, natif de St.-Omer (in-4.o M. bib. de Douai.) et le Baron de Reiffenberg.

(2) Chron. de St.-Denis.

Le 16 Mai 1439, à l'occasion des fiançailles du Comte de Charolais et de Catherine de France, Gotry Guichard, chambellan du Roi de Castille, et Jehan, Bâtard de St.-Pol, Seigneur de Hautbourdin, firent armes l'un contre l'autre, à pied et à cheval, en présence de la cour de Bourgogne, où brillait la dame de Hautbourdin. Le sire de Créqui soutint en même temps pendant trois jours des joûtes contre *tous venans*.

A l'époque du retour favorable de Charles d'Orléans, en 1440, ce prince qui fut complimenté dans l'abbaye de St.-Bertin, le 13 novembre, par le magistrat, assista avec le Duc et la Duchesse de Bourgogne, Mademoiselle de Clèves sa fiancée, le fameux Dunois, son frère, le Chancelier et le comte de Vendôme, aux joûtes préparées sur notre grande place par les Audomarois qui tenaient à cœur de fèter par d'éclatantes démonstrations, la réconciliation des deux plus puissantes maisons du royaume. « Le premier jour, (lundi 15 novembre) fit le mieux M. de Wavrin; le mardi, jour du mariage, ce fut M. de St.-Pol, (Le Seigneur de Hautbourdin); le mercredi se tint le chapitre de la toison d'or. Le départ eut lieu le mardi suivant, 23 novembre (1) on se livrait aux mêmes récréations dans l'abbaye de St.-Bertin.

(1) Archives. « Le détail de ce tournoi est très-amusant dans le registre. »



« Chaque jour, il y avait de belles joûtes dont les dames donnaient le prix ; on se plaisait tant à ce genre de divertissement qu'on en fit le soir après souper, sur de petits chevaux, dans la grande salle du monastère. » (1)

En 1456, le bâtard de Bourgogne fit présent à la ville de St.-Omer, d'un beau cornet, nommé *trompe d'Angleterre*, en vermeil ; c'était le prix qu'il avait remporté à Bruges dans un tournoi où il avait pris pour cri de guerre : St.-Omer. Dans les siècles antérieurs, les flamands criaient *Arras*.

« Aussi feurent criées unes joutes au mi-carême (1459) par aucuns Bourgeois Gentilshommes de la ville de St.-Omer. » (2)

Lors de la tenue du 10.e chapitre de la toison d'or en 1461, Philippe-le-Bon déploya une magnificence extraordinaire dans la ville de St.-Omer. On voyait parmi les principaux gentilshommes de sa suite, les Seigneurs de *Hautbourdin* et de la Gruthuyse qui avaient partagé quelques années auparavant son enthousiasme religieux contre les infidèles ; Charles d'Orléans, qui n'avait pas oublié sa gracieuse réception, ne pouvant aller revoir ses chers audomarois, avait en-

(1) Variétés historiques sur St.-Omer.

(2) Duclercq.

voyé un Chevalier pour le représenter au tournoi ; là, le 3 mai, par un dimanche, « Charles, Comte de Charollais, et le fils du Duc Adolphe, joustèrent contre tous venants, avecq aussy, et faisait le troisième, le bastard de Bourgogne ; et là y eult belles joustes, et moult grands Seigneurs qui joustèrent. » (1)

Dans le dix-septième siècle, on appercevait encore à St.-Omer, dans la Tenne Rue, au coin de la rue de l'Ecritoire, qui s'appelait, dit-on, alors, rue ou *Flégard Baron*, la maison de *l'homme armé* ; le propriétaire de cette maison la voulait agrandir et empiéter sur la rue ; à cet effet, il offrait de placer à ce coin une belle image de la vierge et de faire brûler devant elle une chandelle depuis la St.-Michel jusques aux Pâques, tous les soirs et à toujours, à quoi ladite maison aurait été affectée.. (2) Nous ne savons si cette requête fut alors agréée ; mais cette indication de *l'homme armé* ne contenait-elle pas quelque souvenir des esbattemens des siècles antérieurs? On peut le présumer par les exemples susmentionnés. Ordinairement, les faits d'armes éclatans restent long-tems gravés dans la mémoire des peuples. Institués dans le XI.e siècle, les tournois disparurent à la mort funeste de Henri II,

(1) Duclercq.

(2) Archives.

« pour faire cesser les joûtes ; les amusemens les plus déraisonnables ; les plus dangereux autorisés par l'usage ou les permanences de la mode, il faut toujours une grande catastrophe. » (1)

La *Croix Pélérine* a consacré parmi les audomarois la mémoire des joûtes du moyen âge. Quelle était, quelle est encore cette croix, où, et pourquoi a-t-elle été plantée? Déjà, les investigations de savants archéologues ont éclairci de la manière la plus amusante ce point curieux de notre vieille histoire ; (2) cependant, nous avons cru devoir plonger encore à ce sujet dans nos poudreuses annales et faire connaître aussi le résultat de nos recherches.

Citons d'abord textuellement l'opinion du patriarche de nos antiquaires (3) sur l'origine de la *Croix Pélérine*.

« L'an 1447, Messire-Jean Bastard de St.-Pol Seigneur de Haubourdin, vaillant et redouté chevalier, fit publier une jouste proche de St.-Omer, sur le chemin de Calais, là où est maintenant la croix proche le long jardin que l'on

(1) Monteil.

(2) Mémorial Artésien. n.º 84. 2 décembre 1830. — Archives du Nord t. 1. 7e. livraison, octobre 1831. — *Nouvelle*, lue par M. Eudes, à la Société des Antiquaires de la Morinie, le 3 janvier 1834. — Lecture de M. Quenson, à la Société centrale de Douai, le 9 juillet 1834.

(3) Hendricq.

nomme la Croix Pélérine ; et se faisait ledit Chevalier et cinq compagnons appeler les Pélérins ; le Duc de Bourgogne, le Comte Charollais vindrent à St.-Omer pour voir l'esbattement. »

Selon *Mathieu de Coussy*, une *Belle Pélérine*, au moins se disant telle, allant au saint voyage des pardons de Rome, fut rencontrée avec sa suite, *assez près de la mer*, (c'était peut-être non loin du Port Itius) par des Pirates qui s'apprêtaient à la dépouiller, lorsqu'elle fut délivrée par un chevalier qui par aventure chevauchait dans le même canton. Après avoir témoigné sa reconnaissance à son libérateur, la belle Pélérine lui confia le motif de son voyage ; le courtois chevalier s'offrit pour protéger son estimable dessein, mais il avait au préalable un vœu à accomplir, un vœu de chevalerie que l'honneur l'empêchait d'enfreindre. Il devait soutenir un pas-d'armes pendant un mois entier, s'il le fallait, et avait fait choix d'un terrain, sur le chemin entre Calais et St.-Omer, au diocèse de Thérouanne, près la tour de *beau-jardin*; le roi d'armes d'Artois et Toison d'or, présentèrent son message à de grands Seigneurs de France et d'Angleterre, mais il fut accueilli à ce qu'il parait avec assez de froideur. Mathieu de Coussy termine son histoire par le tableau circonstancié des règles du tournoi, fixé au 15 juillet 1449 ; le Chevalier était le noble et loyal Jehan de

Luxembourg, bâtard de St.-Pol, Seigneur de Haubourdin, Conseiller et Chambellan du Duc de Bourgogne, reçu Chevalier de la Toison-d'Or en novembre 1436, lequel retira beaucoup de renommée de son preux défi. La tour de Beau-Jardin fut dite depuis lors la *Croix à la Pélerine.*

Ecoutons maintenant la narration si intéressante *d'Olivier de la Marche :*

En 1447, messire de Haubourdin tint un pas pour faire armes près de St.-Omer, le terme de six semaines, lui sixième, fondant son emprise sur la belle Pélerine. Le Duc de Bourgogne, et le Comte de Charollois présidèrent à cet amusement digne des temps antiques. Le Seigneur de Haubourdin « était armé de toutes armes, le bacinet en teste, et la visière close pour non être veu ou congnu, et devant la personne du Duc, à sa présentation, se fit nommer le Chevalier à la Pélerine, et non autrement. » L'*entrepreneur* qui avait jadis combattu, dans la ville de St.-Omer, un chevalier d'Espagne nommé messire Gotière, l'un des guerriers les plus redoutés de ce royaume, eût à se défendre d'une lutte énergique, contre un chevalier allemand, grand et bel homme d'armes; « et getta le Duc le baton, comme juge, » Les lices n'étaient point encore ôtées, que le Seigneur de Haubourdin continua son pas de la Pélerine, contre le bâtard de Béarn. Le Sire

de la Viefville était un des compagnons de notre héros. Les rencontres se firent avec éclat et bravoure. Les courageux champions furent légèrement blessés ; le Duc jeta encore son emblème de commandement, et « ainsi furent icelles armes accomplies. » Il est à remarquer que les coursiers des partisans du Seigneur de Hauboudin, étaient revêtus selon son ancienne devise « d'une couverture de satin cramoisi semée de bourdons et de coquilles en broderies; c'était probablement la signification de serviteur de la Pélerine, les *armoiries parlantes du chevalier*. De la Colombière dit que le cheval du Seigneur de Hautbourdin était tout couvert de broderies, de perles et de diamans, et qu'au lieu des rênes de la bride il y avait une grosse chaîne d'or qui pesait plus de mille écus.

Le *Grand Cartulaire de St.-Bertin* prétend que ce tournoi ne fut célébré qu'en réjouissance de la paix cimentée entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne, en 1440, « à Saint-Martin-au-Laert, où est située une croix de pierre, qu'on appelait alors la croix pélérine. »

M. Deneufville rapporte presque littéralement le récit d'Olivier de la Marche : « on construisit d'abord un perron de pierre qu'on nomma de la Pélerine ; depuis ce temps-là, on a fait élever une croix de pierre dure dans l'endroit où se firent ces combats, que l'on voit encore

aujourd'hui par delà le village du Nard, sur le chemin de Calais proche la ferme nommée le Long-Jardin. » Cet annaliste observe que le Seigneur de Haubourdin avait exposé de gros frais pour soutenir dignement le pas de la Pélérine. Nous lisons effectivement dans les archives de St.-Omer, qu'à cet effet des arbres furent coupés dans les fôrets de Riboult et de Beaulo, que les fêtes de ce tournoi coûtèrent 1500 écus d'or de 48 gros pièce, et qu'en 1448, le chevalier à la Pélérine traita de cette dépense avec le magistrat chargé ordinairement de ces payements. — On sait que le principe du métier des armes était : « grand bruit au champ, et grande joie au logis. »

Dom Devienne copie également Olivier de la Marche, et fait la réflexion judicieuse que Philippe-le-Bon se plaisait souvent à donner des tournois et à y assister, et que les Seigneurs de la cour lui procuraient quelquefois aussi ce divertissement. Cet écrivain constate en outre qu'au lieu où jadis se tint le Pas, on voit encore aujourd'hui une croix de pierre.

Ce Tournoi se soutint 26 jours. Le Duc de Bourgogne y resta la moitié de ce temps. « Les joûtes et les tournois, les divertissemens et les fêtes multipliées de chaque petite Cour de France, attiraient dans ce royaume tout avanturier qui ne savait où aller.... » (1)

(1) Walter Scott. — Quentin Durward.

D'après donc Mathieu de Coussy et Olivier de la Marche, auteurs contemporains, la cause du Pas de la Pélérine en 1447 ou en 1449, nous paraît suffisamment démontrée. Les autres chroniqueurs n'ont fait que répéter leurs assertions. M. de Barante en a fait une narration fort agréable. Selon toutes nos autorités, le lieu du Tournoi reçut le nom de *Croix Pélérine*; le bon Hendricq vit cette croix, sous la domination espagnole; Deneufville atteste l'existence de cette *Croix de Pierre* au commencement du 18.e siècle; le grand cartulaire et dom Devienne la signalent encore vers la fin du même siècle. Mais a-t-elle été réellement plantée en commémoration des exploits de Messire de Haubourdin? Nos archives prouvent qu'en 1365, les chanoines de Notre-Dame obtinrent la permission d'ériger par dévotion une croix de pierre, sur la voie près du gibet, et *la justice* était du côté des bruyères. — Etait-ce un signe d'autorité féodale? — Une croix de pierre formait quelquefois la limite de la banlieue. — Avant le seizième siècle, l'usage de planter des croix sur les chemins et au milieu des champs existait encore dans cette contrée; c'étaient d'antiques souvenirs des Celtes, de pieuses réminiscences des croisades, c'étaient quelquefois aussi des emblèmes tutélaires pour les pauvres campagnards (1). — La croix du *relief de Henri* IV,

(1) A Paris, dans le 16e. siècle, le pont-au-Change, le pont

a été l'origine du village de Ste.-Croix; cette croix ne devait pas être fort éloignée de la Croix Pélérine; ni l'une ni l'autre ne figurent dans les tableaux des sièges de 1638 et de 1677. — Il est certain au reste que plusieurs versions ont été débitées sur l'origine de la petite colonne en grès de St.-Martin-au-Laërt, certainement très-digne d'exciter l'attention des archéologues. On lit ce qui suit dans un moderne manuscrit : « la tradition porte que Philippe de Beuvres qui s'immortalisa dans sa défense de St.-Omer en 1477, fut tué dans un Tournoi près de cette ville, sur le chemin actuel de Calais, où on voit encore une croix de Pierre qui a donné sujet à tant d'historiettes. » Cette croix aurait été élevée à la mémoire de ce fidèle gouverneur.

---

de Notre-Dame et le pont des Tuileries étaient surmontés d'une grande croix dans leur milieu.

Nos archives nous apprennent encore que dans les 15e. et 16e. siècles, des croix furent plantées dans les rues d'Arras, et de Dunkerque, à Arques, et à Longuenesse.

Une croix de grès, en guise d'obélisque subsistait encore le 22 novembre 1743, à la place de la Belle-Croix. (Voir Var. hist. sur St.-Omer). D'un côté de la colonne qui était flanquée de bancs circulaires pour la commodité des fidèles, on voyait l'effigie de la vierge et celle d'une croix de l'autre. On bâtit même depuis, à ce qu'il parait dans l'emplacement de la colonne, une petite chapelle en plâtre couverte de roseaux. Moins heureuse que la croix pélérine, la Belle-Croix fut transportée au cimetière commun par une nouvelle espèce de chevaliers. Ces débris sont conservés aujourd'hui au Musée. Les caractères d'architecture de cette croix de pierre peuvent-ils suffire à constater son âge, car ce n'est assurément pas celle de 959 ?

On dit enfin que dans le moyen-âge, un combat a été livré sur ce territoire, et que cette pierre historique a reçu la destination d'en perpétuer longuement le souvenir.

Molinet qui a décrit les évènemens militaires qui se passèrent en 1487 et en 1489 dans notre cité, au temps du brave d'Esquerdes, parle d'un corps de troupes françaises qui se mit en bataille, « auprès d'une croix de bise pierre où jadis le Seigneur de Haubourdin fit un camp contre un chevalier Espagnol, présent Monseigneur Philippe de Bourgogne. » Cette croix de pierre est aussi indiquée dans notre manuscrit n.º 810 à la chronologie précitée. La croix pélérine reçut encore un salut gracieux du vaillant Bayard. Le chevalier sans peur et sans reproche, qui ne sut jamais montrer le dos à l'ennemi, était demeuré prisonnier, car, comme il le répétait lui-même souvent « en guerre il y a de l'heur et du malheur plus qu'en toutes autres choses », le 18 août 1513, à *la journée des éperons* qui précéda la prise de Thérouanne par Maximilien et Henri VIII; la bataille avait été livrée de l'avis de Bayard; on sait de quelle manière il fut mené au camp du Roi d'Angleterre, et son aventure mémorable vivra toujours dans les fastes de la nation française. Henri VIII fit semblant d'abord de ne pas le reconnaître, encore effrayé de sa rencontre à Tour-

nehem, lorsque se dérobant à l'impétuosité du héros, il s'était refugié en toute hâte à Saint-Omer, le 30 Juillet précédent ; puis il lui prit la main, l'embrassa et tenta vainement de l'attacher à son service par le vil éclat de l'or ou des grandeurs. Le chevalier s'engagea alors à ne pas porter les armes pendant six semaines, et sur sa parole il lui fut permis dans ce délai d'aller voir les villes de Flandre. Il devint avec raison l'objet de la curiosité générale. Il honora de sa présence la ville de St.-Omer si voisine du théâtre de la guerre, auquel il était obligé de renoncer momentanément, et se retrouva quelques instans dans la basilique de St.-Bertin, avec le monarque anglais, *le Défenseur de la Foi* ; « et puis s'en alla esbattre par le pays jusques au jour qu'il avait promis. » Nos annales rapportent que dès que Bayard fut arrivé dans le beau pays de Flandre, il donna des fêtes aux Dames et régala les sujets de l'Empereur si bien et si souvent qu'ils le virent partir avec bien du regret. Peu de jours avant de pouvoir retourner librement en France, il fit publier un tournoi à Aire ; avant de s'y rendre, il voulut visiter le monument chevaleresque de St.-Martin-au-Laërt; son aspect le confirma tellement dans sa noble résolution de soutenir dignement l'éclatant relief de son nom, qu'à cette joûte, la dernière exécutée dans notre canton, les Dames et les Gentils-hommes lui déférèrent unanimement l'honneur

de remettre lui-même le prix à qui bon lui semblerait. (1)

La *Croix Pélérine* fut-elle respectée au milieu des désastres nombreux de 1638 ? Les relations de ce siège ne mentionnent que le *gibet* de pierre entre le Nard, Longuenesse et les Bruyères. On prétend encore que Malborough, dont le grand nom excite toujours une étonnante hilarité, s'arrêta quelques instans en 1710 devant ce symbole de la vaillance et de la générosité de nos ayeux.

Ici s'arrêtent nos découvertes sur la Croix Pélérine. Son origine ne peut être raisonnablement contestée. Elle est formellement expliquée dans les *chapitres de l'entreprinse d'armes du Seigneur de Hautbourdin*. Les diverses sources où nous avons puisé ces documens nous donnent en outre la conviction que cet obélisque d'une seule pièce, posé sur un piédestal assez large, surmonté d'un chapiteau non dépourvu d'élégance, et qui avant la révolution était, dit-on, orné d'une croix en fer, est la même croix de pierre plantée à l'occasion du tournoi de 1447, et qui a résisté jusqu'ici aux vicissitudes de quatre siècles. Son caractère et son état de respectable vétusté attestent d'ailleurs l'âge de sa construction. Elle a 12 pieds de hauteur. Espérons que cette vénérable borne qui

(1) Dictionnaire historique des Français.

trouvera sans doute une place convenable dans l'Atlas patriotique de M. Wallet, excitera longtems encore l'attention curieuse des étrangers et des amateurs de la jolie promenade du chemin de Calais, dont elle n'est qu'à vingt-cinq pas de distance.

Le Seigneur de Hautbourdin, que St.-Omer revit en 1461, comme nous l'avons dit, et qui mourut de maladie en 1466, était un des beaux chevaliers du royaume de France, bon joûteur, grand et bien fait, « conservateur des mœurs et protecteur des faibles. » Tel était le chevalier Français du moyen-âge; il possédait cette foi durable, ce trésor du paladin, cet honneur passé

Qu'aucun serment n'oserait profaner
Qui n'a qu'un mot pour promettre ou donner.

(*L'Ariste.* — DE FRENILLY.)

Lecture faite à la séance du 7 Mars 1834.

H. PIERS.



HISTOIRE

DE

Toutes les Villes de France,

Par J.-F. Daniélo.

PREMIÈRE LIVRAISON.

Presque tous les journaux de la province proclament à l'envi la propension actuelle aux études historiques; les guides de l'opinion publique ont senti avec raison que les élémens les plus propices à donner au peuple une éducation salutaire se trouvaient principalement dans l'examen approfondi des annales de la patrie, et que l'histoire convenablement étudiée présentait presque toujours aux méditations du philosophe une source inépuisable d'observations utiles ou de rapprochemens étonnants. Une grande leçon morale résulte ordinairement des faits qui se sont accomplis dans une époque, et le premier emploi du loisir et de la réflexion parmi les hommes a été dirigé sagement à en scruter sérieusement les causes et les conséquences. En effet, depuis les siècles les plus reculés, l'histoire raconte le bien comme le mal; elle fait connaître les faits qui caractérisent les croyances,

les mœurs, la disposition des esprits divers; dans tous les tems, ne s'est-il pas rencontré des historiens qui ont fouillé les archives du passé pour l'enseignement du présent, et qui ont combattu avec constance et désintéressement l'ignorance et l'esprit de parti des sociétés avec lesquelles ils vivaient; aussi, lorsque les révolutions ont rendu l'histoire individuelle si urgente et si agréable, on ne saurait trop encourager « ces études sérieuses qui coûtent tant de peine et rapportent si peu de gloire. »

« Si l'on veut connaître enfin notre ancienne patrie, il en faut recomposer le tableau général avec les tableaux particuliers des provinces. » Cette observation de l'illustre auteur *des études historiques*, a été méditée avec succés par M. Daniélo, son élève *laborieux et instruit*, qui s'applaudissant des progrès que fait chaque jour en France le goût de l'histoire des localités, a pensé justement que ce genre d'études agrandissait le cercle de l'histoire générale du pays, et que l'examen isolé de chaque ville aidait bientôt à remonter avec plus de facilité à l'immense chaîne des événemens principaux du royaume.

L'histoire de sa ville natale est souvent celle que l'on sait le moins; à la vérité, on commence à gémir de cette ignorance, mais on recule avec épouvante à l'aspect des vastes in-folios et des manuscrits poudreux; de là l'indispensable be-

soin d'un recueil abrégé, mais clair et fidèle, sans inutilité, et sans longueur, mais complet dans ses résultats certains, et qui pût rester au moins dans nos bibliothèques particulières comme ouvrage utile à consulter.

M. Daniélo a rempli dignement les promesses de son éloquent prospectus, car son brillant début ne laisse aucune appréhension sur le mérite des publications qui ne vont pas tarder sans doute à se succéder rapidement.

Ses *explications nécessaires* sur le genre de sa gigantesque entreprise, sont exposées avec une noble indépendance et un ton parfait des convenances à l'égard d'une composition rivale. Son histoire de toutes les villes de France, sera moins archéologique, que politique, religieuse, municipale, commerciale, sociale en un mot; non que l'intention de l'auteur soit de négliger en rien ni l'art, ni ses monumens, mais dans sa *nouvelle description* de notre belle France, il recherchera avec une attention scrupuleuse tous les souvenirs précieux à conserver, soit des monumens qui disparaissent tour-à-tour de notre sol, soit des franchises municipales qui formaient jadis la base de la liberté et de la félicité de nos ayeux; après la narration des faits viendra la mention exacte de toutes les notabilités qui ont droit, n'importe à quel titre, à la reconnaissance de la cité, et certes, il sera beau de voir ainsi chaque ville de nos provinces

s'interroger en quelque sorte elle-même, et recueillir toutes ses gloires et ses traditions avantageuses.

L'œuvre de M. Daniélo appartient à la pure et libérale école du *Génie du Christianisme*; on y lira parfois aussi des doléances sur l'art qui tombe et la poésie qui s'en va, mais l'on sera convaincu que loin de s'en aller de plus en plus en décadence les idées religieuses reviennent et se relèvent avec une paisible majesté.

« C'est en province surtout que la religion est encore vivante, s'écrie M. Daniélo, et peut bien se vanter d'avoir quelques partisans et quelque puissance. Mais en supposant ce qui n'est pas, que la religion parût muette et immobile aujourd'hui, qu'en pourrait-on conclure? elle sommeille peut-être comme la jeune fille de l'évangile, mais elle n'est pas morte; car ne sait-on pas que c'est du tombeau que le Christ, son fondateur, est sorti glorieux et triomphant, qu'il a conquis le monde et gagné les cieux! »

Cette belle remarque suffira pour faire apprécier les excellens principes de l'auteur.

Une introduction générale est indispensable; ce savant frontispice contiendra un aperçu complet sur l'origine, les mœurs et les gouvernemens primitifs des Gaulois et des Francs, ainsi qu'une revue de tous les ouvrages français de l'ancienne

et de la nouvelle école qui ont traité pertinemment les mêmes sujets; les motifs qui font ajourner cette introduction sont plausibles; l'auteur aurait craint de causer une surprise peu agréable à ses lecteurs, en leur offrant de suite un long préliminaire au lieu de particularités promises sur les localités ; mais cette curieuse introduction n'est que différée, et l'auteur entrant librement en matière, prouve d'abord la *prééminence de la ville de Reims sur toutes les autres villes de la gaule Belgique*.

M. Daniélo commence avec raison par le Nord, parce que cette partie de notre histoire est celle qui est la moins connue, et toutefois la plus intéressante ; en écrivant l'histoire de Reims, il a du parler nécessairement des principales villes qui composaient jadis la vieille Belgique, parce qu'elles eurent toutes une origine gauloise. La division de la Morinie est exacte et rationnelle. « quoique les Morins eussent des établissemens et des colonies au delà du détroit il n'est pas prouvé qu'ils eussent des villes dans leur patrie..... Nulle part il n'est parlé du roi de la Morinie. » (1) Nous partageons entièrement cette opinion et nous croyons que l'on

(1) César avait créé *Comius* roi des Atrébates et des Morins..... Childéric Ier. nomma Chararic, roi des Morins.... ils passaient seulement pour de petits rois d'Arras, de Thérouanne, et même de St.-Omer.... ; puis vinrent les Comtes, après les advoués.

parviendra difficilement à nous exposer l'état topographique de *l'oppidum* de l'ancienne cité des Morins avant la domination romaine. (1) Au reste, on l'a répété, la question des origines est le champ des systêmes et des conjectures, et il ne faut pas s'y avanturer trop avant. Les Morins représentés sur le bouclier d'Enée, *extremi hominum*, ne pouvaient être selon l'auteur que les Morins d'outre-mer, les Morins émigrés ; jusqu'à présent les antiquaires ne l'ont pas tout-à-fait entendu ainsi. (2) Tous ceux qui parmi nous ont quelque connaissance de l'histoire de leur pays et qui ont fait de la terre natale, l'objet principal de leurs constantes amours, reliront avec satisfaction et fruit, *la description de la Gaule Belgique*, le dénombrement des nations qui en faisaient partie, les mœurs et les usages de ses habitans ; ils se retrouveront avec un nouveau charme sur les bords de l'immortel *Port Itius*, et dans l'enceinte instructive de la puissante capitale de la Morinie.

L'état des Druïdes après la soumission des Gaules, et le triomphe de la religion chrétienne

---

(1) Il était en effet impossible de fournir d'une manière ponctuelle l'objet demandé dans ce paragraphe du programme de 1833 : « L'état topographique de l'*oppidum* de Thérouanne, avant et pendant la domination romaine, jusqu'à la conquête des Francs, au cinquième siècle, son étendue et ses principaux monumens. » (Histoire de Thérouanne, page 63.)

(2) Voir notre dissertation sur cette expression de Virgile.

sur leurs doctrines, est présenté sous le véritable point de vue social de l'époque; (1) l'assertion vulgaire par laquelle il est dit que les Gaulois n'écrivaient rien est réputée fausse; M. Daniélo est le premier à proclamer peut-être, et il s'en félicite, qu'avant l'arrivée des Romains, il n'y avait pas d'esclaves proprement dits dans les Gaules; les archives du Nord de la France sont restées enfouies, dit-il, dans les auteurs anciens et dans les ouvrages de quelques écrivains modernes de mérite, mais tout aussi peu connus, aussi peu recherchés que les romans de ses trouvères. Personne encore, il faut en convenir, à l'exception de M. *Arthur Dinaux*, pour le Cambrésis, n'a donné la légende des ouvrages de ces infatigables rivaux des troubadours dans

---

(1) *Le nouveau cours d'histoire de France*, par M. Mazas, contient un chapitre curieux sur le *régime théocratique des Druïdes*. «Il y aurait un tableau intéressant à retracer (avons-nous déjà dit, histoire de Thérouanne, page 66; et puisse-il l'être par une plume éloquente!) de la lutte qu'ont présentée dans les Gaules le Druïdisme expirant sous les coups des décrets de Rome, ébranlés à leur tour par les divinités sauvages des Sicambres, et des Francs; et la religion chrétienne renversant les idoles des uns et des autres, triomphant par sa céleste morale du despotisme sanglant des ministres de Teutatès et du fanatisme farouche des terribles enfans d'Odin, ainsi que des fables séduisantes de la mythologie gràcieuse des Grecs et des Romains.»

M. Schayes, de Louvain, dont le savant mémoire sur le *Castellum Morinorum* a été couronné à la séance publique des antiquaires de la Morinie, le 15 Décembre 1834, a composé récemment un Essai Historique *sur les usages, les croyances, les traditions, les cérémonies et pratiques religieuses des Belges anciens et modernes*, qui mérite d'être consulté sur cette grave matière.

le moyen-âge, (1) mais les *Archives du Nord* ont déjà répandu des rayons éclatans sur les monumens presqu'oubliés de cette contrée et continueront, nous l'espérons, avec un succès progressif, d'en montrer les fastes les plus distingués. Oui, la nation gauloise est la plus ancienne, la plus audacieuse et la plus épique des nations guerrières; et l'ouvrage de M. Daniélo lui rendra sous tous les rapports la justice qu'elle mérite; nous posséderons enfin le résumé des véritables annales de notre patrie, « cette noble histoire de France qui, toute défigurée qu'elle est en plus d'un endroit, lacérée, ou même tachée en quelques autres, n'en demeure pas moins la première des histoires modernes, celle qui fait l'enseignement des peuples, la bible politique des nations. » Nous saurons par l'explication développée des franchises municipales, quel a été aux divers siècles le sort du peuple, qu'on ne saurait désormais trop prendre en considération. « Le monde est vuide depuis les Romains, s'écriait emphatiquement le frénétique *St.-Just*! » Nous apprendrons par le récit véridique des faits et gestes de nos ayeux, combien est fausse cette assertion d'une cruelle philosophie; rien ne sera omis, nous le répétons avec complaisance, de ce qui pourra réchauffer

(1) Cet auteur a promis un tableau semblable pour les trouvères artésiens et flamands; il est impatiemment attendu.

l'enthousiasme et l'honneur du nom français ; l'auteur se recommande au reste avec la modestie la plus louable à toutes les personnes et à toutes les sociétés savantes qui se trouvent actuellement en si grand nombre dans toutes les villes de France; il ira lui-même en outre, après avoir fait les recherches nécessaires dans les bibliothèques de Paris visiter les villes dont il aura à nous entretenir d'une manière si intime, et recueillir sur les lieux toute espèce de documens utiles, car il ne s'éloignera jamais du positif des faits, voulant faire de l'histoire dans toute la rigueur et dans toute l'étendue de ce mot. A une époque où l'on doit savoir gré à chacun de ses efforts particuliers pour l'intérêt général, où les notions fondamentales de l'histoire se répandent même jusque dans les classes pauvres, plus éclairées et moins dociles aux abus, saura-t-on tenir compte à l'un des principaux disciples du grand écrivain de ce siècle, de ses fatigues et de ses dépenses? Le pays auquel il consacre les plus belles années de sa vie secondera-t-il ses généreux efforts? (1) Nous vivons

(1) M. de Chateaubriand, *qui probablement s'y connaît*, a fait la remarque que les trois premières livraisons se distinguaient surtout sous le rapport des découvertes et des aperçus nouveaux. M. Daniélo a donné depuis lors l'assurance formelle que l'histoire des villes de France serait continuée. « C'est la grande affaire de ma vie, s'est-il écrié noblement, et je m'y voue tout entier.... pour elle j'accepterais les occupations les plus pénibles et les plus humbles emplois; pour elle je m'imposerais tous les travaux, toutes les privations, tous les sacrifices, et j'aimerais mieux gratter la terre avec mes ongles que d'y

à la vérité dans un temps où il faut apprendre à respecter toutes les croyances, mais la parole est le seul moyen d'action pour cette époque équivoque : « Ecrivez donc et parlez donc! » s'écriait naguère notre premier poète sur les vestiges de la cité sainte; ah! ce serait avec raison, si cet appel était méconnu, que les castes opulentes passeraient pour maladroites ou stupides; aujourd'hui plus que jamais « la vérité, c'est la liberté! » Quoiqu'il en soit, nous devons avouer que tout l'espoir de l'avenir repose particulièrement sur l'estimable ordre des bourgeois de la France constitutionnelle, qui, toujours fidèle à la dignité nationale, n'envisage prudemment, malgré le pénible fardeau des charges temporaires, que le maintien favorable des libertés publiques, l'observation loyale des immunités conquises si chèrement par le peuple, et la conservation honorable de tous les élémens prospères de la monarchie,

---

renoncer..... si donc un hasard funeste et imprévu faisait que l'histoire de toutes les villes de France fut un jour suspendue, on pourrait dire : c'est que l'historien s'est épuisé à la tâche, que ses yeux ont cessé de voir, et que sa santé s'est perdue. » Nous rendrons successivement compte des livraisons suivantes dans les autres volumes des mémoires de la Société, car nous avons trop de confiance dans sa propension éclairée pour les études historiques, aujourd'hui surtout qu'elle reçoit pour leur encouragement, mille francs de l'administration départementale, pour douter qu'elle renonce à la dépense si peu élevée que comporte le mode de publication de l'*histoire de toutes les villes de France*.

Nous avons, en rendant compte de la première livraison de cet important ouvrage, essayé de constater l'impulsion ardente et désintéressée qui éclate maintenant dans nos provinces pour les études historiques ; nos voisins ne pensent point différemment sur cette intéressante matière : « depuis une quinzaine d'années, beaucoup de » publications historiques, observe le *Messager* » *des Arts de Gand*, n.° 3, ayant pour but de » retracer à notre esprit le tableau des mœurs » du moyen-âge, ont contribué à rendre plus gé- » néral ce goût des antiquités, ce respect pour » la mémoire des ancêtres qui font que l'on s'at- » tache à une patrie ». Ces nobles sentimens insensiblement répandus dans les populations ont été sans contredit extrêmement favorables à la publication de M. Daniélo ; nous admettons aussi avec M. Aug. Thierry, que « le moment est » venu où le public va prendre plus de goût » à l'histoire qu'à toute autre lecture sérieuse » ; mais c'est que *l'histoire de toutes les villes de France*, mérite à juste titre la dénomination glorieuse de nationale et l'accueil flatteur qu'elle reçoit dans toutes les parties du royaume; c'est que l'auteur sait présenter avec une véridique indépendance « sur chaque portion du territoire les hommes et les faits qui lui appartiennent ».

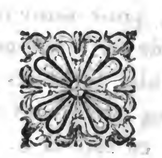
Aussi, après avoir décrit savamment les mœurs des Belges, comme il sait tracer un portrait nouveau et approfondi du conquérant des Gaules, de cet homme supérieur, dont on ne peut trop étudier les opérations, a dit Danville, de ce perturbateur du monde, moins coupable aussi par ses funestes exploits que par le bien qu'il n'a pas fait et qu'il pouvait faire! Avec quel style animé sont représentées les fameuses batailles de Bibrax et de Fleurus! Avec quel brûlant patriotisme sont reproduites l'invasion des Romains, l'insurrection des Gaules, leur conquête et leur réforme politique! les explications lumineuses qu'il offre avec un rare talent étaient nécessaires pour apprécier convenablement l'état ancien de nos ayeux. Aucun souvenir de notre gloire nationale n'a été délaissé avec indifférence, comme cela n'est arrivé que trop souvent à divers historiens; aucun fait susceptible de rehausser l'honneur français n'a été passé sous un froid silence; les maximes de l'écrivain sont toujours empreintes de la morale la plus pure, de la politique la plus saine. A l'occasion du gouvernement imposé aux malheureux Gaulois par leur perfide triomphateur, il remarque avec raison que « c'est toujours une grande affaire que de bouleverser un pays et de changer sa constitution »; il pense ainsi sur l'histoire: « On doit sans cesse y trouver la vérité sous les auspices d'une haute philosophie et d'une invariable équité;

et sur la littérature, il manifeste cette admirable profession de foi, dont l'imitation est bien désirable : « je ne connais de littérature recommandable, utile et noble, que celle qui sert comme une arme sacrée à la défense et à la gloire de la patrie, qui aide au triomphe de la religion, au développement de l'intelligence humaine, qui protège et propage la vertu, qui veille en sentinelle infatigable sur les devoirs et les droits des peuples, pour les leur rappeler tour à tour ; qui prend sous sa garde tous les pouvoirs sociaux qui sont utiles, mais qui d'une haute et ferme voix, sait plaider au besoin pour la liberté, en lui traçant des lois et en lui formant un rempart infranchissable avec les foudres de son éloquence, semblables à ceux qui brillèrent aux pieds de Moïse sur le sommet du mont Sinaï. » Cette manière d'envisager la littérature est celle aussi que nous adopterons en tous temps, heureux encore aujourd'hui de rendre hommage, en applaudissant à cette œuvre digne de son patronage illustre, « au chantre sublime et délicieux d'Atala..... à qui, comme à Tacite, il » est donné, quand il veut, de peindre et de » résumer un homme tout entier en un seul » mot », pour nous servir des expressions de son reconnaissant disciple.

En résumé, qui n'a pas lu l'ouvrage de M. Daniélo, ne peut connaître qu'imparfaitement

la conquête des Gaules par César. Les Morins doivent une gratitude toute spéciale à cet écrivain qui s'est livré à de longs développemens et à des rapprochemens curieux sur leur contrée; maintenant il va dérouler successivement les tableaux des principales villes de la Champagne; nous croyons fermement à la durée de son succès; l'auteur n'a pas dédaigné de consulter les histoires locales sur le théâtre même des événemens, et sans cette investigation précieuse, on ne peut jamais parvenir à produire une bonne histoire de France.

H. PIERS.



DISSERTATION

SUR

Cette Expression de Virgile :

Extremi Hominum Morini.

ÆNEID. LIB. VIII.

César, dominé par la gloire, ne songeait qu'à plier l'Univers aux lois despotiques de Rome ; il venait d'achever l'entière soumission des Gaules qui lui était nécessaire pour obtenir ce grand résultat. Les Morins lui avaient résisté les derniers. Cette nation belliqueuse occupait une partie des bords de l'Océan. A l'aspect de ces flots inconnus, l'insatiable conquérant veut chercher un autre monde, pour saisir une nouvelle occasion d'acquérir de la renommée, (1) ou dans l'espoir d'accumuler richesses sur richesses. (2) Le célèbre *Portus Itius* était « alors estimé la *fin du monde* de ce côté-là ». (3) César, après

(1) Puffendorff. — (2) Suétone.

(3) Bergier. « C'est la limite extrême, la pointe, la proue de l'ancien monde » dit M. Michelet, en parlant de Brest. *Tacite* a dit : au-delà des Siccones est une autre mer dormante et presqu'immobile : on croit que c'est la ceinture et la *borne du monde*. — « Il y avait une très-ancienne abbaye de St.-Mathieu, dite *du bout du monde, in finibus terræ*,

s'être emparé des forteresses de la contrée, s'y rendit de Thérouanne, (1) Sithieu et Tournehem, l'an 55 ou 56 avant l'Ere vulgaire, pour subjuguer la Grande-Bretagne. (2) « On eut dit un Briarée jaloux d'embrasser toute la terre avec ses bras ». (3) Dans sa première expédition, il ne fit en quelque sorte que reconnaître l'Angleterre; il fut plus heureux dans l'autre. « Jules César éclaircit la géographie des Gaules », (4) son invasion dans les îles Britanniques détermina d'une manière précise l'époque de la possession de la Morinie par les Romains. Auguste descendit à son tour dans notre lointaine contrée; il avait l'intention de réduire tous les Bretons; mais ce triomphe était réservé à Agricola.

Le peuple Morin, depuis des siècles n'existe plus que dans l'histoire, mais il n'a pas vécu

---

à cause de sa situation, à la baie des trépassés, au cap de Pen-ar-bed au pays des Agnotes. (Académie Celtique) une *rue du Bout du monde*, existe aussi à St.-Omer; elle est ainsi nommée parce qu'elle est sans issue à l'extrémité de la ville.

(1) Chose étonnante, nos historiens les plus renommés n'ont pas encore daigné faire mention du nom même de la capitale de la Morinie; d'après eux, les *Morini* sont les Boulonnais. Voir Am. Thierry, Michelet.... M. Mazas cependant cite Cararic, chef des Morins cantonnés à Thérouanne.

(2) Notice historique sur les camps de Saint-Omer, par H. Piers.

« Peut-être ce rocher par César fut foulé! »

LOUANDRE.

(3) Hennebert. — (4) Chateaubriand. — Itinerarium Julii Cæsaris.

sans considération ; le Prince des poëtes latins le signala d'abord à l'attention de la postérité par la place estimable qu'il lui accorda dans l'admirable bouclier d'Enée : *Extremique hominum Morini*; le *Deleti Morini* n'a pas eu moins de retentissement ; seize siècles séparent ces deux grands mots historiques, émanés de puissans Empereurs qui tous deux avaient visé à la monarchie universelle. (1) Vous, qui ne connaissez pas encore ce peuple Morin, consultez surtout les destinées de son antique capitale, et vous saurez si cet immense intervalle a été dignement rempli ! Maintenant les investigations nombreuses des Antiquaires le ramènent de nouveau sur le théâtre du monde, et voilà que le disciple studieux de notre premier prosateur retrace avec l'enthousiasme du patriotisme ses nobles et persévérans efforts pour maintenir son indépendance et sauver sa liberté ! Ma faible voix a déjà rendu justice à l'excellente *histoire de toutes les villes de France*, à cette œuvre éminemment sociale; et mon intention ici n'est que de discuter amiablement une assertion peut-être hasardée de M. Daniélo sur la pensée de Virgile à l'égard de nos ayeux.

Les Morins représentés sur le bouclier d'Enée

(1) *Auguste* mourut l'an 14 de Jésus-Christ ; on trouve le chiffre 4019 dans l'*extremi hominum Morini ;* Charles-Quint ne vécut qu'un lustre après la date exprimée dans le *Deleti Morini*.

ne pouvaient être, dit-il, que les Morins d'outre-Mer, les Morins émigrés ; « jusqu'à présent, les antiquaires, avons-nous observé, ne l'ont pas tout-à-fait entendu ainsi ». (1) examinons donc succintement les interprétations des auteurs concernant *l'Extremi hominum Morini.*

Il est incontestable que les anciens en général appelaient les Morins les derniers hommes de la terre habitée, et que souvent, parmi les auteurs grecs et latins, les expressions *universus orbis, totum orbem, ultimos orbis*, étaient employées pour désigner l'étendue de l'empire Romain. Le psalmiste s'écriait aussi : *à finibus terræ ad te clamavi.* Les géographes *Pomponius-Mela, Strabon, Ptolomée*, indiquent le pays des Morins en ces termes : *Ad ultimos Gallicarum Gentium Morinos, ad septentrionem frons littorum respicit.*

Pline l'Ancien, le premier écrivain qui ait parlé des Morins après Virgile, énonce seulement qu'ils étaient *réputés* les derniers des hommes, *ultimique hominum existimati Morini*, (Lib. 19. ch. 1) ; une foule d'auteurs ont répété ensuite l'allégation de Virgile avec des explications plus ou moins satisfaisantes. « *Orbis extrema Bononiæ Littus in Morinis vocat, inde Morini*..... (2) *in*

(1) L'écho de la Jeune France, p. 247. — Article précédent P. 338.
(2) Ammien Marcellin, né en 390.

terrâ Morinorum situ orbis extremâ (1) Le pape Jean I.er, complimenta dans le sixième siècle, Athalbert, évêque de Thérouanne, sur ses succès dans la conversion des infidèles, *logés à l'extrémité de l'univers.* (2)

Les plus savans commentateurs du chantre d'Enée expliquent dans le même sens son expression *d'Extremi Morini*; « *Quià non longè sunt ab Oceano* (3) — *quia extremis Oceani Britannici fluctibus affluuntur.* — (4) *Undè extremi dicuntur in eâ parte.* (5)

Les géographes modernes n'ont différé aucunement à ce sujet de sentiment avec leurs devanciers. (6) « La situation des Morins à l'une des extrêmités de la Gaule, les faisait appeler *ultimi hominum*, parce qu'en effet ils étaient les derniers habitans du continent de ce côté-là ». (7) Selon Folquin, le plus ancien chroniqueur de l'abbaye de St.-Bertin, *ultrà nulla gens habitare credita est, prohibente Oceano.* (8) Le père *Malbrancq*, historien des Morins croyait en outre que *l'ultima thule* (9) de Virgile, désignait un

---

(1) St.-Paulin, né en 353. — Hyeronymus à Agerruchiâ, en 406.

(2) Histoire de Thérouanne, p. 12 et 3.

(3) Ascensius. Servius. Hessel. — (4) Notis Varior.

(5) La Rue. — (6) Bertius. Ortelius. — Philip. Ferrarius.

(7) Expilly. — (8) Son cartulaire est du 10e. siècle. C'était le plus vieux de la France, (9) Georg. Lib. 1.

port de la Morinie. « Les familles qui s'arrêtèrent auprès des forêts dont l'entrée du promontoire armoricain était obstruée, se trouvèrent les plus reculées de la Gaule entière. ils furent donc vraiment Ollerc'h-is *habitans tout derrière* (1)

Le *Gallia Christiana* a confirmé l'opinion des interprêtes ecclésiastiques : *hos Virgilius extremos hominum appellavit, quod denique terram à suâ parte claudent* (2). Les annalistes de cette contrée ont presque tous approuvé le sens de l'épithète du poëte latin.

« Les derniers de la terre étaient les Morinois ». (3)

« Virgile s'étant conformé, pour parler ainsi de ces peuples, à l'ancienne opinion que l'on avait eue d'eux à Rome a été suivi littéralement par les autres ». (4) « César pensait vrayement estant arrivé aux Morins qu'il n'y avait plus au monde de terre ferme et qu'il avait tout conquis, d'où vient l'expression romaine d'*extremi*... » (5)

« Virgile place les Morins aux extrêmités du

1 Académie celtique.

2 Tom. X. p. 1527.

3 Discours de l'origine de Sainct-Aomer. — Manuscrit n.o 810. — Malbrancq. — Wastelain. — Bergier. — Deneufville. Les délices des Pays-Bas. — Morel d'Isque. — Henry. — Lefranc : abrégé de géogr. anc. p. 195. — Traducteurs divers de Virgile. — Balderic — Meyer. — Lemne. — De Smyttère.

4 Lefebvre de Calais, T. 1. p. 9.

5 Vieux manuscrit Audomarois.

monde, parce qu'ils occupaient l'extrêmité du continent occidental de l'Europe. » (1)

Virgile appele les *Morini extremi hominum*, parce que de son temps, dit M. *Fortia d'Urban*, les expéditions en Germanie n'ayant pas encore eu lieu, la partie la plus septentrionale de l'*orbis romanus* était en effet le pays des Morins.

Adrien de Valois trouve cependant que *l'extremi hominum* n'est qu'une licence poétique, *Poeticâ audaciâ;* il critique même l'indication des Morins comme les dernières nations des Gaules, puisque les Ménapiens et les Bataves étaient encore plus reculés.

Deslyons regarde aussi *l'extremi* comme une expression *outrée*, mais il observe que tous les pays situés à la droite de l'Escaut étaient censés faire partie de la Germanie. (2) *Simon Ogier*, qui croit avec plusieurs auteurs que l'origine du nom des Morins provient de leurs marais (*Mor : Moires*) s'exprime ainsi à ce sujet :

« *Undè paludosus nomen sibi Morinus indit*,
« *Cujus male vates primam corripuit syllabam*,
« *Cùm vocat extremos hominum Morinos pugnaces.* » (3)

---

1 Lesbroussart. — « ..... nos extremi hominum Morini vel longissimè ab Româ sepositi.... » *Cl. Dausqueius*, savant Audomarois du 16e. siècle.

2 Deslyons 2e. dissertation p. 41. — Hadr. Vales. p. 358.

3 Charisterion.

En quoi consisterait donc l'exagération de Virgile ? C'est que les Morins n'étaient pas réellement les derniers habitans de la terre. C'est que l'univers connu était déjà trop étroit pour les Romains. (1) C'est que Virgile devait connaître son Albion , (2) puisqu'il l'a peinte comme étant séparée de tout le reste du globe, *toto divisos orbe Britannos*. C'est qu'Horace , son ami et son émule en célébrité , avait de la Grande-Bretagne la même idée et la même connaissance : *serves iturum Cœsarem in ultimos orbis Britannos,* (3) langage confimé plus tard par Dion Cassius : *Britannos ultimos terræ.* (4) Voyons toutefois quel était sous *Auguste* l'état des îles Britanniques, par qui leurs bords sauvages avaient été primitivement occupés et dans quelles relations se trouvaient leurs habitans avec les Morins du continent.

Servius et de *Lacerda* , dans leurs commentaires de la première églogue , donnent cette explication du mot *divisos* : quia olim juncta fuit orbi terrarum Britannia. « Dans une hypothèse qui remonte au-delà des temps historiques , le promontoire Belgique (itium promontorium) et le promontoire de Kent dans la Grande-Bretagne, (Cantium promontorium) étaient unis par un

---

1 Flav. Josephe. Bel. Gal. Lib. 2. c. 16.

2 Daniélo. t. 1. p. 91. — 3 Ode à la fortune.

4 Dio. Cas. Lib. 53. 3e. siècle.

isthme qui occupait la place du détroit Gallique, aujourd'hui le Pas-de-Calais. L'île de Bretagne était alors une presqu'île de l'Europe. » (1) Cet isthme aura probablement été détruit par quelque cataclysme. (2)

Au temps de César, et long-tems sans doute avant que l'histoire nous en entretînt, lAngleterre était un continent distinct de l'ancien; tout ce que l'on en rapportait, passait pour des fables : les uns prétendaient qu'elle n'avait jamais existé, les autres disaient que son nom était un mensonge. (3) Cette incertitude dura en quelque sorte jusqu'à Agricola. « Presqu'inconnus des Gaulois qui ne fréquenteraient qu'une petite partie de leurs côtes, comment les Bretons eussent-ils été connus des Romains? » (4)

César, dans ses commentaires, décrit lui-même l'Angleterre comme un autre monde d'une étendue immense : *alium orbem terrarum.* — Antè Cœsarem, dit *Eutrope,* ne nomem quidem Romanorum cognitum erat. — Alterum orbem cogitavit, s'écrie *Florus* en parlant du conquérant des Gaules; quœrens alterum orbem, répète *Veilleius-Pateiculus.* Une simple invasion dans la Grande-Bretagne fut célébrée comme la conquête d'un autre monde. (5). — Les soldats de Plau-

1 Allent. — 2 Henry.
3 Plutarque. —
4 Berlier. précis. hist. sur les Gaules.
5 César. — Lucain. — Lingard.

tius ne voulaient pas aller combattre *au-delà de l'univers.* (1) *Claudien*, dans son éloge de Stilicon, redisait encore dans le quatrième siècle : vincendos alio quœsivit in orbe Britannos ; et *Polydore Vergile* constate à son tour l'ignorance où étaient les Romains de cette contrée : *Britanniam tùm Romanis incognitam.*

Aucun général à la tête d'une armée puissante, aucun héros, fier de ses exploits et de sa bouillante valeur, n'avait osé s'aventurer sur une mer étrangère, et tenter cette importante conquête. Chose admirable, César, le divin César, n'est point arrêté par la limite qu'il ne devait pas franchir ; des côtes du pays des Morins, il aperçoit les blanches falaises de l'île voisine ; il traverse le *vert espace* et aborde hardiment « au lieu auquel nul de ce temps là n'avait encore passé. » (2) Bientôt une flotte romaine y commanda l'Océan.

César nous apprend encore que les Gaulois de la Gaule Belgique s'emparèrent autrefois des côtes de la Grande-Bretagne, et qu'ils y conservèrent les noms des peuples dont ils étaient sortis. (3) Diverses autorités peuvent être invoquées à l'appui de l'auteur des commentaires. — « Il est plus vraisemblable que ce sont les Gaulois

---

(1) Dio. Cas. lib. 60.

(2) Appian d'Alexandrie.— (3) Cés. Lib. 5. — Chateaubriand.

qui ont occupé un terrain dont ils étaient tout proches, les deux terres avançant l'une vers l'autre. » (1) Trop resserrés dans leurs cantons, les Belges se transportèrent au-delà de la mer, et fondèrent des établissemens. Pour trophées de leurs victoires, ils changèrent les noms des lieux et imposèrent les leurs. (2)

« Les Gaulois se vantaient d'avoir peuplé la Grande-Bretagne, et les Bretons prétendaient au même titre pour les Gaules. Cette contestation prouverait assez que leur origine est la même. » (3) « La Bretagne a été peuplée de Celtes et de Belges qui avaient les mêmes coutumes, le même gouvernement et les mêmes croyances religieuses que les habitans de la Gaule dont ils étaient descendus ». (4) D'après *Augustin Thierry*, les rives opposées du détroit, *fretum Morinorum*, avaient été peuplées par des émigrants des extrémités orientales de l'Europe. On prétend que la nation des Cambriens était la plus ancienne de la Grande-Bretagne. On croit que les Suessons furent les premiers Belges qui s'y présentèrent en conquérans. Les vieilles cartes des trois-royaumes ont conservé les indications primitives de *Venta Belgarum*, *Parisis*, *Atrebates*, *Belgæ*. « Les Atrebates Gaulois existaient aussi

(1) Tacite.

(2) Polydore Vergile. — Allent. — Henry.

(3) Bertrand. — (4) De Caumont, Cours d'antiq. monumentales.

en Bretagne. » (1) Il y avait effectivement des Atrebates établis sur les deux rives de la Tamise, et plusieurs autres peuplades désignées par la dénomination collective de Belges Britanniques. (2) Les *Britanni* furent dit-on aussi , les premiers qui s'y fixèrent; ils habitaient une partie de la Morinie; peut-être par un pieux souvenir, ont-ils appelé leur nouvelle patrie la Grande-Bretagne. Les Atrebates anglais , originaires du *Belgium*, résidaient à Caleva ou Galena Atrebatum, à 22 milles de Venta Belgarum , (3) dans le canton où est aujourd'hui *Windsor*. (4) On allègue encore qu'une colonie des Morins avait dès les premiers temps donné son nom à une contrée des îles récemment découvertes : mais il m'a été impossible de découvrir le mot *Morins* sur les plus vieux atlas « de cette dernière terre du vieux continent. » (5)

Avant l'arrivée de César, les Morins avaient depuis long-tems des liaisons mercantiles avec les Bretons. Ceux-ci prétendirent d'abord être les maîtres de la mer qui séparait les Gaulois de leur île, et en disputèrent souvent l'empire aux Gaulois. (6) Les Morins soutinrent même plusieurs guerres contre Divitiac et divers autres rois An-

(1) Michelet. — (2) Am. Thierry.

(3) Danville. Deslyons. (4) Devienne.

(5) On comprendra sans peine que nous voulons parler des Morins d'outre-mer.

(6) Bern. de St.-Pierre.

glais; mais les intérêts commerciaux avaient fini par prévaloir, et n'avaient plus donné lieu entre ces peuples qu'à des rapports pacifiques. Aussi, c'est à ce titre d'ancien allié, que Comius roi des Atrebates et des Morins Gaulois, fut envoyé comme ambassadeur aux rives d'Albion.

Il est maintenant positivement démontré, et je le concède avec raison, qu'à l'époque où florissaient César, Virgile et Horace, et d'après leurs propres témoignages, les Morins de la Morinie Gauloise n'étaient point les derniers du globe, qu'il y avait alors des Atrebates d'Outre-Mer, des Belges émigrés; une autorité plus grave encore, puisque c'est celle de Dieu même, va sanctionner cette vérité historique.

César, « l'homme le plus complet de l'histoire » avait obtenu ou préparé au peuple Romain la soumission de toutes les nations de la terre; la victoire *d'Actium* avait procuré à son successeur l'empire universel et la paix générale. Alors, par un ordre particulier de la providence, apparait humblement le sauveur du monde. Le nom du Christ doit être déposé dans les archives publiques; les prophéties s'accomplissent, puisqu'il se fait homme sous un prince pacifique qui tient sous ses lois les habitans divers du globe. Factum est autem in diebus illis, exiit edictum à Cœsare Augusto. ut *discriberetur universus orbis*. (1) Dans

(1) St.-Luc ch. II.

ce premier dénombrement qui n'admettait aucune exception, les tribus de la Grande-Bretagne où les Romains avaient déjà pénétré deux fois, et prescrit des ôtages et des impôts au Roi Caswallawn, où le flambeau de la foi ne devait pas tarder à jeter une lumière éclatante, ne pouvaient être étrangères à la suprématie que le fils de Dieu, dès son apparition miraculeuse, devait étendre sur les habitans du monde entier. Selon l'auteur de l'histoire des villes de France, les Bretons devaient donc être mentionnés sur le bouclier d'Enée, abrégé des merveilles de l'empire Romain. *Vibius Sequester*, dit-il, ne nous a montré les Morins que comme joints à l'Europe par l'Océan : *Morini Oceano juncti Europæ*. Mais, lors du fameux triomphe d'Auguste, qui dura trois jours, les rives Galliques étaient, je le répète, considérées comme les dernières du globe, le canton des Morins était encore presqu'ignoré ; l'exiguité apparente de la Grande-Bretagne ne paraissait pas devoir lui faire donner de sitôt le nom d'un autre monde. (1) On croyait même que ce n'était qu'un *angle* de terre, (2) d'où le mot Anglais est peut-être dérivé, séparé du reste du continent connu ; ce qui n'empêchait pas la superbe capitale de s'écrier avec orgueil : « la nation romaine, c'est le peuple du monde ! »

---

(1) Solin. — (2) Lors de l'invasion des Normands, en 861, ces barbares venaient du *pays des Angles*. annal. Bertin.

Quod cuncti gens una sumus ! (1) Virgile avait conseillé à Auguste de garder l'empire, et son intention qui était de montrer le nouvel empereur comme le maître souverain de l'univers, lui suggéra, après avoir retracé les destins et les principaux exploits des Romains depuis Romulus, de passer en revue les diverses nations récemment vaincues par ce puissant souverain, mais, à la clarté en quelque sorte de l'Astre paternel, *patriumque aperitur vertice sidus* ; (2) et n'est-ce pas à César qu'avaient cédé et les *extremi Morini* et le *Rhenus Biçornis*, représentans redoutables du Nord, précédant les Daces indomptés, et le célèbre fleuve Araxe, indiqués ensuite comme les députés de l'Orient ; n'est-ce pas au triomphe de César, que des images d'or ciselé avaient reproduit les bornes de la Gaule, le Rhin, le Rhône, *l'Océan*, personnifiés et chargés des chaînes de la servitude. (3) Les Bretons, cités à la vérité dans un chant pastoral, n'étaient pas encore dignes de figurer sur le bouclier rememoratif des fastes de la patrie ; la bataille d'Actium était l'ornement saillant de l'armure forgée par Vulcain et apportée par Vénus, et Auguste ne songeait pas encore à descendre dans les Gaules, encore moins à « porter le dernier

(1) Athénée. — Claudien.
(2) OEneid. Lib. VIII.
(3) Daniélo, t. 1. p. 417.

coup à la conquête de l'île aux rochers blancs. »
Les termes de Virgile et d'Horace, *toto divisos orbe*, *ultimos orbis*, à l'égard des Bretons, peuvent donc, comme on le voit, se rétorquer facilement contre *Vibius Sequester* qui s'est trompé plus d'une fois sur le sens de Virgile, et dont le travail d'ailleurs ne suppose pas beaucoup de critique ni d'érudition. (1) D'après cet écrivain, on ne devrait voir des Morins que parmi les Belges émigrés, ce qui est contraire à l'évidence historique; tandis que ceux-ci n'ont pu même laisser ce nom à la faible partie de la côte méridionale de la Grande-Bretagne où ils avaient fixé leur résidence. Le détroit, je l'admets, s'appelait aussi *fretum Morinorum*; je sais en outre que l'étymologie la plus accréditée du mot Morin est Marin; je veux bien encore que l'on ait confondu quelquefois les hommes et les choses des bords opposés de ce fameux détroit; mais je n'en demeure pas moins convaincu que l'idée *d'Extremi hominum Morini*, hommes du bout du monde, a été exposée dans le sens de celle *d'ultimos britannos*, après la conquête de l'Angleterre, à l'égard des Calédoniens et des autres habitans de l'Ecosse.

Oui, descendans des vieux Morins, nous pouvons nous flatter sans présomption d'avoir été

(1) Weiss. biog. univ.

long-temps regardés comme les plus courageux, les derniers mortels de la terre, et c'est en vain que l'on essayerait encore de nous ravir l'honneur de la juste application de l'expression de Virgile : *Extremi hominum Morini.*

H. PIERS.

FIN DU PREMIER VOLUME.

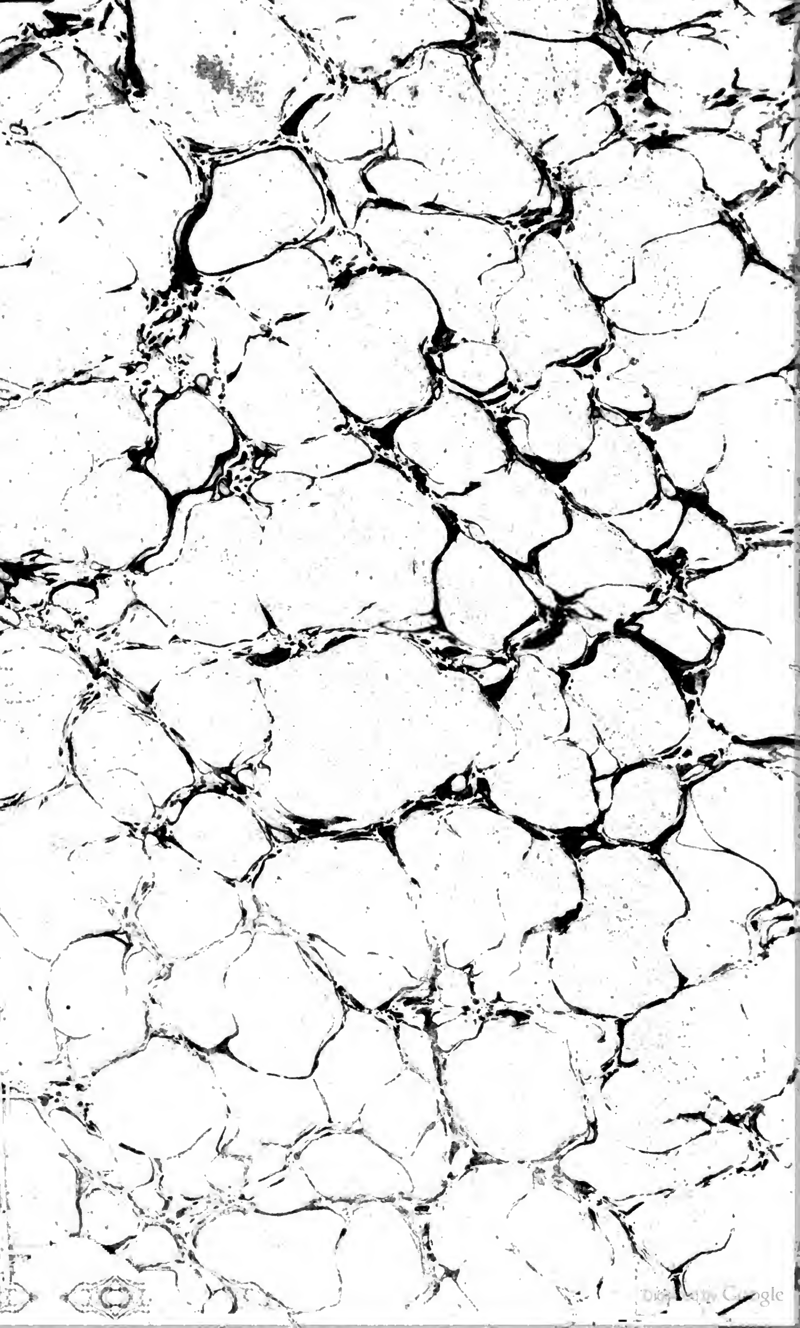
TABLE

Des matières contenues dans le premier volume.

PAGES.

PAGES.

FIN DE LA TABLE.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06587 7592
DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD
Digitized by Google

